Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/revuedelhistoire11soci

REVUE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES

ET DE

SEINE-ET-OISE

VERSAILLES. — IMPRIMERIE AUBERT.

6, avenue de Sceaux, 6.

REVUE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES

ET DE SEINE-ET-OISE

ANNÉE 1909

VERSAILLES

Librairie Léon BERNARD, 17, rue Hoche.

—

1909

THE GETTY CENTER
LIBRARY

GLATIGNY ET SES SEIGNEURS

Ancienne seigneurie de Glatigny.

Les auteurs qui ont décrit le Val de Galie et étudié l'histoire de ses anciens domaines semblent avoir ignoré ou avoir négligé à dessein la seigneurie de Glatigny, qui, nous le croyons, ne le cédait en rien à ses voisines, soit à raison de son importance territoriale, soit à raison de la notabilité de ses seigneurs et possesseurs successifs.

Sa situation, déjà intéressante à l'époque féodale, n'a pas été diminuée par son rattachement au domaine royal, et Glatigny constitue encore aujourd'hui, malgré le morcellement incessant de son domaine, un des quartiers les plus agréables et les plus goûtés du nouveau Versailles.

Il peut donc être intéressant de rechercher, dans les documents conservés dans nos Archives publiques et dans les ouvrages, nombreux déjà, publiés sur l'histoire locale de Versailles et de ses environs, ce que fut la seigneurie de Glatigny, ce qu'elle est devenue et aussi quels personnages ont habité son manoir ou signalé leur passage en suivant les déplacements de la Cour.

Cette étude ne pouvait laisser dans l'ombre l'histoire particulière d'une petite propriété, créée au XVIIIe siècle entre la grille de Versailles et les dépendances du château et de la ferme de Glatigny, habitée pendant près de cent vingt ans par la famille de Béthune, qui lui a laissé son nom, et dont on voit aujourd'hui disparaître les constructions et les magnifiques plantations si longtemps respectées.

L'histoire du château de Béthune, tout à fait indépendante de celle de Glatigny, fera donc l'objet d'un chapitre spécial.

I. — *Description topographique.*

L'examen des anciens plans conservés dans les dépôts publics peut seul permettre de déterminer avec une exactitude relative la situation du domaine de Glatigny à l'époque féodale, au delà de laquelle il n'est pas possible de retrouver des documents précis.

« A cette époque, dit M. Maquet dans son ouvrage sur *Versailles aux temps féodaux*, le Val de Galie, situé entre les anciennes divisions féodales du Mantois, du Pincerais, de la Laye, du Parisis, du Josas et du Hurepois, était dominé au nord par le donjon des châtelains de Rocquencourt, à droite duquel s'étendait vers l'est Glatigny, dont le manoir, appuyé sur le penchant d'une colline, semblait une sentinelle avancée destinée à protéger le gros bourg de Montreuil, placé sur le versant sud de la même colline. »

D'après une carte manuscrite conservée à la Bibliothèque de Versailles, Glatigny était limité au nord par les bois des Hubies ou des Spectres, à l'est par ceux des Fausses-Reposes, au sud par les terres et l'étang de Clagny, et à l'ouest par les terres de la paroisse du Chesnay.

Cette délimitation correspond assez exactement à celle du quartier moderne dont nous parlerons plus loin.

Enfin, sur une carte noire, imprimée par Jean Boisseau, enlumineur du Roy pour les cartes géographiques, et comprise dans l'Atlas de la Mission de la Congrégation de Versailles, le domaine de Glatigny affecte un peu la forme d'un triangle isocèle dont le sommet serait dans la direction de Vaucresson et la base orientée vers l'ancien village de Trianon.

Sans rechercher où s'arrêtaient de ce côté les limites de Glatigny et sans pouvoir affirmer qu'il n'empiétait pas sur le territoire actuel de la commune du Chesnay, nous pouvons indiquer que ce domaine comprenait un manoir avec ses constructions accessoires et dépendances, des terres labourables, des prés et pâtures, des bois et friches, et quelques étangs ou pièces d'eau peu importantes; le tout, à la fin du XVIIe siècle, représentait une superficie de plus de 950 arpents.

Plan de Glatigny en 1740.

A proximité du manoir étaient groupées quelques maisons particulières qui constituaient un petit hameau relevant de la paroisse de Versailles.

On a pu se demander si, à une époque plus ancienne, Clagny et Glatigny ne formaient pas une seule terre, et si, à la suite d'une division du domaine primitif séparant définitivement la partie la plus rapprochée du château de Versailles de celle située au delà du grand étang qui n'a disparu qu'en 1736, la dénomination de la nouvelle seigneurie n'avait pas pu se former en dénaturant Glatigny pour faire Clagny. Nous osons d'autant moins nous prononcer sur cette question d'ordre philologique, que nous n'avons rencontré aucun document justifiant l'existence d'un seul domaine. Toutefois, nous devons signaler la dénomination de Glagny pour Clagny, relevée dans un article de journal tout récent et dont l'auteur paraissait ignorer d'ailleurs l'origine des nouveaux quartiers de Versailles.

L'importance et la configuration de la seigneurie de Glatigny n'ont pas dû varier sensiblement depuis le XVe siècle jusqu'à la Révolution; le domaine a toujours été transmis dans son ensemble, et les mutations successives antérieures à l'an II ne dénotent aucune trace de démembrement (1). A partir de 1794, les mutations sont devenues plus fréquentes, mais nous verrons, à la fin de cette étude, comment l'ancien manoir, souvent qualifié de château, et la propriété de Béthune ont pu subsister dans leur intégralité presque complète jusqu'à la fin du XIXe siècle.

II. — *Situation administrative et religieuse.*

Si la situation topographique d'un ancien domaine n'est pas toujours facile à préciser, faute de plans et de documents authentiques, sa constitution administrative, judiciaire et religieuse peut aussi être délicate à rechercher, en raison des divisions féodales qui avaient remplacé, sans règles précises, les divisions plus anciennes de l'époque carolingienne.

(1) Signalons toutefois la donation faite par Louis XVI à la paroisse Notre-Dame de Versailles de 4 arpents 20 perches, faisant partie des terres de la ferme de Glatigny, pour y créer un nouveau cimetière, appelé depuis le cimetière Notre-Dame, ainsi qu'il résulte d'un arrêt du Conseil d'Etat du 2 mars 1777.

Versailles, nous le savons, dépendait, avec Marly et Villepreux, de la châtellenie de Châteaufort.

Plus tard, les seigneurs de Sèvres et les Célestins de Paris furent suzerains de Versailles, et les possesseurs de ce lieu leur devaient la foi et l'hommage.

Enfin, de la seigneurie de Versailles relevait en plein fief celle de Glatigny, dont les seigneurs eux-mêmes avaient pour vassaux les propriétaires du fief de Clagny.

Cette personnalité du fief de Glatigny, reconnue et proclamée dans de nombreux contrats et aveux que nous rencontrerons plus loin, n'excluait pas, bien entendu, les propriétés privées que pouvaient posséder sur le territoire de Glatigny d'autres seigneurs, des communautés religieuses et de simples particuliers; c'est ainsi que nous relevons, dès le XIIIe siècle, au nombre de ces propriétaires : l'évêque de Paris et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris; au XIVe siècle, la Maladrerie de Versailles et Pierre de Craon, seigneur de la Ferté-Bernard, comme donataire du roi Charles V.

De même, l'église de Saint-Julien de Versailles possédait, en 1506, « deux arpens de pré assis au terrouer de Glatigny ».

Mais si la seigneurie de Glatigny conserva, au point de vue féodal et jusqu'à sa réunion au domaine royal, tous les privilèges attachés à son fief, elle fut dépossédée de ses droits de gros et de huitième des vins dès 1638, puis, en 1675, des droits de justice que le Roi se réserva, ainsi qu'il résulte expressément des énonciations de l'Edit royal donné à Versailles, au mois de décembre 1693, pour l'union de plusieurs terres et fiefs au Domaine et à la Justice de Versailles.

Il nous a paru intéressant de reproduire ici, presque *in extenso*, ce document qui n'a peut-être pas encore été publié et qui se rattache directement à l'histoire de la seigneurie de Glatigny :

ÉDIT DU ROY

Pour l'union de plusieurs terres et fiefs au Domaine et a la Justice de Versailles, donné au mois de décembre 1693.

« LOUIS, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre : A tous présens et à venir, salut. La Terre de Versailles et le Fief

de la Grange-l'Essart, ayant été acquis par le feu Roy nostre très honoré père et seigneur d'heureuse mémoire, du sieur de Gondy, archevêque de Paris, par contrat du 8 avril 1632, il y joignit quelques héritages acquis pour l'agrandissement des jardins, avec les droits de gros et de huitième des vins vendus dans les Paroisses de Versailles et de Glatigny, qu'il fit retirer au sieur Briçonnet, lors propriétaire de la terre de Glatigny, au profit de qui ces droits avaient esté alliennez par les commissaires députez pour la vente des Aydes, et déclara par les Lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye au mois d'avril 1638, registrées au Parlement, qu'il affectoit particulièrement ladite Terre de Versailles à ses Plaisirs. Nous avons continué de jouir de cette terre et desdits droits d'Aydes y joints séparément de nostre Domaine et des Fermes de nostre Royaume, et les Bastiments, Jardins et Parcs que nous y avons fait faire depuis plusieurs années que nous y faisons un séjour presque ordinaire, nous ayant obligé de nous étendre : Nous avons acquis en différends temps et par plusieurs contracts, non seulement la plus part des héritages qui appartenoient aux particuliers dans ladite Terre de Versailles, mais mesmes plusieurs Fiefs, Terres, Seigneuries et Fermes avec partie des Bois des environs; sçavoir les Fiefs et Fermes de Trianon, de Masselong et de la Boissière, des religieux de Sainte-Geneviève-Dumont de Paris et des sieur et damoiselle Le Maire, par contracts des 22 aoust 1663 et 16 décembre 1665. La terre de Clagny des sieurs administrateurs de l'Hôpital des Incurables du Fauxbourg Saint-Germain de Paris, par contract passé pardevant Chupin et le Flouin, notaires au Chastelet de Paris, le dernier jour de novembre 1665, celle de Glatigny des sieur et dame Briçonnet, par contract passé pardevant de Beauvais et son collègue le cinquième juin 1675, la terre et baronnie de Marly, etc.....

« Et comme nous avons fait ces acquisitions par rapport à Nostre Maison Royale de Versailles, nostre intention a toujours esté, ainsi que nous nous en sommes déjà expliqué, par plusieurs contracts et par quelques arrests de nostre Conseil, que toutes lesdites terres, fiefs, seigneuries, fermes, bois, domaines, revenus et droits, avec les justices y attachées ou qui en dépendent, fussent et demeurassent unis et incorporez à nos domaine et justice de Versailles, pour en jouir par nos mains

séparément du domaine de nostre Couronne ; à la réserve néanmoins desd. terres de Clagny et de Glatigny et leurs dépendances, et des dix-huit cents arpens ou environ de bois taillis situez dans l'étendue des Terres de Louveciennes, Rueil, la Malmaison, Viroflay, Marne, Montreuil, Porchefontaine, Chaville, Jouy, Verrière, Amblainvilliers et Bièvre; Desquels, ensemble des bois dépendans de nosdites terres de la Selle, Bougival et Marly, qui sont situez hors de nos parcs, nous avons fait don à la dame de Montespan, avec retention des droits de Fiefs, de Mouvance et de Justice, suivant l'arrest de nostre Conseil du 1er mars 1685, pour en jouir pendant sa vie, etc.....

« A ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de nostre Conseil et de nostre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, nous avons par ces présentes signées de nostre main, Uny, joint et incorporé, Unissons, joignons et incorporons à nos Domaine et Justice de Versailles, la terre et baronie de Marly le Châtel, la terre et vicomté de Guyencourt; les terres, seigneuries, fiefs et fermes de Marly le Bourg, etc....., avec les justices, tant en première instance que par appel, mouvances, droits, devoirs seigneuriaux et féodaux, directe, censière et autres, de quelque nature et qualité qu'ils soient dépendans desdites terres ou unis à icelles.....

« Nous avons pareillement uni et incorporé comme dessus à nosdites terre et justice de Versailles, les droits de mouvance, de directe féodale et censière et de justice, soit immédiate ou de ressort, qui appartenoient ci devant audit sieur de Chevreuse, etc.....

« Plus les droits de justice des Fiefs et des Mouvances que nous nous sommes réservez, tant sur lesdites terres et seigneuries de Clagny et de Glatigny et leurs dépendances, que sur tous les bois aussi par nous acquis par plusieurs contrats particuliers hors nos dits parcs, etc..... dont les fonds appartiennent à la dite dame de Montespan, etc.....

« Pour le tout ne faire et composer à l'avenir à perpétuité qu'un seul et même Fief et un même corps de Seigneurie et de Justice avec notre terre et justice de Versailles et pour administrer et rendre la justice pour nous et en nostre nom à nos sujets et justiciables desdits lieux, Nous avons par ces mêmes Présentes estably et ordonné, et établissons et ordonnons, un Siège

et Baillage Royal en ladite ville de Versailles, lequel sera composé d'un bailly, juge civil et criminel; un lieutenant; un procureur pour nous; un commissaire enquesteur examinateur; un greffier civil et criminel; un receveur des consignations; un commissaire aux saisies réelles; six procureurs postulans; deux huissiers; quatre sergents royaux et trois notaires, auxquelles charges il sera par nous nommé et commis des personnes capables sous nos commissions du grand Sceau, pour en jouir tant et si long-temps qu'il nous plaira, aux gages qui y seront par nous attribuez, et aux mêmes fonctions, pouvoirs, autoritez, prérogatives, honneurs, droits, profits et émolumens dont jouissent les Officiers de nos autres Baillages.

« Si donnons en mandement, à nos amez et feaux conseillers, les gens tenant nostre cour de Parlement, etc.....

« Donné à Versailles au mois de décembre, l'an de grâce 1693 et de nostre règne le cinquante-unième.

« *Signé :* LOUIS. »

D'autre part, Glatigny relevait de la juridiction ecclésiastique de Paris, soit comme tributaire de l'ancien prieuré de Saint-Julien de Versailles, dont la justice avait été réglée par la charte de 1188, soit comme rattaché successivement à la paroisse de Saint-Julien, puis plus tard à celle de Notre-Dame, créée par Louis XIII.

Mais nous ne pensons pas qu'il ait jamais existé un prieuré à Glatigny, comme l'affirme M. de Saint-James-Gaucourt dans son *Essai historique sur Versailles*, publié en 1839; et nous rappelons que l'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, publiée en 1757, après avoir indiqué que « le nouveau *Gallia christiana* parle d'une abbaye dite Glatigny », ajoute qu'il est à présumer qu'il s'agit plutôt de Lagny, ou mieux encore qu'on a voulu parler du prieuré de Jardy, tout proche de Glatigny.

Nous retrouvons encore aujourd'hui sur la commune de Marnes et à droite de la route de Versailles à Vaucresson, derrière les bois des Fausses-Reposes, la ferme de Jardy, transformée en haras, qui occupe très probablement l'emplacement de l'ancien prieuré de ce nom.

Il a pu exister dans les dépendances du manoir ou château de Glatigny une chapelle, et c'est encore l'abbé Lebeuf qui nous

révèle que, le 8 octobre 1633, Alexandre Briçonnet, alors seigneur de Glatigny, obtint la permission de faire célébrer la messe *dans sa maison de Glatigny*.

Puis, un peu plus tard, en 1659, nous trouvons « une fondation faite en conséquence du testament d'Angélique Crespin, épouse de Charles Briçonnet, des 5 et 6 avril de la même année, d'un chapelain pour célébrer la messe à Versailles, dans l'église paroissiale de Saint-Julien, ou dans le château de Glatigny, et faire le catéchisme en la paroisse, moyennant 300 livres de rente; lequel chapelain devait être choisi par le seigneur de Glatigny, et après sa mort, par le curé de Versailles ».

Nous compléterons ces indications sur l'organisation administrative et religieuse de Glatigny en disant qu'il existait dans cette seigneurie une charge de tabellion-juré dont les archives nous révèlent les titulaires successifs.

Quant au régime judiciaire proprement dit, auquel étaient soumis les habitants de Glatigny, il varia naturellement, subissant les transformations qui furent la conséquence du développement de Versailles.

Après avoir été longtemps le siège de la juridiction d'un prévôt dont les sentences, au XVIe siècle, étaient revisées par le bailli des Célestins, seigneurs de Porchefontaine, ou par ses lieutenants, Versailles, à partir de 1632, vit son bailli seigneurial devenir bailli royal, et le nouveau bailliage se développa considérablement au fur et à mesure des acquisitions faites par Louis XIV et ses successeurs.

Comme conséquence de cette transformation, les appels du prévôt de Versailles passèrent successivement du bailli des Célestins au Châtelet de Paris, puis en mars 1751 au Parlement, et enfin, par déclaration du 1er juin 1751, la justice de Versailles fut assimilée aux grands bailliages royaux, avec connaissance de tous les cas royaux, civils et criminels.

Nous terminerons cette digression en signalant, pour mémoire seulement, la coexistence d'une justice rivale, celle du prévôt de l'Hôtel le Roi, désigné souvent sous le nom de grand prévôt de France, qui ne devait connaître que des contestations survenant entre personnes servant à la Cour, ou leurs domestiques, ainsi qu'entre marchands et fournisseurs privilégiés du Roi, du Dauphin et de la Dauphine.

L'organisation de cette justice du prévôt de l'Hôtel le Roi et les conflits nombreux qu'elle souleva ont déjà fait l'objet de recherches et de travaux dont le plus récent est la Thèse soutenue en 1907 par M. A. de Vallombrosa, devant la Faculté de Droit de Paris.

III. — *Les seigneurs de Glatigny.*

Dans sa monographie du château de Clagny, publiée en 1881, M. Pierre Bonnassieux faisait observer que l'histoire des seigneurs de Glatigny et de ceux de Versailles n'avait pas été faite encore, et il ajoutait que quelques éléments de cette histoire en avaient seulement été réunis dans l'ouvrage anonyme intitulé : « Versailles; seigneurie, château et ville », dû, comme on le sait, à M. de Saint-James-Gaucourt et qui date de 1839.

Cette remarque, qui laissait percer un sentiment de regret chez un ami de Versailles, a été relevée, et quelques années plus tard, en 1889, M. Maquet, dans l'étude déjà citée plus haut, écrivait en des pages consciencieuses et fortement documentées l'histoire de l'ancienne seigneurie de Versailles.

Profitant de cet exemple, nous voulons essayer d'utiliser les éléments déjà publiés sur Glatigny et de les présenter ici, en groupant autour de chaque personnage les faits anecdotiques que nous avons pu découvrir par nos recherches personnelles.

Toute la période postérieure à 1675, et qui n'a jamais été racontée, complétera cette étude.

« Le Val de Gallye, dit M. de Gaucourt, fit partie des domaines des rois mérovingiens et resta au domaine jusqu'à la fin du IXe siècle, époque à laquelle les grands et les bénéficiaires obtinrent du roi Karl le Chauve, dans l'assemblée de Kierzy, en 876, l'hérédité des bénéfices dont ils n'avaient d'abord que la charge temporaire. »

Puis, s'inspirant des documents et des faits déjà relatés par l'abbé Lebeuf et par le P. Anselme, il arrive au XIIIe siècle pour constater que dès cette époque la terre de Glatigny avait un seigneur particulier en la personne de dame Pétronille de Glatigny, « laquelle, en 1209, donne le tiers d'une terre du Chesnay à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Vers le même temps, un

Gervais de Glatigny, de Glatiniaco, rend hommage à Guillaume, évêque de Paris ».

M. de Saint-Victor, dans son *Histoire de Paris*, rappelle une observation faite par l'abbé Lebeuf sur la dénomination d'une rue de Paris qui commençait à la rue des Marmouzets et aboutissait à la rivière, et qu'il présume devoir son nom à quelque seigneur de Glatigny. « On donnait le nom de *Glateingni*, dit Saint-Victor, à cette rue et aux environs de Saint-Denis de la Chartre jusqu'à l'hôtel des Ursins. On y voyait une maison de Glatigni, qui, en 1241, appartenait à Robert et à Guillaume de Glatigni. En 1266, on trouve des maisons indiquées *in Glatiniaco*. Ce qui indiquerait que cette rue aurait donné son nom soit à un quartier, soit à un enclos. Au XIVe siècle, les habitudes qui s'y étaient introduites lui avaient fait donner le nom de Val d'Amour. »

Il nous faut arriver sans transition jusqu'au XVe siècle pour rencontrer le premier membre de la famille des Essarts, qui, avec celle des Briçonnet, conservera dans son patrimoine, pendant près de trois siècles, la seigneurie de Glatigny.

Famille des Essarts.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer textuellement tout ce que M. de Gaucourt a écrit sur cette famille en s'inspirant de l'*Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, du P. Anselme.

A l'époque où allaient disparaître les anciens seigneurs de Versailles, une autre famille, originaire de la Brie, et que d'autres prétendent tirer son origine du fief de la Grange-Lessart, près Satory, fixait sa principale résidence au Val de Galie : c'était la famille des Essarts de Thieux, dont *Antoine Ier*, un des membres, devint, par acquisition ou par héritage (ce qu'on ignore), seigneur de Glatigny. Il était l'arrière-petit-fils de Pierre des Essarts, argentier du Roi en 1320, et le fils de Philippe II des Essarts, chevalier d'honneur, maître d'hôtel du Roi et conseiller au grand Conseil en 1404. Sa mère était Marie, dame de Bucy.

Antoine suivit le parti des Bourguignons, mais il se rattacha en 1413 au parti du Dauphin, et fut accusé, à juste titre, d'avoir voulu enlever le Roi et le duc de Guyenne des mains des bouchers de Paris. Il agissait de concert avec son frère, le fameux prévôt de Paris, Pierre des Essarts de Tilly.

Le religieux de Saint-Denis raconte que « Pierre était un homme très emporté, qui agissait avec plus de chaleur et de précipitation que de jugement en tout ce qu'il exécutait; qu'il s'embarrassa dans les factions et s'engagea dans le périlleux maniement des finances du royaume, se laissa aller à la passion aveugle d'élever sa maison, ne pensa qu'à enrichir son frère (notre Antoine) et ses amis; et pour ce sujet il porta le duc de Bourgogne à exiger de l'argent des peuples sous des titres colorés de réformation, d'emprunts de deniers et d'autres prétextes ».

Un registre du Parlement ajoute « qu'il convoita moult offices, et fit tant qu'il fut prévost de Paris, grand bouteiller de France, souverain administrateur des finances du royaume et maître d'hôtel du Roi; qu'en ses états il se maintint tellement, qu'il n'y avait ne chancelier, ne président qui eût osé faire déplaisir : Tandem, fut pris et exécuté ».

Le seigneur de Glatigny (Antoine) courut aussi grand risque de perdre la tête. Il fut d'abord prisonnier au Louvre; mais en étant sorti sain et sauf, il en eut une telle joie que, pour en témoigner sa reconnaissance, il fit dresser dans Notre-Dame de Paris une grande statue de saint Christophe, et fit placer au pilier qui était en face son effigie armée de pied en cape, avec cette inscription :

« *C'est la représentation de noble homme messire Antoine des Essarts, chevalier, jadis seigneur de Thieux et Glatigny en val de Gallie, conseiller et chambellan du roi notre sire Charles VI de ce nom; lequel chevalier fit faire ce grand image en l'honneur et remenbrance de Monsieur saint Christophe en l'an 1413. Priez Dieu pour son âme.* »

Les fonctions que remplissait Antoine étaient celles de valet tranchant et de garde des deniers de l'épargne du Roi. En 1411, il fut nommé concierge et garde du Roi; nous ne savons s'il était le concierge de l'hôtel Saint-Paul ou bien du château du Louvre; nous ne le voyons nulle part qualifié de la dignité d'échanson

ou de bouteiller. Pourtant, on rencontre, sur des sceaux, son écusson accoté des deux flacons, insigne de cette charge. C'était, au reste, un homme très versatile dans sa direction politique.

Philippe III des Essarts, né en 1425, fut seigneur de Glatigny après son père; il remplit différentes charges avec honneur; dès 1452, il fut viguier de Béziers et panetier du Roi. Louis XI se l'attacha ensuite en qualité de maître d'hôtel et de capitaine du château de Montils-lès-Tours, puis il passa au service du duc de Bretagne, qui le fit son maître d'hôtel et gouverneur du comté de Montfort. Son habileté dans les affaires le fit choisir par le duc pour négocier son mariage avec Marguerite, fille de Gaston IV, comte de Foix et régent du royaume de Navarre. Comme de ce mariage naquit Anne de Bretagne, femme de Charles VIII et de Louis XII, c'est donc à l'habileté d'un seigneur du Val de Galie que la France doit indirectement la réunion d'une belle province au domaine de la Couronne.

Philippe fut à deux reprises, en 1472 et 1474, chargé de ménager une trêve et ensuite de faire un traité avec Louis XI. Ce traité, adroitement conclu, fut signé à Senlis, et ce roi n'épargna rien pour s'attacher cet habile négociateur; il le nomma bailli de Meaux, maître des eaux et forêts, et lui donna 1,200 livres de pension et 4,000 écus comptant. Philippe resta dans les bonnes grâces du Roi jusqu'à sa mort, arrivée en 1478. Il avait épousé Jeanne Bérard de Bléré et Chissé, avec laquelle il fut enterré en l'église-cathédrale de Nantes.

Antoine II des Essarts fut seigneur de Glatigny après son père. On le qualifiait de chambellan du Roi; il fut aussi pourvu des offices de bailli de Meaux et de maître des eaux et forêts de France, Champagne et Brie. Nous trouvons dans sa vie un fait qui se rattache au Val de Galie; c'est à l'occasion d'une assignation qu'il reçut en 1493 d'un nommé Laurent Leblanc et de sa femme, « à l'effet de se voir condamner à recevoir leur hommage d'un fief mouvant de Glatigny et assis à Fontenay-le-Fleury ».

Au reste, Antoine II, comme tous les des Essarts, eut beaucoup de discussions; le P. Anselme cite une foule de procès qu'eut cette famille avec toutes sortes de gens.

Antoine des Essarts laissa de sa femme, Marguerite d'Ognies de Pierrepont, un fils, *Antoine III des Essarts*, qui vendit Glatigny vers 1500, à Guillaume Briçonnet. Le dernier acte d'Antoine à

Glatigny fut de faire saisir le fief de Fontenay-le-Fleury sur la veuve de Laurent Leblanc; mais l'hommage reçu était là, et un arrêt en bonne forme du 10 juillet 1499 ordonna la mainlevée de la saisie.

Famille Briçonnet.

Avec Guillaume Briçonnet commence cette suite de seigneurs qui possédèrent Glatigny de 1500 à 1675 et qui, pendant cette longue période, paraissent avoir assuré la sécurité et la prospérité de leur seigneurie.

Nous ferons encore, pour cette période, de larges emprunts à M. de Gaucourt, en les complétant par la relation des documents que nous avons trouvés dans les Archives nationales et au Cabinet des Titres, qui possède une histoire généalogique de la maison des Briçonnet, par Guy Bretonneau, Pontoisien, chanoine de Saint-Laurent au chasteau de Plancy, imprimée à Paris en 1620.

La famille Briçonnet était alors une famille peu ancienne, mais qui rachetait par l'illustration et les hauts emplois le défaut, important alors, d'une antique origine.

C'était aux charges de finances et de judicature que presque tous ses membres s'étaient consacrés; toutefois, ce fut par les hommes de l'Eglise que leur nom fut d'abord connu. Robert Briçonnet commença par être conseiller au Parlement; en 1481, il devint président aux enquêtes, puis président de la Chambre des Comptes en 1489; plus tard, il fut garde des Sceaux et abbé de Saint-Waast d'Arras, l'une des plus riches abbayes du royaume.

En 1493, il fut appelé à l'archevêché de Reims, ce qui lui donna la première pairie du royaume. Enfin, il obtint en 1495 la première dignité de l'Etat, celle de chancelier, qu'il exerça pendant deux ans, jusqu'à sa mort.

Mais un homme qui joua dans le monde politique un rôle plus célèbre est son frère, le cardinal Guillaume Briçonnet, qui avait commencé par être général des finances sous Louis XI (comme l'avait été son père, Jean Briçonnet), puis évêque de Saint-Malo en 1492. Avant d'entrer dans les ordres, il avait été marié à Raoulette de Beaune, fille d'un argentier du Roi, et en avait eu cinq

enfants, dont deux furent évêques. C'est pendant son union qu'il reçut la visite d'Angelo Catto, médecin et astrologue du Roi, qui lui prédit « qu'il serait ung jour un grand personnage et emprès d'être pape ; de quoi sa femme ne fust contente, car c'était à dire qu'elle s'en irait la première, de quoi les femmes ne sont volontiers curieuses ».

Guillaume Briçonnet, surintendant des finances, fut nommé cardinal par Alexandre VI, à la suite des négociations qui aboutirent au traité de Verceil, intervenu entre le Pape et Charles VIII, puis archevêque de Reims.

En 1498, Guillaume sacra le roi Louis XII, fut nommé neuf ans après lieutenant du Roi en Languedoc et archevêque de Narbonne, et se démit du siège de Reims. Il prit une part active à repousser les entreprises de Jules II contre la France, se vit même déchu de sa dignité de cardinal en 1511, et n'y fut rétabli que par le pape Léon X, peu de temps avant sa mort, arrivée en 1514.

Par le crédit de ces deux personnages, la famille Briçonnet fut promptement mise au nombre des plus considérables de l'Etat ; ce qui servit peut-être plus à la faire prospérer et connaître est la quantité de membres dont elle se composait, car de 1450 jusqu'à 1700, c'est-à-dire pendant un espace d'environ 250 ans, on compte plus de 180 descendants de Jean Briçonnet, bourgeois de Tours, leur auteur commun. Parmi eux, on voit 6 évêques ou archevêques, 1 chancelier, 2 grands maîtres des eaux et forêts de provinces, 8 chanoines de Paris ou de Saint-Martin de Tours, 12 présidents au Parlement et aux chambres de comptes, un nombre égal de conseillers, environ 20 contrôleurs généraux, surintendants, trésoriers, receveurs généraux et autres titulaires des charges de finances, et 15 officiers, dont la moitié périt sur les champs de bataille. Mais des neuf branches dans lesquelles se subdivise cette famille, c'est l'aînée qui nous intéresse le plus directement, comme ayant possédé Glatigny au Val de Galie.

Le premier d'entre eux qui y ait été seigneur est le neveu du cardinal et du chancelier, *Guillaume Briçonnet*, qui, dès 1506, était secrétaire du Roi, trésorier de la maison de la Reine et des cent gentilshommes de la maison du Roi. En 1511, il devint receveur général du Maine et mourut en 1534. Des dix enfants qu'il

laissa de sa femme Claude de Léveville, nous mentionnerons seulement Claude, qui devint évêque de Lodève en 1561, par la résignation que fit son oncle Michel de cet évêché, et Jeanne, qui épousa Robert Piedefer, seigneur de Guyencourt, mort en faisant le voyage de Jérusalem; et nous mentionnerons son second fils, *Jean Briçonnet*, troisième du nom.

Celui-ci fut président des généraux des finances en la Cour des Aides de Paris, et s'intitulait seigneur de Glatigny, d'Achères, de Boisfourchu et de Villemomble.

Il existe de lui quatre actes relatifs à des ensaisinements donnés à des acquéreurs de biens à Glatigny. Depuis la création de la coutume en 1510, l'ensaisinement dans le ressort de la prévôté de Paris n'était obligatoire que pour les ventes. C'était un reste des anciens usages féodaux de certains pays où l'on ne considérait un acquéreur comme possédant valablement qu'autant que le seigneur l'avait lui-même mis en possession. Ce droit de saisine s'était résolu en un cens de 12 deniers que le seigneur percevait, et dont il donnait quittance au dos de l'acte de vente.

Le 7 mai 1544, Jehan Briçonnet ensaisine Cungn, marchand à Versailles, d'un arpent que lui avait vendu, au terroir de Glatigny, paroisse de Versailles, Jehan Pasquier, laboureur, habitant des mêmes lieux que lui.

L'année suivante, Briçonnet ensaisine d'un immeuble que vendaient Jehan Bourlier, laboureur à Glatigny, et Pierrette Pasquier, sa femme, à Pierre Le Brun, marchand hostellier à Versailles. Par cet acte, nous voyons que l'église Saint-Julien possédait du bien à Glatigny, car l'immeuble acquis par Le Brun est attenant à une propriété de cette église. Le même acte nous apprend que le seigneur de Glatigny avait un tabellion qui alors se nommait Le Breton. La légalisation de ce contrat est faite par Jehan de Saint-Yon, « licencié ès loix, advocat au Chatellet et bailli de la noblesse et chastellenie de Montalay pour les religieux prieur et Célestins de Paris ».

Un an après, le tabellion de Glatigny était sans doute changé, car un contrat passé le 27 avril 1545 est dressé par Jehan Guillot. Il s'agissait de la vente d'une portion de terre à Glatigny, faite par Guillaume Pasquier à un marchand de Versailles nommé Pierre Lelong, et qui fait hommage à Jehan Briçonnet.

Deux ans après, Pierre Lelong achète encore du bien à Glatigny, du fils de Pasquier, mais ce n'est que l'année suivante qu'il reçoit l'ensaisinement.

Le P. Anselme ne donne pas la date de la mort de Jean Briçonnet; mais il est certain qu'il vivait en 1557, puisqu'il signe cette année un ensaisinement pour un immeuble que vient acheter à Glatigny un mégissier de Paris, nommé Nicolas Gervais; le vendeur était Nicolas Rabeau, porteur de grains aux halles. Au reste, Nicolas Gervais vend deux ans après, à un habitant de Versailles, nommé Pierre Bruyn, d'autres biens qu'il avait à Trianon, à Versailles et à la Vignette de Glatigny.

Avant de quitter Jehan Briçonnet, rappelons ici que c'est lui qui appuya vivement la requête présentée au Parlement, les 19 et 21 juin 1525, par Jehan Morin, prévôt des marchands de Paris, et Jehan Leclerc, un des échevins, pour obtenir l'expédition de police faite à Versailles, le 25 juin même année (1525), contre une bande de malandrins qui dévastait toute la région. Le récit de cette expédition a été fait de la manière la plus intéressante par M. Paul Fromageot, dans une communication insérée dans la *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise,* au mois de novembre 1899.

A Jean Briçonnet, qui avait épousé Etiennette de Bérulle, succéda *François,* son fils, conseiller en la Cour des Aides. Il épousa Clémence, fille de Thomas d'Elbène, secrétaire du Roi, et de Charlotte Janvier, et posséda Glatigny pendant fort longtemps, car il ne mourut qu'en 1651 (le P. Anselme indique la date du 16 avril 1657), et nous avons deux actes de lui comme seigneur dès 1581; ce sont encore des ensaisinements de terres situées à Glatigny : l'un, de quelques arpents vendus par une veuve Guillemette Guillot, du Chesnay, à Nicolas Dubreuil; l'autre, de biens à la Vignette, achetés et vendus par les mêmes personnes.

Quatre ans avant ces ventes, François Briçonnet, oncle de celui-ci, conseiller au Parlement et seigneur de Léveville, avait échangé des biens, qui étaient situés à Glatigny, contre d'autres biens, avec Nicolas Dubreuil. Les autres actes que nous possédons sur François Briçonnet sont fort peu importants; ce sont ou des ensaisinements ou des quittances; parmi celles-ci, il y en a une de 1584 et une autre de 1632.

Mais il est plus intéressant de rappeler ici l'événement historique qui eut son dénouement au manoir de Glatigny, alors possédé par François Briçonnet. Nous voulons parler de la fameuse journée des Dupes, qui a si longtemps, et dernièrement encore, excité la curiosité des historiens et des chercheurs.

Ce serait faire un hors-d'œuvre que de reproduire ici le récit de cette intrigue de Cour, ourdie contre Richelieu par Marie de Médicis, avec le concours de divers personnages de l'époque. L'un d'eux, Michel de Marillac, alors garde des Sceaux, qui avait été mandé à Versailles à la fin de la journée du 11 novembre 1630, reçut de Louis XIII, sommairement installé au château de Versailles, l'ordre d'aller loger à Glatigny et d'y attendre les ordres de Sa Majesté. L'histoire ne nous dit pas si, ce même soir, Marillac pouvait encore se faire illusion sur le sort qui lui était réservé, et si la réception que lui fit le seigneur de Glatigny fut attristée par quelque triste pressentiment; mais nous savons tous que, dès le lendemain, Marillac reçut la visite de M. de la Ville-aux-Clercs, qui vint lui redemander les sceaux, dont la garde était donnée à M. de Châteauneuf. Marillac quitta donc Glatigny et ses hôtes pour se retirer au château de Caen, où il fut interné provisoirement (1).

Des huit enfants que laissa François Briçonnet, *Alexandre* lui succéda.

M. de Gaucourt s'est demandé si, comme l'indique l'abbé Lebeuf, Alexandre Briçonnet était bien seigneur de Glatigny dès 1632, soit vingt-quatre ans avant la mort de son père.

(1) Nous avons pu consulter, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, un manuscrit fort intéressant, de plus de 800 pages, intitulé : *Histoire de la vie de messire Michel de Marillac, par messire Nicolas Lefèvre, sieur de Lezeau, maistre des requestes et conseiller ordinaire du Roi en son Conseil d'Estat.* Messire Lefèvre raconte, dans ses moindres détails, la disgrâce de Marillac, son arrivée à Glatigny le soir du 11 novembre 1630, la messe matinale à laquelle il assista le lendemain, dans la chapelle du manoir, et pendant laquelle se présenta l'envoyé du Roi, M. de la Ville-aux-Clercs, accompagné d'un exempt et d'archers dont la mission prouve toute l'importance que le cardinal de Richelieu attachait à l'arrestation de l'ancien garde des Sceaux. Puis le biographe retrace dans les termes suivants le triste voyage de M. de Marillac, allant, par étapes pénibles et humiliantes, de Glatigny à Evreux, puis à Lisieux et Caen, ramené à Lisieux où il séjourna six semaines environ, et enfin relégué à Châteaudun, dans la forteresse du château, où il mourut le 7 août 1632 :

« *D'Evreux*, dit Lefèvre, *il fut conduit à Lizieux, toujours en la mesme manière, où l'exempt ne sembloit sçavoir plus ce qu'il avoit à faire de son prisonnier. Néant-*

Nous n'avons pas trouvé, en effet, trace d'un acte de vente ou de donation à son profit de la terre de Glatigny; mais dans un bail à rente foncière, conservé au dossier des pièces originales de la famille Briçonnet, à la Bibliothèque nationale, et « reçu le 17 août 1632 par Pierre Lopin, greffier et tabellion-juré de la paroisse de Glatigny au Val de Gallie, comparaît en personne Messire Alexandre Briçonnet, chevallier, conseiller du Roy et maistre d'hostel ordinaire de Sa Majesté, seigneur de Glatigny, et estant de présent logé en son chasteau, en la paroisse de Versailles ». Dans cet acte, ledit seigneur donnait à bail et délaissait, à titre de rente foncière, « à Jehan-Baptiste Bourgeois, marchand charron, demeurant à Marnes-les-Sainct-Cloud, une maison assise à Marnes, avec ses dépendances et neuf arpents et demi de terre et prés ».

La qualité prise dans cet acte par Alexandre Briçonnet précise bien sa fonction de maître d'hôtel du Roi et sa possession de Glatigny dès 1632.

M. de Gaucourt signale encore, vers la même époque, la trace d'un nouveau tabellion pour Glatigny; c'était un nommé Jehan Gaudoys, qui s'intitulait clerc tabellion-juré en la prévôté de Glatigny. Il avait sans doute le droit d'y exercer comme à Versailles, puisque certains actes mentionnent qu'il était établi par le seigneur de ce lieu.

Il est assez vraisemblable que c'est bien Alexandre Briçonnet qui prit part à cette mesure de justice administrative relatée par M. Coüard, archiviste du département de Seine-et-Oise, dans son rapport du 30 juin 1889 sur l'état des archives du bailliage de Versailles :

« Ce jour-là (25 mai 1632), le bailli royal se transporte au carrefour principal de ce lieu, où, étant en la présence de Me Ro-

moins, le lendemain il l'emmena à Caën, où il demeura deux jours entiers, et alla à la messe le premier jour au collège des Jésuites, et le second jour aux Carmélines, où néantmoins il ne désira parler à personne; en cette ville, il eut besoing d'argent, d'aultant qu'il n'en faisoit jamais provision, ains en envoyoit quérir sur ce qui luy estoit deub, à mesure qu'il en avoit à faire, et fut d'aultant plus pressé qu'il estoit obligé de faire une plus grande despense, à raison qu'il nourrissoit l'exempt à sa table et les archers avec ses domestiques; pour ce, il emprunta seize cent livres d'un sien allié, qui se trouva en ladite ville, lequel depuis en fust fort réprimandé. — Il arriva un aultre Paquet de la Cour par un aultre valet de pied du Roy, de sorte que, le lendemain, on le ramena à Lizieux. »

bert Picquenot, prêtre, curé dudit Versailles, et du sieur de Glatigny le jeune et de plusieurs habittants dudict lieu, nous aurait [le procureur du Roy] requis et demandé que le poteau où sont les armes du sieur Archevesque de Paris, ci-devant seigneur dudict Versailles, soict arraché et osté, et qu'à l'orme qui est audict carrefour soict mis et attaché les armes de Sa Majesté; sur quoy, faisant droit sur ledit réquisitoire dudit procureur du Roy, nous ordonnons que présentement ledit posteau sera arraché et osté, et que, audit orme, sera mis et affiché les armes de Sa Majesté, ce qui a été présentement faict. »

De son mariage avec Françoise Maynard, Alexandre Briçonnet, mort le 3 décembre 1660, laissa cinq enfants, dont l'aîné, *Charles Briçonnet*, fut seigneur de Glatigny.

Charles naquit en 1621 et devint président du Parlement de Metz. Il avait épousé Angélique Crespin, dont nous avons relaté plus haut la fondation pieuse pour la création d'un chapelain en 1659.

Avec lui se termine la liste des seigneurs féodaux de Glatigny.

(A suivre.) Ch. Porquet.

MADAME DU BARRY

De 1791 à 1793

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(*Fin.*)

VII

En mars 1793, Mme Du Barry rentrait, en toute confiance, à Louveciennes. On s'est étonné qu'elle n'ait pas été immédiatement poursuivie en vertu des lois si rigoureuses contre les émigrés, et l'on a supposé que des influences occultes avaient dû lui venir en aide. Est-il donc vrai, comme on l'a dit et répété, qu'elle ait été protégée par les administrateurs du département de Seine-et-Oise, et tout particulièrement par l'un d'eux, qui aurait conçu pour elle des sentiments plus que dévoués?

Une légende s'est formée à cet égard autour d'un homme qui a joué passagèrement, pendant huit mois environ, un rôle important à Versailles. C'est Jean-Charles Lavallery, né à Paris vers 1753, ancien homme de lettres, d'après Vatel, avocat au Parlement, suivant d'autres, jusqu'en 1786, fixé à Etampes à partir de cette date, comme fonctionnaire, puis officier municipal en 1790, enfin, élu en novembre 1792 membre du Conseil général de Seine-et-Oise (1), et bientôt après administrateur influent du département. Instruit, lettré, comme le prouvent ses harangues, il était en même temps homme du monde, aimable et galant avec les femmes, comme le montrent ses lettres. Une petite missive, qu'on lira plus loin, adressée par lui à Mme Du

(1) Voir *Lavallery, officier municipal d'Etampes, et la comtesse Du Barry*, par Ch. Forteau (Etampes, 1907).

Barry, a donné prétexte, par quelques mots aimables, à la supposition d'une étroite intimité entre eux. De là, un roman présenté par M. Lenôtre avec son talent habituel (1), et accepté par M. Claude Saint-André, qui attribue à Lavallery une prétendue levée des scellés apposés à Louveciennes, puis, en août, la mise en liberté complète de la châtelaine et de ses gens. Enfin, après « maint service » rendu à Mme Du Barry « avec une chaleur singulière », telle « qu'on y sent, dit son dernier biographe, quelque chose de plus que le dévouement », Lavallery se serait suicidé en apprenant l'arrestation de « la femme qu'il aimait ».

Cette romanesque légende est-elle vraie? Mme Du Barry a-t-elle trouvé aide et protection auprès du Directoire du département de Seine-et-Oise? Lavallery l'a-t-il défendue avec un dévouement passionné? — Des documents authentiques et, avant tous autres, les registres des délibérations du Conseil et du Directoire, non encore consultés, vont prouver le contraire.

En décembre 1792, un nouveau Conseil général venait d'être élu en Seine-et-Oise, et Lavallery y avait pris, dès la première séance, une place prépondérante. C'est lui qui y avait prononcé, le 11 décembre, le discours d'ouverture, où il avait particulièrement recommandé à ses collègues la liquidation « des biens des perfides émigrés ». Nommé vice-président du Conseil et du Directoire du département, on voit dans le registre des délibérations qu'il prenait la parole comme rapporteur ou commissaire dans toutes les discussions importantes. Quelles furent ses premières relations avec Mme Du Barry? — Lorsque Lavallery, venant d'Etampes, arriva à Versailles en décembre 1792, la châtelaine de Louveciennes était en Angleterre depuis le mois d'octobre. L'Administration départementale ayant eu connaissance de cette absence prolongée, la trouva suspecte, s'en émut, et décida de faire apposer les scellés sur la maison de la ci-devant comtesse. Le procureur général-syndic transmit aux administrateurs du district l'ordre de faire procéder à cette opération, par la lettre suivante, datée de Versailles le 14 février 1793 (2) :

(1) *Vieilles Maisons, vieux Papiers*, par G. Lenôtre, 2me série, p. 101.

(2) Archives de Seine-et-Oise, Dossier Du Barry.

La femme Dubarri, propriétaire à Louveciennes, a quitté la France au moyen d'un passeport au commencement de 1791, pour poursuivre en Angleterre les auteurs d'un vol considérable fait en sa maison.

Le doute inspiré sur cette poursuite par le laps de temps et l'ignorance de ses effets a fait naître nécessairement l'incertitude.

Dans cet état, l'Administration a pensé qu'il convenait de prendre sur les biens de cette femme des mesures conservatoires pour assurer à la fois ses droits et ceux de la nation.

Elle me charge, en conséquence, de vous inviter à faire apposer les scellés sur la maison de la femme Dubarri à Louveciennes, d'y commettre un gardien et de lui adresser le procès-verbal qui sera dressé à cette occasion.

Vous voudrez bien, Citoyen, presser cette opération, et m'en faire part aussitôt qu'elle aura été faite.

(Signé) Hodanger, substitut.

Cette *mesure conservatoire* n'était pas assurément l'indice de dispositions bienveillantes de la part des administrateurs de Seine-et-Oise et de leur vice-président Lavallery à l'égard de Mme Du Barry. Comme celle-ci était encore absente, le 21 février, Morin, son valet de chambre, adressa au Directoire une demande de levée des scellés apposés au château de Louveciennes, en expliquant que la comtesse était partie, munie d'un passeport régulier, pour la défense de ses intérêts en Angleterre. Cette requête ne reçut aucune réponse. En mars, Mme Du Barry rentre chez elle ; elle s'étonne, elle s'irrite, et le 27 mars elle adresse, de Louveciennes, aux administrateurs à Versailles, cette nouvelle requête personnelle, assez impérieuse (1) :

Citoyens administrateurs,

La citoyenne de Vaubernier du Barry est très étonnée qu'après toutes les promesses qu'elle vous a fournies des raisons qui l'ont forcée d'aller en Angleterre, vous l'ayez traitée comme émigrée. Avant son départ, elle vous a communiqué la déclaration qu'elle avait faite à sa municipalité ; vous l'avez enregistrée dans vos bureaux. Vous savez que c'est le quatrième voyage qu'elle est obligée de faire, toujours pour le même motif.

Elle espère que vous voudrez bien faire lever les scellés qui ont été apposés chez elle, contre toute justice, puisque la loi n'a jamais défendu de sortir du royaume à ceux que des affaires particulières et pressantes appellent en pays étranger. Toute la France est instruite du vol qui lui a été fait la nuit du 10 au 11 janvier 1791 ; que ses voleurs ont été arrêtés à Londres ; qu'elle y a eu une procédure suivie dont le dernier jugement n'a été rendu que le 28 février dernier, ainsi que l'atteste le certificat ci-joint.

(1) Le Roi, *Curiosités historiques*, p. 351.

Le surlendemain 29 mars, elle fait encore réitérer sa demande par Morin, qualifié de mandataire, fondé de procuration. Ces réclamations instantes, un peu hautaines en la forme, ne paraissent pas toucher les administrateurs, qui n'y répondent pas. Elle a l'idée alors de recourir à l'entremise de la vieille princesse de Rohan-Rochefort, qui habite Versailles et avec laquelle elle est en relations amicales. Celle-ci, qui a peut-être eu occasion de voir antérieurement Lavallery, va elle-même le trouver pour lui recommander en même temps la requête de Mme Du Barry et celle de son sommelier. Le 13 mai 1793, la princesse écrit à son amie de Louveciennes (1) :

... J'ai remis à M. de la Vallerie la petite notte pour le sommeillier auquel vous vous intéressés! J'espère que l'on fera incessamment droit à sa demande. *Lavallerie m'a assuré que la vôtre aurait lieu cette semaine.* Je le crois bien puisqu'il ait en retard. *Mais ce qu'il nous faut, c'est qu'il en ressente l'effet beaucoup trop attendus si injustement.*

C'est à la suite de cette visite et des recommandations de la princesse que Lavallery, toujours poli et aimable à l'ordinaire, crut devoir écrire, le 17 mai, à Mme Du Barry, la lettre suivante, sur laquelle on a cru pouvoir imaginer un roman d'amour (2) :

Citoyenne,

Je me ferai représenter le plutôt possible votre demande, dont le succès ne me paraît pas devoir éprouver de grandes difficultés, vu la notoriété du motif de vos absences, si vous avez eu surtout le soin de joindre à votre mémoire les pièces justificatives, telles que vos passeports ou leurs copies certifiées, certificats de résidence, etc... Soyez convaincue que s'il est des occasions où je désire donner du prix à mon travail, vous avez droit à les faire naître. Votre sexe vous donne le droit de désirer la tranquillité, et votre amabilité... Mille pardons, Citoyenne, un républicain et *un inconnu* ne doit parler que la langue des affaires.

Agréez l'assurance de mon respect et de tout l'intérêt que vous avez droit d'inspirer.

LAVALLERY.

Versailles, 17 mai l'an 2e de la République.

Peut-on induire de cette lettre que Lavallery était déjà ami

(1) Vatel, t. III, p. 192.

(2) Arch. de Seine-et-Oise, Papiers Vatel.

intime de Mme Du Barry? — Assurément non, puisqu'il se qualifie lui-même d'*inconnu*. La démarche racontée quatre jours auparavant par Mme de Rohan-Rochefort montre bien d'ailleurs qu'il n'existait pas encore de relations entre lui et la châtelaine de Louveciennes, sans quoi l'entremise de la princesse eût été inutile. Mais doit-on attacher quelque importance à la forme aimable de la lettre de Lavallery? Peut-on y voir l'indice d'un amour naissant, ou du désir d'un rendez-vous? — Ce serait encore aller bien loin, d'autant que Lavallery, malgré sa rigidité républicaine, était, comme nous l'avons dit, homme du monde et galant lorsqu'il s'adressait à une femme. Deux petites lettres (1) oubliées dans ses dossiers le prouvent. La première, signée d'une dame Arnould, et adressée à Lavallery, s'exprime ainsi :

La visite projetée du matin que je devais faire à *l'obligeant administrateur*, ne pouvant s'effectuer... je prends la liberté de prier le *spirituel et très poli* citoyen Lavallery de changer le temps de l'audience qu'il devait me donner le matin, à celui de l'après-midi, lorsque les occupations multipliées dont il est surchargé lui laisseront quelques instants de répit. Alors il voudra bien m'indiquer son heure... Il obligera sa très humble et reconnaissante concitoyenne.

La seconde lettre, datée de Versailles, 18 juin 1793, est écrite par Lavallery à la femme d'un de ses collègues envoyé en mission :

Citoyenne et collègue,

Dépositaire de la confiance de votre époux pour vous transmettre les détails de son voyage, je m'enorgueillis d'une pareille commission sous le double point de vue de servir l'amitié et *de correspondre avec une aussi aimable citoyenne*.

Vous verrez par les détails contenus en la copie ci-incluse, etc...

... Par la même occasion, je serais très désireux d'apprendre des nouvelles de votre santé et de celle de *votre charmante fille*.

Agréez, Citoyenne, l'assurance de mon profond respect et de mon attachement fraternel.

LAVALLERIE.

On voit qu'il n'y a pas lieu de s'étonner des quelques mots aimables de la lettre du 17 mai à Mme Du Barry, car ils étaient habituels de la part de Lavallery. Encore faut-il ajouter que ce

(1) Arch. de Seine-et-Oise, série L1 M. Personnel et administration générale.

n'était que simple politesse ou galanterie sans conséquence, car Lavallery oublia la demande de la comtesse et les recommandations de Mme de Rohan-Rochefort, si bien que le mois de mai et le mois de juin s'écoulèrent sans qu'il en fût question au Directoire du département, et qu'en conséquence les scellés restèrent apposés à Louveciennes. Cependant, le 27 juin, le sieur Blache, muni d'une lettre du ministre de l'Intérieur le recommandant pour un emploi de police, se présente au Directoire (1) et raconte avoir entendu dire par Salanave, domestique congédié de Mme Du Barry, lequel lui-même le tenait d'un nommé Fournier, greffier à Louveciennes, que Lavallery aurait donné au valet de chambre Morin la formule d'un certificat de résidence, et aurait dit à Fournier de le faire passer sans affichage. Malgré le peu de gravité de ce propos, les administrateurs ordonnent la comparution de Fournier, Salanave et Morin, mais ceux-ci ne se rendent pas à la convocation.

Trois jours après, le 1er juillet, Lavallery reçoit la lettre suivante du Comité de Salut public (2) :

Frère,

Un administrateur ne doit point laisser planer le soupçon sur sa tête. Tu es accusé, il faut que tu te justifies, ou nous te dénoncerons.

On assure que tu protèges la Dubarry, que tu as fait pour elle un modèle de certificat de résidence que tu as remis à un nommé Morin, que l'on dit être un homme taré servant les projets des contre-révolutionnaires, et que le juge de paix de Marly, Fournier, qui est aussi greffier de la municipalité, a été requis de délivrer ce certificat sans affiche préalable.

On assure également que tu as été dîner chez cette femme et qu'elle prend beaucoup d'intérêt à toi, en récompense des services que tu cherches à lui rendre.

Nous te connaissons de la franchise. Réponds.

Les Membres du Comité de Salut public,

BIZARD. NAUDET. VAREILLE.

Qu'y avait-il de vrai dans ces accusations provenant vraisemblablement du même Blache, qui les avait portées d'abord au Directoire de Seine-et-Oise? — Nous n'avons pas la réponse de Lavallery, mais il faut croire qu'il se justifia, car le terrible

(1) Arch. de Seine-et-Oise. Registre des délibérations du Conseil général.

(2) *Ibid.*, série L¹ M. Personnel et administration générale.

Comité ne le dénonça pas à la Convention et l'affaire n'eut aucunes suites. Cependant, en admettant qu'il y eût quelque chose de vrai dans les allégations de Blache, en supposant que Lavallery, sur la demande de Morin, lui eût remis pour Mme Du Barry une formule de certificat de résidence, et même qu'il eût accepté, ce qui était plus compromettant, de dîner au château de Louveciennes, on ne saurait sérieusement en conclure qu'il était devenu l'hôte assidu et le défenseur passionné de la châtelaine. En tous cas, les dénonciations de Blache et la lettre menaçante du Comité de Salut public étaient des avertissements de nature à lui inspirer une grande circonspection. On va voir qu'il les mit à profit, si tant est qu'il en eût besoin, et qu'il fut loin de manifester un grand dévouement pour cette femme qu'il aurait tant aimée, prétend-on.

VIII

Le 1er juillet, on apprend à Versailles que la municipalité de Louveciennes a, de son chef, mis en état d'arrestation Mme Du Barry et toutes les personnes de sa maison. « Un citoyen » se présente devant le Directoire, porteur d'une pétition de la « citoyenne Dubarry » réclamant la révocation de l'arrêté illégal qui l'a frappée. Si les administrateurs de Seine-et-Oise, et Lavallery en particulier, protègent vraiment la comtesse, ils ne doivent pas hésiter à révoquer l'arrêté de la commune de Louveciennes. Cependant, ils se contentent de renvoyer la pétition au Directoire du district, avec invitation de prendre de suite des renseignements et de les leur transmettre. Le jour même, un commissaire nommé par les administrateurs du district se rend à Louveciennes, se renseigne auprès de la municipalité, et, le lendemain 2 juillet, son rapport est envoyé au Directoire du département avec un long mémoire rédigé et signé par Labondie, ancien officier de marine, neveu de d'Escourre, introduit par lui depuis peu dans l'intimité de Mme Du Barry et montrant pour elle un grand dévouement qu'il paya plus tard de sa tête. Malgré ce mémoire, malgré le rapport du District, les administrateurs de Seine-et-Oise ne font rien. La châtelaine de Louveciennes, gardée à vue chez elle, en état de détention, proteste, s'impatiente, et, comptant sur son éloquence personnelle, demande à être conduite

sous escorte devant le Directoire du département. Alors se passe, le 4 juillet, une curieuse scène (1). Les administrateurs de Seine-et-Oise avaient levé leur séance à six heures et venaient de rentrer chacun chez eux, lorsqu'à sept heures, le président Richaud est averti qu'une grande affluence de citoyens, accompagnant plusieurs personnes arrêtées comme suspectes, réclament sa présence. Il convoque en hâte ses collègues, et tous accourent au lieu de leurs réunions. Ils trouvent un nombreux rassemblement entourant une voiture contenant Mme Du Barry et plusieurs femmes de sa maison, escortée de la municipalité de Louveciennes et d'une partie de la garde nationale. Tout ce monde est introduit dans la salle du Conseil général, et une séance supplémentaire est ouverte. Les municipaux louveciennois exposent que, « sur la demande de plusieurs habitants de la commune, ils ont cru devoir mettre la citoyenne Dubarry en arrestation chez elle, ainsi que toutes les personnes de sa maison; mais que cette citoyenne ayant demandé à venir au Département, elle y a été conduite en voiture par eux-mêmes et une partie de la garde nationale ». Là-dessus, Mme Du Barry prend la parole personnellement, proteste contre les dénonciations injustes dont elle a été l'objet de la part de Greive et Blache, affirme son patriotisme, prouvé par son retour en France, par ses dons à la commune pour armer les volontaires, et réclame hautement sa mise en liberté. Les municipaux ne contestent pas ses dires et ne lui sont pas hostiles. Les administrateurs du département vont-ils enfin libérer l'ex-comtesse? — Non encore. Après délibération et conclusions du substitut du procureur général-syndic, ils arrêtent « que la citoyenne Dubarry sera reconduite chez elle sous la garde de la municipalité de Louveciennes, *et qu'elle y restera provisoirement en état d'arrestation* jusqu'à ce que la Convention nationale, à laquelle a été présentée la dénonciation qui donne lieu à son arrestation, ait prononcé sur les faits dont il s'agit ». Et, sur ce, à neuf heures du soir, la séance prend fin; les administrateurs, heureux sans doute d'avoir esquivé toute décision compromettante, rentrent chez eux, tandis que Mme Du Barry reprend le chemin de Louveciennes, toujours prisonnière, escortée des gardes nationaux de la commune.

(1) Arch. de Seine-et-Oise. Registre des délibérations du Conseil général.

La Convention avait été, en effet, saisie des dénonciations répétées de Greive, Blache et Salanave, qui, pour en corser l'importance, n'avaient pas craint d'ajouter à leurs signatures quelques noms d'habitants du pays. Mme Du Barry, éconduite, comme on vient de le voir, par les administrateurs du département, s'empressa, le 5 juillet, dès le lendemain de sa comparution à Versailles, de faire présenter à la Convention sa requête de mise en liberté. Le Comité de Sûreté générale, chargé de l'affaire, rendit, le 6 juillet, un arrêté ordonnant qu'il serait pris des informations auprès des administrateurs du département « sur le civisme ou l'incivisme notoirement connu de la citoyenne Dubarry, et, jusqu'à ce, qu'elle resterait en arrestation chez elle, gardée par un gendarme, à ses frais (1) ». On a dit que Lavallery fut alors nommé commissaire, se rendit à Louveciennes et fit mettre Mme Du Barry en liberté. M. Claude Saint-André, allant moins loin, suppose seulement que Lavallery fut chargé de l'enquête, qu'il conduisit « avec une visible bienveillance ». En réalité, d'après les documents officiels, ce furent Rotrou et Pellé (2), et non pas Lavallery, qui furent nommés commissaires, et ils se contentèrent de rendre compte de leur mission le 18 juillet, sur quoi le Conseil général renvoya l'affaire à son Comité de Sûreté générale « pour qu'il en soit fait rapport ». D'autre part, dès le 7 juillet, en dehors du Directoire du département, sur l'initiative de Labondie, qui s'appliquait à justifier son mémoire en faveur de Mme Du Barry et multipliait ses démarches pour elle, une pétition avait été signée par cinquante-neuf habitants de Louveciennes, attestant les services rendus à la commune par la comtesse, sa bienfaisance constante pour les pauvres gens, et l'injustice des dénonciations de deux ou trois individus suspects, dont un étranger résidant depuis peu dans le pays. Cette pétition collective avait été suivie de plusieurs déclarations d'autres habitants se rétractant ou protestant contre l'abus fait de leurs noms, par Greive et Blache, et venant joindre leurs attestations à celles de leurs concitoyens.

Entre temps, le Directoire du district, à la date du 9 juillet, se décide enfin à délibérer sur la demande de Mme Du Barry à

(1) Arch. de Seine-et-Oise, série Q, Papiers Du Barry.

(2) *Ibid.* Registre des délibérations du Conseil général.

fin de levée des scellés apposés chez elle en février 1793. Les administrateurs *du district*, se fondant sur la requête de Morin du 21 février et sur les nombreuses pièces produites, procès-verbaux, procédure criminelle relative au vol de 1791, certificats de résidence, etc..., déclarent que le voyage de la dame Du Barry avait des causes légitimes, qu'il demeure constant qu'elle n'était point en état d'émigration, qu'il est juste qu'elle recouvre la jouissance de ses biens, — et, en conséquence, émettent *l'avis* « que ladite dame doit rentrer en pleine possession de sa maison de Louveciennes et de tous ses biens ». C'est le premier acte officiel qui lui soit nettement favorable, et il émane, comme on voit, non pas du Directoire du département, mais du Directoire du district, dont Lavallery ne fait pas partie. Mais ce n'est qu'un avis qui a besoin d'être homologué par l'Administration du département pour être exécutoire. En conséquence, le 25 juillet, les administrateurs de Seine-et-Oise, à leur tour, sont saisis de cette question d'homologation qui semble ne devoir être qu'une simple formalité. Ils paraissent, en effet, tout d'abord disposés à approuver purement et simplement l'avis du District, et un projet d'arrêté est rédigé en ce sens. Mais l'un des membres du Directoire fait observer que la citoyenne Du Barry est en état d'arrestation. Aussitôt, les administrateurs s'empressent de suspendre toute décision jusqu'à nouvel ordre. Puis, s'avisant d'un prétexte pour gagner du temps, ils remarquent dans le dossier de l'affaire trois petits certificats de quelques lignes écrits en langue anglaise, et, au lieu de les faire traduire eux-mêmes, ils chargent le procureur général-syndic de les transmettre au ministre des Affaires étrangères pour lui en demander la traduction et la légalisation. Le 1er août, en effet, le procureur expose au ministre que, *depuis le mois de mars*, la « femme Dubarry » est en instance pour obtenir la mainlevée des scellés apposés chez elle ; qu'elle a produit, entre autres pièces, trois certificats anglais, sur lesquels l'Administration désire avoir l'avis du ministre. Or, ces trois pièces, dont un passeport très simple dont on a vu ci-dessus le texte, présentaient cette particularité, que Mme Du Barry y était qualifiée de *comtesse*. Grave atteinte aux lois, qui avait sans doute attiré l'attention des méticuleux administrateurs ! Le ministre ne manqua pas d'en être aussi scandalisé, et Mme Du Barry dut écrire une longue lettre pour se disculper, en expli-

quant que c'était une erreur commise par son homme d'affaires anglais, qu'elle n'y était pour rien, et désavouait un titre qui blessait les lois françaises, auxquelles elle restait « invariablement attachée (1) ».

En tout ce qui précède, on ne trouve guère la preuve d'une protection efficace de la part des administrateurs de Seine-et-Oise, ni l'indice d'une affection dévouée de la part de leur vice-président Lavallery pour la châtelaine de Louveciennes. On voit au contraire que les membres de l'Administration, y compris Lavallery, s'appliquent surtout à ne pas se compromettre, et à laisser à la Convention le soin de décider du sort des réclamations de Mme Du Barry. Il y a lieu de remarquer d'ailleurs que si l'ex-comtesse pouvait être encore séduisante malgré ses cinquante ans, elle avait auprès d'elle trois chevaliers dévoués, sinon trois adorateurs, Rohan-Chabot, d'Escourre et Labondie, et que Lavallery, ne pouvant en ignorer les assiduités, eût été bien naïf de vouloir se joindre à ce trio.

Enfin, l'on va voir quelles graves préoccupations assaillaient précisément à cette même époque le Directoire départemental, et particulièrement Lavallery. Le département de Seine-et-Oise était en lutte ouverte avec les agents de la commune de Paris au sujet des marchés de grains et farines, des réquisitions et de l'application de la loi du maximum. Les Parisiens réclamaient des subsistances, mais c'était l'occasion de spéculations éhontées dénoncées par le Département. Les cultivateurs, de leur côté, se refusaient à livrer leurs grains et les cachaient. La famine sévissait partout, et de véritables émeutes se produisaient dans les villages, au passage des voitures chargées de blé ou de farine. Le 23 juillet, deux députés, nommés commissaires aux subsistances par la Convention, Roux et Bonneval, se présentèrent à la séance du Conseil général, accusant l'Administration de Seine-et-Oise d'être de connivence avec les communes rurales pour empêcher les expéditions de grains sur Paris (2). L'Administration répondit avec vivacité « qu'elle aurait été en droit de le faire », mais que l'imputation était fausse. Le 30 juillet, le Conseil général, voulant assurer la régularité de ce service si diffi-

(1) Arch. de Seine-et-Oise, série Q, Papiers Du Barry.

(2) *Ibid.* Registre des délibérations du Conseil général.

cile des subsistances, en chargea un comité composé de Lavallery, Rotrou et Germain, munis des pouvoirs les plus étendus. Le 31 juillet, Lavallery est à Mériel, aux prises avec une troupe d'habitants du pays ayant à leur tête le maire, le procureur-syndic et le garde champêtre, s'opposant par la force au départ d'un bateau chargé de grains. D'autre part, tandis que les communes rurales résistent aux réquisitions, les communes urbaines, comme Versailles, Saint-Germain, Sèvres, Argenteuil, Chatou et autres, réclament à grands cris du pain, et les commissaires aux subsistances sont aux abois. Le 4 août, Lavallery rend compte au Conseil général des efforts de son comité. Les 5 et 6 août, on discute encore à ce sujet. Le 7 août, le Conseil prend l'arrêté suivant :

Sur les observations faites par les commissaires aux subsistances relativement aux difficultés qu'ils éprouvent dans l'exercice de leurs fonctions, « que souvent on emploie contre eux les menaces et les injures », le Conseil autorise tous les administrateurs, commissaires dans les différents districts, à faire mettre en état d'arrestation et traduire à la maison de détention de Versailles tous individus, marchands ou autres, qui, par des menaces, insultes et manœuvres quelconques, s'opposeraient directement ou indirectement aux réquisitions légales des commissaires chargés de pourvoir aux approvisionnements que les circonstances rendent si nécessaires, à l'enlèvement, transport et circulation des subsistances, et à l'exécution des lois des 4 mai et 1er juillet, pour ensuite être lesdits individus traduits devant les tribunaux conformément aux lois.

En même temps, d'autres difficultés surgissaient. Un Comité de Salut public s'était formé à Versailles, au-dessus de toute autorité régulièrement constituée. Composé des éléments les plus violents, il recevait directement les instructions et les pouvoirs du Comité de Sûreté générale de Paris et prétendait imposer ses volontés aux administrateurs du département. Ceux-ci osèrent résister. Mais, le 9 août, ils reçurent une lettre de ce comité versaillais, leur transmettant un arrêté du tout-puissant Comité de Sûreté générale, qui leur intimait l'ordre de se soumettre et, tout d'abord, de se dessaisir du dossier d'une affaire Bellecôte, de la commune de Buc. C'était justement Lavallery qui, depuis le 21 juillet, avait été nommé commissaire dans cette affaire et s'occupait de l'instruire. Il s'éleva énergiquement contre l'intrusion de ce comité sans pouvoirs légaux et contre les pouvoirs illimités que le Comité de Sûreté générale voulait

lui attribuer (1). Le Conseil général, approuvant unanimement Lavallery, le chargea, avec son collègue Germain, de se rendre devant le Comité de Sûreté générale pour y demander le retrait de l'arrêté du 9 août.

Nous voici loin de Mme Du Barry. Mais ne voit-on pas combien peu Lavallery devait être alors d'humeur à courtiser l'ancienne favorite royale — à supposer qu'il y eût jamais songé — et combien il était peu en état de la protéger efficacement! N'est-il pas évident qu'il n'aurait pas eu grand crédit auprès du Comité de Sûreté générale, après les dénonciations dont il était l'objet et les multiples difficultés de ses fonctions d'administrateur! Cependant, c'est à ce moment que la « citoyenne Dubarry » paraît triompher de ses ennemis. Le 7 août, le Directoire du département avait expédié à la Convention le rapport du District, le procès-verbal de Rotrou et Pellé, les pétitions des habitants de Louveciennes, et, le 13 août, le Comité de Sûreté générale rendait l'arrêté suivant (2) :

Le Comité, délibérant sur la pétition présentée par la citoyenne Dubarry à la Convention nationale, et renvoyée audit Comité pour y faire droit par décret du 5 juillet dernier;

Vu les informations et procès-verbaux dressés tant par les commissaires du département de Seine-et-Oise, que ceux du district de Versailles, en date des 1er, 7 et 13 juillet dernier;

Considérant qu'il résulte desdites informations et procès-verbaux qu'il n'y a aucun reproche fondé à faire ni contre la citoyenne Dubarry, ni contre les personnes attachées à son service;

Qu'il y a plus de 50 habitants de la commune de Louveciennes qui ont déposé en faveur de ladite Dubarry;

Arrête que la citoyenne Dubarry sera remise en liberté, ainsi que ses domestiques et gens à ses gages qui auraient pu être arrêtés soit à Louveciennes ou dans l'étendue du département de Seine-et-Oise, suivant l'indication qui en sera faite par ladite citoyenne Dubarry.

Le Comité arrête également que la citoyenne Dubarry, ensemble ses propriétés, resteront sous la sauvegarde immédiate du département de Seine-et-Oise et sous la surveillance des officiers municipaux de Louveciennes, conformément aux lois qui protègent la sûreté des personnes et le respect dû aux propriétés.

(Signé) Julien de Toulouse, Lanot, Alquier, Bazire.

Mme Du Barry avait donc complètement gain de cause. Le de-

(1) Arch. de Seine-et-Oise.

(2) Vatel, Pièces justificatives, t. III, p. 448.

vait-elle en partie à quelques influences secrètes? — Nous l'ignorons; mais il semble qu'avant tout, cet arrêté dut être le résultat de l'examen de son dossier, c'est-à-dire, d'abord des pétitions et attestations de la plupart des habitants notables de Louveciennes, du mémoire très détaillé de Labondie, puis du rapport favorable du District et du procès-verbal dressé par Rotrou et Pellé. Quant au Directoire ou au Conseil général du département, quant à Lavallery en particulier, il n'apparaît pas qu'ils soient les inspirateurs, même occultes, de cet arrêté du 13 août. La prudente réserve observée par eux précédemment serait d'ailleurs en contradiction avec l'hypothèse d'une initiative quelconque de leur part.

IX

Arrivons maintenant au dernier acte du drame.

Mme Du Barry, avec sa légèreté habituelle, se croit délivrée de tout danger et ne songe qu'à reprendre sa vie insouciante à Louveciennes, entourée de sa petite cour, et adorée du duc de Rohan-Chabot, dont on se rappelle la lettre passionnée du 7 septembre. Bonne fille d'ailleurs, charitable, généreuse pour ses serviteurs, son premier soin, en recevant l'avis de l'arrêté du 13 août, notifié le 16 à l'Administration départementale, est d'écrire, le jour même, à Versailles (1), pour réclamer la mise en liberté d'un de ses domestiques nommé Gouy, emprisonné à la maison d'arrêt de la ville.

Justement à cette même époque, que devient Lavallery? — Il avait été nommé commissaire chargé de recouvrer à Mantes le paiement de l'emprunt forcé destiné au service des indemnités allouées aux familles des volontaires partis à la frontière ou en Vendée. Les habitants de Mantes refusaient de payer. Lavallery s'y transporte, trouve la municipalité en rébellion ouverte contre la loi, et soutenue dans sa résistance par les deux députés de la Convention, Roux et Bonneval, commissaires aux subsistances, dont on connaît déjà l'hostilité contre le département. Le 17 août, sur le rapport de Lavallery, le Conseil général ordonne aux maire et procureur du district de Mantes de venir expliquer leur

(1) Arch. de Seine-et-Oise, série Q, Papiers Du Barry.

conduite (1). Le 19, le Conseil du district répond par un refus catégorique. Le 21, le Conseil général, sous la présidence de Lavallery, prend un arrêté longuement motivé, ordonnant que « le citoyen Goujon, procureur général-syndic, se rendra sur-le-champ auprès du ministre de l'Intérieur, du Comité de Sûreté générale, et, s'il est nécessaire, auprès de la Convention elle-même, pour leur faire part de la conduite criminelle de la commune et du district de Mantes », et en obtenir justice. Le 29, troisième arrêté très énergique du Conseil général, qui, après avoir rappelé l'origine et les circonstances de l'affaire, et flétri sévèrement les administrateurs de Mantes, annule leurs délibérations, les suspend de leurs fonctions, pourvoit à leur remplacement provisoire, ordonne leur arrestation et les déclare personnellement responsables du paiement des indemnités à payer aux familles des volontaires. En réponse, le même jour, 29 août, les deux députés Roux et Bonneval, en vertu de leurs pouvoirs discrétionnaires, cassent et annulent les arrêtés du Conseil général. Le 31, le Conseil général, à son tour recevant par un gendarme notification de cette étrange décision des deux députés, déclare, dans un quatrième arrêté, que l'acte des représentants Roux et Bonneval n'a pu changer les résolutions des 17, 21 et 29, y persiste, et ordonne que le procureur général se rendra dans la journée même à Paris, au Comité de Sûreté générale, pour demander la cassation de leur arrêté. La Convention donne raison à l'Administration de Seine-et-Oise, mais on devine la colère et la violente rancune des deux conventionnels. Désormais, c'est une guerre à mort entre eux et le Directoire du département. Or, Roux était un ennemi perfide et redoutable; ancien prêtre défroqué, il s'était fait remarquer au Comité de Salut public par sa violence; courtisan de Robespierre, il votait toujours pour lui, ce qui ne l'empêcha pas, plus tard, de devenir thermidorien acharné, puis attaché à la police de Fouché, et de finir sa carrière sous l'Empire, comme sous-préfet à Laon. Ce triste personnage ne devait pas tarder à se venger cruellement des administrateurs de Seine-et-Oise, et surtout de Lavallery, qui avait eu personnellement le courage de lui tenir tête à Mantes. Celui-ci le prévoyant, chercha d'abord à se mettre à l'abri. Le 2 sep-

(1) Arch. de Seine-et-Oise. Registre des délibérations du Conseil général.

tembre, il se fit nommer commissaire auprès du 4e bataillon de volontaires partant pour la Vendée, et il demanda de suite « l'expédition de ses pouvoirs ». Mais plusieurs de ses collègues objectèrent que, dans les graves conjonctures où se trouvait le département, l'Administration « ne pouvait se priver d'un membre qui, par son courage et son activité, rendait les plus grands services à la chose publique ». Après longue discussion, le départ de Lavallery fut ajourné, et le bataillon partit sans lui.

Bientôt, on apprend que, par deux lettres du 4 septembre (1), Roux et Bonneval ont dénoncé les administrateurs de Seine-et-Oise au Comité de Salut public, comme coupables d'avoir ordonné l'arrestation des membres du district de Mantes. Puis, sous la même inspiration probablement, la Société populaire de Versailles adresse à la Convention une pétition demandant le renouvellement des corps administratifs de Seine-et-Oise, c'est-à-dire implicitement la révocation du Directoire (2). Le 12 septembre est publié et affiché un rapport de Roux, accusant l'Administration de vouloir affamer Paris en arrêtant les expéditions de blé. Les 13, 14, 15 septembre, le Conseil général, sous la présidence de Lavallery, proteste vivement contre ces diverses accusations, rédige une adresse à envoyer à la Convention, discute les meilleures mesures à prendre pour pourvoir aux subsistances dans l'intérêt commun de la capitale et du département. Pendant ce temps, voici ce qui se passe à la séance de la Convention du 15 septembre (3) :

Roux demande et obtient la parole pour dénoncer l'Administration du département de Seine-et-Oise, qui s'est opposée aux réquisitions que lui et ses collègues, commissaires de la Convention, ont faites pour les subsistances dans ce département, et *demander la destitution de trois des administrateurs* (Lavallery, Lecouteux et Charbonnier).

Une discussion s'engage; Thuriot conteste l'opportunité de cette destitution; Jean Bon-Saint-André, au contraire, en soutient l'urgence :

... Les manœuvres qui se font, dit-il, dans le département de Seine-et-Oise

(1) Arch. nat., A F I I, 168. — *Actes du Comité de Salut public*, par Aulard, t. VI, p. 276.

(2) Registre des délibérations du Conseil général.

(3) *Moniteur* du 18 septembre 1792, p. 1107.

ne peuvent avoir pour but que de nourrir les armées de Pitt et de Cobourg en exportant les grains. Les trois administrateurs dénoncés, et surtout ce Lecouteux de la Noraye, bien moins sensibles aux besoins de la patrie qu'à la cupidité et à l'ardeur de s'enrichir de sa misère, ont favorisé ces manœuvres. Les commissaires ne les ont pas destitués, la Convention doit faire ce qu'ils n'ont pas fait. Je demande donc leur destitution.

Thuriot. — S'il y a conviction contre ces administrateurs, il y a pusillanimité dans la mesure qu'on vous propose; car s'il y a des exportations, au mépris de la loi, il existe un délit punissable de mort. Je demande donc l'arrestation et un nouveau rapport, pour savoir s'il y a lieu au renvoi au Tribunal révolutionnaire.

Là-dessus, voici le décret de la Convention du 15 septembre 1793 :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses commissaires Roux et Bonneval, envoyés dans le département de Seine-et-Oise pour l'approvisionnement des subsistances de Paris, sur les manœuvres et abus d'autorité des citoyens Lavallery, Lecouteux et Charbonnier, membres du Directoire du département de Seine-et-Oise, relatives aux subsistances de Paris, décrète :

Article 1er. Les citoyens Lavallery, Lecouteux et Charbonnier, membres du Directoire du département de Seine-et-Oise, sont destitués et seront mis en état d'arrestation.

Le lendemain, 16 septembre, le Conseil général, réuni à Versailles, ému et indigné de ce décret rendu sans que les accusés aient été appelés à se défendre, rédige une adresse de protestation à porter à la Convention et décide que les trois administrateurs, ainsi injustement frappés, se présenteront à la barre de la Convention, escortés de tous leurs collègues, faisant cause commune avec eux et réclamant de partager leur sort. Le 17 septembre, en effet, cette courageuse députation versaillaise est admise devant la Convention, et l'un de ses membres lit son énergique protestation contre le décret du 15 septembre, dont elle demande l'annulation. Un autre, nommé Charpentier, ajoute que son propre nom doit être substitué dans le décret à celui de Charbonnier, qui n'a eu aucune relation avec Roux et ne s'est pas occupé des subsistances. Roux réplique qu'il n'a commis aucune erreur et maintient ses accusations. Saint-André l'appuie, en s'écriant que « le ton menaçant et les expressions hardies de la pétition doivent exciter l'indignation ». Haussmann et Thuriot essayent pourtant d'excuser l'Administration de

Seine-et-Oise, dont le patriotisme est connu. Mais Robespierre lui-même prend la parole pour demander la punition de ce département, dont « le ton hardi et menaçant est, dit-il, le prélude des attentats des fédéralistes ». Sur ce, la Convention improuve la pétition, renvoie les pétitionnaires et maintient son décret d'arrestation contre Lavallery, Lecouteux et Charbonnier.

X

Revenons maintenant à Mme Du Barry. Au milieu de ces graves incidents, alors que Roux poursuit de sa haine rancunière les administrateurs de Seine-et-Oise et surtout Lavallery, alors qu'il cherche contre eux tous les motifs de dénonciation, les accuse d'abus d'autorité, d'arrestations illégales, de manœuvres pour affamer Paris, même d'exportation des grains, on ne rencontre pas un seul mot sur leurs relations avec le château de Louveciennes. Cependant, les ennemis de Mme Du Barry n'avaient pas désarmé. Greive, malgré l'arrêté du 13 août, n'avait pas cessé de réitérer ses dénonciations au Comité de Sûreté générale, et il allait bientôt réussir. Dès lors, il semble bien que si Roux avait trouvé de ce côté quelque grief à faire valoir contre Lavallery et l'Administration du département, il n'y eût pas manqué. C'est qu'il n'y avait rien à en dire.

Or, le 21 septembre 1793, cinq semaines après l'arrêté qui avait rejeté comme mal fondées les dénonciations de Greive, en ordonnant la mise en liberté de Mme Du Barry et la levée des scellés apposés chez elle, le Comité de Sûreté générale en rend un autre qui, au contraire, admet comme justifiées ces mêmes dénonciations, ordonne l'arrestation de « la femme nommée Dubarry » comme « suspecte *d'incivisme et d'aristocratie* », et charge de cette opération le citoyen Greive lui-même, à qui 3,000 livres sont allouées pour ses frais. Le lendemain 22, Greive procède bien vite à l'arrestation, à l'apposition des scellés, à une perquisition minutieuse, et la pauvre femme est écrouée à la prison de Sainte-Pélagie. Stupéfaite de se voir à la merci de ce Greive, son ennemi déclaré, Mme Du Barry adresse, le 2 octobre, de sa prison, aux administrateurs de Seine-et-Oise une

longue lettre leur rappelant que, par l'arrêté du 13 août, elle avait été mise, ainsi que ses biens, sous leur sauvegarde, protestant contre la persécution dont elle est l'objet, et invoquant « leur justice et leur humanité ». Au verso de cette pétition, une main inconnue écrit : *Rien à faire* (1). Le Directoire du département persistait dans la ligne de conduite essentiellement prudente adoptée précédemment par lui.

Pendant ce temps, qu'était-il advenu, depuis le 17 septembre, des trois administrateurs décrétés d'accusation? — Lecouteux et Charbonnier seuls avaient été immédiatement arrêtés, Lavallery avait disparu. Dès le 18 septembre, sur un rapport du Comité de Sûreté générale, la Convention reconnut qu'il y avait eu erreur en ce qui concernait Charbonnier, qui ne s'était jamais occupé des subsistances, et ordonna sa réintégration dans ses fonctions d'administrateur (2). Lecouteux restait en prison, et, deux mois après, le 28 novembre (3), un nouveau Conseil général, installé à Versailles, chargeait deux de ses membres de renouveler des démarches pour obtenir sa mise en liberté. Il sortit de prison, en effet, mais nous ne savons à quelle date, car nous ne retrouvons sa trace qu'en 1795, à Livry, où il préside alors une assemblée primaire.

Et Lavallery, qu'était-il devenu? — On l'ignorait, lorsque le 3 octobre, un cadavre trouvé dans la Seine par des pêcheurs, près du port de la Râpée, fut apporté au commissariat de police de la section des Quinze-Vingts (4). Des papiers à demi pourris par l'humidité, restés dans les poches du noyé, établirent tout de suite que c'était le corps du citoyen Lavallery, administrateur de Seine-et-Oise, chargé du recensement des grains. Le commissaire de police remarquant que le malheureux n'avait sur lui ni argent, ni montre, ni tabatière, ni mouchoir, en conclut qu'il avait été attaqué, dévalisé et jeté à la rivière par des malfaiteurs. Le corps fut porté à la Morgue et reconnu, le 5 octobre, par deux parents du défunt. Le Conseil du district, jugeant, d'après les constatations du commissaire, que Lavallery avait été assassiné à l'occasion de l'exercice de ses fonctions aux environs de Paris,

(1) Vatel, t. III, p. 208.

(2-3) Arch. de Seine-et-Oise. Registre des délibérations du Conseil général.

(4) Vatel, t. III, p. 211 et suiv.

décida de lui rendre des honneurs publics et d'envoyer une délégation à ses funérailles. Mais, sur ces entrefaites, un citoyen mieux informé apprit au Conseil que ce Lavallery était « sous le coup de la loi », comme « fédéraliste ». Bien vite, on rapporta l'arrêté relatif aux honneurs funèbres et l'on ordonna d'inhumer immédiatement le cadavre dans le cimetière le plus proche (1).

Telle fut la fin de Lavallery. Avait-il été dévalisé et assassiné par des rôdeurs? Ou bien s'était-il noyé volontairement pour échapper au Tribunal révolutionnaire et à la guillotine? — Les deux conjectures sont possibles. Sa disparition, au moment où il devait être arrêté ainsi que Lecouteux et Charbonnier, peut donner quelque vraisemblance à la deuxième hypothèse. Mais, dans tous les cas, il est clair qu'aucune corrélation ne saurait exister entre cette mort tragique, volontaire ou non, et l'arrestation de Mme Du Barry, malgré la coïncidence approximative des dates. Il résulte en effet, incontestablement, des actes officiels, que Lavallery avait été dénoncé avec ses deux collègues, par Roux, le 15 septembre, dans les circonstances que l'on connaît, pour des actes absolument étrangers à Mme Du Barry, et que celle-ci, de son côté, fut arrêtée le 22, sur des dénonciations n'ayant aucun rapport avec les faits reprochés à Lavallery. Bien mieux, ce dernier, pour échapper à une arrestation imminente, avait dû s'enfuir de Versailles et se cacher dès le 17 septembre. Peut-être même son suicide — s'il s'est noyé volontairement — remontait-il à ce jour. Quoi qu'il en fût, l'arrestation opérée à Louveciennes, à l'improviste, le 22, fut probablement ignorée de lui et ne put pas être la cause de sa mort.

D'autre part, peut-on supposer, comme on l'a fait, que si Lavallery avait été maintenu dans ses fonctions d'administrateur, il aurait empêché le Comité de Sûreté générale de rendre l'arrêté du 21 septembre, ou tout au moins aurait essayé de sauver Mme Du Barry? — Il suffit de se rappeler sa réserve extrême, sinon son indifférence, à l'égard des réclamations, même les plus instantes, de la dame de Louveciennes, pour avoir la conviction que Lavallery se serait bien gardé de se compromettre par la moindre démarche en sa faveur. Violemment attaqué pour son compte personnel devant le Comité de Sûreté générale, il avait

(1) Vatel, t. III, p. 211 et suiv.

assez à faire de se défendre lui-même, pour ne pas songer à prendre la défense d'une femme aussi notoirement suspecte. En supposant, par hypothèse, qu'il ait eu un moment la curiosité d'adresser quelques galanteries, ou même de faire la cour à Mme Du Barry, les inquiétantes dénonciations de Blache du mois de juin et la lettre sévère du Comité de Salut public du 1er juillet l'en auraient détourné pour jamais. Aussi doit-on penser que sa constante abstention dans les affaires de Louveciennes, en juillet et août, ne se serait pas modifiée en septembre, au moment où le Comité de Sûreté générale déclarait « la femme Dubarry suspecte » et la faisait emprisonner.

XI

Le procès de Mme Du Barry devant le Tribunal révolutionnaire est bien connu. Toutes les pièces en ont été publiées par Vatel. Il n'y a pas à y revenir. Elle fut condamnée le 17 frimaire (7 décembre 1793), et l'exécution fut ordonnée par l'arrêt pour le lendemain matin 18 frimaire. Mais la malheureuse femme, affolée de terreur, espérant obtenir sa grâce, demanda à faire des révélations. Certains historiens, les Goncourt, Louis Blanc et autres, ont écrit qu'elle dénonça un grand nombre de personnes. Vatel a rétabli la vérité en publiant le procès-verbal même de la déclaration reçue d'elle le 18 frimaire, à dix heures du matin, et l'on y voit qu'elle ne fit que révéler quelques cachettes où elle avait fait placer de l'argenterie, des bijoux et des objets d'art. Le même jour, à quatre heures et demie du soir, elle fut exécutée.

On sait que la pauvre Du Barry montra, au moment de mourir, moins de courage que la plupart de ceux et de celles qui subirent le même sort qu'elle. Là encore, elle n'eut pas du tout l'attitude résolue d'une conspiratrice ayant d'avance fait le sacrifice de sa vie.

Les côtés mystérieux et romanesques de l'histoire de Mme Du Barry, si habilement présentés par son dernier biographe, s'éclaircissent donc et se simplifient beaucoup par l'examen des pièces mises à la disposition du public aux Archives de Seine-et-Oise. La réalité du vol des bijoux de Louveciennes ne peut plus être

douteuse; les dénonciations, les poursuites faites pour le compte et à la requête de Mme Du Barry, contre les voleurs et leurs complices présumés, n'ont pas été une comédie; les diamants saisis à Londres n'ont pas disparu mystérieusement; les quatre voyages en Angleterre s'expliquent facilement par les démarches et les procès qui furent les conséquences du vol, tandis que la supposition d'un complot se heurte aux plus grandes invraisemblances.

D'autre part, la bienveillance des administrateurs de Seine-et-Oise et le dévouement de Lavallery pour la châtelaine de Louveciennes sont contredits par leurs actes. Non seulement le Directoire du département n'a pas fait lever les scellés apposés chez elle, mais c'est lui qui en a ordonné l'apposition, et, malgré les plus instantes réclamations pendant plusieurs mois, il n'en a jamais ordonné la levée. Non seulement il n'a pas fait mettre en liberté Mme Du Barry, lorsque la municipalité de Louveciennes l'a mise en état d'arrestation, mais il a refusé catégoriquement de le faire et a ordonné qu'elle resterait dans le même état, en renvoyant à la Convention le soin de décider. L'arrêté du 13 août, qui l'a mise en liberté, a été rendu par le Comité de Sûreté générale de Paris et non par le Directoire de Seine-et-Oise, alors que celui-ci était déjà en hostilité avec les commissaires de la Convention, à propos des subsistances. Quant à Lavallery, son unique lettre à Mme Du Barry, du 17 mai 1793, prouve en premier lieu qu'il ne l'avait jamais vue jusqu'alors, et ses promesses, sous une forme aimable, n'étaient guère sérieuses, puisque jamais le Directoire ne fut même saisi par lui de la demande de levée de scellés dont il assurait la prochaine solution. En outre, si, à la fin de juin, il fut dénoncé pour avoir fourni un certificat de résidence à Mme Du Barry et avoir accepté de dîner chez elle, la lettre du Comité de Salut public du 1er juillet, et l'absence de toutes dénonciations postérieures, prouvent que Lavallery en fut justifié et ne donna plus aucun prétexte à des soupçons du même genre. En juillet et août, on ne voit aucun indice de relations entre Louveciennes et Lavallery, et ce n'est pas lui qui est nommé commissaire sur la demande d'enquête adressée au Département par le Comité de Sûreté générale. Enfin, lorsqu'en août et septembre, Lavallery est violemment attaqué devant la Convention, c'est à propos de ses fonctions de commissaire aux

subsistances, et le décret du 15 septembre qui prononce sa destitution et ordonne son arrestation ne fait aucune allusion à des relations suspectes. Il est donc impossible de rattacher d'une façon quelconque la mort tragique de Lavallery à l'arrestation de Mme Du Barry.

P. Fromageot.

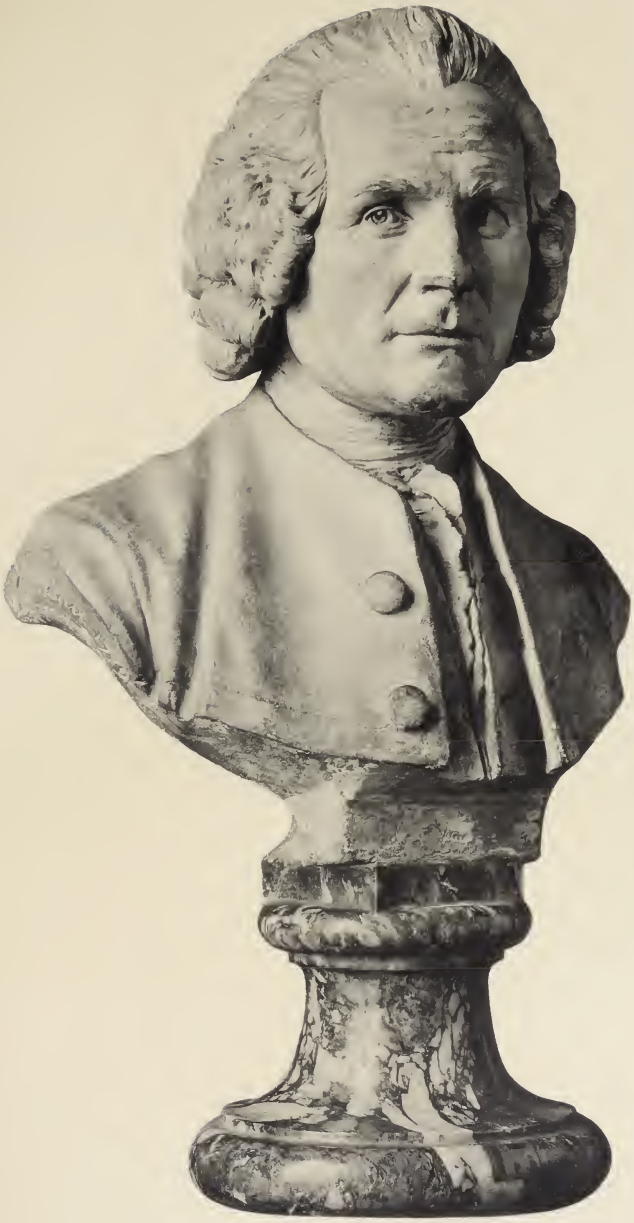

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

D'après le buste de Houdon
conservé à la Bibliothèque de Versailles.

Phototypie Berthaud, Paris.

AU TEMPS

DE

Mme D'HOUDETOT & DE J.-J. ROUSSEAU

(*Suite.*)

X

« La Nouvelle Héloïse » et « Le Contrat social ». — Enthousiasmes féminins. — Rousseau fait sa cour au chateau. — Craintes de démériter. — Preuves d'exceptionnelle tendresse. — La mort de Turc. — Recherche aux Enfants-Trouvés. — Prétendu complot des jésuites contre l' « Émile ». — M. de Malesherbes a Montlouis. — Publication de l' « Émile » et du « Contrat social ». — Calme avant l'orage. — Adieux, fuite, regrets. — Le curé Muly.

La *Julie*, au retour de la Hollande où on l'imprima, avait failli être prise par les Anglais. « Plat chiffon », disait alors Rousseau, mais dont le sort l'inquiéta plus qu'il ne l'avouait. Sous le titre de *La Nouvelle Héloïse*, il parut « au commencement du carnaval de 1761 », et, bientôt connu du monde entier, il compte parmi les succès dont l'auteur se targua, plus tard, dans cette phrase orgueilleuse : « Pas un homme de lettres vivant, sans en excepter Voltaire, n'a eu des moments plus brillants que les miens. » La cour et la ville, l'Académie et la librairie en furent remuées. Tout Paris aurait signé ce jugement de Mme de Luxembourg : « Votre *Julie* est le plus beau livre qu'il y ait au monde. » La Dauphine veut le lire aussitôt, et son amie la duchesse de Polignac écrit à Mme de Verdelin pour qu'elle lui

obtienne de voir le portrait de l'héroïne. Personne ne croit avoir affaire à des êtres imaginaires. Le roman a cependant suffisamment voilé, pour les contemporains, la part des réalités : les réminiscences de jeunesse et la figure de Mme d'Houdetot. Voltaire compare Mme de Wolmar à Mme d'Épinay, dans une lettre à celle-ci où il lui déclare naturellement la préférer, et il veut savoir si les jardins de la Chevrette ne sont pas plus beaux que ceux d'Étange. La Suisse contemple avec quelque froideur d'abord le prestigieux reflet, dans ses lacs, des paysages qui en bordent la rive; mais la France se laisse aussitôt pénétrer à la sensibilité, emporter à l'exaltation d'un amoureux de ses femmes, d'un émule de ses philosophes, de l'avant-courrier d'une pléiade de poètes.

Lui songe à de nouvelles gloires ; il poursuit l'impression du *Contrat social* et de l'*Émile*, avec la fièvre qui est sa Muse; non pas, cependant, sans s'attarder parfois à sa correspondance avec les amis connus ou inconnus, les amies surtout de *Julie*. Il écrit dès le 18 janvier, à Moultou, au sujet du *Contrat social* : « Ce petit ouvrage n'est point encore connu du public, ni même de nos amis. Vous êtes le premier à qui j'en parle. » A Mme de Luxembourg, le 16 février : « Je vous dois un remerciement... mais vous savez bien que je suis de ces ingrats [et la suite]... La publication de ma *Julie* m'a jeté dans un trouble que ne me donna jamais aucun de mes écrits. » Voyez, en effet, presque dans un seul mois, ses lettres à Mme de Créquy, à Mme d'Az***, à Mme C***, à M***, à d'Alembert, à un correspondant de M. Panckoucke, à M. de ***, à Mme Bourrette. Ces lignes à Mme la duchesse de Montmorency, du 21 février, sont intéressantes aussi : « J'étais bien sûr, Madame, que vous aimeriez la *Julie*, malgré ses défauts. J'ai pensé que vous accepteriez des mains de Mme la maréchale de Luxembourg ce léger hommage, que je n'osais vous offrir moi-même. Mais, en m'en faisant des remerciements, Madame, vous prévenez les miens et vous augmentez l'obligation. J'attends avec empressement le moment de vous faire ma cour à Montmorency, et de vous renouveler, Madame la duchesse... » On admirera comme il s'est plié, au moins dans sa correspondance, aux humilités nécessaires. Rien n'a plus parfaite grâce de courtisan que cette fin de la lettre du 16 février à Mme de Luxembourg : « Bonjour, Madame la maréchale, il faut

absolument que vous embrassiez M. le maréchal de ma part. Pour vous, il faut se mettre à genoux en lisant la fin de vos lettres, les baiser et dire : « Que n'est-elle ici (1) ! »

Cependant, on ne peut pas s'endormir longtemps avec le terrible homme; un commencement d'orage gronde à chaque instant dans un ciel serein. A grands traits, je résumerai les deux courants tempêtueux qui le ballottent dans la seconde moitié de 1761, malgré de si heureux adoucissements à sa condition, et font apparaître les écueils où sa raison échouera. C'est, au milieu de l'été, la crainte d'être battu en brèche auprès des châtelains de Montmorency; à la fin de l'automne, le soupçon d'un complot des jésuites contre l'*Émile*.

« Au milieu de mes succès, dit-il, je me sentais déchoir à l'hôtel de Luxembourg. » Il s'accuse alors de « balourdises » de toutes sortes envers les maîtres et leurs entours : contre le gré de la maréchale, il a donné le conseil à son mari, abattu par des deuils cruels, de se retirer de la Cour; il a trouvé ressemblant, pour plaire à l'auteur, un très vilain portrait d'elle par l'abbé de Boufflers. Puis, ne s'est-il pas attiré, il ne sait comment, l'hostilité de ce même abbé dédaigneux et persifleur; de ce petit bel esprit qu'est Mme Du Deffand; de Mlle de Lespinasse, amie de Voltaire et de d'Alembert; du jeune marquis de Villeroy, aux airs éventés et railleurs (2)? Il craint surtout d'avoir blessé par ses critiques des auteurs tels que Mme de Boufflers et le président Hénault (3). Le pauvre homme ressasse ses fautes et son guignon, et ne voit pas les motifs aveuglants qu'il a de se confier aux plus sûrs protecteurs qu'il ait rencontrés, à des modèles d'amis. On en jugera à propos de la mort de Turc, de la recherche des enfants de Rousseau, de l'impression de l'*Émile*.

(1) Cette lettre, datée : « ce jeudi 26 », est imprimée dans la *Correspondance* entre « avril 1761 » et « le 19 mai 1761 », flottant donc entre deux mois où il n'y a point de jeudi 26. Je la reporte au jeudi 26 février, parce que la date, de plus, s'accorde exactement avec l'intervalle de quinze jours — ou, pour mieux dire, de deux semaines, d'ensemble quatorze jours — qui la sépare du 12 mars, fixé par la lettre du 16 février pour l'arrivée à Montmorency.

(2) Il y a deux lettres de Mlle de Lespinasse à Mme Du Deffand, adressées : « à Montmorency, vendredi, neuf heures », et « samedi, trois heures ». Eugène Asse, qui les donne (p. 311 et 313), ajoute : « juillet 1761 ». Je propose à mon tour les dates des 11 et 12 dudit mois, entre l'accouchement de Mme de Châtillon et la mort de Turc.

(3) *Correspondance*, — *Œuvres*, XII, 183, 26 février 1770.

Turc est mort! C'est le chien de Jean-Jacques, qu'il appelait Duc autrefois. Le maître en informe ses amis, et condoléances de s'empresser. De la maréchale, 15 juillet (1) : « Quelle nouvelle!... Je partage votre douleur, j'en suis moi-même au désespoir. Ce pauvre Turc, quel dommage!... » Du maréchal, le 18 : « Mon Dieu, que je vous plains! Vous avez perdu le pauvre Turc, vous avez été obligé de le faire tuer, et vous ne me mandez pas pourquoi. Je ne pense pas comme vous, et je trouve vos regrets bien raisonnables. » A quoi Rousseau, se laissant bercer, répond, le 20, par cet épanchement (2) : « Mon pauvre Turc n'était qu'un chien, mais il m'aimait : il était sensible [lui aussi!], désintéressé, d'un bon naturel. Hélas!... » Voilà de braves gens, ne pourra-t-on manquer de dire. Mais pour le bien apprécier, en ce qui concerne le maréchal d'abord, pour comprendre ce qu'il y avait de touchant et de stoïque dans des condoléances si senties sur la mort d'un chien, il faut considérer qu'il venait de perdre, le 22 mai, son fils, le 17 juin, son petit-fils, et avec eux l'orgueil de son nom; c'était la fin d'une race. Et le désastre ne prend pas, dans sa correspondance avec Rousseau, autant de place que la disparition de Turc. Il se restreint au champ des effusions sentimentales de l'hypocondriaque : « Je me porte bien, disait le père du duc de Montmorency, dans la lettre où il était question d'abord du deuil du chien; mais j'ai toujours l'âme bien affectée. » Puis, le 23 juillet : « Toutes les nouvelles qui arrivent ne sont pas capables de me tirer de ma mélancolie. » Rien de plus, ni avant, ni après.

Quant à la maréchale, si elle avait été jadis une Boufflers, il est constant qu'au temps de son second mari elle fut une Montmorency, en harmonie avec la rectitude et la bonté du maréchal, partageant son admiration et sa faiblesse pour l'hôte du petit château. Je rappellerai, si l'on veut, qu'elle avait la cinquantaine quand fleurit en elle cette perfection morale. Elle épuisait, dans sa correspondance avec ce favori, les formules

(1) Streckeisen, I, 436, 473.

(2) *Correspondance*, — *Œuvres*, X, 229. — Cette lettre y est classée sous la date de « le lundi 20 juillet 1760 ». Nul doute qu'il ne faille changer 1760 en 1761 : 1° un lundi 20 juillet existe en 1761, et non en 1760; 2° les lettres précitées de M. et Mme de Luxembourg sur le même sujet sont datées de 1761; 3° la recherche des enfants naturels de Rousseau, dont il est question dans la lettre susdite, a eu lieu, d'après les *Confessions* et la *Correspondance*, en 1761.

extrêmes de la tendresse. En juin : « Adieu, le plus aimable de tous les hommes et le plus aimé » ; en août : « Je vous embrasse mille fois, du plus tendre de mon cœur » ; en septembre : « Il n'y a plus de moment de ma vie où je ne vous regrette, ne vous désire et ne vous aime (1). » Si ce n'est de l'amour, c'est donc de l'idolâtrie. Tant y a qu'elle prêta l'oreille à la confidence que Rousseau osa lui faire, vers le 12 juin, de l'abandon de cinq enfants (2). L'aveu fut provoqué par une crise semblable à celle de mars 1758, la crainte d'une mort prochaine, qui laisserait Thérèse à l'abandon. La protection de Mme d'Houdetot est devenue incertaine; il pousse un cri qui éveille dans la profondeur de sa conscience des échos inconnus. Il souhaiterait que ses amis de Montmorency prissent soin du sort de sa compagne, et s'occupassent même de rechercher l'aîné des enfants que, de concert avec Thérèse et à leurs communs regrets, il a mis aux Enfants-trouvés. C'était « dans l'hiver de 1746 à 1747 ou à peu près », pour ce qui concerne l'aîné, dans les langes duquel il a placé une marque. Pour les quatre autres, ni signe de reconnaissance, ni souvenir quelconque de la date de leur venue au monde. La Roche, l'homme de confiance de la maréchale, fut employé, comme on sait, à une enquête qui n'aboutit pas. Le père s'en consola prestement (3). Après s'être écrié : « Il est trop tard ! il est trop tard ! » il ajoutait : « J'ai reçu dans cette occasion [Madame la maréchale] la preuve la plus chère et la plus touchante de votre amitié ; ce précieux souvenir me tiendra lieu de tout, et mon cœur est trop plein de vous pour sentir le vide de ce qui me manque. » Une telle communion de pensée, de telles déclarations se peuvent-elles oublier? N'est-ce pas un nuage à jamais chassé du ciel que la crainte de perdre la faveur d'une telle

(1) Streckeisen, I, 444, 445. — Citations prises presque au hasard.

(2) *Correspondance*, — *Œuvres*, X, 229, 258, 263.

(3) La question de la paternité de Rousseau a été fort débattue. J'inclinerais à croire, pour mon compte, qu'il a eu un enfant, et non point cinq. Son aveu à ce sujet est enflé par une vantardise répondant à l'accusation d'impuissance à laquelle il comprenait que ses perpétuelles et explicites doléances avaient pu donner lieu. Pour fortifier sa contradiction, au lieu d'un enfant, il s'en est donné cinq. Mais quoi, il n'a pas une date à alléguer en tout cela! Thérèse ne se souvient pas de l'époque de ses accouchements, ni personne, de grossesses qui ont dû remplir l'intervalle de 1747 à 1755! M. Jules Lemaître semble avoir retrouvé la trace d'un enfant; le père n'en réclame qu'un à Mme de Luxembourg. Rien des autres, qu'une affirmation : c'est trop peu.

amie? Il est grandement empressé auprès d'elle, il cherche à la revoir dans l'intervalle de ses séjours à Montmorency, par exemple quand elle change de chevaux à Saint-Brice, à moitié chemin de l'Isle-Adam. Il va l'y attendre le lundi 18 [mai] et le dimanche [25] octobre (1). Cependant, cet homme, éternel tourment de soi-même et de qui l'approche, n'écrivait-il pas, trois semaines après (1er septembre) : « A Dieu ne plaise [Madame la maréchale] que je vous coûte jamais le quart des inquiétudes et des peines que vous m'avez fait souffrir depuis deux mois! » Deux mois! Y compris donc le 10 août. Entende qui pourra.

Mais voici le souffle de tempête qui s'éleva dans son âme, à l'entrée de l'hiver, et contre lequel il eut recours encore à l'inlassable dévouement de la même femme. Il s'agissait, cette fois, de sauver, non plus un fils de sa chambrière, mais l'enfant le plus célèbre de sa pensée, et dont le nom devait éclipser celui des Montmorency, au berceau même de leur gloire : *Émile*. Un avant-coureur de la bourrasque se manifeste dans les lettres au libraire Duchesne des 30 octobre et 8 novembre : « Il est clair, Monsieur, que mon livre [l'*Émile*] est accroché sans que je puisse m'imaginer à quoi, et il n'est pas moins clair que ce n'est jamais de vous que je saurai la vérité sur ce point. » Les 16, 20 et 21 novembre, cette première impatience a l'air de se calmer, et l'auteur se propose même de payer une amende à l'imprimeur pour la mauvaise querelle qu'il lui a cherchée. Cependant, les délais s'accroissent encore; sa mauvaise humeur s'excite de nouveau. Son mal ordinaire, après quelque rémission au cours de l'été, où « il avait engraissé », prend une forme plus aiguë; il accuse les eaux du village, qui ne sont, en effet, ni abondantes, ni bonnes. Tout s'assombrit à ses yeux, même l'horizon politique de la France; il voit sa « constitution déclinante » et la monarchie bientôt « aux abois ». Et au milieu de tout cela, pourquoi l'impression de l'*Émile* est-elle suspendue? Il paraît avoir retrouvé, en écrivant les *Confessions*, le souvenir exact de son désarroi mental, le commencement d'hallucination qui point

(1) *Correspondance*, — *Œuvres*, X, 263, 274. — Je complète la première date en y ajoutant « mai », n'y ayant pas d'autre « lundi 18 » en 1761; je change dans la seconde « 26 » en « 25 », de même sur les indications de l'almanach. Le relais de Saint-Brice (route de Beauvais) est demeuré très fréquenté jusqu'à la création des chemins de fer; il a fourni le lieu d'une scène à Balzac, dans *Un Début dans la vie*.

dans les ombres dont son cerveau s'emplit : « Mon penchant naturel est d'avoir peur des ténèbres : je redoute et je hais leur air noir... L'aspect du monstre le plus hideux m'effrayerait peu, ce me semble; mais, si j'entrevois de nuit une figure sous un drap blanc, j'aurai peur. Voilà donc mon imagination, qu'allumait ce long silence, occupée à me tracer des fantômes. » Plus loin : « Je restais dans l'incertitude... j'écrivais lettres sur lettres à Guy [l'associé de Duchesne], à M. de Malesherbes, à Mme de Luxembourg... je me troublais entièrement, je délirais. » Ajoutez qu'il écrivait aussi à Mme Dupin de Chenonceaux, à Mme de Verdelin et à d'autres. « Je me figurai que les jésuites... s'étaient emparés de mon ouvrage, que,... prévoyant ma mort prochaine,... ils voulaient retarder l'impression jusqu'alors, dans le dessein de tronquer, d'altérer mon ouvrage. » Il ne comprenait pas, plus tard, comment il en vint à « tout calquer sur cette folie », et comment « cette extravagance ne l'acheva pas ». Mais Mme de Luxembourg et M. de Malesherbes veillaient sur le livre et sur l'auteur. L'une alla relancer l'imprimeur, l'autre vint à Montmorency calmer l'halluciné. Et tout finit encore une fois, provisoirement, par des regrets éloquents et de belles implorations. A la maréchale, le 24 décembre : « Je ne vous demande pas ma grâce parce qu'elle m'est due, mais parce qu'il est digne de vous de me l'accorder. » A M. de Malesherbes, le 22 : « On ne demande point de pardon à mon âge, parce qu'on n'en mérite plus ; mais, Monsieur, je ne prends aucun intérêt à celui qui vient d'usurper et déshonorer mon nom. Je l'abandonne à votre juste indignation, mais il est mort pour ne plus renaître ; daignez rendre votre estime à celui qui vous écrit maintenant... » Dédoublement semi-lucide de sa personnalité ; dernier écho de la crise qui s'éloigne. Rousseau a commencé à se faire juge de Jean-Jacques.

Avant de clore l'année 1761, reparlons un instant d'Eaubonne et de ceux dont ce nom rappelle le souvenir. Mme d'Houdetot habite encore — je le prouverai — la petite maison enclavée dans le fief de Meaux. Saint-Lambert avait vendu sa charge, ne retenant plus que le stérile honneur de figurer dans la compagnie des gardes du corps du roi de Pologne. Il habitait, à Paris, l'hôtel de ses amis de Beauvau; à la campagne, il était l'hôte fréquent de Mme d'Houdetot. Cependant, cette année-là, il y fut un peu gêné, sans doute, par le mari, qui, nommé maréchal

de camp le 20 février, dut revenir à Paris attendre sa nomination à un emploi de son grade, recevoir les félicitations de ses amis... et de sa femme; qui sait? Le comte d'Houdetot était un officier d'un mérite fort supérieur à celui de l'auteur des *Saisons*. Rousseau avait eu raison de le peindre, dans sa première *Lettre morale*, comme « estimé à la guerre ».

Les *Confessions* glissent sur les cinq premiers mois de 1762. Janvier appartient pour ainsi dire à M. de Malesherbes. C'est alors que lui furent adressées les quatre lettres si connues et si dignes de l'être, et qui ne laissent pas de trahir, pourtant, une intelligence en perdition. Les rêves des temps heureux ne semblent pas, en effet, moins funestes à l'écrivain que l'angoisse des songes effrayants. De même qu'on a vu des craintes démesurées peupler de fantômes ses heures obscures, de même un excès de jouissance se manifeste dans son abandon aux impressions de la nature agreste. Il a l'ivresse des promenades solitaires : ce n'est que « délire continuel, étourdissante extase, une sorte de volupté ». Ces termes disproportionnés révèlent une surabondance d'émotions dont la douceur l'énerve. Il retrouvera sur le lac de Bienne ces ravissements où sa sensibilité achève de se détraquer. Sa raison, avec sa barque, s'en va à la dérive.

Les lettres à M. de Malesherbes, dont l'auteur sentit, comme le destinataire, l'admirable virtuosité, et lui réclama plus tard la restitution, sont des 4, 12, 26 et 28 janvier. Dans la suivante, du 8 février, il reprend contact avec les événements, et ne traite plus que de questions d'imprimerie. Entre les deux dernières — donc en plein cœur de l'hiver — se place la visite que l'illustre et imprudent magistrat, touché de sa confiance, de ses tourments et de son génie, fit à l'homme de Montlouis. Lui aussi, à considérer de loin l'enchaînement des effets et des causes, était engagé dans la voie mortelle. Il patronnait les Encyclopédistes, corrigeait les épreuves du *Contrat social* et de l'*Émile*, suivait les cours de botanique du Jardin du Roi; il allait, par le chemin du retour à la nature, — un instant de conserve avec Mme Roland, — à la place de la Révolution. En attendant, il venait revoir, dans la vallée de Montmorency, des parages qui devaient lui être familiers. Son cousin, issu de germain, « Lamoignon-Montrevault », ancien président à mortier du Parlement de

Paris, époux de Marie-Renée de Catinat, tenait, au nom de cette petite-nièce du maréchal, la seigneurie de Saint-Gratien et le château que Rousseau apercevait à l'horizon de sa terrasse.

Février se poursuit à travers de nombreuses difficultés et maint recours à l'autre divinité protectrice : difficultés, les unes inhérentes à la nature de l'ouvrage, les autres naissant de l'impression de l'*Émile* en partie double. Les questions sont complexes, et les volontés pratiques de l'écrivain sans force : « Négociez cette affaire avec Mme la maréchale », dit-il plus d'une fois. Il continue à recevoir, en effet, de M. et Mme de Luxembourg les mêmes témoignages constants d'intérêt et d'amitié. Qu'on se reporte à l'échange des lettres des 13 et 18 février, d'une part; des 18 et 19, de l'autre (1). De la maréchale : « Samedi [13] février 1762. — Je pars dans ce moment pour Villeroy... Je vous aime de tout mon cœur. Il n'y a rien que je ne sois prête à donner pour vous rendre à la santé : c'est un des plus grands malheurs de ma vie qu'elle ne soit pas meilleure. M. de Luxembourg et moi nous vous cherchons un chien. » Du maréchal, le 18 : « Il y a encore six semaines à passer [avant le voyage de Pâques], et je les trouverai bien longues (2). Je vous cherche un chien... Mme de Luxembourg, je vous assure, ne s'endort pas sur les affaires qui concernent votre livre; elle me charge de vous dire cent mille choses. Adieu, mon cher ami, je vous embrasse de tout mon cœur. » De Rousseau, le 18 : « Vous êtes, Madame la maréchale, comme la divinité qui ne parle aux mortels que par les soins de sa providence et les dons de sa libéralité... [le bel élève de Bossuet!]. Du même, le 19 : « Je vois, Madame la maréchale, que vous ne vous lassez point de prendre soin de mon malheureux livre... Vous me marquez, et M. le maréchal me marque aussi que vous me cherchez un chien... Ce n'est pas un autre chien qu'il me faut; c'est un autre Turc... Il y a longtemps que je n'ai plus de moments heureux de la part des hommes que ceux qui me viennent de vous. » Les deux lettres à Moultou, du même temps, surtout celle du 16 février, sont utiles à mentionner à un autre

(1) Streckeisen, I, 448, 475; — *Correspondance*, — *Œuvres*, X, 313, 314.

(2) Pâques tombait, cette année, le 11 avril.

point de vue (1) : « Je suis touché de vos inquiétudes sur ma sûreté... On ne peut être plus en règle que je ne le suis... Soyez persuadé que je ne risque rien. Mais, pour mon livre, je vous avoue qu'il est dans un état de crise... Je laisserai ôter ce qu'on voudra des deux premiers volumes; mais je ne souffrirai pas qu'on touche à la *Profession de foi.* »

Mars est tout aux imprimeurs. Cinq lettres sur sept sont adressées à Duchesne. Cependant, voici que Pâques approche, et le séjour des châtelains. A la lettre que leur écrit, le 25, leur correspondant, vite affolé d'un petit retard, ceux-là répondent le 27 et le 28. La maréchale (2) : « Je me fais un plaisir, le plus grand qu'on puisse avoir, d'aller jeudi [1er avril] à Montmorency. Je vous aime, nous vous aimons à la folie... Duchesne n'attend plus que les estampes. Le livre paraîtra au plus tard dans quinze jours... » Le maréchal : « Je n'ai fait qu'aller et venir depuis un mois; mais je ne suis pas moins occupé du plaisir de vous voir. Ce sera donc jeudi. Que je voudrais vous trouver dans l'état que je désire! »

Le 4 avril, date mémorable, le *Contrat social* paraît. Le maréchal remercie l'auteur de l'exemplaire qu'il en a reçu : « Mon cœur, lui écrit la maréchale, est tout plein de vous. » Le succès est tel que Marc-Michel Rey, de son propre mouvement, en dehors des stipulations de son contrat, constitue une rente viagère de 300 livres à Thérèse. Enfin, le 22 mai, date non moins fameuse, M. de Luxembourg écrit à Rousseau (3) : « Nous attendons, ce matin, avec la plus grande impatience, Duchesne, qui doit nous apporter l'*Éducation* [*Émile*]... M. Duchesne arrive et m'apporte un exemplaire relié magnifiquement... » Et, le même jour évidemment, sous la date incomplète de mai 1762, un billet de la maréchale débute par cette exclamation joyeuse : « Enfin, le voilà donc ce livre si impatiemment attendu! Duchesne me l'a apporté ce matin, relié en maroquin rouge superbe. » Elle fait la distribution demandée par l'auteur, au duc de Villeroy, à M. d'Armentières, à la duchesse de Montmorency, à Mme de Boufflers, au prince de Condé, à Mme de Mirepoix, à

(1) *Correspondance*, — *Œuvres*, X, 312, 320.

(2) *Ibid.*, X, 318; — Streckeisen, I, 449, 476.

(3) Voir, pour cette lettre et la suivante, Streckeisen, I, 477, 450.

Mme Du Deffand. Puis, protestation accoutumée : « Je vous jure que personne au monde ne vous aime plus que moi. » Rousseau, d'ailleurs, n'oublie personne. Il demande à ses voisins de l'Oratoire de placer l'*Émile* dans leur bibliothèque. Mme de Verdelin a sûrement son exemplaire, comme elle avait eu la *Nouvelle Héloïse*. Et voici une autre façon aimable de se souvenir de son voisinage. Dans le billet du maréchal du 22 mai, cette phrase répond évidemment à une demande de Rousseau : « C'est avec un grand plaisir que je consens que Mme de Verdelin ait une clef de mon jardin. » La voilà donc qui obtient, pour se rendre chez le locataire de Montlouis, la faveur qu'elle-même avait accordée jadis à Mme d'Houdetot, afin de lui faciliter, par la traversée du parc de Margency, ses courses au Mont-Olympe. Oublieux Rousseau, qui ne fait aucune réflexion là-dessus!

Il profite d'une accalmie pour envoyer saluts, compliments, invitations même aux dames qui forment sa cour lointaine; il se plaît, malgré tout, à encourager leur culte par la grâce de ses sourires épistolaires. Il accueille de deux d'entre elles le désir de visiter le sanctuaire qu'il habite; il admet leur « pèlerinage » à Montlouis. Il répond à Mme de Créquy, « fin de mai », c'est-à-dire, — pour préciser un peu plus cette indication de la *Correspondance*, — du mercredi 28 mai au dimanche 1er juin (1) : « Quoi! vous voulez faire un pèlerinage à Montmorency! Vous y viendrez visiter ces pauvres reliques genevoises, qui bientôt ne seront bonnes qu'à enchâsser. Que j'attends avec empressement ce pèlerinage d'une espèce nouvelle, où l'on ne vient pas chercher le miracle, mais le faire! » A Mme de la Tour-Franqueville, le mercredi 4 juin : « Hélas! ce n'est pas d'aujourd'hui que de jolies femmes viennent impunément insulter à ma misère, et me faire à la fois de leurs visites un honneur et un affront... Non, je n'ai jamais redouté femme autant que vous... » La cinquantaine presque accomplie, il rêve encore de nouvelles fleurs pour son herbier sentimental. Aussi bien mêle-t-il ici, peu délicatement et sans raison, la gaillardise avec les allusions qui lui étaient habituelles à sa déplaisante infirmité. Si habituelles que Mme de Verdelin lui fait un jour l'amabilité de le « bien pourvoir de sondes », et, sans plus d'embarras, il la remercie d'une

(1) Page 332.

intention qui fait à son cœur plus de bien que le remède à son corps (1). C'était miracle comme le « valet de ferme » dont parlait Mme de Boufflers, ou le « rétréci », suivant le mot d'une consultation moderne sur son cas, affrontait parfois la délicatesse des grandes dames.

Courte accalmie, heures si rares! Le trop grand succès de l'*Émile* vient interrompre ces rendez-vous d'arrière-saison. L'auteur observe que « jamais ouvrage n'eut de si grands éloges particuliers, ni si peu d'approbation publique ». D'Alembert lui en écrit sans signer sa lettre; Mme de Boufflers lui réclame le renvoi de celle où elle l'en complimente; Duclos lui en parle seulement; le maréchal de Luxembourg, de laconique, devient, sur ce sujet, renfermé. Le mot de la situation est celui de M. de Blair, un conseiller au Parlement, seigneur de Cernay et d'Ermont, rendant à M. Mathas l'exemplaire de l'*Émile* que celui-ci lui avait prêté : « Voilà un beau livre, mais dont il sera parlé, dans peu de temps, plus qu'il ne serait à désirer pour l'auteur. » Les inquiétudes de Moultou ne se dissimulent pas. Mme de Créquy avertit Jean-Jacques que des poursuites sont imminentes; enfin, le curé de Deuil, que le Parlement est résolu à procéder avec la dernière sévérité.

Et lui demeure dans une sérénité que rien n'altère, jusqu'à ce qu'un prince du sang prenne la peine de le pousser hors de France. En attendant, il se confie en deux phrases, qu'il répète à tout venant : « Jean-Jacques n'a point appris à se cacher » ; et surtout : « J'ai rendu gloire à Dieu, j'ai parlé pour le bien des hommes (2). » Les *Confessions* ajoutent ce trait : « Le 8 juin, veille du décret, je fis ma promenade ordinaire avec deux professeurs oratoriens, le Père Alamany et le Père Mandard. Nous portâmes aux Champeaux [lieu-dit au nord de l'Ermitage, qui touche au fort actuel de Montmorency, et d'où l'on jouit d'une belle vue] un petit goûter que nous mangeâmes de grand appétit. Nous avions oublié des verres; nous y suppléâmes par des cha-

(1) Je fais un premier emprunt à l'intéressante collection des lettres de Rousseau à Mme de Verdelin, publiées par le journal *L'Artiste*, en 1840 (p. 148). Soixante-trois lettres avaient été remises pour cet objet à M. E. Bergougnioux, un des principaux rédacteurs de ce journal, par M. Émile de la Rouveraye, gendre de M. le comte Le Veneur de Tillières, petit-fils par alliance de notre marquise.

(2) Pages 334-336 de la *Correspondance*.

lumeaux de seigle, avec lesquels nous aspirions le vin dans la bouteille... Je n'ai jamais été de ma vie si gai. » Une nuit dramatique suivit. Il rêvait au Lévite d'Éphraïm quand La Roche vint l'éveiller, lui apportant une lettre du prince de Conti et une autre de la maréchale. La première lui annonçait le décret de prise de corps pour le lendemain, à sept heures du matin, et éventuellement l'arrestation. Mme de Luxembourg écrivait : « Il me semble que vous n'avez pas un instant à perdre pour apporter tous vos papiers, et vous mettre vous-même à couvert. Au nom de Dieu, venez : c'est la plus grande preuve d'amitié... » Il accourut, sans pouvoir jeter un dernier coup d'œil sur Montlouis, qu'il abandonnait pour jamais.

En cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, il montra la fragilité de ses sentiments affectifs, ce qu'il a appelé lui-même « sa naturelle ingratitude ». Après les preuves d'incroyable tendresse que lui avait prodiguées la maréchale, et que j'ai citées abondamment pour éclairer le fond des cœurs, qu'est-ce qui pouvait l'inciter au moindre doute sur celui d'une incomparable amie ? Cet homme n'a que l'excuse d'aberration quand il déclare qu'il fit alors « le sacrifice de sa gloire » à la sûreté de Mme de Luxembourg et qu'il eut lieu d'être choqué de l'indifférence avec laquelle elle l'accepta. Oui, il n'a consenti à fuir, paraît-il, que pour éviter, s'il était jeté en prison, de la compromettre par défaut de présence d'esprit, d'adresse ou de fermeté ! La bienfaitrice a manqué de reconnaissance. Mais tout ce qu'on a lu, tout ce qu'on lira d'elle crie contre une telle interprétation de ses sentiments.

Le château fut au proscrit un asile provisoire, et d'où la sollicitude anxieuse de ses hôtes ne lui permit pas de s'écarter un instant, pour aller prendre congé de personne. Il passa la plus grande partie de la journée du 9 juin à commencer un tri de papiers avec le maréchal, qui promit de l'achever personnellement, dans la même chambre, où personne ne pourrait pénétrer. Puis il fallut partir. Les scènes d'adieux sont notées avec complaisance ; d'abord, les embrassements de Thérèse : « O amitié, rapport des cœurs, habitude, intimité ! » Puis les embrassements des maréchales-duchesses de Luxembourg et de Mirepoix, et de la comtesse de Boufflers, dont l'objet prétend discerner les sentiments et les nuances : tristesse, attendrissement, emphase.

L'ancien coureur d'aventures n'en a pas rencontré de plus extraordinaire. Des cœurs féminins d'altière noblesse se penchaient vers son humilité, pour lui donner rang parmi les héros de l'histoire et de la fiction : arrière-neveu d'Alain Chartier, ne deviendra-t-il pas un aïeul de Ruy-Blas? Le maréchal, silencieux, « pâle comme un mort », le conduisit du côté de l'abreuvoir, où l'attendait la chaise de poste qu'il lui avait donnée. Il franchit une petite porte qui existe encore ; il en rendit la clef au maître, dans un des instants les plus amers de sa vie, cette clef dont il venait d'obtenir la pareille pour Mme de Verdelin. « L'embrassement [du maréchal] fut long et muet », comme un dernier adieu. Les *Confessions*, exceptionnellement, en gardent le souvenir inaltéré.

Rousseau fut infiniment sensible à l'émotion aristocratique qui salua son départ de la vallée de Montmorency. Il est certain aussi que l'éloignement à cette heure des braves gens avec lesquels il avait le plus de « rapport de cœur, d'habitude, d'intimité », lui laissa de vifs regrets. Il les exprima, par lettre, à Thérèse, le 17 juin, où, n'ayant pris pied à Yverdun que depuis trois jours, il écrivit en même temps au prince de Conti, au maréchal de Luxembourg et à la maréchale. Il disait à sa gouvernante :

Je vous prie de témoigner à MM. Mathas et du Moulin, à Mme de Verdelin [qu'il range donc parmi ces familiers], à MM. Alamany et Mandar, à M. et Mme de la Roche, et généralement à toutes les personnes qui vous paraîtront s'intéresser à moi, combien il m'en a coûté pour quitter si brusquement tous mes amis et un pays où j'étais bien voulu. Ne manquez pas aussi de voir, de ma part, M. le curé, et de lui marquer avec quelle édification j'ai toujours admiré son zèle et toute sa conduite, et combien j'ai regretté de m'éloigner d'un pasteur si respectable, dont l'exemple me faisait du bien.

Le bon prêtre, célébré ici d'une façon anonyme, était naturellement un oratorien : le Père Louis-Denis Muly, qui tenait la cure de Montmorency depuis 1737, devait passer supérieur général de l'Oratoire en 1773, et mourir en 1779, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il avait bien mérité cependant d'être nommé dans les *Confessions*, à côté de ses confrères de Groslay et de Deuil. La Bibliothèque nationale possède un portrait de lui. Le Père Cotte le remplaça dans sa cure.

XI

Dislocation des cercles de Rousseau. — Mme d'Épinay a la Briche. — Mme d'Houdetot a Sannois. — Une offre d'hospitalité a Rousseau. — Vente du chateau de Margency. — Mort de Mathas. — Mort du maréchal de Luxembourg. — Départ de Mme de Verdelin de Soisy, sa fin. — Mort du curé de Groslay et de du Moulin. — Conversion en roture et vente de Montlouis. — Dernières étapes de la vie de Rousseau. — Rupture avec le genre humain. — Ermenonville.

En juin 1762, il restait à Rousseau seize années à vivre, qui se partagent en deux périodes égales et tranchées : l'une « errante et tumultueuse », passée en Suisse, en Angleterre, à Trye, dans diverses localités du centre de la France, et au cours de laquelle furent mises au jour la *Réponse au mandement de l'archevêque de Paris*, les *Lettres écrites de la Montagne*, et composées presque entièrement les *Confessions*; l'autre, quasi recluse dans la pauvre tour d'ivoire de la rue Plâtrière, inspiratrice de ces *Dialogues* et de ces *Rêveries* où la folie grandit à côté du génie, presque sans s'y mêler. La première de ces périodes se termine à Paris, au cours de juin 1770 ; la seconde, à Ermenonville, par la mort, le 2 juillet 1778. Supposez un Wagner dédoublé, et que le musicien, toujours supérieurement inspiré, emprunte au poète des paroles parfois délirantes.

L'année 1762 vit, en même temps que la sortie de Rousseau de la vallée de Montmorency, un commencement de dislocation des cercles où il avait fréquenté : Mme d'Épinay quitte alors la Chevrette pour la Briche ; Mme d'Houdetot, Eaubonne pour Sannois ; Margency vend son château; le propriétaire de Montlouis meurt. Ce mouvement continue les années suivantes : en 1764, mort du maréchal de Luxembourg; en 1765, départ de Mme de Verdelin de Soisy; en 1767, mort du curé de Groslay ; en 1770, mort du procureur fiscal, neveu et successeur de Mathas, et conversion en roture et vente de Montlouis. Repassons brièvement ces faits, dans l'ordre indiqué : c'est, après la pièce jouée, les acteurs et la scène qui changent.

« Entre la Barre et Montmorency, dit Rousseau, je rencontrai [le 9 juin 1762] dans un carrosse de remise quatre personnes qui me saluèrent en souriant. » C'étaient les huissiers chargés de l'arrêter, et qui n'en continuèrent pas moins leur route vers la maison d'où ils le savaient parti. Lui, passant à la Croix-de-Deuil, a pu apercevoir les ombrages de la Chevrette et la silhouette de l'ancienne amie, installée là alors, dans des conditions si différentes du passé : pour quelques semaines et pour la dernière fois. Il ne pouvait ignorer la catastrophe dont Bachaumont consignait la nouvelle dans ses papiers, dès le 17 janvier 1762 : « Les Muses et les Arts pleurent la disgrâce de deux de leurs illustres protecteurs. » Entendez, d'une part, la Popelinière, auquel Rousseau venait d'écrire fort gracieusement, la veille même de son départ, pour le remercier de félicitations qu'il en avait reçues ; d'autre part, Lalive d'Épinay, le frère de trois fous, cerveau faible lui-même, que le nouvelliste louait d'avoir fait de sa maison « un Lycée, un Portique, une Académie ». Il confondait son rôle avec celui de sa femme, qui avait cependant cette mention spéciale : « Sa digne épouse a vu longtemps enchaîné à ses pieds le sauvage citoyen de Genève. » Combien les temps étaient changés! Mme d'Épinay avait lieu d'écrire dans ses *Mémoires* : « Tous ceux que je connais, ou que j'ai même connus de vue se sont fait inscrire [chez elle, après la révocation de son mari], excepté Mlle d'Eth, Duclos et Rousseau. »

J'ai montré ailleurs que, les d'Épinay conservant une part d'association de moitié dans la place de Tronchin, successeur du fermier général, la femme, comme le mari, continua à jouir de fort beaux revenus. Elle exagéra son malheur : la femme de lettres joua une comédie de la ruine, d'ailleurs avec des contradictions singulières. Quittant son hôtel, à Paris, elle alla se loger dans la plaine Monceau, quartier de petites maisons, rendez-vous suburbain de la galanterie parisienne ; mais elle y gardait quatre domestiques, sa voiture et une table suffisante pour « recevoir deux amis tous les jours ». Résolue à passer, pour sa villégiature, de la Chevrette à la Briche, elle fit faire dans « un de ces hôtels de campagne, comme dit Lebeuf, qu'on a depuis qualifiés de châteaux », des réparations où elle dépensa sans compter. Elle se ménagea la place nécessaire pour héberger

ses fidèles : Grimm d'abord, Diderot, Suard, Damilaville et d'autres.

Rousseau, dans sa course du 9 juin vers Paris, ne pouvait manquer de donner un regard à des lieux où il avait été familier, et qui bordaient le chemin. Mme d'Épinay allait s'y installer à la mi-juillet, et la Chevrette s'emplir du bruit de nouveaux plaisirs, de comédies montées par un locataire récent, le fermier général Boullongne de Préninville, et son ami et voisin, Dufort de Saint-Leu. Mais l'auteur des *Confessions* se tait là-dessus. Il s'était réservé des occasions suffisantes pour épancher sa bile; et puis, peut-être se souvint-il d'avoir dit : « Je n'aime pas à parler de ceux que je dois haïr. » Il s'en souvint particulièrement à une certaine époque, pour éviter d'avoir un remerciement à donner à Mme d'Épinay. Il a feint de croire que c'était Grimm qui offrait, de sa médiocre bourse, une pension à la mère Levasseur, lorsque celle-ci le consultait pour savoir si elle devait profiter d'un secours dont elle-même s'expliquait bien l'origine, et, à cause de cela, trouvait l'acceptation délicate (1).

Huit ans après, en octobre 1770, M. d'Épinay ayant continué ses prodigalités, et Mme d'Épinay une dépense excessive, la châtelaine dut dire adieu à la Briche « sans miséricorde et sans retour ». C'est à ce moment-là que le philosophe, rentrant à Paris, y écrivit le dernier livre de ses mémoires, et s'empressa d'en donner lecture à un petit cercle de ces seigneurs dont il méprisait peut-être la richesse, mais appréciait sûrement le goût et la culture. Il ne craignit pas d'accabler une femme malade, malheureuse, qui lui avait ouvert cet Ermitage où il avait « commencé de vivre », et où elle lui éleva un monument, avec des paroles de paix qu'on peut lire encore.

Passons à Mme d'Houdetot. J'ai cru devoir signaler sa présence à Eaubonne encore en 1761; sur quelles données? Les registres paroissiaux du village mentionnent, en janvier 1759, le jardinier de la comtesse d'Houdetot; en janvier 1763, le jardinier de la comtesse de Mesgrigny. Celle-ci a pris la place

(1) *Mémoires de Mme d'Épinay*, II, 438 : « Quant à nous, écrit Grimm, c'est bien assez d'être chargés de la vieille... » « Nous » indique peut-être un partage.

de celle-là. En effet, le 20 juin 1761, Pierre Tricher et sa femme, que nous avons vus propriétaires du fief de Meaux, indivisément d'abord avec leur frère et beau-frère, puis seuls à partir de 1753, vendirent, moyennant 2,400 livres, à « dame Jeanne Lemau, épouse séparée de biens de M. Pierre de Mesgrigny, vicomte de Troyes en Champagne, demeurant à Paris, rue de la Vieille-Voirie, paroisse Saint-Laurent, l'usufruit de la petite maison, située à Eaubonne à côté de leur grande maison, sur la droite d'icelle [la maison louée jadis aux d'Houdetot]..., avec un petit jardin... séparé du jardin de la grande maison par un mur, dans lequel il y a une porte de communication pour se promener dans le grand jardin ». Tolérance connue et continuée : l'usufruitière aura donc la jouissance en fait du bosquet illustré par la scène amoureuse du 5 juin 1757. Elle est la femme de Pierre de Mesgrigny, un des quatre fils de François, seigneur de Souleau et de Saint-Pouange, ingénieur ordinaire des armées du roi ; la fille de Lemau de la Jaisse, auteur de la *Carte générale de la monarchie française*, et, si l'on en croit une de ces petites notes, suspectes à la vérité, des dossiers bleus du Cabinet des titres, de condition basse et de réputation inférieure (1).

Bien que l'usufruit de la petite maison ait été vendu à Mme de Mesgrigny le 20 juin 1761, on doit regarder comme certain que Mme d'Houdetot n'en fut pas délogée avant la fin de la belle saison, les baux de campagne ne prenant fin qu'au printemps ou à l'automne. Elle n'eut pas un instant, d'ailleurs, l'idée de quitter une vallée où l'attachaient de si lointains et heureux souvenirs ; au printemps suivant, elle s'y était assuré un nouveau séjour, assez proche de l'ancien. Le 10 mars 1762, — devant Dutartre, à Paris, — les d'Houdetot achetèrent, à Sannois, un petit domaine que leur cédèrent la veuve et les deux fils d'André de Lotte, brigadier des armées du roi, lieutenant-colonel des hussards de Bercheny, et qui avait appartenu : jusqu'en 1748, à la comtesse d'Argenton, première maîtresse du Régent, dont elle eut le che-

(1) Et non exempte de démêlés avec la justice. (Bibl. nat., Mss, vol. 445, dossier DE MESGRIGNY, p. 17.) — Indiquons tout de suite que le fief de Meaux fut vendu par les Tricher, le 22 septembre 1769, à Claude-Martin Goupy, entrepreneur des bâtiments du roi, et que celui-ci racheta de la comtesse de Mesgrigny, pour la somme qu'elle l'avait payé, l'usufruit de la susdite maison, le 11 septembre 1773. Elle en jouit donc au prix des intérêts de 2,400 livres.

valier d'Orléans; jusqu'en 1717, à Michel Dolimier, trésorier-payeur des gages et augmentations des secrétaires du roi. Description sommaire : cour principale, grand corps de logis avec deux pavillons couverts d'ardoise, orangerie, chapelle; deux autres cours juxtaposées, la cour des carrosses et la basse-cour. Derrière les bâtiments, grand jardin, parterre, potager avec distribution d'eau, bois de haute futaie. Le tout clos de murs donnant : par devant sur la route de Paris à Pontoise, par derrière sur une rue qui conduit à l'église. Séparée de cet enclos par la route, une prairie de quatorze arpents, qui complète le domaine, s'étend vis-à-vis, au lieu dit la Belle-Étoile. Le prix de vente fut de 35,000 livres, y compris le mobilier. M. d'Houdetot se préparait aussi bien, là, un lieu de retraite, ses campagnes devant se terminer avec la guerre de Sept Ans, à la fin de 1762. Quant à Mme d'Houdetot, la voilà installée pour un demi-siècle.

Saint-Lambert, alors, n'eut pas d'autre séjour à la campagne que celui des d'Houdetot; on le logea à Sannois, comme on avait fait à Eaubonne. Une lettre de Diderot, du 5 septembre 1762, nous apprend que Saint-Lambert s'y étant trouvé indisposé, on y avait mandé de Paris le docteur Gatti, qui, après la consultation, avait laissé son malade et passé à la Briche, chez Mme d'Épinay, où on le retint à dîner, avec Damilaville, Raynal et l'auteur de la lettre. Dans quelques années, Saint-Lambert aura personnellement un logis champêtre à Eaubonne. Élégante et agréable retraite à lui préparée par un ami, qui, précisément en 1762 (le 13 janvier), devenait seigneur du lieu : « Joseph-Florent Le Normand, écuyer, conseiller du roi, seigneur de Mézières, Bussy et autres lieux, commissaire ordinaire des guerres, demeurant à Paris, rue Bergère [ayant demeuré avant place Royale], avec dame Louise-Marie-Jeanne Duchesne, son épouse », achetait, à la date susdite, la terre d'Eaubonne, de Pierre-Antoine Couet, trésorier-payeur des gages et autres charges assignées sur les fermes. Le nouveau seigneur, ami des arts, fort lié avec l'architecte Ledoux, lui demanda plus tard la construction, en ce lieu, de trois maisons bourgeoises qui subsistent encore, plus ou moins modifiées. Il occupa l'une d'elles. Une autre était destinée à Saint-Lambert, aujourd'hui n° 8, rue de Soisy; on a le tort de la confondre avec la troisième, la plus respectée dans son style néo-grec. Saint-Lambert, à qui fut con-

senti là un bail à vie, moyennant un loyer annuel de 650 livres, ne devait s'y installer que vers 1776 (1).

Un témoin — faut-il dire un ami? — a écrit, quelques années après, ces lignes sur l'intérieur de Sannois (2) :

La seconde personne de la maison était le gros et grand vicomte d'Houdetot, affectueux, poli comme un homme qui n'est pas chez lui. Sa femme, qu'il traitait presque avec galanterie, faisait pour lui des infidélités à Saint-Lambert, qui en riait, et ces deux titulaires, logés, couchés porte à porte, vivaient ensemble dans une parfaite amitié (3) ...

Sannois était littéralement une assez bonne maison de procureur au Châtelet, plantée sur la route de Rouen, dont un petit jardinet en terrasse le séparait. Cette terrasse se prolongeait ensuite en une grande allée de tilleuls, qui bordait un jardin, mi-anglais, mi-français, de quelques arpents. La bonne Mme d'Houdetot, qui avait l'inappréciable avantage de trouver tout beau, bon et bien chez elle, comme autour d'elle, avait *son miroir* comme Mme de la Briche au Marais. C'était une petite percée droite, que le peintre Hubert Robert avait imaginée et taillée lui-même dans le petit bois du jardin, pour qu'on pût voir, du salon, tourner les ailes des moulins de Sannois au sommet de la montagne en face. Devant ce salon, se déroulait une pelouse qui se terminait à cent pas de là par un fort beau plant d'artichauts... On trouvait dans les tortillons du petit taillis nommé « le parc » une profusion de petits monuments. Voltaire y avait son buste en plâtre sur un Parnasse de pierres meulières ; je ne crois pas y avoir vu Rousseau.

(1) Les première et troisième maisons, construites dans le parc du seigneur, font partie aujourd'hui de deux propriétés différentes, en lesquelles ce parc a été divisé par une route moderne dite « rue de la Gare » : l'une appartenant à Mme Goguel, l'autre à un établissement d'enfants arriérés. On les a connues, il y a trente ou quarante ans, sous les noms de propriété Allegri et de propriété Tarbé des Sablons. La maison de Saint-Lambert a été habitée, après lui, par Regnaud de Saint-Jean-d'Angély; elle appartient aujourd'hui à M. Dumont. (Lefeuve, *Le Tour de la Vallée*, II, 145 et suiv.; — Le Prieur, *Description d'une partie de la vallée de Montmorency*, p. 3-5; — Archives de Seine-et-Oise, *Biens nationaux*.)

(2) *Souvenirs du baron de Frénilly*, Paris, 1908, in-8°, p. 233, 252. — Il a sur Mme d'Houdetot, âgée de soixante-neuf ans, il est vrai, ces mots cruels : « ... D'une laideur ignoble, une de ces voix que le peuple appelle de *rogomme*, et ce traître d'œil qui regardait de côté, quand il semblait vous regarder en face. » Il exagérait évidemment, ainsi qu'il faisait, prétendant qu'elle écrivait « comme une cuisinière ».

(3) Que l'on ne croie à nulle médisance. C'est la situation peinte avec des couleurs adoucies par l'aimable Mme de Vintimille (Buffenoir, p. 290). Un petit fait, pourtant, semble prouver que Saint-Lambert conservait quelque préséance intime. Le fils du jardinier de Mme d'Houdetot se mariant à Eaubonne, au bas de l'acte de mariage signèrent (avec Le Normand de Mézières, seigneur du lieu, et Lévesque, fils des anciens seigneurs de Bury, allié aux Couet) Mme d'Houdetot et Saint-Lambert. On trouvera à la fin de ce chapitre la reproduction de leurs signatures. (Archives d'Eaubonne.)

Au moins était-il représenté, sur la cheminée du salon de Mme d'Houdetot, par le manuscrit de la *Nouvelle Héloïse*. L'auteur des *Confessions* est resté, à son égard, dans la note juste de l'ancien ami. Je rappelle qu'il présente sa conduite comme un exemple de la manière dont les honnêtes gens se doivent séparer quand il ne leur convient plus de se voir. Il ne correspondit plus, mais il était resté avec elle en un commerce de soins indirects, par l'intermédiaire de Mme de Verdelin, qui lui écrivait de Soisy, le 5 septembre 1763 : « M. de Saint-Lambert est ici depuis huit jours [à Sannois]. Il m'a demandé de vos nouvelles avec beaucoup d'intérêt. Je leur ai porté votre gravure [à lui et à Mme d'Houdetot]; elle a été accueillie par la comtesse avec beaucoup de vivacité. Elle est enchantée de la maison [de Sannois]; elle y a des amis [comprenez son ami], sa fille, qui n'est pas en bonne santé [l'autre est donc morte]. » Puis, rappelons un mot précédemment cité.

Rousseau a dit que Mme d'Houdetot répliqua toujours à l'envoi de ses ouvrages par quelques « billets indifférents mais obligeants », et il ajoute : « Elle fit même plus, comme on verra dans la suite. » Or, il a oublié l'explication promise, que je proposerai de suppléer comme suit. Le philosophe genevois, chassé de sa patrie, s'était, après maintes perplexités, mis en route pour Berlin, au mois de novembre 1765. Il arrive à Strasbourg exténué, incapable, au moins provisoirement, d'aller plus loin; ses incertitudes le reprennent. Mme de Verdelin lui écrit le 28 novembre : « Mme d'Houdetot et M. de Saint-Lambert s'occupent de vous on ne peut plus honnêtement. L'un vous offre un repos en Normandie [on connaît les terres de M. d'Houdetot en cette province], l'autre en Lorraine [on n'imagine pas précisément où]; mais je ne vois rien de plus honorable et de plus sûr qu'une habitation près de Londres. » Lui, le 4 décembre : « Je suis fort sensible aussi aux offres de Mme d'Houdetot, et vous savez, Madame, comment j'ai toujours pensé de M. de Saint-Lambert. Je veux les estimer et les aimer l'un et l'autre, et n'en jamais rien accepter. Le seul séjour qui me convienne est celui de l'Angleterre. » Tel est le dernier sentiment de l'ancien ermite à l'égard de l'héroïne du printemps de 1757. Amitié défiante et distante de part et d'autre, si une telle ruine mérite encore le nom d'amitié.

A propos de Margency, je ne m'occuperai d'abord que de la vente de son château. Après quoi, sa destinée est, au moins pour le temps que j'ai à considérer, si intimement liée à celle de Mme de Verdelin, que je renverrai aux pages où je parlerai de celle-ci le soin d'achever ce qui le concerne lui-même. Il avait beaucoup changé depuis le temps que nous avons cessé d'en parler, c'est-à-dire depuis le départ de Mme d'Épinay pour Genève. Rousseau, lorsqu'il passe, en 1759, la revue de ses connaissances, cite : « M. de Margency, gentilhomme ordinaire [de la chambre] du Roi, ancien membre de la coterie holbachique, qu'il avait quittée, dit-il, ainsi que moi, ancien ami de Mme d'Épinay, dont il s'était détaché ainsi que moi. » Et il ajoute : « Nous étions d'anciennes connaissances; mais le voisinage et une certaine conformité d'expérience nous rapprochaient davantage. » Voilà les premiers et caractéristiques symptômes du changement que nous signalions plus haut, et qui, d'après Mme de Verdelin, venait d'un retour à la foi, dont elle se plaignit à plusieurs reprises, et avec amertume. Le détachement d'avec Mme d'Épinay s'opéra insensiblement, sans rupture nette, pendant le voyage de Genève (1). Il lui fit une visite, sans doute la dernière, au commencement de novembre 1759, un mois après son retour, et c'est à propos de quoi il écrivait à Rousseau, le 9 janvier suivant : « J'allai voir, et il y a deux mois, votre ancienne infante, Mme d'Épinay. Je la trouvai parée comme la fiancée du roi de Garbe... Il y a longtemps que le charme est rompu. » Ce n'était plus le galantin. Il donna à la *Correspondance littéraire*, qui avait accueilli la première en août 1754, sa dernière poésie, très fugitive, en septembre 1758, vers pour une musette, dont Grimm avait composé la musique (2). Il quittait Grimm alors, et sans doute à la fois « la coterie holbachique », et rompait « le charme » entre Margency et Genève.

L'année suivante, quel changement de bord! Il était dépêché vers Rousseau, muni d'instructions secrètes de M. de Malesherbes, pour lui proposer une place vacante dans le *Journal des Savants*. En 1760, après l'achat de Soisy par les Verdelin, il avait parlé de vendre Margency; mais il varia là-dessus, sans doute à

(1) *Mémoires*, II, 415, 443.

(2) *Correspondance littéraire*, II, 278, 388, 474, 490; III, 9, 68, 260, 443; IV, 34.

cause du crève-cœur que ce projet fut pour son amie. Il l'abandonne, puis il y revient; si bien que celle-ci, lasse de ces tergiversations à propos d'un parti qui, dit-elle, « la tue », finit par lui proposer elle-même un acquéreur, peut-être celui avec lequel il traita. Le fait est que, le 19 avril 1762, donc avant le départ de Rousseau, il avait vendu sa terre à Nicolas-Claude Thévenin, payeur des rentes de l'Hôtel de Ville, et à Geneviève Martin, sa femme, demeurant ensemble rue Neuve-des-Petits-Champs, moyennant 63,000 livres, dont 3,000 pour le mobilier (1). Mme de Verdelin semble n'avoir vu en cela qu'un désir de rompre des relations que les nouveaux sentiments de piété de son amant condamnaient. Mais j'ajoute, comme indices nouveaux d'une diminution de la fortune de Margency, qu'il vendit sa charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, la même année (2), et qu'il avait été, quittant l'hôtel de son père, rue de la Sourdière, se reléguer au faubourg Saint-Jacques. Nous le retrouverons.

Enfin, l'année 1762 se termina par un événement qui n'émut que superficiellement la sensibilité de Rousseau, mais qui, s'il eût encore habité Montmorency, aurait pu troubler profondément son séjour. Peut-être eût-il dû, comme Mmes d'Houdetot et d'Épinay et M. de Margency, subir la crise d'un changement de demeure. Le bon Mathas, le propriétaire de Montlouis, vint à mourir. Son neveu, qui fut son légataire universel, aurait-il continué d'exercer envers le solitaire une hospitalité déguisée? Jean-Jacques écrivit à ce dernier, le 16 janvier 1763, une lettre de condoléances, où se mêlent un souvenir reconnaissant au défunt, des sollicitudes attendries pour le bosquet que lui-même avait planté, une réponse déférante à transmettre au curé de Montmorency, au sujet des alarmes qu'il avait manifestées pour la catholicité de Thérèse en pays protestant. Ajoutons quelques détails sur le sujet principal (3). Le 22 décembre 1762, Mathas

(1) Archives du Musée Condé, BA-29.

(2) Dans l'acte de vente de sa terre (19 avril 1762), Margency se qualifie encore gentilhomme de la chambre du roi; mais il n'est plus porté, en 1763, sur l'état des vingt-six officiers appelés à « jouir des privilèges de commensaux de la maison de Sa Majesté » pendant ladite année. (Arch. nat., O¹820.)

(3) Archives du Musée Condé, BA-22.

terminait ainsi une lettre à M. Joly, secrétaire des commandements du prince de Condé : « Je vous souhaite meilleure santé que la mienne; je suis dans les mains de M. Bouvart, médecin. Je ne puis plus me tenir debout. Si vous vouliez expédier les provisions pour mon neveu, vous me feriez plaisir, n'étant plus en état de travailler. » Il dictait en effet, à son neveu du Moulin, les lignes précédentes. Celui-ci, le 1er janvier 1763, mandait au même Joly : « J'ai eu l'honneur de vous faire informer hier, par M. Duchesne, frère de la sœur de l'Hôtel-Dieu d'Anguien, de la perte que je venais de faire, mon oncle venant de mourir... Demain se fait l'enterrement. » Le Conseil du prince nomma procureur fiscal, le 13 janvier, « M. Baudoin-Cyprien Antoine, sieur du Moulin, déjà pourvu de l'office de prévôt-juge d'Écouen ».

Poussons, comme il a été annoncé, pour quelques changements d'importance, au delà de 1762.

La correspondance de Rousseau avec les châtelains de Montmorency n'eut guère d'activité pendant plus d'une année. Le maréchal, avec quelques intermittences, témoigne jusqu'au bout la même simplicité cordiale au fugitif, le même zèle touchant à le servir. Ainsi, dans sa dernière lettre, du 12 septembre 1763 : « Je suis dans mon tort, mon cher ami, mais mon cœur n'y a aucune part. » De la maréchale, il ne subsiste que quatre lettres en deux années, mais d'un accent toujours pareil à ce mot de tendresse du 27 juin 1762 : « Je commence à sentir la douleur de votre absence. » Elle laisse d'ordinaire la plume à son mari, auquel il est visible que leur correspondant commun aime mieux avoir affaire, et, d'ailleurs, en dernier lieu, elle n'a pas de réponse à une lettre du 26 avril 1763.

Les trois premières lettres de Rousseau au maréchal mêlent aux actions de grâces bon nombre de commissions; il lui remet à trancher entre autres la question de l'envoi de Thérèse, s'exprimant à ce sujet avec un détachement qu'on n'aurait pas cru. Ce ne sont plus les cris : « O amitié, rapport des cœurs, etc. » Les deux lettres suivantes, des 20 et 28 janvier 1763, sont les belles descriptions, bien connues, du pays qu'il habite (1). Après

(1) Et où voici l'adresse qu'il donne : « A Motiers-Travers, comté de Neuchâtel, par Pontarlier. » Il y était arrivé le 10 juillet 1762, et il y passa, jusqu'au 8 septembre 1765, trois ans et deux mois.

celle du 23 avril, où il demande une enquête sur le gentilhomme hongrois, son voisin, en qui son délire ordinaire le porte à voir un espion, il écrit encore trois lettres inconnues, auxquelles le duc répond les 4 juillet, 9 et 12 septembre (1). Puis il ne reçoit plus rien. Déjà il s'était plaint d'un précédent retard, dans une lettre à Mme de Verdelin du 27 mars : « Il ne me reste que vous seule en France et quelqu'un qui n'est pas encore jugé, mais qui ne tardera pas à l'être [M. de Montmorency]. » Cette fois, les délais se prolongent au delà de toute prévision ; nouvelle expression de sa peine à la même confidente, le 25 décembre : « Tout l'hôtel de Luxembourg garde avec moi le plus morne silence ; ce qui, je vous l'avoue, m'étonne et me navre de la part de M. le maréchal... » Mais celui-ci, gravement touché en janvier 1764 de la maladie qui l'emporta en mai, ne devait plus écrire. Si bien que Rousseau laisse déborder, le 21 avril, inquiétude et amertume : « Permettez que je vous supplie de me faire écrire un mot... Je sais qu'il faudrait toujours savoir se retirer avant que d'être importun, et qu'on y est obligé, du moins quand on sent qu'on l'est devenu. »

Le maréchal meurt, le 18 mai. Condoléances du même accent, le 5 juin, à sa veuve. De celle-ci, le 10 juin : « J'avais cru, dans mon malheur, n'avoir d'autres consolations que vous ; au lieu de cela, il faut que je me justifie, et, ce qu'il y a de plus affreux et de plus navrant, c'est de justifier M. de Luxembourg, qui vous aimait, vous estimait, et qui ne comptait pas avoir de meilleur ami au monde que vous... » On sait, par une lettre de Rousseau à Mme de Verdelin, qu'il voulut bien tenir pour sincère ce qu'il appelle le retour de Mme de Luxembourg. Rapprochement précaire. La paix scellée, par ce mot si souvent répété de la maréchale : « Soyez sûr que je vous aimerai toujours du plus tendre de mon cœur », ne porta pour ainsi dire aucun fruit. Il n'est pas sûr qu'il l'alla voir, dans la seconde quinzaine de décembre 1765 qu'il passa à Paris, se rendant à Londres. Il faut arriver à l'été de 1767 pour rencontrer un nouvel échange de lettres, qui, de la part de l'hôte provisoire du prince de Conti, n'eut pas d'autre objet que de s'informer s'il lui serait permis de demeurer plus longtemps à Trye. Et ce fut la fin. Le malheureux revient à sa

(1) *L'Artiste*, p. 52.

froideur, à ses suspicions : « Mme la maréchale de Luxembourg me hait, écrit-il le 26 février 1770, elle a raison (1). »

Mme d'Houdetot avait fini par être lasse du mauvais caractère de cet homme ; Mme de Verdelin attendit d'en avoir congé. Au temps de l'Ermitage, on lui demandait quelque réciprocité d'égards ; au temps de Montlouis, et après, la permission de rester à ses pieds. L'ensorcellement était complet. Vers le milieu de mars 1763, Mme de Verdelin, malade, se fit transporter à Soisy. A la suite d'une longue convalescence, le premier essai qu'elle tenta de ses forces, le 12 juin, fut une promenade à Montmorency et à Groslay. Elle en écrivit le même jour à l'absent, pour l'informer de ce qui le touchait le plus dans ces villages. C'était : à Montmorency, les tilleuls et les fleurs de son ancienne terrasse ; à Groslay, le curé ; à Soisy, enfin, la chatte pour qui les partants y avaient demandé l'hospitalité. Un mot charmant qu'elle dit au sujet de « la Doyenne » s'applique si bien, à la fois, à son maître, qu'on y croirait voir une de ces épigrammes dont celui-ci se plaignait, d'ailleurs sans cause : « Elle ne m'aime pas mieux... Elle souffre l'amitié, et c'est tout. » Lui, en effet, eut beaucoup de peine à dépasser les limites où se tenait la chatte, et, après un long accès de tendresse, il y revint, dans la désagréable page des *Confessions* déjà citée.

Le marquis de Verdelin, un mari peu aimable, peu aimé, mourut le 27 décembre. « Tout ce que put faire » Rousseau, répondant le 28 janvier 1764 à l'avis qu'il avait reçu de sa veuve, fut, en propres termes, « de ne pas la féliciter ». Puis ces questions (2) : « Gardez-vous Soisy?... Restez-vous à l'hôtel d'Aubeterre?... » Non ; elle devait changer tout ce cadre de vie, soit par raison d'économie, soit pour fuir le souvenir ou la crainte d'un amour « qui l'humilie ». On sait les perplexités de la mère de famille, quand Margency, semblant refroidi et obéir à un devoir plus qu'à un penchant, lui parla de secondes noces : ne nuirait-elle pas à l'avenir de trois filles, sans une véritable satisfaction pour son cœur? Son père, duquel elle avait accepté le premier mari que

(1) *Correspondance*, — *Œuvres*, XII, 183.

(2) Lettre publiée à la fois dans la *Correspondance* (*Œuvres*, XI, 115) et dans l'*Artiste* (p. 84).

l'on sait, n'agréait pas le second. Rousseau, pris comme directeur, opina finalement en faveur du prétendant, pour lequel il avait estime et sympathie. En octobre 1764, à la mort du comte de Boufflers, la même question se posa entre sa veuve et le prince de Conti. Mme de Verdelin semblait s'exciter elle-même à un parti héroïque lorsqu'elle écrivait, le 8 janvier 1765 (1) : « On dit que Mme de Boufflers épousera le prince de Conti; il serait, je crois, beau et sage de le refuser. » Étrange rapprochement entre la destinée de ces deux femmes, conseillées, chacune dans une crise pareille, par un philosophe, Hume ou Rousseau, et qui devaient mourir, dans la même province, disparues, ignorées.

Mais je viens aux changements sur lesquels Mme de Verdelin était interrogée après la mort de son mari. Elle passa presque aussitôt de la rue Vivienne, qu'elle habitait, à l'hôtel de sa parente et amie la maréchale d'Aubeterre, rue Saint-Marc (2). Installation provisoire : dès le 9 février, elle a pris la résolution de quitter le toit d'une personne qu'elle « aime fort », mais dont elle « n'aime pas le genre de vie ». Le 3 septembre, elle loue un appartement, pour ses filles et pour elle, à l'abbaye de Pentemont. Rousseau lui écrit là, le 6 octobre, prématurément (3); retardée par des « ouvriers qui n'en finissent pas », elle ne s'établit dans « son couvent » qu'à la fin de novembre. Quant à la maison de Soisy, il avait été déjà question de la vendre du vivant de M. de Verdelin (mars 1763). L'affaire, reprise, aboutit à une cession d'usufruit (mai 1765) à Mme d'Estrades (4).

En 1763, s'étaient établis des rapports franchement et réciproquement affectueux entre Mme de Verdelin et celui qu'elle

(1) Streckeisen, II, 524. — Cf. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, IV, 163-237.

(2) Lefeuve, *Les Anciennes Maisons de Paris*, IV, 636. — Les d'Aubeterre y sont désignés sous le nom de « la famille d'Esparbès ». La vallée de Montmorency les a connus au château d'Épinay (non pas celui des d'Épinay), de 1781 à 1796. (Auguste Rey, *Le Château d'Épinay-sur-Seine.*)

(3) *L'Artiste*, p. 101.

(4) La comtesse d'Estrades, pour le dire en passant, avait été dame d'atours des filles de France, et, quoique alliée à Mme de Pompadour par son mari, congédiée et même un instant exilée, pour avoir parlé de la favorite en termes très vifs. Voir aux dossiers bleus du Cabinet des titres (vol. 257) : « Charles-Jean d'Estrades, né le 21 janvier 1709, dit le comte d'Estrades, enseigne au régiment des gardes. » Son père, Godefroy-Louis, lieutenant-général, avait épousé une Le Normand.

continuait d'appeler son « voisin ». Il lui faisait des déclarations comme celle-ci (1) :

Cent fois le jour, je pense avec attendrissement que, depuis le moment de notre connaissance, vos soins, vos bontés, votre amitié n'ont pas souffert un moment de relâche ou d'attiédissement, que vous avez toujours été la même envers moi, dans ma bonne et mauvaise humeur, dans ma bonne et ma mauvaise fortune, que vous m'avez toujours montré une égalité d'âme qui devrait faire l'étude du sage, et cette bienveillance inaltérable que tous les amis promettent et qu'on ne trouve dans aucun. Votre amitié, Madame, est éprouvée et la mienne mérite de l'être. Voilà maintenant de quoi j'ai le cœur plein et ce que je voulais vous dire : j'ai plus à me louer qu'à me plaindre d'une adversité qui m'a mis en état de vous parler ainsi.

On voit de quelle hauteur tombera plus tard son exceptionnelle amie. D'une cinquantaine de lettres qu'elle lui écrivit après son départ de Montmorency, un peu plus de vingt sont datées de 1765. Elle y témoigne le plus de liberté d'esprit, de confiance, avec parfois un ton de gazette. Elle se hasarde à lui reparler de Mme d'Épinay; de M. d'Épinay, qui fait jouer dans un concert spirituel, sans en prévenir l'auteur, le motet qu'il a composé jadis pour la Chevrette (2); de Mme de Luxembourg; de Mme d'Houdetot (qu'elle voyait assez souvent), un jour même en se moquant de son nez (3). J'ai cité ce dernier passage au début de cette étude, et dans les pages précédentes, celui qui concerne l'asile offert en Normandie à l'ancien ami chassé de Suisse. Au commencement de septembre, Mme de Verdelin profita d'un voyage aux eaux de Bourbonne, qui avait été ordonné à l'une de ses filles, pour réaliser le projet longtemps caressé d'une visite à l'hôte de Motiers-Travers. Là, témoin d'une partie des mauvais traitements qu'il y subissait, elle comprit la nécessité pour lui d'une expatriation nouvelle, et se prononça très nettement pour un refuge en Angleterre (4).

Elle était du même avis que Mme de Boufflers, qu'elle ne con-

(1) Celle-ci datée de Motiers, 7 février 1763. (*L'Artiste*, p. 33.)

(2) Streckeisen, II, 537, 524.

(3) En novembre 1764, Mme de Verdelin rencontrait Mme d'Houdetot à Maubuisson. Elle allait voir deux de ses filles, qu'elle y avait placées pendant une maladie contagieuse de la troisième.

(4) Voir, sur cette période, la très curieuse étude dramatique, en trois actes, de M. Edouard Rod, *Le Réformateur*, représentée le 20 mai 1906 au Nouveau-Théâtre, à Paris.

naissait pas; du même « complot », dira bientôt le neurasthénique. Après une quinzaine de jours passés, fin décembre, à Paris, — où il descendit d'abord chez la veuve Duchesne, puis au Temple, revit Mme de Verdelin et sans doute la maréchale de Luxembourg, qui devait loger Thérèse quelques jours après, — il avait franchi la distance de Londres, du 3 au 13 janvier 1766, sous la conduite de Hume. « Le digne homme mérite à jamais, dit-il, les bénédictions de mon cœur »; le 22 mars encore, il l' « embrasse avec le même cœur qu'il espère et désire trouver en lui ». Le 7 avril, — il dut avoir dans l'intervalle une crise aiguë de son mal, — c'est le commencement de ses réquisitoires enflammés contre Hume : « le plus noir des hommes », écrit-il à une amie; un homme dont « il ne peut supporter le regard sans frémir », écrit-il à l'autre, le 25 mai (1). Il accusera bientôt « la haine couverte mais implacable » de la comtesse de Boufflers, et il voilera presque au même moment dans son cœur l'image de Mme de Verdelin (2). Tournons court à ces insanités, et repassons avec lui le détroit, le 22 mai 1767, après qu'il eut quitté, le 1er, Wootton, où il demeurait depuis le 21 mars 1766 (3). A noter qu'il séjourne à Saint-Denis, le 4 juin, en vue de ses anciens coteaux. De la mi-juin suivante à la mi-juin de 1768, il sera l'hôte du prince de Conti, en son château de Trye près de Gisors. La continuation de ses délires l'en chasse, et le jette, deux années, dans les divagations que l'on sait, à travers le centre de la France. Il rentrera à Paris, vers la mi-juin de 1770, y rapportant, presque terminées à Monquin, les *Confessions* qu'il avait commencées à Wootton. Je passe.

Dans une lettre qu'il adressait à Mme de Verdelin, de ce dernier lieu, en août 1766, il lui annonçait qu'il ne voulait plus écrire, et qu'à elle-même il écrirait plus rarement. C'était un programme auquel elle dut se conformer : le nombre de ses lettres tombe en 1766 à sept, en 1767 à trois, en 1768 à une. Puis tout

(1-2) *Correspondance*, — *Œuvres*, XI, 329; — *L'Artiste*, p. 309. — Dans la lettre précitée, du 25 mai, — on voit avec quelles dispositions morales, — il informe sa correspondante qu'il médite d'écrire ses *Confessions*. Il aura « beaucoup à dire; mais, s'écrie-t-il, je dirai tout; nul homme jusqu'ici n'a fait ce que je me propose de faire, et je doute que aucun autre en fasse autant après moi ». C'est la seconde fois que nous voyons ici rouler dans son cerveau la phrase initiale des *Confessions*. Il calculait longuement ses effets.

(3) *Correspondance*, — *Œuvres*, XI, 318; XII, 14.

finit de son côté, par ces lignes touchantes et profondes, datées de Brenne, dans l'Indre, le 21 août 1771, — environ le moment où, croyant l'univers ligué contre lui, le délirant rompait avec l'univers : — « Pour vous servir à votre mode, je m'en tiens à vous être inutile... ; mais il existe un cœur bien vrai, bien sensible, sur lequel vous pouvez compter à la vie, à la mort (1). » Dans pareille crise, Mme d'Houdetot s'était désaffectionnée et retirée, et elle n'eut qu'adorations et compliments de l'auteur des *Confessions*; tandis qu'il en consacre la dernière injure à Mmes de Verdelin et de Boufflers : « Les deux dames qui voulaient disposer de moi, après m'avoir, à force d'intrigues, chassé de la Suisse, où je n'étais pas assez en leur pouvoir, parvinrent enfin à me livrer à leur ami [Hume]. » *Vitam impendere vero!* — Mais il ne s'agit dans cette devise, dira-t-on, que de la vérité philosophique.

Mme de Verdelin a passé obscurément le reste de sa vie, toute aux joies et aux soucis de la famille. J'ai retrouvé sa trace à Soisy, et sa maison particulièrement. On l'a revue, dans ce village, chez son amie Mme Ledroit, née Madeleine Genest de Launay, veuve d'un payeur des rentes de l'Hôtel de Ville, Jean-Baptiste Ledroit, et usufruitière des fiefs de Jean de Soisy et la Chaumette. Elle avait écrit, au moment de son traité avec Mme d'Estrades : « Elle est assez jeune pour m'ôter l'espoir d'en jouir jamais [de sa maison], mais mes filles la retrouveront dans un meilleur état que je ne l'ai reçue, parce qu'elle va augmenter le logement et par conséquent la valeur. » Prévision trompée. Cette note, écrite par le curé de Soisy, en tête d'un registre paroissial, le prouve : « La chapelle de la maison de Mme de Verdelin, qu'occupe M. l'abbé Dulau [plutôt du Lau] d'Allemans, ancien curé de Saint-Sulpice, a été rebénite dans le courant du mois de juin, et [il] a obtenu la permission d'y célébrer la messe pour deux ans. — Le 22 juin 1778

(1) Voir, en particulier, le congé donné le mardi 7 [mai] 1771 à Mme de Créquy, le 7 juillet de la même année à Mme de la Tour-Franqueville. La correspondance recueillie dans l'édition Hachette ne compte que 15 lettres, de 1772 à 1778. Une publication récente vient d'y en ajouter 17. M. Philippe Godet a donné à la *Revue des Deux-Mondes* (1er septembre et 1er octobre 1908) une série de 48 lettres inédites de Rousseau, adressées à Mme de Lessert, sauf 1 à Thérèse Levasseur et 3 à Mme Boy de la Tour, et comprises entre le 9 avril 1766 et le 8 mars 1776. Au point de vue de l'origine, on en compte : 1 de Wootton, 2 de Grenoble, 9 de Bourgoin, 12 de Monquin, 2 de Lyon, 22 de Paris. Le lot des 17, datées de Paris, du 28 avril 1772 au 8 mars 1776, est le plus rare, Rousseau s'étant à peu près tenu la parole donnée par ses lettres des 16 juin et 29 juillet 1772, de ne plus avoir de correspondance ni de relations de visites avec personne.

[Rousseau allait mourir]. » Donc, Mme d'Estrades a disparu, et Mme de Verdelin a fait une seconde cession de la jouissance de sa maison au prêtre qui avait remplacé, en 1750, à Saint-Sulpice, M. Languet de Gergy, et lui-même résigné ses fonctions, en mars 1777. Grâce surtout à la notoriété de ce dernier et de ses grands jardins entourés de murs, nous avons pu retrouver la maison où voisina l'hôte de Montlouis : c'est celle que M. le prince Dachery possède aujourd'hui, et dont le parc, agrandi par ses soins, borde la voie ferrée d'Enghien à Montmorency (1).

Mme de Verdelin — cela est connu — n'épousa pas M. de Margency. Fort hésitante, elle l'avait ajourné à la guérison de sa fille aînée. Se lassa-t-il? Fit-il une retraite plus digne? De Mme de Verdelin à Rousseau (2) : « 1er juin 1764. — M. de Margency vient d'acheter une maison près de Sceaux, où il passera l'été. » Ainsi remplace-t-il la terre de Margency, deux ans après sa vente, par une campagne, moins importante sans doute (3), comme il avait fait de l'hôtel paternel du quartier Saint-Honoré par une habitation au faubourg Saint-Jacques. Puis, n'abandonna-t-il pas le nom de Margency à l'acquéreur de la seigneurie, et ne redevint-il pas le simple Cuiret (pour Cuyret) qu'on trouve dans l'*Almanach de Paris*, en 1787? Comment, personnage si aminci, continuer sa cour à une marquise encore charmante et suffisamment rentée? Je crois que l'on assiste aux derniers soupirs de cette liaison dans deux lettres datées par Streckeisen du « commencement de 1767 » et de l' « automne de 1767 (4) », et qui sont plus précisément : l'une, un peu postérieure au 27 janvier; l'autre, un peu postérieure au 21 septembre de ladite année, comme le montrent l'incident Stainville-Choiseul et le mariage de Mlle de Montmorency, auxquels allusion y est faite respectivement (5). Dans

(1) Le Prieur, *Description d'une partie de la vallée de Montmorency*, p. 6 et 7. — Archives de Soisy. J'ai reçu de M. Dhéret, maire, un accueil dont je le remercie.

(2) Streckeisen, II, 514.

(3) Moins importante, dis-je, parce que je ne l'ai pas trouvée citée dans la *Promenade de Sceaux-Penthièvre, de ses dépendances et de ses environs*, où l'auteur (Coignat de l'Aulnay) fait allusion, en 1778, à toute maison bourgeoise, de quelque apparence, située à « Sceaux, Aulnay, Châtenay, Verrières, Plessis-Piquet, Fontenay-aux-Roses, Châtillon, Bagneux, Bourg-la-Reine ».

(4) Tome II, p. 575, 578.

(5) Cf. Bachaumont, à la date indiquée, et La Chesnaye-Desbois. — Mlle de Montmorency (Charlotte-Anne-Françoise) épousait, le 21 septembre 1767, Anne-Léon de

la première, Mme de Verdelin dit à Rousseau qu'elle veut mettre sa fille aînée en état de s'établir : « Mon bonheur est fixé à cet événement. Un homme de nos amis l'attend avec bien de l'honnêteté. » Puis elle quitte, le 13 février ou le 13 mars, son appartement de Pentemont, que le duc d'Orléans a demandé pour sa fille. Et, dans la lettre de fin septembre, elle note que Margency n'est venu la voir que trois fois (donc, en six ou sept mois) depuis qu'elle habite « sa nouvelle maison et que sa fille est mourante (1) ». Elle ajoute : « Les saints de nos jours n'aiment pas les objets tristes. » Sur ce mot amer se clôt pour nous l'épisode. Mme de Verdelin est morte à Carrouges, dans l'Orne, le 18 décembre 1810, âgée d'environ quatre-vingt-trois ans. Si elle en avait vécu huit de plus, elle se serait vu déshabiller en public, par la main perfide de celle qui est restée, pour quelques chevaliers fidèles à la légende, la toute gracieuse et tendre Mme d'Épinay. Les *Mémoires* sont, en effet, l'unique source de l'anecdote (Diderot l'a rapportée sans nom), vraie peut-être, quoique invraisemblable, où se résume pour le gros du public l'histoire d'une femme qui reconquit, par sa vertu maternelle, le respect de soi-même et l'estime de l'opinion.

De Messire Maltor et de du Moulin, j'ai annoncé que je parlerais encore. Le premier mourut à soixante-dix-huit ans, le 31 août 1767, toujours en possession de la cure de Groslay, à laquelle il avait été appelé en 1737, la même année que le Père oratorien Muly à la cure de Montmorency; il était le doyen du doyenné rural de Montmorency. L'abbé Martin, curé de Deuil, lui succéda à Groslay, qu'il quitta en 1772, pour prendre sa retraite en Avignon. Le souvenir de l'abbé Maltor demeura fidèle à Jean-Jacques. « J'ai vu, écrivait Mme de Verdelin, le 12 juin 1763, à celui-ci, le curé de Groslay, qui est bien content de votre *Réponse* [à l'archevêque de Paris]. « Hélas ! m'a-t-il dit, je vou- « drais la lui entendre lire. » Ses yeux sont devenus humides,

Montmorency, deuxième du nom, appelé le marquis de Fosseux, auquel elle a porté le titre de « duc de Montmorency ».

(1) En 1765, il avait été convenu qu'elle recevrait Margency tous les quinze jours (Streckeisen, II, 555). L'*Almanach de Paris* indique le nom de la marquise de Verdelin au n° 76 de la rue du Cherche-Midi, dans les années qui précédèrent la Révolution.

et mes larmes coulaient. » Une autre fois, en novembre 1764, ce prêtre s'adressait à Mme d'Houdetot, qu'il ne voyait jamais sans lui demander des nouvelles de son ancien voisin : « Je l'aime toujours; je le lui écrirais, mais j'ai chargé Mme de Verdelin de le lui dire. » Du Moulin mourut jeune encore, le 12 février 1770, laissant pour héritière sa mère, qui, voulant vendre Montlouis, et gênée par les droits de franc-fief, obtint du prince (acte reçu par Bro, notaire à Paris, le 8 mai suivant) la reconversion du petit domaine en roture. Un bourgeois parisien, de la rue de la Lune, François Goga, l'acheta 6,000 livres, le 1er juin, sans vouloir l'habiter personnellement, comme on verra. Rousseau rentrait alors à Paris.

Il aurait donc trouvé la face de Montmorency bien changée. Tout d'abord, il en avait gardé la mémoire avec tendresse. Quand il fut question de son départ pour l'Angleterre, il écrivait à Mme de Verdelin, le 7 avril 1765 (1) : « Comme je suis parfaitement déterminé à ne voir que vous seule à Paris, marquez-moi, je vous prie, s'il n'y aurait pas moyen de passer deux jours ensemble dans la vallée. N'avez-vous pas toujours votre maison de Soisy? J'irais me loger à Montmorency, car j'ai un désir d'enfant de revoir mon ancien gîte... » Et au mois de novembre : « Je suis persuadé que l'air de Soisy vous ferait du bien, et je suis charmé que vous revoyiez cette vallée que vous m'avez rendue si chère. » Mais « le pauvre errant », comme il s'appelait lui-même, n'eut pas le temps, et ce n'était pas la saison de prendre rendez-vous à la campagne à la fin de décembre. Plus tard, le souvenir du séjour qu'il y avait fait lui revint, parmi les *Rêveries du promeneur solitaire*, mais dépouillé de charme, comme celui d'un temps où il s'était « faufilé parmi les riches », et sans prévoir sa fin à l'ombre d'un château.

Plusieurs grands seigneurs se disputèrent, en effet, l'honneur épineux d'abriter ses derniers jours. On a peu de détails sur la tentative du commandeur de Menou pour l'entraîner du côté de Lyon. Les pourparlers furent très avancés avec celui que la *Correspondance* nomme un peu trop simplement le comte Duprat (2),

(1) *L'Artiste*, p. 148.

(2) *Correspondance*, — *Œuvres*, XII, 252, 253, 254.

et qui, paré seulement de ses principaux titres, était : Augustin-Jean-Louis-Antoine du Prat de Barbançon, comte de Barbançon, comte souverain de la Valteline, baron de Viteaux, seigneur de Varesnes, mestre de camp du régiment d'Orléans-cavalerie, gouverneur général du Valois et de Villers-Cotterets, premier veneur du duc d'Orléans. Deux portraits de ce personnage, enfant et jeune homme, figurent dans la collection des Carmontelle, à Chantilly. Il avait pour séjour de campagne le château de Varesnes, aux environs de Noyon, à une trentaine de lieues de Paris. Rousseau, très tenté d'y accepter un gîte, en fut détourné surtout par l'éloignement et les incommodités du voyage. On sait comment il se laissa gagner aux propositions du marquis René de Girardin. Son excuse vis-à-vis de lui-même fut, sans doute, que Thérèse avait besoin de soins, auxquels l'universelle conspiration l'empêcherait de pourvoir à Paris. Il mourut à Ermenonville, le 2 juillet 1778, après y avoir passé exactement six semaines. A la suite d'un concert que son hôte lui avait fait entendre, le 26 juin, dans l'île des Peupliers, il avait exprimé à M. de Girardin le désir d'y être inhumé. Il eut ce repos, mais bientôt troublé, à l'époque où l'on remua tant d'idées et de cadavres.

Il nous reste à parler des honneurs funèbres rendus à Rousseau, aussi bien à Montmorency, et, finalement, du renouveau politique de sa gloire (1).

(A suivre.) Auguste Rey.

(1) Voici les signatures dont il a été question page 66 :

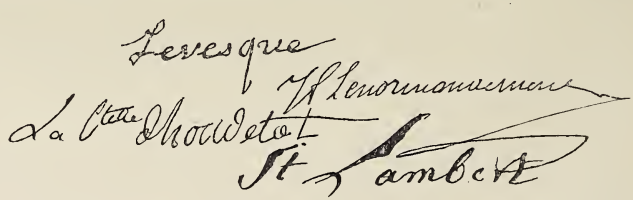

Je transcris l'article du Catalogue de M. Le Roi concernant le buste reproduit en tête de ces pages : « Buste de J.-J. Rousseau, par Houdon, 1779 (terre cuite). Tiré du cabinet de M. de Boufflers, dans sa maison des Fonds-Saint-Léger (Saint-Germain). Outre la signature de J. Houdon, ce buste porte un cachet en cire avec cette inscription : Académie royale de peinture et de sculpture. — Houdon, Sc. »

LES DERNIÈRES ANNÉES

DE

THIERRY DE VILLE-D'AVRAY [1]

Notre confrère, le colonel baron de Ville-d'Avray, bibliothécaire de la ville de Cannes, en nous donnant les Mémoires de son bisaïeul, les avait accompagnés d'une introduction et d'un dossier abondant de pièces justificatives. Le cadre étroit de la Revue ne permettait malheureusement d'accueillir ni cette introduction, ni l'ensemble imposant de ces références. Et pourtant, notre souci d'historien des choses versaillaises ne nous permettait non plus de les passer sous silence. L'introduction surtout venait compléter très heureusement les Mémoires, qui, on l'a vu, s'arrêtent bien en deçà de la Révolution. Sans cet autre récit, riche des précieux souvenirs et des traditions de famille, nous n'aurions que peu de détails sur le premier syndic et consul de notre ville, le prédécesseur de Coste et de Pétigny. Nous souhaitons que le travail de notre confrère puisse être un jour publié intégralement; en attendant, nous ferons notre profit de l'autorisation obligeante qui nous a été donnée d'en prendre rapidement l'essentiel.

I

« La présomption perd tous les faiseurs de mémoires. S'ils ont connu ce qui se passait dans la chambre, ils veulent écrire ce qui se délibérait dans le Conseil, et cela est fort séparé. M. Thierry ignorait ce que savaient les ministres, et souvent ils

(1) Voir les livraisons de mai et août 1908.

auraient été charmés de découvrir ce qu'il savait. » Ce sont ces lignes de Mme Campan dont s'est inspiré l'éditeur des Mémoires. « C'est là ce qui nous a décidé à publier les notes manuscrites où notre bisaïeul, avec de curieux détails, expose les petites intrigues de la Cour, les grands abus du temps et l'origine de sa belle fortune, bien inférieure cependant aux dix millions dont, en cinq ans, il fit l'économie pour le Trésor royal. »

A une distance de plus d'un siècle, et alors qu'une révolution a tout changé, tout renouvelé, le *cursus honorum* (et surtout l'*auri sacra fames*) d'un des principaux dans la domesticité et la familiarité royales, ne peut être qu'une peinture fort instructive. A cette curiosité des mœurs et des usages disparus se joint, dans l'esprit du pieux biographe, le soin très visible et bien naturel d'une sorte d'apologie. La figure de Thierry est, en somme, réellement digne de respect; et, sauf les bas pamphlétaires, les couleuvres de la Révolution, nul jamais n'a méconnu son honnêteté, son courage et sa fidélité au malheur.

Les Thierry étaient une famille attachée de date très ancienne à la maison royale. L'arbre généalogique, remontant au trisaïeul de Marc-Antoine, en fait foi. Pour nous en tenir aux degrés rapprochés, un grand-oncle qui fut son parrain est écuyer de la bouche du Roi. François-Christophe, le père (1699-1782), est huissier de la chambre et, en 1774, premier valet de chambre. Les lettres de noblesse dont il avait été pourvu en 1769 le donnent comme « issu d'une famille qui, depuis plus de cent cinquante ans et pendant quatre générations, a possédé des charges dans notre maison. Lui-même nous a servi quarante-deux ans ». Cécile-Marguerite Lemoyne de Boulongue, que Marc-Antoine épousa en 1760, habitait l'hôtel du Gouvernement; elle avait perdu son père, qui, en son vivant, était semblablement valet de chambre du Roi. La fortune, malgré ces attaches de haute domesticité, ne vint qu'assez tard, avec l'avènement de Louis XVI. Pourtant, tout ce monde se mariait avantageusement. Des six sœurs de Marc-Antoine, l'aînée devint Mme de Gournay, la seconde fut marquise de Caux.

Nous ne voulons pas reprendre la première période de cette vie, que les Mémoires font connaître suffisamment. Nous indiquerons simplement la correspondance de Mercy-Argenteau, facile à consulter et où se révèlent les pièges, les intrigues qui

ne cessent d'assiéger le jeune ménage. Mais ces intrigues, aussi bien que la mauvaise volonté très accentuée des Noailles, n'empêchent pas Thierry de réussir à souhait. Il obtient très vite la croix de Saint-Louis (brevet du 29 avril 1770). Le 16 septembre 1773, le Roi lui accorde la place de contrôleur général de la maison du comte d'Artois, et le brevet est accompagné des considérants les plus élogieux : « Voulant remplir les charges de la maison de notre petit-fils de personnes capables de les exercer, et connaissant le zèle, la fidélité et affection à notre service du sieur Marc-Antoine Thierry... » Voici 1774, l'avènement de Louis XVI, que la mère de Marc-Antoine a soigné au berceau, que son père a servi avec un long dévouement fidèle. La faveur dont il jouit va grandir encore, se réaliser surtout en de très solides avantages positifs : en dix-huit mois, nous le retrouvons premier valet de chambre, bénéficiaire d'un considérable intérêt dans les fermes, surintendant des cabinets ; et jusqu'à la fin, et tant qu'elles pourront avoir un effet, cette protection et cette amitié du Roi ne lui feront défaut. Devant un tel éclat grandissant, comment s'étonner que la colère et l'inquiétude de Mercy grandissent également ? Les lettres de 1776 sont particulièrement à relire. Nous relevons ce simple détail, que le traitement de 12,000 livres des deux premières femmes de chambre, avec le revenu des bougies de la chambre et du salon de jeu, montait facilement à 50,000 livres.

La formation du Garde-Meuble, rue des Réservoirs, est un point qui intéresse particulièrement les Versaillais soucieux des vestiges du passé. Mais le résumé qu'en fait le livre de Le Roi, qui est sur toutes nos tables, peut suffire, et d'ailleurs M. Thierry, notre confrère, s'en est servi.

L'organisation de la terre et baronnie de Ville-d'Avray est plus riche de détails puisés aux sources et peu connus. En médiéviste convaincu, M. Charles de Ville-d'Avray remonte aux origines les plus lointaines et jusqu'à l'étymologie du nom. Pour pleines d'intérêt que de telles recherches puissent être, nous ne l'y suivrons pas. C'est terrain trop broussailleux.

A la fin du xve siècle, le fief relevant de la mouvance de Marly-le-Châtel est aux mains des religieux Célestins de Paris, que les actes qualifient de Révérends Pères seigneurs de la paroisse. François Bossuet, de la famille du grand évêque, fut le

dernier baron de Marly. Louis XIV acquit tous ses biens par adjudication faite à son profit le 20 mai 1676, aux requêtes du Palais, et il les réunit aux terres de Versailles. Au siècle suivant (1747), les Célestins abandonnèrent au Roi tout ce qu'ils possédaient à Ville-d'Avray et aux alentours de Versailles, à Montreuil, Porchefontaine, Chaville, Sèvres. « Notre commune fut dès lors sous la dépendance directe des rois de France, qui en devinrent les hauts justiciers, et le prieuré des religieux devint la ferme du Roi. »

Thierry aimait la terre. Il avait acquis le marquisat de Mauregard, près de Louvres, dont le titre fut aussi porté dans la famille, et ne disparut que beaucoup plus tard, sous la Restauration, faute d'avoir pu constituer un majorat. Mais ses préférences allaient à Ville-d'Avray, de séjour plus commode et plus proche de Versailles, où le retenaient ses fonctions.

En 1773, il acquit la propriété de la ferme par des échanges avec le Roi (diverses terres qu'il avait à Vaucresson, Marnes, Magny-les-Hameaux, Buc, Guyancourt). La construction du château commença trois ans plus tard, à la suite de nouvelles acquisitions; et c'est alors qu'il prit le titre de seigneur de Ville-d'Avray. L'érection en baronnie est encore postérieure; les lettres patentes sont de juillet 1784, et le nouveau baron rendit foi et hommage au Roi le 18 mars 1785. On lit aux pièces justificatives ces lettres d'érection, où il est rappelé les longs offices des parents de Thierry, les économies que lui-même a réalisées dans la dépense des cabinets et les services qu'il continue à rendre au Garde-Meuble.

C'est dans la chapelle de son château, et non à Notre-Dame de Versailles, la paroisse depuis si longtemps de toute la famille, que fut mariée Marie-Louise, la filleule de Marie Leczinska, et qui devenait Mme de Pont-l'Abbé. Car, de ses quatre enfants, il ne restait à Marc-Antoine qu'un fils et une fille. L'abbé Lemoine, aumônier de la Cour, et oncle de Marie-Louise du côté maternel, célébra la cérémonie. Outre la chapelle décorée de peintures, il y avait dans ce seigneurial logis un théâtre où les comédiens ordinaires du Roi venaient donner des représentations. En 1782, le Roi et la Cour y assistèrent. Théâtre et chapelle furent démolis à la Révolution.

Le parc était de 10 à 12 arpents. Avec la ferme, de 78 arpents

de terre et 18 de prairies, la valeur du domaine était de 95,689 livres 5 sols 4 deniers, nous apprend M. de Barthélemy, et il rapportait 1,208 livres 6 deniers. De tout cela il ne reste rien. Le château Louis XVI a fait place à une moderne villa, toujours avec un parc superbe; et la seule chose rappelant le premier possesseur était un beau portrait qu'on a pu voir jusqu'à ces dernières années.

Les années, pour Thierry, s'écoulaient dès lors partagées entre ses fonctions à la Cour, son service privé auprès du Roi, l'organisation de sa terre et de son château et les bienfaits qu'il prodiguait à tous les malheureux. Il était excellemment généreux, et entre mille traits, celui-ci, que rapporte M. de Barthélemy, vaut d'être signalé. Il s'agissait d'un créancier malheureux du cardinal de Rohan, 60,000 livres que le fastueux prélat depuis vingt-deux ans daignait oublier. Thierry fit tant de si pressantes démarches que ce jour-là il en oublia son service auprès du Roi. Et, comme il s'excusait sur un caprice de sa montre, Louis XVI lui donna la sienne, qu'il avait réparée lui-même, dit-il, et qui n'avait pas de caprices. Cette montre, on s'y attend, est restée comme une relique dans la famille. Quant au créancier des 60,000 livres, le cardinal fut mis en demeure de le satisfaire. Mais l'aventure s'était répandue; et, dit l'abbé Mulot, on ne vit plus que malheureux venant pleurer leurs peines auprès de M. Thierry.

On ne s'étonnera pas, étant donnée la familiarité du valet de chambre avec le Roi, qu'on ait attribué à Marc-Antoine le mot beaucoup plus que douteux, comme tous les mots historiques, mais auquel le bon Michaud paraît croire, et qui a été prêté d'ailleurs aux gens les plus divers et issus de tous les coins de l'horizon : « Sire, quand le Roi fait l'ouvrage du peuple, le peuple s'empare des fonctions du Roi. »

C'était évidemment Ville-d'Avray, les entours de sa baronnie, qui profitaient le mieux de la générosité de Thierry et de sa fortune brillante. Parlant aux notables, qu'il leur fallait donner à toutes les communes de France l'exemple honorable de nourrir les pauvres, et que lui-même pourvoirait autant qu'il le pourrait aux besoins du Bureau de charité, il ajoutait : « Depuis seize ans, je n'ai rien négligé pour faire le bien. Je le ferai jusqu'au dernier moment, n'ayant en vue que les devoirs de l'huma-

nité, ceux de ma religion et ma satisfaction personnelle. » En 1782, il avait fait don à la paroisse d'une salle d'école, d'un logement pour le vicaire et d'un autre logement pour le maître d'école, à la seule charge à la Fabrique d'en assurer le bon entretien. Nous avons l'acceptation signée du curé Louis Robert, docteur de Sorbonne. Il était dit à cette occasion que déjà Marc-Antoine avait réparé l'église, dans le plus mauvais état, augmenté les ornements et vases sacrés, et que, pour perpétuer le bienfait et la reconnaissance, les habitants avaient délibéré de faire célébrer tous les ans, à la Saint-Marc, une messe pour la conservation des jours dudit seigneur et de sa famille. Ces réparations avaient été précaires, et, en 1788, il s'agit de la construction d'un nouvel édifice. Thierry avait obtenu de l'argent du Roi, pris, non point sur le Trésor ni sur la cassette particulière, mais provenant de la vente des vieilles dorures du Garde-Meuble. Lui-même donnait le terrain, estimé 2,000 livres, en retour, il est vrai, de 50 perches appartenant à la cure et qui en valaient 1,200. Sur ce terrain, on bâtissait une église, un presbytère, un vicariat, des écoles de filles et de garçons, et le logement du maître et de la maîtresse d'école, et on lui abandonnait, pour en user à son gré, l'ancien presbytère, l'ancien vicariat, les anciennes écoles. On lui décernait aussi le titre de patron fondateur, avec les droits honorifiques afférents en l'occurrence aux patrons laïques.

La première pierre fut posée le 11 juillet 1789. Le procès-verbal de la cérémonie nous a été conservé. Y assistait Darnaudin, l'architecte du Roi, et qui a dessiné le plan de notre hospice. Deux ans plus tard, l'édifice était achevé. Mais que de bouleversements ! Ce fut le curé constitutionnel, Juhel, qui y célébra les Saints Mystères, en attendant que le sanctuaire profané devînt club et temple de la Raison. Le 15 janvier 1794, et sans qu'on nous en livre les raisons, il nous est rapporté que la municipalité faisait fouiller les fondations, détruire la première pierre, enlever les médailles et les titres qu'on avait déposés. Thierry n'était plus là pour souffrir de cette ingratitude.

II

C'est à la fin de 1787 que, de par le bon plaisir de Louis XVI, une ébauche d'administration communale fut octroyée à Versailles. Le règlement pour l'élection des députés de quartier porte la date du 18 novembre; et c'est le 28 décembre que Thierry reçut le titre et la charge de syndic dans leur assemblée, présidée par le prince de Poix et réunie au Château, dans son appartement. Trois mois après, le titre de consul remplaçait celui de syndic, et le 14 avril, la municipalité s'installait provisoirement dans une des salles du Garde-Meuble. Versailles n'appartenait plus dès lors aux officiers de la Couronne, le soin de ses intérêts était confié à un citoyen librement élu, et nous avons assisté, le 17 avril 1888, à la célébration du centenaire de ce grand jour. Quant au titre de maire, c'est le 23 mai 1789 seulement, les Etats généraux étant déjà réunis, qu'un brevet du Roi le substitua à celui de consul.

Malheureusement, on allait si vite en venir à l'ère des violences! — M. Moussoir, dans son *Hyacinthe Richaud*, nous montre excellemment quelles difficultés immédiates assaillaient la nouvelle administration : « Très dévoué à la personne de Louis XVI, effrayé par l'émeute victorieuse du 14 Juillet, par les actes de violence commis dans quelques grandes villes, Thierry considérait la sûreté du Roi comme sérieusement en péril. Il eût voulu écarter de Versailles ces figures menaçantes, dont le nombre grossissait tous les jours. » C'est son initiative qui organisa la garde nationale. « Il est telles circonstances, dit-il devant l'Assemblée municipale, où une bonne garde bourgeoise pourrait défendre les citoyens et garder le Roi lui-même au besoin. Chartres vient d'être assaillie par une troupe de gens sans aveu, les prisons ont été forcées, il y a plusieurs victimes de la sédition. La plupart des grandes villes du royaume, en Franche-Comté particulièrement, viennent d'éprouver les mêmes désastres, et ce serait fermer les yeux à l'évidence que de ne pas reconnaître une main ennemie qui nous poursuit et cherche à profiter des circonstances critiques où la France se trouve aujourd'hui, pour nous armer les uns contre les autres. Il n'en faut

pas douter, Versailles est depuis plus de trois mois remplie de gens sans aveu ; et qui nous dira si, dans le nombre, il n'y en a pas qui nous préparent quelque affliction nouvelle. Je pense donc, Messieurs, qu'il serait de notre prudence de nous concerter et d'employer les soins de la municipalité et ceux de messieurs les électeurs pour connaître, surveiller, éloigner même, s'il le faut, non seulement les mendiants, mais encore les étrangers qui abondent en cette ville. La seule raison de la rareté du blé serait un motif suffisant, s'il n'en existait pas un plus pressant. L'Assemblée nationale va commencer ses travaux les plus importants, et nous serions bien malheureux s'ils étaient troublés par la malveillance de nos ennemis. Je vous prie, Messieurs, de prendre cet objet en considération. » L'Assemblée, après ce discours, décida qu'il y avait lieu de lever la milice bourgeoise. Elle eut pour commandant le comte d'Estaing, le vainqueur des flottes anglaises, et pour major général Berthier, le futur prince de Neuchâtel et de Wagram, et qui avait fait la guerre d'Amérique sous les ordres de Rochambeau.

Mais Marc-Antoine était découragé, et sa santé était ébranlée. Il donna sa démission le 3 août 1789. Il n'était donc plus rien aux journées des 5 et 6 Octobre. Mais ses fonctions auprès du Roi (il était toujours son valet de chambre) font de lui le témoin oculaire le mieux informé, et son récit, conservé dans les papiers de famille, est à ce titre fort précieux. Il se donnait toujours avec la même conscience à son intendance du Garde-Meuble. Une lettre de lui, du 20 juin, au comte d'Angiviller, demande des marbres pour son église de Ville-d'Avray. A la suite des désordres du 7 janvier 1790, où la populace, réclamant le pain à bas prix, envahit violemment la salle des séances, il provoqua une décision obligeant la municipalité à chercher un autre asile, « le Garde-Meuble étant plein d'une foule d'objets précieux qui couraient les plus grands risques si de pareilles scènes se renouvelaient ». Hélas ! il n'en avait pas besoin de tant pour être impopulaire. Des pamphlets haineux le salissaient. On allait jusqu'à dire qu'il avait vendu à Anvers une partie des diamants de la Couronne. Et ces calomnies le poursuivent jusqu'après la mort. Sur l'exemplaire du mémoire de son administration qui a servi à M. de Barthélemy, une main impie ou égarée a ajouté à son nom : *Justement septembrisé, ne fût-ce que pour ses friponneries.*

Le 1er mars 1791, Marc-Antoine reçut le brevet de maréchal de camp, « en considération de sa valeur, courage et expérience de la guerre, de sa vigilance et bonne conduite, de sa fidélité et affection au service de l'Etat ». C'était le dernier sourire de la fortune prospère et le dernier bienfait du Roi; et on ressent je ne sais quelle émotion pitoyable à ce témoignage ultime d'une autorité qui était si proche de sa fin. Quelques mois après, le 24 juin, l'Assemblée nationale appelait Thierry à sa barre pour répondre de l'état du Garde-Meuble, et il était invité à se tenir aux ordres des commissaires. On le tenait ouvertement pour suspect.

Toute la durée de cette éphémère Assemblée législative, il continua de rendre au Roi, à la famille royale, ses soins les plus zélés, et M. de Beauchesne peut l'inscrire comme un des fidèles. Les journées qui suivirent le 10 Août, il fut sans cesse près du Roi. Mais le 15, à son tour, il était arrêté sur un ordre signé Chénier et d'après la dénonciation, croit-on, d'un de ses domestiques; il fut emprisonné à l'Abbaye. C'est de là qu'il écrivit à Mme de Pont-l'Abbé la lettre suivante, portant la simple suscription : « A ma fille », et qui a été conservée dans les papiers de famille : « Tu me désirais, ma chère fille, pour balancer toutes mes jouissances, quelques contradictions et même quelques croix, car tu fais tout en conscience. Eh bien! te voilà exaucée. Je suis résolu à ne pas me déprendre du *Fiat voluntas*; c'est à toi, si tu le juges à propos, de demander une suspension d'armes ou tout au moins une trêve. Une lassitude bien explicable par les fatigues de ces derniers jours m'a un peu abattu. J'ai rétabli par un moyen sûr, et que tu connais, l'abattement du cœur et de l'esprit. Ils se sont donc assez bien maintenus. Je commence à me faire à ma prison, j'y mets l'ordre de mon mieux; en vérité, elle n'est pas trop mal, et ceux qui viennent finiront par y trouver un peu d'air d'aristocratie. On commence à interroger. La prison regorge, il faut la vider. J'espère que mon tour viendra de crier : Vive la liberté! Bien des sentiments d'amitié et de reconnaissance à ceux qui s'occupent de moi. Je t'aime et t'embrasse avec toute la tendresse d'un ami et d'un père. Baise tes enfants pour moi. »

Le tribunal qui allait venir était celui des égorgeurs de Septembre. Dans la nuit du 2, il fut traduit devant des juges impro-

visés que présidait Maillard. Un misérable l'accusa de s'être montré aux Tuileries le 10 Août, armé d'un poignard. Il répondit que, loin de conspirer contre son pays, il eût été le premier à le défendre contre ses ennemis; que, s'il s'est trouvé aux Tuileries le 10 Août, c'est que son service l'y appelait et qu'il avait fait son devoir. « Au surplus, qu'on me traduise devant un tribunal légalement constitué, et là je répondrai. — Tu ne nous feras pas croire que tu n'es pas un aristocrate. Tu nous dis que tu étais tenu de faire ce qu'on t'avait ordonné ; moi, je te réponds : Tel maître, tel valet. Je demande au président qu'il te fasse transférer à la Force. » — Ce mot : à la Force, c'était la condamnation à mort. Thierry fut aussitôt entraîné, broyé de coups (il en reçut quatorze, dit-on), trébuchant sur le cadavre du ministre Montmorin. Tout meurtri, sanglant, une pique dans le corps, il criait encore : Vive le Roi ! Pour le faire taire, un des hommes qui éclairaient cette horrible scène de meurtre lui enfonça sa torche enflammée dans la bouche. Son corps fut ensuite traîné dans le ruisseau.

Les scellés avaient été mis sur la propriété de Ville-d'Avray. L'ouvrage de notre collègue fulmine un âpre réquisitoire contre le ministre Roland, qu'il accuse d'avoir voulu dépouiller la veuve de Thierry et ses enfants. Tous ces noms révolutionnaires sont assez justement suspects, même celui de l'intègre Roland, pour que le fait n'étonne pas. Mais la discussion nous sortirait de la généralité de cette étude historique.

Marguerite Lemoyne poursuivit énergiquement la restitution de ses biens. Elle fit citer des témoins, provoqua des enquêtes. Elle devait survivre plus de vingt ans à son mari. Le dossier des pièces justificatives reproduit l'épitaphe de son tombeau, au Père-Lachaise. Armand Thierry (1773-1844), le seul fils subsistant, puisque son frère aîné était mort presque encore enfant, fut lui aussi mis en état d'arrestation, le 18 août 1793, sur l'ordre du Comité révolutionnaire du Havre. Il eut l'heur d'échapper à la sanction définitive et sans remède qui était alors la suite ordinaire de toute dénonciation. Le gouvernement de la Restauration, en 1825, lui concéda le titre de vicomte. Mais nous en venons là à des personnages et des événements secondaires qui prennent bien l'arrière-plan dans l'histoire versaillaise.

Citons un dernier détail curieux. La reine Marie-Antoinette

ne buvait que de l'eau, et en fait d'eau elle ne supportait que celle de Ville-d'Avray. M. Henry-Charles Thierry a trouvé la pièce suivante, qu'il reproduit dans son Appendice : « 5 août 1793. Nous, administrateurs au département de la police, après en avoir conféré avec Fouquier-Tinville, accusateur public du Tribunal révolutionnaire, invitons nos collègues, les membres du Conseil général de la Commune, à faire porter chaque jour deux bouteilles d'eau de Ville-d'Avray à la veuve Capet, détenue à la Conciergerie, sur la provision qui vient chaque jour de cette eau au Temple. »

III

Nous avons terminé l'aperçu de cette vie, que le zèle religieux d'un arrière-petit-fils a retracée en tableaux chauds et expressifs, et d'une plume abondante. Il nous reste à faire connaître, comme complément des Mémoires, ce que j'appellerai les *Relliquiæ* de Thierry.

« La seconde partie de ces Mémoires dira les ennuis que, depuis quatorze ans, me suscitent des envieux... » Thierry n'eut pas le loisir de composer cette seconde partie; mais, au jour le jour, il inscrivait les notes que lui suggéraient les personnages et les événements. Tantôt, c'est un portrait à l'emporte-pièce comme celui-ci : « Guignard de Saint-Priest. Confiance aveugle des princes en de pareils ministres. Pendant les troubles de juillet et d'octobre 1789, jusqu'à quel point n'ignora-t-il pas ce ce qui se passait à Paris ! Le 6 octobre, pendant que le Roi, la Reine, la famille royale étaient environnés de l'appareil d'un massacre prochain, lui, dans le cabinet de la Pendule, jetait son chapeau en l'air et le recevait d'un air très détaché du malheur de ses maîtres. » Tantôt, ce sont des effusions morales, des élans de sa ferveur pour le Roi, vers lequel il se tourne avec un loyalisme d'autant plus inébranlable que les temps deviennent mauvais. De ces notes, saisies par le Comité de Sûreté générale, et qu'en 1823 le ministre de l'Intérieur fit restituer à la famille, ce sera le couronnement de cette analyse de citer quelques fragments :

1791. « Il est temps, ou jamais, de dire la vérité ! La calom-

nie sera-t-elle toujours le fléau de notre malheureuse contrée, ne cessera-t-elle d'immoler ses victimes? Ouvrez les yeux, ô mes amis! Le Roi, depuis trois ans, abreuvé d'amertumes, s'était éloigné de nous. La consternation était dans tous les cœurs, et cependant le calme le plus parfait a régné dans cette ville immense. Nos administrateurs s'en glorifient ; ils ont raison sans doute, mais aussi ne sont-ils pas coupables des désordres sans nombre qu'en toute autre circonstance ils ont favorisés? Le peuple veut, disent-ils; cela est faux : le peuple ne veut pas, mais les factieux ont à leurs gages quelques coquins insignes, la lie des hommes... Croyez-vous, dites-le-moi, que tous les abus de l'ancien régime fussent plus cruels que les calamités du nouveau? Non, sans doute. Il fallait de fortes réparations à la vieille machine ; nos gens d'esprit sont accourus d'un bout du royaume à l'autre, ils ont commencé par la mettre en poudre. Un roi donc, mes amis, un roi, voilà ce qu'il nous faut sans délai. Songeons-y bien, sans l'unité d'un Dieu tutélaire, le monde entier lui-même rentrerait dans le néant. »

« ... C'est ainsi qu'à Versailles, en 1791, dès l'ouverture des Etats généraux, se sont expliqués les factieux de l'Assemblée nationale. Mirabeau, plus célèbre encore par ses vices que par ses talents, en était l'âme. Tout porte à croire que Pitt, l'ange tutélaire de l'Angleterre, ce ministre qui, après la paix de l'Amérique et la perte des sept provinces, est venu tâter la force du cabinet de Versailles, s'est chargé de venger son pays de l'injure inexcusable que la France lui avait faite en protégeant des sujets rebelles. La liberté de l'Amérique, qui a fait le bonheur de cette contrée, a détruit tout l'éclat, a brisé tous les ressorts du plus beau royaume de l'univers. La réforme des abus y était nécessaire, mais elle n'a été que le prétexte à une conspiration des guinées de Londres et de l'ambition d'un prince français trop méprisé pour être dangereux, mais suffisant pour échauffer les têtes d'une populace stipendiée. »

« Il est rare que la nature produise de ces hommes faits, par leur grand caractère, pour conduire un peuple immense. L'hérédité du pouvoir est pour les rois un malheur capable de borner, souvent même de détruire les talents et les vertus dont l'état de particulier leur aurait permis le développement. Aussi, suis-je très intimement persuadé que le royaume le plus désirable est

celui où, par la nature des lois, un monarque peut faire tout le bien sans avoir le moyen d'opérer le mal dont tant d'individus sont victimes.

« Ce ne sera pas, à coup sûr, à Louis XVI qu'on reprochera d'avoir abusé de sa puissance. L'idée de despotisme n'a jamais approché de son esprit ; son cœur, à coup sûr, l'aurait rejeté. Toutes les actions de son règne annoncent l'amour du peuple, et celui de l'économie et de l'ordre qui en est la suite. Trompé par une mauvaise administration, comment pouvait-il en ôter les erreurs? Roi à seize ans, tous les dangers l'environnaient. Presque tous ses ministres, dans le début de son règne surtout, auraient été nommés par la voix publique, s'ils ne l'eussent été par lui ; et s'il est aujourd'hui déchu de son trône, trop de défiance de ses lumières, trop de volonté pour la paix l'ont seules rendu victime. Il régnerait encore s'il avait eu la défiance salutaire qui ne doit jamais abandonner les rois, s'il avait su user de sa puissance. »

« Portrait d'un bon roi. Un sens droit, bien plus de raison que d'esprit, une équité sans bornes, de la modération dans ses goûts, l'amour de l'ordre surtout, c'est peut-être là plutôt le portrait d'un ange que celui d'un homme; mais enfin le prince qui réunirait ces qualités serait le meilleur des rois. Eh bien ! je le soutiens, Louis XVI est celui que je viens d'indiquer ; il a les vertus qu'il nous faut, et le mensonge, seul, lui prête les vices qu'il n'a pas. J'entends crier à l'adulation ; moi, je crie à l'imposture. Depuis qu'il est sur le trône, et à quel âge y est-il monté! à quelle bonne action s'est-il refusé ? Quelle injustice a-t-il commise ? Est-ce pour ses plaisirs qu'il a dérangé les finances? La nécessité de les régénérer lui a été démontrée ; a-t-il balancé un instant, soit à réunir les notables, soit à convoquer les Etats généraux? Nos ennemis ont calculé qu'ils avaient une vengeance, malheureusement légitime, à exercer contre nous; ils en ont saisi le moment et nous ont écrasés. Mais, comme si nous voulions enchérir sur eux-mêmes, nous déchirons à plaisir le sein de la patrie. Bientôt, oui, bientôt, elle ne sera plus, si la première des lois de tout empire, celle d'une force publique bien organisée et dans la main d'un seul, n'est mise en vigueur. Le plus grand des crimes contre la France se commet chaque jour, celui d'inspirer le mépris pour le Chef de la nation; et

ceux-là en sont réellement coupables qui, chargés de surveiller le bien public, ne punissent pas un désordre de cette espèce. Avilir le représentant de l'Etat, n'est-ce pas avilir l'Etat lui-même ? »

Ainsi Thierry était également dévoué au pays et au Roi ; et ce sont malheureusement ces hommes-là qui étaient traités de démagogues à la Cour et d'aristocrates par les aboyeurs populaires. Un instant, obsédé par les haines aveugles et les menaces de gens dont beaucoup étaient ses obligés, il avait songé à émigrer : « Je forme le projet, à mon retour de Compiègne, de me retirer dans le pays étranger. Le Roi le permet et me le fait dire par M. Loustauneau, son premier chirurgien et mon ami. Ce fut lui qui, d'après le vicomte de Saint-Priest, m'indiqua le moyen de partir sûrement pour la Suisse avec le baron de Bezenval, en suivant l'un et l'autre le régiment de... — Ce projet de marche n'ayant pas lieu, je reste et ne m'y décide que tout prêt de monter à cheval et ma voiture chargée. Le baron de Bezenval est arrêté le surlendemain. » — Thierry eût peut-être ainsi échappé à la mort, mais à sa physionomie si sereine et si pure eussent manqué les derniers traits qui la couronnent.

Dans les mois de 1791, 1792, où les orages grossissants ennuagent de plus en plus l'horizon, il se reporte sans cesse aux débuts de la Révolution :

« Inquiétude du Roi. Avant la tenue des Etats généraux, il m'ordonne d'aller voir si, dans les portraits des rois dont M. Paris avait décoré la salle, il n'y en avait pas un qu'on n'aurait pas dû mettre. Soupçon que c'était Charles Ier, ce que je n'ai jamais su. »

« Troupes étrangères, désirées pour détruire l'anarchie, redoutables pour la conservation du royaume. »

« Révolution. Deux ou trois faits m'assurent qu'elle était prévue depuis longtemps. — Boislandry, négociant de Versailles, nommé officier municipal le même jour que, malgré moi, je fus nommé d'une voix unanime maire de Versailles en 1787, devint mon ennemi au Comité de la ville. Cet homme emporté, brouillon, peu spirituel, mais fort intrigant, respirait par avance la Révolution. Il faisait de fréquents voyages à Londres. J'étais toujours, et avec succès, d'un avis opposé aux siens. De là sa vengeance, quand, grâce à son argent, il fut nommé député

à l'Assemblée. J'appris qu'il tenait les plus mauvais propos... Les apparences ont été que les Anglais ayant à se venger de nos procédés aussi obliques qu'impolitiques lors de leurs démêlés avec leurs colonies qu'ils ont perdues, ont payé des gens en Flandre pour déterminer la Révolution. La tête chaude de Boislandry a dû être employée par eux... D'ailleurs, le duc de Dorsat, leur ambassadeur, était de tous les intérieurs de la Reine et savait à point nommé toutes les résolutions du Conseil.

« J'ai été témoin, en mai 1789, qu'à l'Assemblée de la noblesse à l'archevêché de Paris, M. Daucour, fermier général, a fait comme un forcené la motion de raser la Bastille et d'y bâtir une colonne dédiée à la Liberté. Etait-ce une simple inspiration?

« Enfin, chez moi, à Ville-d'Avray, M. de Chouzy faisant pour lors le service de premier commis de la maison du Roi, m'a dit qu'on venait de donner avis du passage et de l'entrée en France, par le Piémont et autres endroits, de 50,000 brigands. Il est donc positif qu'ils étaient payés pour venir porter le trouble et les assassinats en France. Ils n'ont que trop bien réussi. »

Cette idée d'une action occulte de l'Angleterre, comme inspiratrice de la tragédie qui se déroule chez nous, hante Thierry. Il y revient jusqu'à la fin :

« Mai 1792. Révolution. Plan formé par les Anglais dès 1788. Ils apportaient sur nos côtes et vendaient à vil prix des fusils aux paysans et des munitions de guerre aux trois quarts au-dessous de leur valeur. — Mot de M. Pitt. Il demandait une somme considérable aux Chambres, somme dont il ne rendrait pas compte et qui n'en serait pas moins profitable à la nation. Revanche prise par eux de notre perfidie en favorisant la révolte des Américains. Dès que la paix fut faite, ils attirèrent chez eux les Polignac, les Vaudreuil, Mme de Lamballe, tous les amis de la Reine. Ils ne furent pas longtemps à nous connaître à fond ; ils vinrent eux-mêmes à Fontainebleau. J'y ai vu Pitt, et c'est là qu'après avoir bien observé toutes les erreurs de notre administration, ils projetèrent d'insurger le peuple par tout le royaume. Dès 1788, plus de 10,000 brigands de toutes les nations, soldés sans doute, fondirent par la Suisse et la Savoie, et vinrent apporter dans notre malheureuse France les désordres, les cruautés et l'anarchie qui en ont fait la plus infortunée des contrées de la terre. »

Nous ne pouvons reproduire les détails curieux de ces notes qui sont la vie même du temps, les tribulations de cette existence mouvementée que les dangers assaillent, tant de portraits caractérisés d'un trait incisif, et plus vils encore que les ingrats comblés de ses bienfaits, les folliculaires quémandeurs prêts à le déchirer au premier refus. Nous ne citerons plus que ce morceau, un des derniers sortis de sa plume :

« En 1792, les esprits commençaient à se tourner vers le Roi. Plus connu parce qu'on le voyait de plus près, il étonnait souvent les ministres jacobins par la justesse de ses idées et par une mémoire incroyable, parfois même par une fermeté qu'on croyait fort loin de son caractère et qui, à la vérité, ne s'y trouvait pas toujours. Je me souviens d'un mot de Sa Majesté au comte de Maurepas, qui en fut fort étonné, quand il se rendit auprès de lui et le vit pour la première fois à Choisy. — Le Roi lui avait détaillé ce dont il allait être chargé, mais le comte, en homme habile, voulait voir jusqu'au fond des intentions de Sa Majesté. « C'est-à-dire, Sire, dit-il au Roi, que Votre Majesté veut que « je sois son premier ministre. — Ce n'est pas cela », dit le Roi d'un ton élevé et plus que ferme, qui intimida M. de Maurepas. Mais il n'était pas homme à se démonter, et repartit sur-le-champ : « C'est donc que Votre Majesté veut que je lui apprenne « à s'en passer. — C'est cela même », reprit le Roi. »

On aura trouvé, nous l'espérons, dans les extraits qu'on vient de lire, un intérêt, une saveur qui en justifient l'impression. Que de ces documents, de ces papiers de famille, rien ne nous eût été révélé; que du travail patient du bibliothécaire de Cannes nos lecteurs n'eussent pas même connu cette trop incomplète analyse, c'eût été grand dommage. Thierry est de ceux que l'on aime mieux à mesure qu'on les connaît davantage; et sa mémoire ne pouvait que gagner à la mise au jour de cette sincère autobiographie.

H. D.

Portrait présumé de
LA MARQUISE DE VERDELIN
(Musée d'Alençon)

AU TEMPS

DE

Mme D'HOUDETOT & DE J.-J. ROUSSEAU

(*Suite et fin.*)

XII

La mémoire de Rousseau. — Honneurs quatre fois votés. — Un buste a Montmorency en 1791. — Le rapport de Lakanal. — Translation au Panthéon en l'an III. — Préséance donnée a Marat. — Long oubli. — Le centenaire de 1878.

Le 3 février 1889, Paris préludait à une Exposition universelle en élevant une statue à Rousseau sur la place du Panthéon. Nous ne donnerons d'attention provisoirement qu'à deux faces du piédestal, où se lit la date des décrets de la Constituante et de la Convention qui ordonnèrent cet hommage : 1790, 1793. — Quel retard! — A qui la faute? La surprise du lecteur est pour augmenter, quand on lui rappellera que les décisions prises à ce sujet par les assemblées révolutionnaires furent renouvelées ou confirmées : par la première, en 1791, par la seconde, en 1795. De telle sorte que quatre votes à même fin attendirent, pour être complètement réalisés, les soins d'un comité dit d'initiative, sous la troisième République (1). Les honneurs du Panthéon, à la vérité, ne tardèrent pas au delà de 1794; mais il ne fallut pas

(1) Je parlerai à leur date de deux tentatives de réalisation, incomplètes, éphémères, à tel point que le comité de 1889 a pu se considérer comme le premier exécuteur et se réclamer directement de la volonté des assemblées du XVIIIe siècle.

moins de quatre décisions encore, une de la Constituante et trois de la Convention, pour qu'ils fussent effectivement décernés. Montmorency, entre temps, a rendu le premier un public et retentissant hommage à son héros. L'histoire est intéressante, et elle se continue.

« J'aime mieux, avait dit Rousseau, être haï de mille à outrance, et aimé même d'un seul. » Quelle hypothèse vaine! La proportion est inverse aussitôt : il est aimé de mille, contre un qui le hait. La France émancipée n'est pas longue à s'occuper des statues qu'il a lui-même réclamées. Au cours de l'été de 1790, une souscription fut ouverte en vue de cet hommage. Un des souscripteurs, Palloy sans doute, promit une des plus fortes pierres de la Bastille. Le projet languit; à l'improviste, l'Assemblée constituante fut induite à l'assumer, voici dans quelles circonstances (1). Le 21 décembre de la même année, Barère de Vieuzac présentait une pétition de Thérèse Levasseur, réclamant des secours « dans l'indigence qui la menace ». De modestes pensions sont des bienfaits précaires qui peuvent tarir : crainte justifiée par la mort d'un de ses bienfaiteurs, « dont les enfants paraissent épuiser la succession [vigilance tôt éveillée] ». Qu'on ne croie pas la calomnie qui la représente comme ayant « avili le nom célèbre de Rousseau dans les bras d'un second mari » ; elle ne voudrait pas le changer « contre une couronne (2) ». Voici les témoignages des curés d'Ermenonville et du Plessis-Belleville, qui louent « sa vertu et sa bienfaisance [qualité rare chez une indigente] ». L'Assemblée, après ce discours, applaudit à la proposition d'accorder à Thérèse la pension de 600 livres qu'elle demande. Mais le député de Forcalquier, comte d'Eymar, qui s'était déjà signalé par une motion en faveur de Rousseau, plaide de nouveau pour cette grande mémoire, qui n'a pas été honorée jusqu'alors « d'une manière digne de la France et digne de l'homme immortel qui fut son bienfaiteur, ou plutôt celui du genre humain ». Et l'orateur fait adopter un décret, qui, doublant à la fois la libéralité sollicitée par Thérèse, dispose sur le sujet principal : « Article 1er. — Il sera élevé à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : La Na-

(1) *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, Paris, 1840-1845, 30 vol. in-4°, VI, 696.

(2) Elle publia cette protestation dans le *Journal de Paris*.

TION FRANÇAISE LIBRE A JEAN-JACQUES ROUSSEAU. Sur le piédestal sera gravée la devise : VITAM IMPENDERE VERO (1)... »

Huit mois se passent, sans nouvelles de l'exécution du décret. Cependant, le 4 avril 1791, à l'occasion de la mort de Mirabeau, il avait été décidé que « le nouvel édifice de Sainte-Geneviève », non terminé, serait destiné à recevoir « les cendres des grands hommes à dater de l'époque de la liberté française », et que même une place exceptionnelle y serait réservée à « quelques grands hommes avant la Révolution », et nommément à « Descartes, Voltaire, Rousseau ». Promesse tenue presque aussitôt à l'égard de Voltaire (2). Mais on ne reparla pas même de Rousseau jusqu'au 27 août 1791, où deux députations furent admises à la barre de l'Assemblée constituante, comprenant : l'une, des électeurs de 1789, des gens de lettres, des citoyens de Genève domiciliés en France ou devenus Français, enfin plusieurs membres de la Société des Amis de la Constitution établie à Montmorency ; l'autre, des citoyens de la même ville et de son canton. Leur objet commun est de réclamer l'exécution du décret du 21 décembre 1790, « avec les additions que les événements postérieurs ont rendues nécessaires ». Comprenez : la place promise au Panthéon (3). Deux discours furent prononcés à l'appui, avec cette observation, dans le premier, que Montmorency doit être regardé « comme la mère patrie de la liberté française, puisqu'il est la terre natale du *Contrat social* et d'*Émile* ». Préparation au rôle oratoire que se taillèrent les représentants de ce village, dans une seconde adresse, écrite par l'ancien généalogiste Chérin, avec un effort de copieuse éloquence, dont il faut reconnaître que Jean-Jacques avait donné l'inimitable et dangereux modèle. La présentation de deux vieillards, jadis honorés de la sympathie de Rousseau, et qu'on reverra, termina l'audience sur la note de sensibilité à la mode.

D'Eymar, le promoteur du décret de 1790, intervint alors pour donner des explications sur le retard dont l'exécution avait souf-

(1) Cf. Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, IV, 552, 553, nos 25183 et 25184.

(2) *L'Ancien Moniteur*, VIII, 39; IX, 84, 107.

(3) *Ibid.*, VIII, 39.

fert, tandis que Mirabeau et Voltaire recevaient sans délai le plus beau témoignage de la reconnaissance nationale. Des artistes avaient demandé que la statue de Rousseau fût mise au concours. L'Académie de peinture et de sculpture, consultée sur le mode à employer, ne répondit pas. On avait craint, d'autre part, d'engager témérairement une dépense considérable. Que l'Assemblée, de nouveau et directement saisie, veuille donc prononcer. Et, là-dessus, d'Eymar fait une proposition de décret, reçue « avec un applaudissement unanime », d'après laquelle Rousseau aurait à la fois une statue et les honneurs du Panthéon. Cependant, une discussion s'engage sur les intentions et les droits de M. de Girardin, à l'égard de la tombe d'Ermenonville. Et non sans raison, car on sait que le premier mouvement de celui-ci fut de protester, par lettre lue à la séance du 4 septembre, contre l'enlèvement des restes de son ami de la tombe qu'il s'était choisie (1). Mathieu de Montmorency décida l'Assemblée à voter tous les honneurs réclamés, sauf à réserver à un comité l'étude des moyens d'exécution.

L'admiration de la Constituante venait d'ailleurs de s'affirmer sans réserve, en contresignant pour ainsi dire du nom de Rousseau la Constitution qu'elle achevait. On se souvient du post-scriptum étonnant où elle en remettait « le dépôt à la fidélité du corps législatif, du roi et des juges, à la vigilance des pères de famille, aux épouses, aux mères, à l'affection des jeunes citoyens, au courage de tous les Français (2) ». Le président de l'Assemblée, un Broglie, précisément dans sa réponse aux députations du 27 août, prononça avec éclat le nom que tout le monde lisait entre ces lignes :

L'Assemblée nationale, en détruisant tous les titres d'orgueil, a donné un plus grand éclat aux véritables titres de gloire. Elle a voulu que désormais les talents, la vertu, le génie fussent les seules marques de distinction entre les citoyens de l'empire. C'était mettre au premier rang celui qui les rassemble toutes ; c'était mettre Jean-Jacques à une place où il ne peut avoir de supérieur. En lui décernant une statue, l'Assemblée nationale n'a pas entendu poser les bornes à la reconnaissance nationale.

(1) *L'Ancien Moniteur*, IX, 582.

(2) *Ibid.*, IX, 525.

Suit le développement des trois termes ci-dessus : « talent, génie, vertu » :

Toute la gloire de Rousseau est dans ses écrits... Les Français sentent de jour en jour davantage ce qu'ils doivent à celui qui, dans son *Contrat social*, rendit aux hommes l'égalité des droits, aux peuples leur souveraineté, depuis longtemps usurpée ; celui qui, dans tous ses ouvrages, apprit non seulement à être vertueux, mais à chérir la vertu... ; celui qui, nous rappelant sans cesse aux sentiments naturels, nous a préparés si puissamment aux sentiments de la liberté... L'Assemblée constituante, en remettant aux épouses et aux mères le dépôt de la Constitution, a suffisamment exprimé ses sentiments en faveur de l'écrivain qui a rendu à ces titres sacrés, mais trop longtemps mis en oubli, le plus de douceur, d'éclat et de force.

Sans trop scruter quelques mots qui pourraient donner à penser que Broglie, au fond, entendait rehausser le prêcheur plus que le pratiquant, on trouvera qu'il n'est guère de louange plus belle. Et combien conforme à l'opinion ! Rousseau tient partout les âmes, il conduit l'Assemblée ; c'est l'oracle, le demi-dieu. Cependant, les décrets de 1790 et de 1791 allaient sommeiller, et Montmorency lui élever le premier autel.

Montmorency, que nous venons de voir appeler « la mère patrie de la liberté française », tint à gloire de conserver cette primauté, et de rendre aussitôt à son ancien hôte les honneurs que Paris n'avait fait que lui promettre, au moins tous les honneurs villageois. Ce fut l'objet d'une fête qu'il donna le 25 septembre 1791, où la capitale s'intéressa et fut largement représentée. Sept ou huit mille personnes y prirent part. D'importants organes de publicité en rendirent compte : *Les Révolutions de Paris*, *Le Patriote français*, *Le Courrier des LXXXIII départements*. Une information plus sûre, plus de temps donné à sa rédaction, doivent faire préférer, comme source principale, le récit publié par la Société des Amis de la Constitution, et qui a pour titre : *Fête champêtre célébrée à Montmorency, en l'honneur de J.-J. Rousseau* (1)...

Cette société s'assembla dans la maison des Mathurins (2),

(1) *Publié par la Société des Amis de la Constitution établie en cette ville. — Se trouve à Paris, chez Denné, libraire au Palais-Royal, et à Montmorency*, 1791, in-8°.

(2) Située jadis en face de l'hospice actuel, entre la rue du Marché et la rue du Cours, au nord ; la rue du Luminaire, à l'ouest ; la rue des Basserons, au sud ; le potager des Oratoriens, à l'est. Superficie : 5 3/4 arpents. Renseignement dû à l'obligeance de M. J. Ponsin.

lieu ordinaire de ses séances, pour y recevoir les délégations des dix paroisses — comme on disait encore — qui formaient, avec celle de Montmorency, le canton de ce nom, nouvellement institué (1) : Andilly-Margency, Deuil, Eaubonne, Groslay, Montlignon, Montmagny, Piscop, Saint-Brice, Saint-Gratien et Soisy. Deux paroisses de cantons limitrophes se joignirent spontanément à leurs voisines : Épinay et Villiers-le-Bel. Réception, alors, des délégations des villages; leurs gardes nationales les encadrent. Celle de Montmorency n'eut pas le chef ambitionné, Mathieu de Montmorency, nommé colonel à cause de son nom sans doute, et qu'elle ne dut jamais voir. Le cortège se forma pour se rendre au lieu où un monument avait été préparé :

Un fort détachement de gardes nationales, qui étaient restées rangées en bataille sur la place publique, marchait en avant, précédé de musique. Venaient ensuite MM. les officiers municipaux des paroisses, revêtus de leurs écharpes, les mères de famille, les jeunes filles [vêtues de blanc avec des ceintures aux trois couleurs], puis une pierre de la Bastille, sur laquelle on voyait l'image de Rousseau gravée... Elle était portée par quatre citoyens, et accompagnée d'envoyés du patriote Palloy, qui en avait fait le don, ainsi que d'une députation des volontaires de la Bastille. Suivait le buste de Rousseau, placé sur un brancard, orné de feuillage, et soutenu par quatre jeunes filles de Montmorency. Des mères, portant des enfants dans leurs bras, se rangèrent autour de l'image du philosophe vertueux qui les rappela au plus saint des devoirs; elles étaient environnées de vingt-quatre enfants des deux sexes, se tenant avec des guirlandes de fleurs... Immédiatement après ce groupe, paraissait le vénérable Bazile, le bon Gustin et sa femme, fidèles amis de Rousseau, et plusieurs vieillards respectables, qui familièrement l'ont connu, dans cette vallée (2). Des députations de citoyens... suivaient les vieillards.

Là, des noms intéressants : citoyens de Genève, en tête desquels Rousseau, petit-neveu du héros; envoyés de la Société des Naturalistes de Paris, Louis Bosc, Roussillon, Coquebert, Redouté, Pelletier, Giroult et Fourcroy, « portant chacun un

(1) Le canton de Taverny réunissait alors les communes qui devaient s'ajouter à la plupart de celles-ci, pour former le moderne canton de Montmorency, Pierrelaye en sus. Il y a d'ailleurs à retrancher de la liste ci-dessus Piscop et Saint-Brice, et à y dédoubler Andilly et Margency, d'une part, Montmorency et Enghien-les-Bains, de l'autre.

(2) Bazile était un maçon de Montmorency, qui, sous d'autres noms, conserve une descendance dans ce village; Gustin, un jardinier de Groslay, que Rousseau a introduit, sous son nom même, dans la *Nouvelle Héloïse*.

faisceau de plantes »; électeurs de Paris, entre autres Moreau de Saint-Méri; gens de lettres, où se mêlent Bernardin de Saint-Pierre, Condorcet, Ginguené, Brizard et Marais; artistes, tels que Houdon et Viotti; représentants de la Société des Amis de la Liberté, domiciliée à la Croix-Rouge, à Paris; enfin, députés à l'Assemblée nationale en grand nombre, d'Eymar, Barère, ici encore d'un zèle concurrent, Guillaume, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Boissy d'Anglas, Treilhard, Rabaut-Saint-Etienne, Rodat, Huguet et d'autres.

Les gardes nationales se sont rangées autour du monument.

Au moment où le buste de Rousseau parut, un profond silence annonça le respect des citoyens. Un orchestre, placé dans l'intérieur du bocage, fit entendre les sons doux et harmonieux de quelques airs du *Devin du Village*. Le buste fut placé sur la pierre la plus élevée du monument, par un citoyen-soldat qui, au nom de tous, le ceignit d'une couronne de feuilles de chêne. Dans le même instant, une jeune fille, élevée dans les bras de ses parents, y ajouta une couronne d'immortelles blanches. Ce fut alors que les bois et tous les environs retentirent d'applaudissements redoublés. Le présent du patriote Palloy fut mis sur un des côtés du monument, autour duquel la Société des Amis de la Constitution et toutes les personnes du cortège se placèrent.

L'assistance entendit six discours, un hommage, une scène musicale. Discours prononcés par : MM. Rozier, président de la Société des Amis de la Constitution de Montmorency (futur président à la cour de Montpellier); Rousseau, Chérin, « locataire de M. Goga, à Montlouis, depuis sept à huit ans »; le naturaliste Bosc, par qui a été rendu célèbre l'ermitage de Sainte-Radegonde, dans la forêt voisine (1); enfin, les représentants des Amis de la Liberté et du patriote Palloy. Hommage offert par Ginguené, futur habitant de Saint-Prix, de ses *Lettres sur les Confessions*, parues au mois de mars précédent. Scène musicale, consistant en quelques couplets chantés par deux jeunes mères. Un bal champêtre suivit et dura jusqu'à minuit, à la lumière des lampions (2).

La scène se passa précisément sur un terrain « situé à l'en-

(1) Voir Auguste Rey, *Le Naturaliste Bosc, un Girondin herborisant.*

(2) Seize cents lampions, dont la dépense n'aurait pas encore été payée au temps où Quesné écrivait, c'est-à-dire cinquante-deux ans plus tard.

trée de la forêt, entre le chemin d'Andilly et le sentier dit des Brûlés, appartenant à Mme d'Arod ». Le monument, élevé par les soins d'un jeune artiste, M. Stouf, du juge de paix, M. Laporte, et d'un peintre en bâtiment, était « d'une forme rustique..., de pierres brutes arrangées sans ordre..., recouvertes de mousse et entremêlées d'arbustes et de plantes sauvages..., de pervenches ». Rousseau devait avoir là, peu de temps, comme Voltaire à Sannois, un « Parnasse de pierres meulières ». Dans le milieu est pratiqué un siège de gazon, avec ces mots au-dessus, déjà cités à propos de l'identification du lieu (dont je prie qu'on se souvienne) : « Ici, J.-J. Rousseau aimait à se reposer. » Puis, sur d'autres pierres, diverses maximes tirées de l'*Émile* et du *Contrat social*. Notons enfin cette adjuration déguisée et vaine : « Béni soit celui qui respectera ce monument ! » Avant peu d'années, bien avant la Restauration, qu'on a accusée de cette violence, le peuple iconoclaste par excellence avait renversé l'autel et dispersé les matériaux (1).

Mais, dans la campagne, régnaient alors l'enthousiasme de l'ère nouvelle, le candide espoir d'y modeler la vie sur le poème pastoral rêvé par Gessner et Jean-Jacques. Cependant, la trêve des politiques n'avait pas été de longue durée dans les villes. Les journalistes que Paris envoya à Montmorency introduisirent dans le concert du 25 septembre 1791, malgré les expressions de sensibilité qu'ils devaient au héros de la fête, plus d'une note aigre. L'un s'en prend à Chérin : « Où, diable, le patriotisme va-t-il se nicher ! » L'autre, au neveu de Rousseau : Que va-t-il se mettre « à la tête des pétitionnaires, en faveur du transport des cendres de son illustre parent d'Ermenonville à Sainte-Geneviève » ! Un troisième se plaint d'avoir été rudoyé par « des hommes qui ne sont nés ni pour porter les couleurs de la liberté, ni pour entendre son langage ». Tous récriminent à propos de la fête, « d'un luxe corrupteur », que l'on célèbre le même jour à Paris, pour l'exécution « d'un décret enlevé par l'intrigue à la fatigue de l'Assemblée ». Il s'agissait du décret du 15 septembre, ordonnant d'organiser des cérémonies religieuses et civiles, en

(1) « Ces pierres, maintenant éparses, faisaient partie du modeste monument qu'on lui avait élevé en 1791, et que la hache du vandalisme détruisit presque aussitôt après que la reconnaissance l'eut élevé. » (Arsenne Thiébaud-de-Berneaud, *Voyage à Ermenonville*, 1819, p. 7.)

l'honneur de la proclamation de la Constitution. « Quelle satisfaction, ajoute le rédacteur des *Révolutions de Paris*, de voir les habitants de Paris se porter en foule dans la vallée de Montmorency... et de laisser Louis XVI et Marie-Antoinette se promener gravement et à leur aise dans leurs Tuileries et leurs Champs-Elysées! » Triste promenade dans le vaste préau d'une prison très belle, — s'il était de belles prisons, — à l'entour du lieu où tomberont tant de têtes et la leur. Il était permis à tout le monde, sauf aux souverains, d'aller à Montmorency.

L'Assemblée constituante se sépara, laissant inexécutés les deux décrets de glorification de l'ancien hôte du village. La Législative lui succède, le 1er octobre, pour un temps fort court, pris par des querelles intestines et la guerre; elle ne s'occupe de Rousseau que par accident, ordonnant, le 8 du même mois, que son buste, don de l'inévitable Palloy, soit placé dans la salle où elle délibère (1). Il n'y a pas lieu de repasser ici par le détail des événements. Il est assez connu que le *Contrat social* poursuit une carrière triomphante; personne autre que l'auteur anonyme (2) de *J.-J. Rousseau aristocrate* ne s'avise de lui opposer les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, ni de distinguer entre l'audace du chercheur d'idéal et la réserve du sociologue consultant. Tout ennemi que ce dernier se soit déclaré d'un changement brusque, d'une subversion générale, il passe grand agitateur. Il avait, en une circonstance, opposé aux mandataires du peuple le peuple lui-même. Les jacobins en tirèrent une règle de gouvernement, et suscitèrent le club contre la royauté, puis contre l'Assemblée. L'interprétation du *Contrat social*, renouvelée, fut adaptée aux circonstances, entre autres par Marat.

Quoi qu'il en soit, les gens de Montmorency, moins oublieux que personne, rompant sur ce sujet un silence de deux ans, demandent que le nom du glorieux auteur ou le titre d'un de ses ouvrages soit ajouté à celui de leur ville. Vœu plus que comblé, le 29 octobre 1793 (8 brumaire an II) : Montmorency

(1) Le Comité d'instruction publique prescrivit un rapport sur les moyens d'honorer la mémoire de Rousseau, et, à la demande du ministre de l'Intérieur, nomma des commissaires; mais rien n'aboutit. (Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative.*)

(2) C.-F. Le Normand, Paris, 1790, in-8°.

ou Enghien, « qui rappelle des idées de royauté ou de féodalité », sera remplacé purement et simplement par « Émile ».

C'est peut-être le moment de la plus grande faveur de Rousseau dans l'opinion populaire, bien qu'à la Convention un nom soit mis alors en balance avec le sien, et quelquefois l'emporte. Expliquons ces deux points. Le 22 octobre 1793, la Convention avait ordonné de purger les cartes à jouer, dans le plus bref délai, de tous les emblèmes de la royauté. Des rois de carton même, si vieux et de mine si falote, furent proscrits. Par qui les remplacer? Dans les deux jeux révolutionnaires le plus en usage, Rousseau figure, et, dans l'un, à titre de seule effigie moderne, en compagnie de Solon, de Caton et de Brutus (1). Sous le nom de sage, il a détrôné Alexandre, comme l'autre, « Picrochole et Pyrrhus ». Saluez! Jean-Jacques est roi de trèfle. Quelques jours après, le 5 novembre (15 brumaire), à la suite d'un discours de Chénier sur l'instruction publique, où le nom de Rousseau avait été mêlé, Sergent demande, au nom « de tout homme sensible et de tout ami de la liberté », que le décret de la Constituante, éludé par la « fourberie » du Roi et par « l'hypocrisie » de Roland, reçoive enfin son exécution, et qu'une statue soit élevée « au vertueux, au sublime, à l'immortel J.-J. Rousseau ». Cette proposition est décrétée; mais la faveur de la Convention rencontre immédiatement une limite significative. Romme ayant proposé que le buste du philosophe soit placé sur une pendule décimale dont un artiste vient de faire hommage à l'Assemblée, Montaut, qui est en même temps président des Jacobins, réplique : « Sans doute, Rousseau, par ses écrits, a été très utile à la Révolution; mais nous avons eu parmi nous un homme qui l'a servie de ses moyens, de ses écrits, de sa fortune, de son existence; je

(1) Henry-René d'Allemagne, *Les Cartes à jouer du* XIVe *au* XXe *siècle*, Paris, 2 vol. in-4°, 1906, I, 132; II, 90, 266. — Bibl. nat., Estampes.

demande la priorité pour Marat. « Cette priorité est accordée. « L'ami de l'humanité », comme on qualifiait Rousseau, était battu par « l'ami du peuple », ainsi que Marat se nommait lui-même. Et il le sera bientôt une seconde fois (1).

Le silence se rétablit; l'inaction continua et durait encore quand, près de six mois plus tard, le 14 avril 1794 (25 germinal an II), une députation de la Société républicaine de la commune de Franciade, poussant devant elle la veuve de Rousseau, qu'elle avait été relancer à Ermenonville, fut admise à la barre de la Convention. L'orateur de la troupe réclama à nouveau, pour celui qu'aucun titre spécial ne l'autorisait à représenter, les honneurs du Panthéon (2). Le temps n'était plus où « Girardin parla de s'approprier les restes inappréciables de ce grand homme ». En effet, il avait envoyé à la Convention, le 23 octobre 1793 (2 brumaire an II), son désistement de toute prétention à cet égard, avec explications humbles, plates excuses, éloge de Marat, demande d'un « baptême républicain », qui lui conférât désormais pour tout nom « Émile (3) ». Après un discours plein de sensibilité et d'éloges hyperboliques du président Amar, Lequinio demande que la Convention décrète à l'instant la translation des cendres de Rousseau au Panthéon; Jean Debry, que le Comité d'instruction publique fasse, sous trois jours, un rapport qui, en présentant le mode d'exécution, exprime « les motifs et les considérations qui ont déterminé la Convention à cet hommage ». Un décret est rendu, conforme au vœu des deux préopinants.

Un mois environ se passe. Le 12 mai (23 floréal), des citoyens de Genève domiciliés à Paris, supportant évidemment avec impatience ces nouveaux délais, viennent rappeler à la Convention la résolution prise, sous couleur de lui demander l'autorisation de se joindre à la cérémonie « qui se prépare ». On sent la pointe que ces derniers mots enveloppent. Je passe beaucoup de phrases dépensées par l'orateur et par le président Carnot, non sans éloquence par ce dernier, et j'arrive au décret où elles se traduisent. Pour stimuler la lenteur du Comité d'instruction publique, on lui adjoint le Comité de salut public, qui donne jour-

(1) *L'Ancien Moniteur*, XVIII, 361.

(2) *Ibid.*, XX, 217.

(3) *Ibid.*, XVIII, 328.

nellement des preuves de plus de décision, et, tandis que le décret du 27 août 1791 avait voté à Rousseau les honneurs décernés aux grands hommes, sauf étude des moyens d'obtenir la remise du corps, il est décidé que, cette difficulté étant résolue, les deux comités « ordonneront la translation à Paris des cendres de J.-J. Rousseau », et on les charge de statuer simplement sur la proposition d'un membre de la Convention, de les faire apporter par des citoyens d'Émile, d'Ermenonville et de Franciade (1). Pourquoi encore Franciade?

Et rien ne se fait! Le Comité d'instruction publique n'avait pas déposé, le 23 août (6 fructidor), le rapport demandé le 16 avril sous trois jours, quand la Convention eut à recevoir le ministre de la République de Genève, Reybaz. L'éloge de Rousseau ne pouvait manquer; Jean Debry, qui se sentait indirectement mis en cause, comme d'Eymar jadis, toutes les fois que ce nom était prononcé, demanda la parole. Il aurait eu beau jeu à expliquer le retard de la cérémonie promise, par la difficulté de couper par un cortège de fête les chemins de la guillotine. Il préféra en rejeter la responsabilité simplement sur « la jalousie d'un homme qui ne put jamais souffrir l'idée, je ne dirai pas de la supériorité, mais de l'égalité »; entendez le héros de la fête du 20 prairial, celui qu'on appellera dans la même séance Maximilien Ier. Puis n'a-t-on pas osé dire que « Rousseau avait eu des faiblesses dans sa vie privée », comme s'il avait fait autre chose que de « payer son tribut à la faiblesse humaine »! Néanmoins, l'éloquence officielle mettra désormais une sourdine aux éloges de sa vertu. L'orateur conclut en demandant que le Comité d'instruction publique (l'autre est moins admiré depuis Thermidor) fasse, dans une décade, le rapport sur la translation des cendres de J.-J. Rousseau. Les propositions de J. Debry sont décrétées (2). Quatrième vote des honneurs du Panthéon, vote efficace enfin.

Après plus de deux décades, — dernier retard, — le rapport de Lakanal, classique, si l'on peut dire, en la matière, fut présenté à la Convention. Il n'est guère d'orateur, désireux d'exalter Rousseau en quelque cérémonie, qui n'y recoure pour s'infor-

(1) *L'Ancien Moniteur*, XX, 455.
(2) *Ibid.*, XXI, 574.

mer ou se mettre en verve. Sans toujours en respecter l'ordre, j'emprunterai les phrases principales, ou plus simplement les mots caractéristiques par où il expose les motifs d'un « acte solennel de justice nationale (1) » :

La voix de toute une génération nourrie des principes de Rousseau, et pour ainsi dire élevée par lui, la voix de la République entière l'appelle au Panthéon... Il a frondé tous les vieux préjugés... mis au niveau du néant le rang et la noblesse... les gens en faveur... la stupide et coupable opulence; il a tiré d'un injuste et avilissant oubli les professions utiles..., appris à honorer le travail, la pauvreté, le malheur... Les pages du *Contrat social*, du *Discours sur l'inégalité des conditions* réfléchissent les grandes maximes révolutionnaires... Surtout le *Contrat social* développe les véritables principes de la théorie sociale : l'égalité des droits et l'inaliénable souveraineté du peuple... Il semble avoir été fait pour être prononcé en présence du genre humain rassemblé. [Comparez la phrase de Doudan sur Bossuet : « Il est le seul ministre en ce monde qui eût pu faire le discours du trône de Dieu. »] Rousseau s'est associé en quelque sorte à la gloire de la création du monde, en donnant à ses habitants des lois universelles et nécessaires, comme celles de la nature... Mais il fallait qu'un autre ouvrage nous amenât à la Révolution : c'est l'*Émile*. [On retrouvera le développement dans un discours contemporain]... Il démontre avec force la nécessité d'apprendre un art mécanique..., de ne pas se fier à un ordre sujet à des révolutions inévitables, étant impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient encore longtemps à durer... L'auteur devance ses contemporains, pense comme la postérité... Nous n'avons pas oublié que Rousseau a accusé les sciences d'une partie des maux qui ont affligé l'humanité. Paradoxes, a-t-on dit... Ingrats, vous n'ignorez pas quelle en fut la cause [?]... Heureux délire [développement peu clair]... Puis, Jean-Jacques s'est élevé contre les sciences ; mais ses ouvrages prouvent combien il s'en est occupé ; non, elles ne sont pas contraires au bonheur des peuples...; source de plaisirs et de vertus... elles répandent des lumières terribles sur les violateurs des principes...

Hâtez-vous donc, citoyens... honorez l'ami, le défenseur, l'apôtre des mœurs et de la liberté, le promoteur des droits de l'homme, l'éloquent précurseur de cette révolution... honorez en lui le malheur, car il est douloureux et peut-être inévitable que le génie et la vertu soient en butte à la calomnie... honorez le plus éloquent de vos instituteurs.

« Éloquent » est répété deux fois, et c'est justice. « Vertu calomniée » laisse habilement croire qu'elle est défendable. La part est assez belle, trop belle même, qui est faite « à l'ami, au défenseur, à l'apôtre des mœurs », en celui qui a donné la leçon

(1) *L'Ancien Moniteur*, XXI, 769-772.

et non point l'exemple. Lakanal finalement ne propose rien pour la statue, mais voudrait, dans le cortège de la translation au Panthéon, « retracer les différents titres de Rousseau à l'admiration et à la reconnaissance publique ». Son plan, légèrement modifié, est celui que le *Moniteur* expose amplement. Deux incidents marquèrent la fin de la discussion : l'un relatif à Thérèse Levasseur, l'autre à la fixation de la date de la cérémonie. Le Comité avait demandé que la veuve de Rousseau fût invitée à la fête; mais le rapporteur empêcha la proposition d'aboutir, et déclara que, « d'après les renseignements pris à Ermenonville », la Convention avait assez fait pour elle, en portant, quelques jours auparavant, la pension dont elle jouissait de 1,200 à 1,500 livres. Puis, seconde lutte de préséance entre les ombres de Rousseau et de Marat. Les amis de celui-là veulent qu'il entre au Panthéon le premier; mais ils ont le dessous, et c'est la seconde défaite annoncée pour l'ancienne divinité, qui suivra seulement, le 11 octobre (20 vendémiaire an III), le chemin où aura passé, deux décades plus tôt, le triomphe de l'autre.

En attendant, Ginguené et Clément de Ris, membres du Comité d'instruction publique, sont chargés d'aller chercher ses restes à Ermenonville, et de les ramener à Paris en passant par Montmorency, qui a sollicité l'honneur d'être une étape du voyage (1). Les commissaires s'en remirent eux-mêmes, pour les apprêts d'un char, à l'écuyer Franconi. Ils reçurent le précieux cercueil, le 7 octobre, des mains de M. de Girardin, « qui, malgré son mécontentement, les traita avec politesse », et ils repartirent le lendemain, à quatre heures du matin, avec vingt musiciens portés sur un second char. On mit dix-huit heures pour franchir la dizaine de lieues qui séparent Ermenonville de Montmorency. Là, le juge de paix Laporte, adjoint aux commissaires par son canton, choqué de la dissonance de l'ornementation du char mortuaire avec la simplicité du caractère de Rousseau, obtint d'y faire de notables changements. A onze heures du soir, il va faire couper vingt jeunes peupliers, et masque « des dépouilles de la forêt » le luxe tapageur des tentures. La nuit se passa sur la place du Marché, près de l'auberge du *Cheval-*

(1) J.-S. Quesné, *Supplément indispensable aux éditions des œuvres de J.-J. Rousseau*, Paris, 1843, in-8°.

Noir (1). Le reste du trajet fut gêné par le balancement des peupliers et l'obstruction des noyers de la route, qu'il fallut élaguer au bord du Pavé-Neuf. La garde nationale du canton, des jeunes filles en tunique blanche, avec ceinture tricolore, jetant des fleurs, accompagnèrent le corps jusqu'à Saint-Denis, où la garde nationale de la ville remplaça l'autre. Ici, un petit scandale causé par la présence de Thérèse, qui, de la fenêtre d'un cabaret, regarde passer le convoi. Elle est en compagnie du cocher anglais qu'elle a donné pour successeur à Rousseau, et avec lequel elle vit au Plessis-Belleville, et ne se marie pas, pour ne point perdre la pension attribuée à son veuvage.

A Paris, à six heures et demie du soir, foule sur les boulevards. Des badauds s'exclament : « Tiens, ils ont apporté l'île ! » De la porte Saint-Denis, le char va au Pont-Tournant, où une députation l'accueille, au bruit de salves d'artillerie tirées des deux terrasses des Tuileries. Seconde veillée funèbre. Le cercueil est déposé dans un petit temple de forme antique, établi sur un grand bassin, dont on avait fait une île entourée de saules pleureurs, pour imiter celle des Peupliers et la grande pièce d'eau d'Ermenonville... La fête parisienne eut lieu au jour fixé, le 11 octobre 1794 (20 vendémiaire an III) : Rousseau alla rejoindre, au sommet de la montagne de l'Université, Voltaire, qui y reposait depuis trois ans et trois mois. Avec quel cortège et quel appareil? On peut voir, à ce sujet, les estampes à la Bibliothèque nationale et un compte rendu au *Moniteur*.

Une année ne s'était pas écoulée que les honneurs mystiques du Panthéon semblaient insuffisants aux admirateurs de Rousseau et que la question de la statue à lui élever se posait de nouveau, singulièrement élargie à la vérité. Écoutez le président Boissy d'Anglas, à la séance du 2 septembre 1795 (16 fructidor an III) (2) : « Voltaire et Rousseau sont au Panthéon; cela ne suffit pas... Pourquoi la statue de Fénelon (très vifs applaudissements), celles de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Rousseau et de Buffon ne paraissent-elles pas à nos yeux? » Le vieil idéal classique renaît; les purs littérateurs rentrent en scène, et

(1) Un procès-verbal existe aux Archives de Montmorency, concernant le passage des cendres de Rousseau.

(2) *L'Ancien Moniteur*, XXV, 654.

Jean-Jacques, dans le nombre, se voit voter une statue : quatrième vote, efficace, si l'on veut, mais définitivement après combien d'années (1) !

Le Consulat, l'Empire s'écoulèrent. Cette parole est prêtée à Napoléon : « Peut-être eût-il mieux valu pour le repos de la terre que ni Rousseau, ni moi n'eussions jamais existé. » De la Restauration, l'animosité se comprend ; du Gouvernement de Juillet, l'hésitation. Sous la seconde République, Hippolyte Carnot, le fils du président de la Convention que nous avons salué au passage, eut, à l'adresse de Jean-Jacques, un geste bienveillant, inachevé. Vint la troisième République, qui débuta sans chaleur pour sa mémoire. Elle toléra que Louis Blanc et quelques-uns de ses amis politiques organisassent, le 14 juillet 1878, la célébration du centenaire de la mort de Rousseau : réunion publique, après midi, dans un cirque américain de la place du Château-d'Eau ; banquet, le soir, à Belleville, où une lingère, éminente dans sa corporation, prit place en face du président. C'était sous le septennat de Mac-Mahon. On dauba les prêtres ; on cria : « Vive l'amnistie ! » il fut donné lecture d'une lettre de Garibaldi. Refrains de l'opposition du jour. Un député de l'Aude proposa de remplacer le Génie de la Bastille par une statue de Rousseau. L'Empereur n'a-t-il pas préparé l'exaltation du philosophe en le comparant à soi, dans la phrase célèbre... s'il l'a dite ? — Propos en l'air. Autant en emporta le vent.

(1) Un concours fut ouvert en l'an III même, pour une statue de Rousseau, et Moitte y remporta le prix. Les uns disent que son projet ne fut pas exécuté, d'autres qu'il fut vu longtemps sur une terrasse des Tuileries, peut-être en plâtre. Il n'en reste pas de dessin que je sache, mais seulement cette description vague : Rousseau méditant le plan de l'*Émile* et examinant les premiers pas de l'enfance. Une autre statue, sûrement en plâtre celle-là, figura sur la terrasse du bord de l'eau : Rousseau soutenant du bras gauche une petite statue de la Nature couverte de mamelles.

En 1797, François Masson fut chargé par le Conseil des Anciens d'élever à la gloire de Rousseau un monument, qu'il composa de quatre figures : le philosophe, son élève Émile, une jeune mère avec un nourrisson. Le *Moniteur* du 17 janvier 1799 (28 nivôse an VII) l'a décrit, en en ordonnant l'édification dans le jardin des Tuileries, d'où, s'il y a jamais figuré, il fut transporté au palais du Luxembourg. (Voir : Prudhomme, *Miroir historique... de l'ancien et du nouveau Paris*, Paris, 1807, in-12, V, 82 ; [Philippon la Madelaine], *Le Guide du promeneur aux Tuileries*, an VI, in-18, fig. n° 55, p. 189 ; *Corps législatif, Description du monument qui doit être élevé à J.-J. Rousseau dans le jardin des Tuileries*, Paris, an VII, in-8° ; le comte de Girardin, *Iconographie de J.-J. Rousseau*, Paris, s. d. [1908], in-8°.)

XIII

Première statue a Paris en 1889. — Différences du souvenir a Genève et en France. — Fêtes politiques a Montmorency et a Ermenonville. — Défense officielle de la mémoire de Rousseau. — Conférences de 1907. — Cérémonie expiatoire. — Passion, croyance au mal. — Mystère, contagion de la folie. — Révolution, romantisme, rousseauisme.

Voici revenir le millésime inscrit à la première ligne du précédent chapitre : 1889, date à la fois d'une nouvelle Exposition universelle et du centenaire de la Révolution. Un Carnot, fils d'Hippolyte, petit-fils de Lazare, occupe l'Elysée. Le 3 février, on inaugure, au sud du Panthéon, la statue de Rousseau. « Quel retard ! » disais-je, après quatre décisions des assemblées révolutionnaires. « A qui la faute ? » Les orateurs du temps passé nous ont dénoncé, avec peu de vraisemblance, successivement l'incurie de l'Académie de sculpture et de peinture, la fourberie du Roi, l'hypocrisie de Roland, la jalousie de Robespierre. Considérez la satisfaction donnée par les honneurs du Panthéon aux premiers enthousiasmes, et les drames absorbants de l'époque ; après quoi, pour des raisons qui n'ont pu être même effleurées ici, l'opinion se montra hostile, oublieuse ou désaffectionnée.

Le Comité d'initiative de 1889 eut un courant à remonter. Le président en fut le pasteur Steeg, député, qui remit, le 3 février, l'œuvre du sculpteur Paul Berthet à M. Darlot, président du Conseil municipal de Paris. Le Gouvernement ne fut pas représenté à la cérémonie, où sept orateurs, dont je viens de nommer les deux premiers, se firent entendre. Le troisième, le plus notable, fut Jules Simon. Ayant à louer l'écrivain, au nom de l'Académie française, il le fit sans chaleur et avec un visible souci de ne pas élargir le cadre de son discours, dont voici une phrase : « [Rousseau] objet d'amour et de haine, digne, si on l'en croit,

de l'un et de l'autre, chargé par ses ennemis de la responsabilité des crimes qu'ils imputent à la Révolution française, et, sans aucun doute, initiateur de quelques-unes de ses plus belles œuvres, le dernier trait de sa destinée est d'avoir eu si tard une statue dans une ville qu'il a couverte de son influence. » Point de bonne fête de Rousseau sans invitation d'un Genevois : le conseiller d'État Gavard rappela la mission jadis confiée à Reybaz, de venir remercier la Convention des honneurs décrétés à leur illustre compatriote. Les trois derniers orateurs furent MM. Ernest Hamel, Louis Ratisbonne et Castellant, délégués respectivement par la Société des Gens de lettres, l'Association littéraire internationale et un Comité d'Ermenonville. Hamel se demanda la cause du « discrédit où, dans certain milieu, on avait laissé tomber momentanément le grand nom de Rousseau ».

Le fait est que cet esprit indiscipliné avait pu encourir un blâme de l'intolérance moderne à son essor, pour avoir déclaré qu'il craignait plus les incrédules (malgré la vertu de l'athée Wolmar) que les dévots, et s'être félicité de ses relations amicales avec tant de membres du clergé français (1). Comment lui pardonner que Lamartine eût exalté la *Profession de foi*, « le sublime portique de sa philosophie religieuse »? ajoutant (2) : « Le christianisme même lui doit ici de la reconnaissance, car s'il est, dans quelques parties, incrédule à la lettre de ses dogmes, il est croyant à sa sainteté... C'est la raison évangélisée. » On pardonna, car on pouvait tirer de l'œuvre de ce protestant incertain, de ce catholique provisoire, abondance de propositions malsonnantes (3). Puis, d'autres causes aidèrent à un retour de faveur, à la reprise de l'ancien culte. Les travaux érudits, l'esprit critique, en général, avec ses ferventes ardeurs de redresseur de torts, y contribuèrent. On s'occupa avec passion des problèmes de la vie et de la mort de Rousseau. Une réclame retentissante, si j'ose dire, lui fut faite par l'ouverture de son cercueil, le 18 décembre 1897, en présence d'un illustre savant.

La fête de 1889 devait avoir une suite, préparée surtout par la politique, qui tend à détourner à son profit toute influence

(1) *Correspondance*, — *Œuvres*, X, 341 ; *L'Artiste*, p. 127.

(2) *Cours familier de littérature*, XI, 399 ; XII, 49.

(3) Cf. Brédif, p. 47-49.

morale susceptible de se traduire en suffrages (1). A propos de la publication d'un livre de Mme de Saussure, qui est une sorte d'*Imitation* de Rousseau, un bon témoin de ce qui se passe au delà et en deçà de la frontière, M. Edouard Rod, écrivait récemment (2) :

Dans sa ville natale, dans cette ville où il déchaîna de si violentes tempêtes, Jean-Jacques est maintenant lu, étudié avec autant de sincérité que de sympathie. La pacification s'est enfin accomplie autour de son nom et de ses idées; l'heure a sonné où on le juge en dehors de tout parti pris, selon ce qu'il fut et ce qu'il fit, non d'après les conséquences pratiques et momentanées de ses écrits... En France, au contraire, on ne lui érige pas un monument nouveau, — et Dieu sait s'il en a! — on n'inaugure pas une plaque commémorative de ses séjours ou des souvenirs de sa vie, sans qu'une arrière-pensée de lutte politique vienne aigrir la cérémonie. Il demeure une machine de guerre... Tels sont les effets ordinaires de l'esprit de parti...

On dirait un commentaire préalable des fêtes de Montmorency et d'Ermenonville, que nous allons voir si dénuées des velléités fraternelles et pastorales de 1791.

La première se relie à celle de la place du Panthéon par les circonstances suivantes. La statue à élever alors ayant été mise au concours, Carrier-Belleuse y participa. Il conçut un Jean-Jacques en promenade, le chapeau sous le bras, tenant sa canne d'une main, de l'autre une fleur qu'il vient de cueillir et qu'il examine. C'était le botaniste surtout que cette effigie représentait; le sentiment des juges ne lui fut pas favorable, bien qu'on pût rappeler en sa faveur le mot spirituel d'un orateur de 1889, que la place du Panthéon était peut-être la seule de Paris

(1) Remarquons, sans vouloir insister plus que de raison sur des circonstances qui n'entraînèrent aucun nouveau rapprochement entre les deux hommes, que Marat avait eu, encore une fois, le pas sur Rousseau. Sa statue avait pris place, silencieusement à vrai dire, au commencement de 1887, dans le parc de Montsouris. A la suite d'une interpellation au Sénat, et pour redresser une erreur prétendue de l'ingénieur en chef des promenades, le directeur des travaux de Paris la fit enlever nuitamment dans les premiers jours de mars 1891, et rentrer dans le magasin de la Ville, à Auteuil. Le Conseil municipal a protesté, et successivement en a demandé la réintégration à Montsouris (4 mars 1891), le transfert au Musée Carnavalet (12 mai 1899), enfin le transfert au square des Buttes-Chaumont (6 juillet 1906). Elle est là, sans nom!

(2) *Journal des Débats* du 21 avril 1908. Le livre en question est intitulé : *Jour par jour, une parole de Jean-Jacques cherchée et transmise par une Genevoise pour faire aimer et connaître le citoyen de Genève.* Cf. *Almanach des plus belles pensées de J.-J. Rousseau*, s. d. (an III), in-18. Il y a là quelque indication du plan réalisé par Mme de Saussure.

où l'herbe poussât entre les pavés. Mais l'ami des promenades forestières convenait admirablement à Montmorency. L'Administration des Beaux-Arts, sollicitée, proposa de commander à M. Louis Carrier-Belleuse fils l'exécution d'une statue, d'après la maquette de son père, mort entre temps, et de l'attribuer à la petite ville, à condition que celle-ci en réalisât la fonte en bronze. On s'accorda. Après souscriptions, circulaires, affiches, annonce de la présence de notables personnages politiques, — qui ne vinrent pas tous, et dont je ne veux retenir, comme essentiels et sans les nommer, qu'un ministre et un député, — la fête d'inauguration de la statue fut fixée au 27 octobre 1907.

Le Conseil municipal, sorti avec effort de la crise que suscita le choix d'un emplacement pour la dresser, se porta à la gare, le matin du jour dit, au-devant des protagonistes de la fête. Un théâtre, j'entends une estrade, avait été établie en face de la statue : un Rousseau d'un joli geste, élégant et simple (trop petit, dans une grande avenue moderne). Discours de remerciement de l'adjoint, au nom de la municipalité. Discours de bienvenue du député, « au nom de nos amis républicains », c'est-à-dire au nom des républicains amis de l'orateur, les maîtres de l'heure. Un parti a réuni et fermé le cercle. Discours du ministre, — d'où l'éloquence n'est point absente, — philosophant de plus haut, et au nom du Gouvernement, comme il le déclare. Il sème plus d'une fleur à laquelle il serait loisible de répondre par un pavé. Un passage est caractéristique : « Messieurs, l'homme ici ne nous appartient pas. Lorsqu'un gouvernement, lorsque tout un peuple vient glorifier un maître, ce qu'il entend, c'est fixer un exemple [choisi par vous, Madame de Saussure, ou tel autre pieux disciple], un instant de son existence nationale et morale... Jean-Jacques a tenu à médire de soi. Que d'autres fassent état des *Confessions*! Le jour où l'homme entre dans l'histoire, que nous importent sa faiblesse et sa misérable histoire à lui!... » Permettez qu'on réponde à l'argument, qui fut déjà celui de Jean Debry : il importe infiniment pour un professeur de morale, pour celui qui veut être le conducteur des peuples, que sa vie soit d'accord avec ses préceptes. Dire une chose et faire le contraire, que ce soit hypocrisie ou inconséquence, est un motif de mésestime ou de dérision qui ne manque pas son effet, surtout chez les simples, et

qui fit jeter des pierres à Rousseau. Les gens de Motiers eurent ce tort et cette excuse. La fin de notre fête est présidée par un sous-secrétaire d'État. Des récompenses honorifiques sont distribuées abondamment. Les enfants des écoles défilent au pied de la statue, en y jetant des fleurs et en chantant le *Rosier* du maître. Banquet où prennent la parole : un conseiller d'État représentant de la Suisse, le préfet, le député, un délégué du Grand-Orient. Conférences, concerts, promenades, illuminations, bal. Telle fut, à propos de Jean-Jacques, la fête des républicains radicaux de la deuxième circonscription de Pontoise.

A Ermenonville, un an après. Il s'agit d'y ériger une autre statue, due au ciseau de M. Gréber. Les préparatifs de la fête inspirent cette plainte à un journaliste laissé de côté : « Le philosophe... n'appartient pas exclusivement à un parti... La constitution du comité a été faite sous une influence purement politique... » Naturellement, le président de ce comité, qui est en même temps député, passe outre. Le premier article du programme des réjouissances est : « Réception des ministres. » Un seul vint, le 18 octobre 1908. Il trouva, pour le conduire à l'estrade, presque tous les hommes politiques de l'Oise, une musique militaire, la brigade administrative sous la conduite du préfet et la protection de la gendarmerie. Puis, selon le compte rendu autorisé, « les républicains sont présentés ». Comprenez, comme tout à l'heure, « nos amis républicains ». La politique, d'ailleurs, prend sa place avec crânerie. Le député lit un rapport sur l'état et les espérances électorales de son parti, le bloc départemental. « Syndiquez-vous » est le conseil du ministre aux travailleurs de la terre, auxquels on fait entendre qu'ils sont les fils des anciens Jacques.

Seconde partie du programme : « Inauguration du monument. — Discours. » Discours du député, d'un journaliste, promoteur ancien, ardent, infatigable des hommages à Rousseau, d'un représentant de l'Institut national de Genève, et finalement du ministre. Le sujet de ce dernier est l'œuvre sociale et révolutionnaire de Jean-Jacques. L'orateur ne dissimule pas le caractère contradictoire, incomplet, la caducité partielle de ses théories sociales. L'invention en est pauvre, souvent paradoxale, quoique ce fût une manifestation de génie pour l'époque. Le fils de Calvin s'est laissé aller à déclamer contre les sciences et les arts.

Il a trop vanté l'état de nature et donné à croire qu'il y voulait ramener l'humanité, bien qu'il acceptât la civilisation comme fait, et détestât le règne de la force, où il n'y a ni droits, ni justice. Il a protesté contre l'oisiveté du riche, cri généreux mais insuffisant. Il a fallu attendre jusqu'à Saint-Simon pour voir aborder le problème de la répartition des produits du travail et réclamer l'abolition du privilège subsistant à cet égard. La conclusion de ce discours, dont la forme n'est point critiquable, s'inspire du rapport de Lakanal, où nous avions prévenu qu'on puisait souvent. On doit louer sans réserve, dans l'œuvre de Rousseau, — telle est la thèse, — l'assaut aux préjugés, la hardiesse philosophique qui a frayé la voie aux révolutionnaires, et le souci de l'éducation sur quoi s'est fondé l'ordre moderne. Après cela, s'ouvre la distribution des distinctions honorifiques. Pluie de décorations pour les radicaux de l'Oise, comme avait prédit le journaliste mécontent. Voici venir : officiers de l'Instruction publique, — officiers d'Académie, — plusieurs variétés de Mérite agricole, — médailles de Mutualité, — médailles d'Honneur agricole, — médailles d'honneur du Travail. Qui pourrait se plaindre d'un dédain ou d'un oubli? La fin du programme se divise en : « Visite à l'île des Peupliers, banquet, bal. » Notre fâcheux de tout à l'heure parlait des « radicaux de l'Oise » ; mais il est certain, en raison des personnes et des discours, que le vent de la journée avait soufflé à travers la montagne, et que ce fut une fête radicale-socialiste de la première circonscription de Senlis, en souvenir de Jean-Jacques.

Donc, voilà le culte ancien ranimé, et célébré parmi le tumulte de la politique, et le citoyen de Genève enrôlé. Mais, service pour service, le Gouvernement, à son tour, va le défendre, intervenir dans les calmes régions où lettrés et philosophes dirigent, sans autre souci que l'idéal, les destinées de sa mémoire, et où nous l'abandonnerons enfin.

Le député que l'on a entendu à Montmorency disait encore : « Monsieur le Ministre n'aura pas de peine à effacer les quelques éclaboussures avec lesquelles des critiques impuissants ont essayé naguère de ternir la mémoire de celui auquel ils ne pardonneront jamais d'avoir été le précurseur génial de la Révolution. » Et le ministre, dans un premier paragraphe : « Malgré des attaques subtiles et meurtrières qui visaient, à vrai dire,

moins lui [Rousseau] que son œuvre, je crois qu'il importe d'honorer une mémoire pure [probité et désintéressement à coup sûr, mais rien de plus] et l'effigie d'un héros [héros!]. » Le même, dans un second paragraphe, contradictoire au précédent, aux paroles du député et même aux faits : « Nous sommes venus apporter notre hommage à un grand écrivain, à un grand citoyen. Ce n'est pas une manifestation ni une riposte, car Jean-Jacques Rousseau n'a besoin ni d'excuses, ni de réparations. » On va bien voir.

L'adversaire absent, qu'on vise et qu'on ne vise pas, qu'on désigne sans le nommer, on donne à entendre ailleurs qu'il fait partie « d'un cénacle choisi et fermé », où l'on « parle à huis clos », où le ministre, néanmoins, ferait meilleure figure, étant « un de ceux qui honorent le plus les lettres françaises et la tribune parlementaire ». Au début de cette année-là, en effet, un académicien avait donné une série de conférences, qui firent beaucoup de bruit et un scandale injustifié, dans le temple du rousseauisme. Avant même que le profanateur prétendu n'eût achevé son geste, les fidèles furent conviés à une amende honorable. Des personnages d'importance y vinrent, de France et de Genève. L'Université de Paris, le Gouvernement même furent représentés, dans un lieu dont le choix voulait être aussi bien une réparation du passé le plus lointain : en Sorbonne. Voilà faite, dès le 11 mars, la manifestation, la riposte solennelle déclarée superflue par le ministre, le 27 octobre.

La Société genevoise des « Annales de Jean-Jacques Rousseau » envoya à la réunion un délégué, qui en fut l'orateur le plus intéressant. Il développa, dans la seconde partie de son discours, cette thèse que « Rousseau est un des plus étonnants exemples de l'action d'un homme sur un siècle », après avoir, dans la première partie, fait à un contradicteur non invité toutes les concessions possibles sur l'auteur des *Confessions*; je les dois abréger :

Eh quoi? dira quelqu'un, ce vagabond, qui n'a subi aucune des disciplines traditionnelles.... Cet autodidacte mal appris... qui s'affranchit des devoirs de la paternité? Ce misanthrope à l'âme ombrageuse... qui déconcertait l'amitié par l'inconstance de son humeur... Cet homme complexe jusqu'à l'équivoque, inconséquent dans ses actes, intraitable dans son orgueil, injuste dans ses soupçons... Ce misérable qui, par ses confessions,

s'est offert au mépris du monde... Ce déséquilibré... Cet être bizarre et incohérent, réunion de tous les contrastes et de toutes les contradictions, dont on a pu se demander... s'il fut autre chose qu'un charlatan de la vertu ?

Eh ! oui, celui-là même...

Le conférencier auquel l'orateur répliquait avait tracé, de son côté, le portrait d'un « rêveur, engourdi de songes, solitaire, orgueilleux, autodidacte outrecuidant, indiscipliné, révolutionnaire par instinct, insociable..., qui date tout de lui, qui ramène tout à lui, qui croit faire avancer les hommes en rompant la continuité entre les générations... ». Quelle page est la plus sévère? Celle du défenseur, ou celle de l'accusateur? Ni l'un ni l'autre ne veut absoudre l'homme, et tous deux sont d'accord sur l'importance inouïe de son œuvre. Ils ne se séparent que dans la façon d'en apprécier les conséquences : le Genevois, en louant le bienfait; le Français, la condamnant pour avoir engendré la Révolution et le romantisme. La conclusion de M. Jules Lemaître — il est vain de taire son nom davantage — se complète par ces lignes :

Mais on l'a aimé [Rousseau]. Et beaucoup l'aiment encore ; les uns, parce qu'il est un maître d'illusions et un apôtre de l'absurde ; les autres, parce qu'il fut, entre les écrivains illustres, une créature de nerfs, de faiblesse, de passion, de péché, de douleur et de rêve. Et moi-même, après cette longue fréquentation, dont j'ai tiré plus d'un plaisir, je veux le quitter sans haine pour sa personne, — avec la plus vive réprobation pour quelques-unes de ses plus notables idées, l'admiration la plus vraie pour son art, qui fut si étrangement nouveau, la plus sincère pitié pour sa pauvre vie, — et une « horreur sacrée » (au sens latin) devant la grandeur et le mystère de son action sur les hommes.

Sa passion, Jean-Jacques l'a nettement avouée : « Je ne sus jamais écrire que par passion. » D'Alembert l'avait dénoncée : « Rousseau est un malade, qui n'a de génie que dans la fièvre. » On y trouverait une confirmation éclatante de ce passage de l'*Imitation* : « Un homme passionné change le bien en mal, et croit aisément le mal dans les autres. » Écoutons parler notre homme. A Mme d'Épinay : « Apprenez que je ne saurais m'empêcher de haïr les gens qui me font du bien. » Au maréchal de Luxembourg : « Ah ! Monsieur le Maréchal, je haïssais les grands avant de vous connaître... »; et, tandis que tout le monde aurait attendu cette conclusion : « Les connaissant

mieux, je les haïrai moins », il aboutit à ce paradoxe déconcertant : « Et je les hais davantage encore depuis que vous me faites si bien sentir combien il leur est aisé de se faire adorer. » Il détestait au moins autant les gens de lettres. Il dressa les classes les unes contre les autres ; il fut, proprement, l'inventeur de la déclaration de haine. Il a vitupéré Hume, en des termes dont le blâme se retourne contre lui-même (1) : « Je le trouve trop injurieux pour un homme de bien, trop passionné pour un philosophe. » Croire le mal dans les autres, ce fut sa folie même.

Pourtant, que de variations en cette magnifique et pauvre cervelle ! Il a dit à Mme d'Houdetot et, en d'autres termes, à Mme de Verdelin, leur parlant de lui et d'elles successivement : « Elle était riche et de qualité, et pourtant il l'aima jusqu'au tombeau. » Ce que l'on sait d'ailleurs qui ne se réalisa point. A propos de Mme d'Épinay, entre autres, il a cette phrase, qu'il aimait à répéter (2) : « L'amitié, même éteinte, doit être respectée. » Et puis : « Je hais l'ennemi qui veut me nuire ; mais, sitôt que je ne le crains plus, je ne le hais plus. » Et s'apaisant encore : « Je ne sais pas haïr. » Enfin, — et nous touchons ici au sommet de la pente opposée à la haine, — il a caressé d'un désir platonique l'idéal chrétien : aimer le prochain comme soi-même. « Aimer le prochain », sans acception de classe, l'eût affranchi de la haine ; l'aimer « comme soi-même », sans se mettre au-dessus de personne, l'eût préservé de l'orgueil. On voit, par cette instabilité d'un seul sentiment, comment un auteur, ayant passé sa vie à vouloir restituer le *Caractère intellectuel et moral de Jean-Jacques Rousseau*, n'a donné, en somme, qu'un journal, un répertoire de sentiments et d'idées, une encyclopédie psychologique. Il a décomposé sans reconstruire, abandonnant, à la fin de chaque chapitre, quantité de matériaux épars : œuvre énorme et méritoire, plus allemande que française. Dans sa préface, il laissait espérer le succès d'une enquête sur le « Janus à double visage ». Mais quelle incessante mobilité de son modèle ! Il s'aperçoit bientôt qu'il a devant lui ce qu'un poète appellerait un visage « innombrable ». Il finit par réclamer je ne sais quel cinématographe. Pour représenter Rousseau,

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1908, 5e période, XLV, 912.

(2) *Mémoires*, II, 411 ; — *Correspondance*, — *Œuvres*, XI, 386.

deux portraits ne lui suffisent pas ; il aurait besoin d'un *film*.

Il s'émeut, a dit encore M. Jules Lemaître, « une horreur sacrée (au sens latin) devant la grandeur et le mystère de son action sur les hommes ». « L'horreur sacrée » (le mot a lui-même son mystère), n'est-ce pas le sentiment religieux, mêlé de respect et d'effroi, qu'inspirait aux anciens la vue d'un insensé? Alors, il serait possible d'en expliquer l'origine. On lit dans La Rochefoucauld : « Il y a des folies qui se prennent comme les maladies contagieuses. » Parole divinatoire, par où le psychologue frayait les voies au médecin. Legrand du Saulle a présenté, il y a quelque quarante ans, la théorie de la contagion mentale, dont la portée seule, et non plus le principe, reste en discussion aujourd'hui. Rousseau, « omniprésent », si l'on peut ainsi parler, grâce aux échos de sa retentissante éloquence, a porté jusqu'aux confins du monde civilisé la contagion de sa démence, et « l'horreur sacrée » qui l'accompagne. Il a affolé surtout les Français, les plus rapprochés de lui de toute façon.

La Révolution et le romantisme ont passé; chacun en porte la blessure *intus et in cute*. Le principe morbide de l'œuvre de Rousseau s'est atténué, le mal est devenu endémique. Bénin à Genève, où il a pris la forme la plus simple de ce qu'on appelle le rousseauisme, il se complique parfois en France de phénomènes inflammatoires, dus à la politique ou à la malfaisance de la vie sans devoir, confinée dans le rêve. Le rousseauisme pur et simple a des chapelles discrètes, des réunions paisibles, que ce soit au bord du Léman, aux Charmettes, à Montmorency, à Paris même. Il cherche, interprète, commente, publie des textes, dans des annales, lentement, et sans que son effort, soit dit en passant, aille jusqu'à donner une nouvelle et si nécessaire édition du maître. Il conserve documents, souvenirs, reliques, dans des archives ou des musées; il conduit des pèlerinages aux lieux consacrés. Docte et perpétuel hommage à une renommée considérable, ce rousseauisme, irréprochable en apparence, a pourtant l'inconvénient, la prétention même, d'abandonner les âmes à la fascination d'un cerveau sujet au délire. Il s'irrite de toute objection, de celle-ci entre autres, dont je copie le texte (1) : « Laisser exalter Jean-

(1) Dans une brochure d'un titre peu simple : *Est-ce possible? ou Jean-Jacques*

Jacques, c'est dire : Peu importe au fond les bonnes mœurs..., la femme..., la famille, peu importe l'exemple..., pourvu que l'on ait du talent, de l'éloquence..., et quelques principes humanitaires... » En France, on a vu l'utilitarisme de la politique, et comment elle mêle aux restes d'un culte la dissonance de ses rumeurs. Tandis que Mme de Saussure édite son « Rousseau quotidien », diligemment expurgé, tandis qu'un professeur au Collège de France discute, avec toute apparence de sérénité, *J.-J. Rousseau aristocrate*, les captateurs du vent populaire hissent l'homme sur leurs tréteaux. Après les fêtes de Montmorency, d'Ermenonville, des rendez-vous n'ont-ils pas été pris à Trie-Château, à Chambéry, au Panthéon? Au Panthéon, dont l'intérieur, le fronton et les abords réuniront bientôt, pour la gloire de la patrie, trois effigies d'un grand étranger, et ses restes. A Chambéry, suivant l'annonce d'un délégué du Comité des Charmettes à la cérémonie expiatoire du 11 mars 1907, une statue sera dressée en face de celle de Joseph de Maistre, « pour opposer l'esprit moderne à l'obscurantisme et à l'autocratie ».

Montmorency, Ermenonville, les Charmettes! Combien l'ombre de Rousseau doit s'attrister de voir donner visage de guerre à des noms qui lui furent purement délicieux! S'il n'a eu avec les hommes que des rapports sans confiance, sans constance, partant sans amitié, il s'est attaché profondément, invariablement aux lieux où il avait, loin d'eux, cherché la paix : ermitage ou île déserte. Quelques phrases sont à relire. Celle-ci d'abord, qui, rappelant son entrée à l'Ermitage, aurait dû être gravée sur le monument de Montmorency (1) : « Je n'ai commencé à vivre que le 9 avril 1756. » Puis, dix ans après, à Mme de Verdelin : « J'ai un désir d'enfant de revoir mon ancien gîte... cette vallée que vous m'avez rendue si chère (2). » Et le même sentiment a refleuri au cœur du promeneur solitaire, à propos de

et la jeunesse. Question posée aux parents à propos du centenaire de Rousseau, par un père de famille protestant et laïque, Genève, 1878, p. 11. — Voir l'article de M. Rod que j'ai cité plus haut.

(1) *Correspondance,* — *Œuvres*, X, 304; — *Rêveries du promeneur solitaire*, IX, 400.

(2) On aura vu, en tête de ces pages, un dessin conservé au Musée d'Alençon, qui en ignore l'origine, sous la rubrique : « Attribué à Mme de Verdelin. » Conseil pris d'experts parisiens, j'ai cru devoir y substituer : « Portrait présumé de la marquise de Verdelin. »

l'île Saint-Pierre : « Au bout de quinze ans, il m'est impossible de songer à cette habitation chérie sans m'y sentir, à chaque fois, transporté encore par les élans du désir. » Là est la constance de cette âme; là, le port souhaité : l'amour des belles campagnes familières.

Deux grands romantiques ont visité la vallée de Montmorency, l'imagination pleine du souvenir de l'amoureux de Sophie. Lamartine avait écrit presque sous sa dictée :

> Mon cœur lassé de tout, même de l'espérance,
> N'ira plus de ses vœux importuner le sort.

Il s'est souvenu aussi bien de cette phrase : « Quand vous me verrez près de mourir, portez-moi sous un chêne », traçant ces vers à l'Ermitage, le 7 juin 1833 :

> O forêt de Saint-Point, oh! cachez mieux ma cendre,
> Sous le chêne natal de mon obscur vallon!

Musset a préféré l'ombre du saule. Précisément, dans l'été de 1833, il commençait le rêve qui devait, au mois de décembre, l'acheminer avec George Sand vers l'Italie, et ne plus le lâcher, jusqu'à des explosions de génie suivies de l'anéantissement cérébral. De retour à Paris en avril, ce drame de Venise terminé, où il joua Saint-Preux, avec le stupide Pagello dans le rôle de Wolmar, il écrivait : « Je lis *Werther* et la *Nouvelle Héloïse*. Je dévore toutes ces folies sublimes, dont je me suis tant moqué. J'irai peut-être trop loin dans ce sens-là, comme dans l'autre. Qu'est-ce que ça me fait? J'irai toujours. » Où alla-t-il? Six ans après, à Bury, en vue des coteaux de Montmorency, il poussait ce pur sanglot :

> J'ai perdu ma force et ma vie...

Il avait rejoint la lignée d'âmes en peine que Jean-Jacques a laissées parmi nous.

Auguste Rey.

GLATIGNY ET SES SEIGNEURS

Suite et fin (1).

Famille royale.

En effet, le 5 juin 1675, et par contrat passé devant Beauvais et son collègue, notaires au Châtelet de Paris, Louis XIV acquit des sieur et dame Charles Briçonnet, moyennant 300,000 livres, la terre de Glatigny.

Elle comprenait : « La maison seigneuriale, qui est un grand corps de logis simple de 23 toises et demie de face, entre court et jardin, compris un pavillon qui est à l'un des costés du dit corps de logis; une avant-court entourée de plusieurs bastiments avec une ferme composée de tous les bastiments nécessaires ; à l'entour de la court de la dite ferme, deux jardins plantez en fruits et dépendans contenant environ quatre arpens » ; plus des bois, terres et prés dont le détail serait oiseux.

L'union des deux fiefs (Clagny et Glatigny) eut pour effet d'affranchir le Roi de l'hommage qu'il avait dû jusque-là, à raison du domaine de Clagny (acquis par lui en 1605), aux seigneurs de Glatigny.

Le résultat de toutes ces acquisitions, et de celles déjà faites par Louis XIII, fut de confondre, en la personne du souverain, la position de seigneurie et celle de gouvernement. Toutefois, il

(1) Voir le numéro de Février 1909.

ne faut pas penser pour cela que cette confusion fût complète et que le retour de ces seigneuries au Domaine opérât un relief direct à la Couronne. D'après le droit domanial, ces terres ou bois, après dix années d'acquisition, étaient, sans retour, réunies au Domaine et demeuraient inaliénables; mais elles n'en gardaient pas moins le rang féodal qu'elles occupaient antérieurement.

D'où il résulte que, si l'hommage se confondait dans la même personne, le Roi suzerain et le Roi vassal, le droit de justice inhérent à la seigneurie continuait à relever des seigneurs et baillis royaux existants.

Lorsque les différentes institutions concernant la justice et la police eurent été établies, le Roi ordonna la confection générale du Terrier de Versailles.

Par des lettres patentes de 1698, il manda au bailli « de faire publier, à la requête du procureur du Roi, les Lettres patentes, afin que tous les tenanciers de fiefs nobles ou de franc-alleu, les vassaux, emphytéotes et autres propriétaires fassent foi et hommage dans l'auditoire du bailliage, fournissant les aveux et dénombremens, les contenances, tenans et aboutissans »; ceux qui tardaient ou négligeaient de faire ces actes y étaient contraints par saisie.

Le bailli fit la publication de ces lettres le 24 novembre, et il commit pour recevoir les actes le notaire Mabille.

Ainsi réuni au domaine royal, Glatigny devait, quelques années plus tard, en être détaché provisoirement.

La construction du château de Clagny était achevée et, d'autre part, l'union secrète du Roi et de Mme de Maintenon, célébrée peu après la mort de la Reine, à la fin de 1683 ou tout au plus au commencement de 1684, avait précipité la ruine de Mme de Montespan.

C'est alors que Louis XIV lui fit don du château de Clagny et de la terre de Glatigny; l'acte est du mois de janvier 1685 et mérite d'être reproduit :

Don du chateau de Clagny et de la terre de Glatigny a Madame de Montespan.

« Versailles, janvier 1685.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous, présens et à venir, salut.

« Désirant traiter favorablement notre chère et bien-amée la Dame de Montespan, à ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, nous luy avons donné, octroyé et délaissé, donnons, octroyons et délaissons par ces présentes signées de notre main le chasteau que nous avons fait bastir à Clagny, avec les terres dépendant dudit Clagny, ensemble la terre et maison seigneurialle de Glatigny et les terres qui nous appartiennent dans la paroisse de Montreuil proche de notre chasteau de Versailles, avec leurs appartenances et dépendances, ensemble les bois du parc dudit Glatigny et les autres bois acquis par nos ordres tant ès environ de cette ville de Versailles que dans plusieurs autres paroisses, le tout spécifié par le même dans l'estat que nous en avons fait dresser, lequel est cy attaché sous le contrescel de notre chancellerie, de tous lesquels biens et héritages nous n'avons pas fait de réunion à notre Domaine ny à notre Couronne, pour d'iceux jouir et user ladite Dame de Montespan pleinement et paisiblement, sa vie durant seulement, et après son décès nous voulons et entendons que notre très cher et très amé fils légitimé Louis-Auguste de Bourbon, duc du Mayne, Colonel général des Suisses et Grisons, jouisse des susdits biens aussy sa vie durant, et, après son décès, l'aisné de ses enfants masles nay en loyal mariage et après lui successivement d'aisné en aisné masle aussy nay en loyal mariage ; et au deffaut du dernier masle issu en ligne directe de notre dit fils le duc du Mayne, nous voulons que notre très cher et très amé fils légitimé Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Thoulouse, admiral de France, jouisse pareillement desdits biens sa vie durant et, après son décès, l'aisné de ses enfants masles aussy nay en loyal mariage et ainsy successivement de masle en masle, comme il est dit cy dessus ; au deffaut du dernier desquels nous voulons

en ce cas que tous lesdits biens reviennent à nous et à nos successeurs Roys pour en disposer selon, ainsy et en faveur de qui bon nous semblera.

« Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers les gens tenant nostre Cour de Parlement de Paris et Chambre de nos Comptes audit lieu que ces présentes ils ayent à faire registrer, et du contenu en icelles jouir et user ladite Dame de Montespan, notre dit fils le duc du Mayne et notre dit fils le comte de Thoulouze et les aisnez de leurs enfants masles en la manière susdite, pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles.

« Car tel est nostre plaisir.

« Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles, au mois de Janvier l'an de grâce 1685, de nostre règne le 42e.

« LOUIS.

« Par le Roi : Colbert (1). »

La donation fut de suite enregistrée au Parlement et à la Cour des Comptes. Mais le Roi avait retenu sur tous ces biens les droits de fief, mouvance et justice qu'il avait unis au domaine de Versailles. (Voir Déclaration du 1er mars 1685.)

Mme de Montespan ne tarda pas à prendre possession de son nouveau domaine et à faire acte de propriétaire.

Dès le 23 mars 1685, elle passait bail des terres de Clagny et de Glatigny à François Gautier, marchand de bois à Paris, moyennant 20,000 livres.

Puis elle organisait la garderie des bois, dont le premier titulaire fut Louis Bonhommeau, reçu le 26 mars 1685, et auquel remise fut faite d'une casaque et d'une bandoulière de la livrée de Mme de Montespan.

Les Archives départementales conservent le registre d'enregistrement de ces commissions de gardes et ceux des amendes prononcées par le bailli de Versailles pour délits et prévarications faits et commis dans les bois et héritages dépendant de

(1) Archives nationales, reg. O1 29, fo 4, no et carton O1 3925.

Clagny et Glatigny, appartenant à dame Françoise de Rochechouart de Montespan, dame desdits lieux.

Le dépouillement de ces registres prouve surabondamment que la garde était bien faite et que les amendes, nombreuses, venaient s'ajouter au revenu normal du domaine.

Le 27 mai 1707, Mme de Montespan mourait, et le duc du Maine recueillait la jouissance de Clagny et de Glatigny, conformément aux stipulations de la donation de 1685.

Après lui, le 16 mai 1736, elle passait à son fils aîné, le prince de Dombes, qui mourut le 1er octobre 1755, laissant pour héritier son frère, Louis-Charles, comte d'Eu, déjà propriétaire de Sceaux et d'Anet. Ces deux princes n'occupèrent pas Glatigny; ils louèrent le château à François de Chenevière, écuyer, commissaire ordonnateur des guerres et premier commis de la Guerre, pour 400 livres par an, par deux baux successifs des 10 octobre 1756 et 10 juin 1763, et la ferme proprement dite à Nicolas Caillou, laboureur, moyennant 5,500 livres, par deux baux des 28 janvier 1755 et 23 octobre 1764, reçus par Fourcault de Pavant, notaire à Paris, qui, lui-même, en deviendra plus tard propriétaire.

Enfin, le 19 juillet 1766, par contrat d'échange reçu par Mes Vanin et Duvier, notaires à Paris, le comte d'Eu cède au Roi le château de Clagny, bâtiments, cours et jardins, le manoir de Glatigny et toutes les terres environnantes.

Le Roi lui abandonnait en retour le comté de Limours, la baronnie de Longaulnay (Ille-et-Vilaine) et les domaines de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) et de Thiviers.

Dans cet échange, les seigneuries de Clagny et de Glatigny étaient estimées valoir 60,084 liv. 16 s. 5 d. de revenu, ou 1,444,040 livres de capital.

Nous n'avons pas à retracer ici l'histoire de la démolition du château de Clagny, ordonnée en 1769, et du morcellement de son parc.

Le petit manoir de Glatigny, beaucoup plus modeste, eut un sort meilleur, puisqu'il fut conservé comme rendez-vous de chasse et permit à Louis XV, puis à Louis XVI, d'y installer un garde général des chasses et bois pour la surveillance des réserves de gibier créées dans ce domaine, où la Cour venait souvent chasser.

Nous voulons revenir un peu en arrière pour signaler la pré-

sence à Glatigny, pendant qu'il appartenait encore au prince de Dombes, de l'ancienne gouvernante du roi Louis XV et de ses enfants, Mme la duchesse de Ventadour. Charlotte-Eléonore de la Mothe-Houdancourt avait épousé Louis-Charles de Levis, duc de Ventadour, pair de France. Saint-Simon raconte avec détails comment, pour échapper à son mari et au couvent, elle avait, grâce à son très ancien et très intime ami le maréchal de Villeroi, conquis l'esprit de Mme de Maintenon et par elle obtenu du Roi la charge de gouvernante des Enfants de France, en survivance de sa mère.

Quoi qu'il en soit, elle s'acquitta de cette charge avec autant d'intelligence que de dévouement, et l'ancien duc d'Anjou n'oublia jamais comment elle l'avait sauvé de la rougeole ; il l'honora toujours de marques particulières d'estime et d'affection.

Retirée à Glatigny, elle y apprit, par un message spécial, la convalescence de Louis XV, dont la vie avait été un instant si compromise à Metz, au cours de la campagne qu'il suivait en personne.

Le commissaire Narbonne, dans son *Journal* des règnes de Louis XIV et de Louis XV, publié en 1866 par M. Le Roi, raconte ainsi l'incident :

« Le mardi 18 août 1744, sur les sept heures du matin, M. le Chancelier reçut un paquet par un courrier qui allait de Metz à Madrid, en Espagne, en passant par Paris, porter la nouvelle que depuis deux jours le Roi était sans fièvre et qu'il était entièrement hors de danger. M. le Chancelier le fit aussitôt savoir à Mme de Ventadour, qui était à Glatigny. »

Elle y mourut le 15 décembre suivant, dans la quatre-vingt-treizième année de son âge, dit la *Gazette de France,* qui lui consacra un article nécrologique. Au dire de Narbonne, elle dépensait en aumônes, dans les dernières années de sa vie, plus de 40,000 livres par an.

Nous avons vu comment le domaine de Glatigny était rentré dans le domaine royal en 1766, par voie d'échange.

On pourrait supposer qu'avant de réaliser ce contrat, les parties contractantes en avaient fixé les conditions sur des bases certaines et définitives. Mais il n'en était pas ainsi, et un document très intéressant, dont nous devons la communication à la bienveillante obligeance de M. Fromageot, nous édifie sur les len-

teurs de la procédure d'évaluation des domaines échangés, qui, au lieu de précéder l'échange, intervint après et se termina douze ans plus tard, c'est-à-dire en 1778, alors que pour Clagny le château était démoli depuis 1769.

Voici la teneur de ce document, imprimé à Paris, par P.-G. Simon, imprimeur du Parlement :

ARREST
DU CONSEIL D'ETAT
DU ROI
ET LETTRES PATENTES SUR ICELUI,

données à Versailles au mois d'avril 1778,
registrées en la Chambre des Comptes, le 7 mai audit an,
qui confirment les évaluations du château, terres
et seigneuries de Clagny et Glatigny,
du 2 avril 1778.

(Extrait des registres du Conseil d'Etat.)

« Vu au Conseil d'Etat du Roi, le contrat passé devant Vanin et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 19 juillet 1766, par lequel Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, a cédé et transporté au feu Roi : 1° le château de Clagny, bâtimens, cours et jardins en dépendant; 2° la terre et maison seigneuriale de Glatigny, avec les droits qui en dépendent; 3° toutes les rentes foncières dues à Glatigny, montantes à 143 livres et un chapon; 4° toutes les terres, prés, friches et pâtures, situés aux terroirs de Glatigny, Louveciennes, la Malmaison, Rueil, Ville-d'Avray, Marnes, Porchefontaine, Viroflay, Chaville, la Celle, Bougival, Jouy, Marli, Verrières, Amblainvilliers et Bièvre, ainsi que le tout se poursuivait et comportait; 5° et 490 livres de rentes foncières, non rachetables, en trois parties, dues en conséquence de contrats passés au profit desdites seigneuries de Clagny et Glatigny, les 4 octobre 1696, 3 septembre 1759 et 3 septembre 1763; pour du tout jouir sans aucune chose réserver, à commencer du 1er octobre 1766. Et en contre-échange, les commissaires députés par le feu Roi ont cédé audit sieur comte d'Eu le comté de Limours, la seigneurie, justice et domaine de Thiviers, le domaine, terre et châtellenie de Brie-Comte-Robert, et la baronnie

de Longaulnay, avec toutes les appartenances, annexes, circonstances et dépendances, pour en jouir par lui, ses successeurs et ayants cause, à compter du même jour 1er octobre 1766 ; le tout aux charges, clauses et conditions y portées. Lettres patentes en forme d'édit, du mois d'août de la même année 1766, dûment enregistrées au Parlement et à la Chambre des Comptes de Paris, par lesquelles le feu Roi a approuvé, ratifié et confirmé ledit contrat d'échange, pour être exécuté suivant sa forme et teneur, et nommé des officiers de la Chambre des Comptes de Paris, pour procéder aux évaluations des biens échangés par icelui. Lettres de commission adressées à cet effet auxdits commissaires, en date du 4 du même mois d'août, registrées en la Chambre des Comptes le 18 dudit mois. Extrait délivré par le sieur Louvet, greffier de ladite commission, du procès-verbal de procédure dressé par lesdits commissaires, pendant les vacations des 31 décembre 1776, 14 février, 10 et 20 juin 1777, contenant les jugemens d'évaluations des objets cédés au feu Roi par ledit contrat d'échange, par eux rendus entre Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, ayant repris la poursuite de ladite évaluation, au lieu du comte d'Eu, comme appelé à la substitution dont les domaines de Glatigny et Clagny avaient été grevés par lettres patentes des mois de janvier 1685 et juin 1709, et le Procureur général de Sa Majesté en ladite Chambre des Comptes, et d'après les procès-verbaux de visite, reconnaissance, arpentage, prisée et estimation dressés par experts nommés respectivement, et les pièces remises ; par lesquels jugemens lesdits commissaires ont évalué : 1° le château de Clagny, les jardins, orangerie, potagers, basse-cour et tous les bâtimens en dépendant, à 650,000 livres en fonds, et à 32,500 livres en revenu, au denier 20 ; les réparations à y faire à 84,100 liv. 13 sous en fonds, et à 4,005 liv. 7 deniers en revenu, au même denier ; et l'entretien annuel dudit château et bâtimens, à la somme de 2,400 livres, et en fonds à 48,000 livres, aussi au denier 20 ; 2° la maison seigneuriale de Glatigny, jardins et bâtimens en dépendant, à 400 livres de loyer, et en fonds à 8,000 livres, au même denier ; les réparations à y faire, à 900 livres en fonds, et à 45 livres en revenu, au susdit denier ; et l'entretien annuel, à 250 livres, au capital, au même denier, de 5,000 livres ; 3° la ferme de Glatigny et terres en dépendantes, à 4,072 liv. 15 sols de revenu, et à 102,068 liv. 15 sous

en fonds, au denier 25; le loyer de deux maisons sises à Glatigny, à 100 livres, au capital, au denier 20, de 2,000 livres; les réparations à faire aux bâtimens de ladite ferme, à 15,093 livres en fonds, et en revenu, au denier 25, à 603 liv. 14 s. 5 d.; et l'entretien annuel desdits bâtimens, à 350 livres, et en fonds, au même denier 25, à 8,750 livres; 4° la totalité des rentes cédées au Roi, comme faisant partie desdits domaines de Clagny et de Glatigny, à 1,508 liv. 5 sous, et en fonds, à raison du denier 30, à 45,247 liv. 10 sous; 5° les 127 arpens 7 perches de taillis faisant partie des bois du grand parc de Clagny, à 3,176 liv. 10 sous en fonds, au denier 30; les baliveaux anciens et modernes trouvés dans les bois dudit parc, au nombre de 4,722, à 56,664 livres en fonds, et à 1,888 liv. 16 sous en revenu, au denier 30; la superficie de 8 arpens de futaie dans les bois dudit parc, à 12,800 livres de capital et 426 liv. 13 sous 4 deniers de revenu, au même denier 30; et le sol desdits 8 arpens, à 240 livres en revenu et 7,200 livres de capital, au même denier 30; la superficie de 12 arpens d'avenues et bordures dudit parc, à 10,332 livres de capital et à 344 liv. 8 sols de revenu, aussi au denier 30; et le sol desdits 12 arpens, à 7,200 livres de capital et à 240 livres de revenu, de même au denier 30; le sol de 5 arpens de places vagues, étant dans ledit parc, à 1,500 livres de capital et à 50 livres de revenu, au susdit denier 30; et 32 arpens 57 perches de terres labourables et prés enfermés dans ledit parc, à 814 liv. 5 sous de revenu et à 20,356 liv. 5 sous de capital, au denier 25; les différentes parties de bois dépendant des seigneuries de Clagny et Glatigny, situées hors du parc, dans les territoires de Glatigny, Porchefontaine, Ville-d'Avray, Marnes, Montreuil, Viroflay, Chaville, Louveciennes, Rueil, la Malmaison, la Selle, Bougival, Jouy, Verrières, Amblainvilliers et Bièvre, consistant en 910 arpens 37 perches 1/4, à la mesure de 22 pieds la perche, à 12,563 liv. 10 sous 4 deniers de revenu, et à la somme de 976,905 liv. 10 sous de capital, au denier 30; et les 7,221 baliveaux, trouvés dans ledit bois, à 913 liv. 17 sous 8 deniers de revenu et à 27,416 liv. 10 sous en fonds, au denier 30; et les gages d'un garde pour la conservation desdits bois, à 375 livres y compris l'habillement, et en fonds à 11,250 livres, à raison du denier 30; 6° les cens dus au domaine desdites seigneuries sur différens héritages, à 16 sous 5 deniers par an et à 24 liv. 12 s. 10 d.

de capital, au denier 30; et les lods et ventes d'héritages dans l'étendue desdites seigneuries, déduction faite du quart de remise, à 30 liv. 16 sous de revenu, et 924 livres de capital, au denier 30; 7° la valeur des arbres plantés en avenues sur les territoires desdites seigneuries, vendus en vertu d'un arrest du Conseil du 7 mai 1746, à 803 liv. 18 s. et 8 d. de revenu, et à 20,098 liv. 7 s. 8 d. de capital, au denier 25. Et par le dernier desdits jugemens, les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et le curé de la Selle ont été maintenus dans le droit de percevoir 22 livres de rente chacun par moitié, sur 22 arpens de terre plantés en bois, sur le territoire de ladite paroisse; et le curé de Viroflay, dans le droit de percevoir 20 livres de rente sur 20 arpens de terre plantés en bois sur le territoire de ladite paroisse, et dépendant desdites seigneuries de Clagny et Glatigny; en conséquence, lesdites deux rentes ont été évaluées à 42 livres par an, et en fonds à 1,050 livres, à raison du denier 30; et il a été ordonné qu'il serait fait emploi desdites rentes en dépense, au chapitre des charges desdits domaines : le résultat desquelles évaluations particulières porte la valeur totale desdits château, terres et seigneuries de Clagny et Glatigny, terres, prés, bois, rentes, cens, lods et ventes, fonds et droits en dépendans, à la somme de 1,444,040 liv. 4 d. en capital, et en revenu à 60,084 liv. 16 s. 5 d.; et les charges et frais d'entretien desdits domaines à la somme de 8,270 liv. 15 s., au capital de 174,143 liv. 13 s., le tout sur le pied des différens deniers qui ont été fixés; au moyen de quoi ladite valeur, toutes charges déduites, est de 1,269,896 liv. 7 s. 4 d., et en revenu à 51,514 liv. 1 s. 5 d. Vu aussi la requête présentée au Conseil par Louis-Jean-Marie, duc de Penthièvre, tendante à ce qu'il plût à Sa Majesté approuver et confirmer lesdites évaluations et fixer, dès à présent et définitivement, la valeur desdits château, terres et seigneuries sur le pied desdites évaluations, en attendant que celles des autres terres et domaines, cédés en échange, soient achevées; ensemble le dire du sieur Lorry, l'un des inspecteurs généraux du domaine de la Couronne, auquel le tout a été communiqué, par lequel il estime qu'il y avait lieu de confirmer lesdites évaluations. Ouï le rapport du sieur Moreau de Beaumont, conseiller d'Etat ordinaire et au Conseil royal des Finances; le Roi étant en son conseil, a ordonné et ordonne que la valeur des château, terres, seigneuries de

Clagny et Glatigny, terres, prés, bois, cens, rentes, lods et ventes, et droits en dépendans, sera et demeurera fixée à 60,084 liv. 16 s. 5 d. en revenu et à 1,444,040 liv. 4 d. de capital; et les charges affectées sur iceux, à 8,270 liv. 15 s. et à 174,143 liv. 13 s. de capital; le tout sur le pied des différens deniers fixés; en conséquence, que la valeur desdits objets sera et demeurera définitivement, toutes charges déduites, de 1,269,896 liv. 7 s. 4 d., le tout conformément aux évaluations faites par les commissaires de la Chambre des Comptes de Paris à ce députés, et contenues dans les jugemens particuliers par eux rendus les 14 février et 20 juin 1774, que Sa Majesté approuve, ratifie et confirme, pour être exécutés suivant leur forme et teneur, ainsi que le procès-verbal de procédure par eux dressé, et les autres jugemens par eux rendus, pour parvenir auxdites évaluations : Au moyen de quoi, veut, Sa Majesté, que la valeur desdits château, terres et seigneuries de Clagny et Glatigny et dépendances soit comprise dans le procès-verbal d'évaluation générale des domaines cédés par le contrat d'échange du 19 juillet 1766, tant en recette que dépense, pour les sommes fixées par les jugemens desdits commissaires. Et seront, sur le présent arrêt, toutes Lettres patentes et de ratification nécessaires expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 2 avril 1778.

« Amelot. »

Lettres patentes.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre; A tous présens et à venir : Salut. Par contrat passé devant Vanin et Duvier, notaires au Châtelet de Paris, le 19 juillet 1766, feu notre très cher et très amé cousin Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, a cédé et transporté à titre d'échange, à notre très honoré Seigneur et Aïeul : 1° Le château de Clagny..... 2° La terre et maison seigneuriale de Glatigny..... Par lettres patentes du mois d'août de la même année 1766.....

« A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, qui a vu ledit arrêt, dont extrait est ce attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale ;

« Nous avons ordonné, et, par ces présentes signées de notre

main, ordonnons que la valeur des château, terres et seigneuries de Clagny et Glatigny, terres, prés, bois, cens, rentes, lods et ventes et droits en dépendans, sera et demeurera fixée à 60,084 liv. 16 s. 5 d. en revenu, et à 1,444,040 liv. 4 d. de capital; et les charges affectées sur iceux à 8,270 liv. 15 s., et à 174,143 liv. 13 s. de capital; le tout sur le pied des différens deniers fixés par le procès-verbal d'évaluations. En conséquence, que la valeur desdits objets sera et demeurera définitivement, toutes charges déduites, de 1,269,896 liv. 7 s. 4 d.; le tout conformément aux évaluations faites par les commissaires de notre Chambre des Comptes de Paris à ce députés, et contenues dans les jugemens particuliers par eux rendus les 14 février et 20 juin 1774, que nous approuvons, ratifions et confirmons, pour être exécutés suivant leur forme et teneur; ainsi que le procès-verbal de procédure par eux dressé, et les autres jugemens par eux rendus pour procéder auxdites évaluations; au moyen de quoi, voulons que la valeur desdits château, terres et seigneuries de Clagny et de Glatigny et dépendances soit comprise dans le procès-verbal d'évaluations générales des domaines cédés par le contrat d'échange du 19 juillet 1766, tant en recette que dépense, pour les sommes fixées par les jugemens desdits commissaires. Si mandons à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre Chambre des Comptes à Paris que ces présentes ils ayent à faire registrer, et le contenu en icelles garder et exécuter selon leur forme et teneur; car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel. Donné à Versailles, au mois d'avril, l'an de grâce 1778 et de notre règne le quatrième.

« LOUIS.

« Par le Roi : Amelot.

« *Visa :* Hue de Miroménil.

« Vu au Conseil : Phelypeaux.

« Et scellées du grand sceau de cire verte en lacs de soie rouge et verte.

« Registrées en la Chambre des Comptes, ouï le Procureur général du Roi, pour être exécutées selon leur forme et teneur. Le 7 mai 1778.

« Marsolan. »

Louis XVI ratifia donc en quelque sorte l'échange intervenu entre son aïeul et le comte d'Eu.

La terre de Glatigny resta ainsi propriété de chasse, visitée fréquemment par le Roi et confiée à la surveillance des gardes Soudée père et fils, qui s'y trouvaient encore en 1792.

La Révolution devait fatalement modifier cet état de choses, et nous arrivons à la vente des biens de la Liste civile du district de Versailles.

Cette opération avait été nécessairement précédée d'un projet de morcellement destiné à la faciliter, mais nous verrons comment le domaine de Glatigny fut presque reconstitué dans son ensemble quelques années plus tard.

Le 7 germinal an II, le ci-devant château de Glatigny et bâtiments en dépendant, plus deux clos fermés de murs, une pièce de terre labourable et une pièce de pré en dehors, le tout contenant 12 arpents 36 perches, fut adjugé pour 63,600 livres, aux citoyens Gondouin frères, demeurant à Paris, place du Muséum.

Le 21 floréal suivant, la nouvelle ferme de Glatigny, « dite aussi ferme du Parc-de-Clagny », avec tous les bâtiments servant à son exploitation, contenant 1 arpent 25 perches, plus 204 arpents de terre en partie clos de murs en bon état, savoir : 28 arpents de pré, 40 arpents de bois gaulis et taillis, 13 arpents de terres labourables, friches et pâtures, et 3 arpents 51 perches en étang, était adjugée pour 480,500 livres, au citoyen Pierre Josse, cultivateur à Saint-Aubin, du district de Louviers.

Enfin, le 4 thermidor an II, le citoyen Thomas-Louis Margueray, demeurant à Vernon (Eure), se rendait acquéreur, au prix de 299,900 livres, de la ferme de Glatigny, avec les bâtiments en dépendant, deux jardins fruitiers clos de murs, 58 arpents 13 perches de pré en 4 pièces, 100 arpents 93 perches de terres labourables en 3 pièces, 23 arpents 4 perches de friches et pâtures, et 17 arpents 46 perches de bois taillis, avec les murs de clôture.

Nous ne mentionnons pas ici toutes les adjudications de lots de terres ou prés détachés que nous avons relevées sur le registre des Archives départementales. Il paraît plus intéressant de suivre le sort des lots principaux qui furent rapidement offerts aux convoitises de la spéculation immobilière déjà naissante.

Les frères Gondouin, qui, nous l'avons vu, avaient acquis le

château de Glatigny, le conservèrent et y réunirent une assez grande partie de l'ancien domaine par l'acquisition qu'ils en firent du sieur Fleury, suivant contrat devant Me Yver, notaire à Paris, du 24 messidor an V.

Le tout fut revendu à M. Antoine-Louis Jouanne, propriétaire à Paris, suivant contrat devant Me Fourchy, notaire à Paris, du 31 août 1809, et moyennant le prix de 130,000 francs.

Enfin, dix ans après, et par contrat reçu le 10 juillet 1819 par Mes Cottenet et Baudin, notaires à Paris, M. Pierre Fourcault de Pavant, ancien notaire à Paris, se rendait acquéreur de Glatigny moyennant 210,000 francs.

Nous n'indiquons ces chiffres que pour faire remarquer la progression rapide de la valeur de cette propriété dès le commencement du XIXe siècle.

La famille Fourcault de Pavant, dont le nom est resté bien connu de tous les Versaillais, a pu conserver Glatigny pendant quatre-vingts ans, exactement jusqu'au 2 mars 1899, date d'une licitation qui en éleva le prix définitif à 1,200,000 francs.

Cette vente est le point de départ d'une opération de spéculation très largement comprise et qui, s'inspirant de ce que M. Gauthier avait fait pour Clagny dès 1864, a su créer dans les limites mêmes de Versailles un immense et nouveau quartier percé de voies spacieuses, pourvues de canalisations d'eau, d'égout et d'éclairage, reliées avec le centre de la ville par une ligne de tramways qui ne demande qu'à s'étendre.

Sans doute, les terrains offerts aux constructeurs sont très vastes et ne pourront pas encore être occupés avant plusieurs années; mais le développement normal se poursuit et, chaque année, le quartier s'enrichit de villas dont les créateurs savent respecter les vieux arbres, derniers vestiges de la seigneurie dont nous avons essayé de rechercher les origines et de tracer l'histoire.

Laissons donc le parc de Glatigny à ses nombreux et heureux possesseurs, et terminons en rappelant la générosité d'une famille qui, en faisant le bien, a pu encore assurer pour longtemps le souvenir de l'ancien manoir de Glatigny.

Le 8 septembre 1900, Mme la comtesse du Parc et M. Eugène Gautier, son frère, achetaient de M. Pierre-Henri Fourcault de Pavant l'ancien rendez-vous de chasse royal et la partie des

Ancien manoir de Glatigny.

jardins délimitée par la nouvelle rue Mirabeau et le boulevard de la Porte-Verte, puis en faisaient don à la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres pour y fonder un asile de vieillards, indépendant des hospices de Versailles, mais destiné à compléter et faciliter leur œuvre bienfaisante.

Nous avons pu visiter ce modeste et très utile établissement qui reçoit et hospitalise plus de soixante-dix vieillards des deux sexes.

La construction, très simple comme nous l'avons déjà dit, a conservé tout son caractère et son style primitifs. Quelques sculptures d'ornement, des dessus de porte avec sujets de chasse rappellent, sans prétention, la destination du manoir seigneurial.

Enfin, une plaque de marbre, scellée dans le vestibule, signale aux visiteurs qui chaque année viennent fêter les pauvres l'origine de la donation que nous avons rapportée pour clore la liste des mutations qui se sont succédé pendant plus de cinq siècles, de 1413 à 1900.

LISTE RÉCAPITULATIVE

DES

SEIGNEURS DE GLATIGNY

XIIIe Siècle.

Gervais, Robert et Guillaume de Glatigny.
Dame Pétronille, en 1209.

XVe Siècle.

Antoine Ier des Essarts de Thieux.
Philippe III des Essarts.
Antoine II des Essarts.
Antoine III des Essarts.

XVIe Siècle.

Guillaume Briçonnet.
Jehan Briçonnet.

XVIIe Siècle.

François Briçonnet.
Alexandre Briçonnet.
Charles Briçonnet.
Louis XIV.
Mme de Montespan.

XVIIIe Siècle.

Duc du Maine.
Prince de Dombes.
Comte d'Eu.
Louis XV.
Louis XVI.
Domaine national.

LE CHATEAU DE BÉTHUNE

En consacrant ce dernier chapitre à l'histoire de la propriété connue à Glatigny sous le nom de château de Béthune, nous entendons compléter l'histoire de ce quartier de Versailles qui avait éveillé notre curiosité ; mais nous voulons aussi rendre un dernier hommage au souvenir d'une famille dont le renom de bonté et de charité a survécu à toutes les épreuves de la Révolution et à l'œuvre fatale du temps, qui ensevelit dans l'oubli les meilleures actions et les mémoires les plus respectables.

La qualification de château a bien été un peu exagérée pour cette propriété relativement modeste et qui, à l'instar de Glatigny dont elle relevait, n'a jamais comporté qu'une grande

maison d'habitation, avec ses communs et un parc de quelques hectares.

Nous n'avons pu retrouver par qui elle fut créée, mais au XVIIIe siècle, comme l'a dit un de nos historiens versaillais, « tout grand seigneur ou personnage marquant tenait à honneur d'avoir à Versailles un hôtel ou un logis, quel qu'il fût ».

Or, à l'époque présumée de la construction de Béthune, le château de Clagny appartenait toujours au duc du Maine, son étang n'était pas desséché, et Louis XV ne pouvait pas encore donner à ses fidèles ou amis les terrains qui ont assuré le premier agrandissement de la ville de Versailles autour de l'église Notre-Dame.

Il est donc assez naturel que le coteau de Glatigny, sain et bien planté, ait attiré l'attention d'un personnage de la Cour.

Le premier propriétaire de cet agréable petit domaine que nous rencontrons dans les archives privées mises gracieusement à notre disposition est Messire Jacques de *Champreneule*, chevallier, conseiller du Roy, maître d'hostel ordinaire de Madame la Dauphine, chevallier de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Lazare de Jérusalem, époux de dame Françoise Oudinet.

Puis, lui succèdent, par voie d'acquisition (contrat du 21 novembre 1719), Louis Indret, escuyer, sieur *de Freneval*, et dame Marie-Françoise Desvenne; mais ceux-ci se dessaisissent de Béthune le 8 juillet 1724, au profit de leur fille, Anne-Thérèse Indret de Freneval, épouse de Messire Izaac-Louis *d'Alençon*, cy-devant colonel d'infanterie.

Mme *d'Alençon* le conserve jusqu'en 1737, et nous trouvons dans les Archives départementales toute la procédure de décret volontaire suivie devant le bailliage royal de Versailles par le nouvel acquéreur, M. Jacques *Robillard*, escuyer, *sieur de la Courneuve*, argentier de Monsieur le Dauphin et des autres enfants de France, qui est proclamé adjudicataire définitif au prix de 30,000 livres, par sentence du 3 juin 1738.

A M. de la Courneuve succède Charles *de Rohan, prince de Soubise et d'Epinay, duc de Rohan-Rohan*, *pair et maréchal de France*, qui lui-même, par contrat devant Doyen, notaire à Paris, du 23 juin 1746, revend la propriété à Jean-Baptiste-François-Joseph, comte de Sade, lieutenant-général pour le Roy des provinces de Bresse, Gex et Valromey dès 1738, demeurant alors à

Avignon, et qui avait épousé, le 12 novembre 1733, Marie-Eléonore de Maillé.

Son fils, peut-être plus connu que lui, était le fameux romancier d'assez triste mémoire, Donatien-Alphonse-François, qui se qualifiait du titre de marquis de Sade. Il était né à Paris le 2 juin 1740, et il mourut à Charenton le 2 décembre 1814. Versailles n'a donc pas à revendiquer le souvenir de cette personnalité très particulière. Du reste, M. et Mme de Sade habitèrent peu leur maison de Glatigny; le 14 mai 1759, ils la donnèrent en location à M. le marquis de Rostaing, et par contrat devant Me Bricault, notaire à Paris, du 31 mai 1761, M. le comte de Sade, devenu veuf, la vendit à Joachim-Casimir-Léon, comte de Béthune, seigneur des Bordes en Nivernois, ci-devant mestre de camp du régiment Royal-Pologne, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier d'honneur de Madame Adélaïde de France.

Son père était Louis-Marie-Victor, comte de Béthune, grand chambellan du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. Le souvenir de cette fonction rattaché à celle de mestre du régiment Royal-Pologne suffit à justifier la désignation de Béthune-Pologne que cette famille a conservée pour se distinguer des autres branches du même nom de Béthune, non moins honorablement connues.

M. le comte de Béthune, né le 20 juillet 1724, avait épousé, le 19 mars 1749, Antoinette-Marie-Louise de Crozat, née elle-même le 18 avril 1731, et fille de Louis-Antoine de Crozat, baron de Thiers en Auvergne, et de Marie-Louise-Augustine de Laval-Montmorency.

M. et Mme de Béthune-Pologne s'installèrent à Béthune pour ne plus quitter cette résidence, qu'ils augmentèrent par l'acquisition de quatre maisons enclavées dans leur parc.

Nous avons retrouvé dans la précieuse collection de M. Fromageot les titres sur parchemin de ces deux acquêts : le premier est un contrat de vente reçu par les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, Prévost et son collègue, le 28 juin 1763, insinué à Versailles, le 13 septembre suivant, et contenant vente par François Avisse, maître tailleur à Paris, y demeurant rue des Prouvaires, à l'hôtel des Prouvaires, paroisse Saint-Eustache, et demoiselle Marguerite-Angélique Doyenent, son

Portrait de Mme la comtesse DE BÉTHUNE-POLOGNE
Peint par NATTIER.
(Collection de M. le comte A. DE CHABRILLAN.)

épouse, à très haut et très puissant seigneur Monseigneur comte de Béthune, de trois petites maisons attenantes l'une l'autre, situées à Glatigny, paroisse de Notre-Dame de Versailles, moyennant 3,600 livres.

Et le second de ces titres est une sentence du bailliage de Versailles, du 8 janvier 1768, rendue sur la poursuite de Marie-Louise Huguet, veuve de Pierre-Claude Marinier, marchand boucher à Versailles, et consorts, contre Nicolas des Fourneaux, journalier à Vaucresson, et contenant adjudication d'une maison sise à Glatigny, moyennant 720 livres, à M. Georges-Nicolas Clausse, procureur au bailliage de Versailles.

Cette sentence est suivie d'une déclaration d'acceptation du 12 janvier 1768, faite par M. le comte de Béthune.

Ce dernier, qui avait eu ses entrées à la Chambre le 20 novembre 1764, ne devait pas profiter bien longtemps des embellissements qu'il avait faits à Béthune. Déjà éprouvé par la mort prématurée de deux filles décédées en bas âge, il devait finir tragiquement.

En effet, si l'on en croit la chronique rapportée par Le Roi, dans son *Histoire de Versailles*, « M. de Béthune avait eu, dans sa jeunesse, une querelle avec un gentilhomme breton, à la suite de laquelle il avait eu le malheur de le tuer en duel. La femme du gentilhomme se trouvait alors enceinte; elle se retira dans ses terres et y devint mère d'un fils. Dès qu'il fut en âge de manier une arme, elle le fit s'exercer pendant de longues années au pistolet et à l'épée. Puis, lorsqu'elle jugea le moment arrivé, elle conduisit son fils dans sa chambre, lui montra la chemise ensanglantée de son père et lui fit jurer de venger sa mort. Un jour que M. de Béthune se trouvait dans sa propriété de Glatigny, un jeune homme demanda à lui parler. Après quelques mots d'explication, on les voit se diriger tous deux vers l'extrémité du parc, où l'on trouve, au bout de quelques instants, M. de Béthune baigné dans son sang et expirant ».

Ce douloureux événement se passait le 19 décembre 1769; son souvenir en fut perpétué par la réfection, dans l'église Notre-Dame de Versailles, en 1807, de la chapelle Saint-Joseph, au côté gauche du chœur.

Ce travail fut exécuté aux frais de Mme de Béthune, qui fonda en même temps une messe par mois, pendant dix ans, pour le

repos de l'âme de son mari, qui avait été inhumé dans la chapelle de son château.

Restée seule, Mme la comtesse de Béthune s'était vouée à l'éducation de ses enfants et au soulagement des misères que les événements de la fin du XVIIIe siècle accumulèrent sur la population pauvre de Versailles.

Il semble d'ailleurs que la charité a toujours été de tradition dans ce quartier de Glatigny. Nous avons vu Mme la duchesse de Ventadour réputée pour ses larges aumônes; Mme de Béthune ne fit pas moins. La gravure nous a conservé le souvenir de l'accueil qu'elle savait faire aux malheureux. M. Fromageot possède une belle épreuve de cette scène, dessinée par Racine et gravée par Morel.

Cette gravure, datée de 1788, et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire, a pour titre :

Madame la Comtesse de Béthune-Pologne, à Glatigny, près Versailles,

avec ces vers :

Elle n'y trouve de charmes
Qu'à répandre le bonheur.
Du pauvre y tarir les larmes,
C'est l'aliment de son cœur.

Le dessin, meilleur que les vers, représente le parc de Béthune; au premier plan, la comtesse assise accueille des pauvres qui viennent vers elle; au fond, le château et la petite chapelle que nous voyons encore aujourd'hui.

Nous ne connaissons pas de mémoires ou souvenirs laissés par cette femme de bien, qui aurait pu retracer bien des épisodes de la période révolutionnaire à Versailles, auxquels elle fut mêlée malgré elle.

N'ayant rien à se reprocher, elle avait courageusement fait tête à l'orage, sans quitter Glatigny ni modifier son genre de vie.

Au cours de nos recherches, le très distingué archiviste du département, M. Coüard, a bien voulu nous signaler l'interrogatoire subi le 15 août 1793 devant le Conseil général du département de Seine-et-Oise, siégeant comme Comité de Sûreté gé-

Collection de M. Paul Fromageot.

nérale, par Mme de Béthune, qui, dès le 14 juillet précédent, avait été l'objet d'une dénonciation ainsi libellée dans le procès-verbal de la séance du jour :

« Un membre propose de mettre en état d'arrestation « la « femme Béthune », demeurant à Glatigny, et « de Clausse », ci-devant procureur à Versailles, leurs domestiques étant passés chez les rebelles après s'être enrôlés dans les bataillons du département envoyés dans la Vendée; car il y a lieu de supposer que « cette trahison peut avoir été concertée d'avance avec ces « deux individus, dont les opinions politiques semblent justifier « cette présomption »; renvoi au Comité de Sûreté générale du département. »

Cet interrogatoire, qui révèle à la fois et le parti pris de l'accusation et la fermeté de caractère de la prévenue, constitue un document trop important pour que nous n'hésitions pas à le reproduire ici. Il n'a d'ailleurs pas encore été publié intégralement.

1793. — *Séance du jeudi 15 août.*

« En suite de l'arrêté du département du 4 de ce mois, a été introduite dans la salle des délibérations la citoyenne Béthune, pour répondre aux différentes questions qui lui ont été faites ainsi qu'il suit par le Président :

« D. — Quels sont vos nom, prénoms, âge et qualité?

« R. — Je m'appelle Antoinette-Louise-Marie Crozat de Thiers, veuve de Joachim-Casimir-Léon de Béthune, gouverneur de la ville et citadelle d'Anvers; je suis âgée de 60 ans et demeure à Glatigny, paroisse de Notre-Dame de Versailles.

« D. — Combien de tems ont servi chez vous les deux domestiques qui sont partis pour la Vendée?

« R. — Théodore a resté chez moi environ cinq ans; Nanteuil, aide de cuisine, est entré chez moi deux fois, et il y est resté continuellement depuis deux ans la dernière fois et n'en est sorti qu'à l'époque de son enrôlement.

« D. — Connaissez-vous leurs noms et prénoms?

« R. — Théodore est je crois de la Loraine lizière de Champagne et l'autre de Nanteuil. Je ne leur connois pas d'autre nom ni ne peux donner d'autres renseignemens sur le lieu de leur naissance.

« D. — Avez-vous contribué à les déterminer à s'enrôler?

« R. — Ils sont venus le matin me prévenir qu'ils alloient s'enrôler. Je leur ai témoigné mon étonnement, mais je n'ai rien fait pour les faire changer d'avis.

« D. — Ne leur avez-vous point donné le conseil de déserter?

« R. — Ils ont écrit à mes gens depuis leur arrivée et à moi; je leur ai fait écrire par mon secrétaire et je leur recommandois de se bien conduire, et je leur ai fait dire que j'apprendrois avec beaucoup de peine qu'ils donnassent des sujets de plainte contre eux; ma lettre a été lue au corps, il est facile de le vérifier.

« D. — Qui vous a informée de leur désertion?

« R. — Le citoyen Meurisse, qui m'en a informé ainsi (alors) qu'ils n'étoient déjà plus au corps lorsque la lettre dont je viens de parler y est arrivée; j'ai appris par des gens du village que Nanteuil n'étoit pas passé aux rebelles, qu'il s'étoit mis en condition dans le pays.

« D. — N'avez-vous pas chargé ces deux hommes de quelque mission secrète?

« R. — Aucune. L'idée ne m'en est pas venue.

« D. — Par ce moyen, n'adressiez-vous pas des lettres à vos parens ou à quelqu'autre émigré?

« R. — Je ne sais ce que cela veut dire.

« D. — Correspondez-vous directement ou indirectement avec des émigrés?

« R. — Je ne corresponds qu'avec mes deux gendres, dont l'un est capitaine des gardes du roi d'Espagne depuis 10 à 12 ans. L'autre est chez lui, dans la principauté des Deux-Ponts, avec sa femme qui est ma fille, et je n'ai pas d'autres correspondances.

« D. — Avez-vous fait passer des fonds à vos gendres?

« R. — Il y a fort longtems que je n'ai fait passer à mes gendres la rente annuelle que je leur fais pour la dotte de mes filles et qui est de 10,000 livres par an, parce que je me suis trouvée dans l'impossibilité de les payer.

« D. — Savez-vous le nom de la personne et le pays où est ce Nanteuil?

« R. — Non, je n'ai appris cela qu'indirectement.

« D. — Vous connaissez le nom de la personne qui a reçu la lettre?

« R. — Ce sont mes domestiques qui m'ont dit cela; je crois que c'est une blanchisseuse et je ne sçais pas son nom.

« D. — Sauriez-vous les personnes qui pourroient donner des renseignemens positifs là-dessus?

« R. — C'est un bruit qui s'est répandu dans ma maison.

« D. — Les gens qui sont restés chez vous ont-ils reçu des nouvelles de ces deux hommes?

« R. — Je ne le sais pas, je ne m'occupe pas des caquets des domestiques.

« D. — Correspondez-vous avec des prêtres réfractaires ou déportés?

« R. — Je ne corresponds qu'avec M. Villerme, dont on a trouvé des lettres chez moi et à qui j'ai offert un azile chez moi lorsqu'il est sorti de la Mission, et qui s'est déporté volontairement pour m'épargner les chagrins qui auroient pu m'arriver si je continuois à lui donner azile, et nous sommes convenus de ne nous entretenir d'aucune affaire.

« D. — Faites-vous passer des secours soit à celui dont vous venez de parler, soit à tout autre?

« R. — Je lui ai écrit d'emprunter dans le cas où il auroit des besoins et de tirer à vue sur moi; je lui avois à cet effet envoyé un blanc-seing; il m'a répondu que cela ne se pouvoit pas et il n'en a pas fait usage.

« D. — Recevez-vous chez vous des ci-devant nobles pour délibérer sur les affaires publiques?

« R. — Je vis dans la plus grande solitude; je ne reçois que les maîtres de mes enfans, et M. de Saint-Germain qui est mon ancien ami; je ne me mêle point d'affaires politiques.

« D. — N'en recevez-vous pas pendant la nuit?

« R. — Vous me faites une question qui m'étourdit. Je ne reçois rien la nuit, je vous assure.

« D. — Recevez-vous des prêtres?

« R. — Il en est venu quelquefois dîner chez moi, et maintenant qu'il n'y en a plus guère, il n'en vient qu'un qui a été ci-devant religieux et encore n'y est-il pas venu depuis longtems.

« D. — Quel est son nom?

« R. — Je ne puis vous le dire. Je ne le connois que parce qu'il m'a été adressé, et encore, comme je viens de vous le dire, il y a très longtems qu'il n'est venu.

« D. — Expliquez-moi ce que vous entendez en disant qu'il n'y a plus guère de prêtres dans ce pays; est-ce que vous ne reconnaissez pas les autres pour des prêtres?

« R. — Je ne connois pas d'autres prêtres, je ne sais pas ce que vous voulez me demander et par conséquent je ne puis y répondre.

« D. — Ne vous êtes-vous pas chargée de la distribution d'écrits ou de prières anticiviques?

« R. — J'en ai acheté comme de beaucoup d'autres choses; mais je ne me mêle que de l'instruction de mes enfans et point du tout des affaires.

« D. — Il est à vous observer cependant qu'on en a trouvé plusieurs exemplaires, et cela semble prouver que votre intention étoit d'en distribuer.

« R. — On m'a apporté ces ouvrages et j'ai vu au bas qu'ils étoient vendus au profit des pauvres; cela m'a déterminée à en prendre plusieurs exemplaires.

« D. — Qui est-ce qui dit la messe dans votre chapelle?

« R. — Personne depuis que M. Villerme est parti; on m'a offert de m'en dire depuis et j'ai toujours refusé.

« D. — Lorsque vous manifestez de si bons principes, il est étonnant que vous n'assistiez pas à la messe de votre paroisse.

« R. — La liberté du culte est établie.

« D. — Puisque vous aimez la liberté des cultes, vous devez aimer la révolution.

« R. — J'ai perdu cent mille livres de rente à la révolution, elle m'a privé d'un prêtre qui étoit mon ami intime sous les rapports spirituels et de l'amitié; peut-on aimer ce qui nous a fait tant de mal? Je vous réponds avec franchise. Elle m'a privé d'un autre bien qui étoit cher à mon cœur : la dépense de ma maison prélevée et celle nécessaire à l'éducation de mes enfans, le reste étoit pour les pauvres; je ne puis leur faire le même bien et ce n'est pas là ma moindre peine.

« D. — Vous savez que la loi à laquelle vous devez être soumise a supprimé tous les titres, et cependant vous souffrez que vos gens d'affaires vous donnent ces qualifications.

« R. — Je ne m'en sers pas personnellement, je ne fais pas attention si mes gens se servent de ces expressions. Au surplus,

si l'administration l'ordonne, je me porte garant qu'en rentrant je donnerai des ordres pour que cela ne se pratique plus.

« Il a été observé à la citoyenne Béthune qu'elle a déclaré qu'elle recevoit un prêtre chez elle et que cependant elle n'a pu dire son nom.

« R. — Je prie l'administration de ne pas me forcer à déclarer le nom d'un homme à qui je craindrois de faire de la peine, de considérer ma position et de ne point insister sur ce point.

« D. — Ce prêtre a-t-il dit la messe chez vous?

« R. — Non.

« D. — Depuis la révolution, ne s'est-il point formé chez vous d'association ou de confrairie entre les personnes opposées à la révolution?

« R. — Non.

« Il a été représenté un cœur enfermé dans un petit nécessaire couvert en maroquin rouge, et il lui a été demandé pourquoi elle avoit ce cœur qui paroît être un signe de ralliement entre les gens opposés à la révolution.

« R. — J'étois fort attachée à feu l'épouse de Louis quinze; elle avoit institué une fête aux Récolets en l'honneur du Sacré-Cœur et j'avois reçu d'elle cette image.

« D. — Avez-vous ce cœur depuis longtems?

« R. — L'année est écrite sur le nécessaire et il est attaché dedans depuis cette époque.

« Il a été reconnu que sur ce nécessaire étoit l'année 1786.

« Le procureur général-syndic a de nouveau invité la citoyenne Béthune à décliner le nom du prêtre dont il est mention dans le présent procès-verbal.

« R. — Il y auroit de l'inhumanité d'exiger que je vous le nomme. Je serois inconsolable s'il lui arrivoit la moindre chose; ma résistance ne vous paroît pas fondée, mais c'est un sentiment auquel je ne puis résister.

« Sur l'observation qui lui a été faite que sa résistance pourroit plutôt faire suspecter la personne dont elle ne veut pas décliner le nom,

« Après avoir répondu qu'il avoit prêté le serment et qu'il touchoit son traitement, elle a consulté le citoyen Saint-Germain, son ami, lors présent, pour se décider à prononcer le nom du prêtre dont il est question. Après cette consultation, elle a

déclaré qu'il se nommoit Messe, qui loge chez sa sœur près le ci-devant Gouvernement à Versailles, et elle a assuré qu'il ne se mêle d'aucune affaire politique.

« Il a été fait lecture du présent à la citoyenne Béthune, qui a déclaré qu'il contenoit vérité et a persisté dans ses réponses, et a signé ainsi : Signé A. L. M. Lvasat Dthvi, veuve Béthune, et Bocquet, secrétaire général.

« Le Conseil général du Département délibérant sur le contenu en l'interrogatoire cy-dessus et sur tous les faits avancés contre la citoyenne Béthune,

« Ouï le Procureur général-syndic,

« Considérant qu'il résulte dudit interrogatoire que la citoyenne Béthune professe des principes contraires à la révolution, et que pour cela seul elle est suspecte et dans le cas de la loi du deux juin;

« Considérant cependant que son âge et les services qu'elle rend aux personnes indigentes milittent en sa faveur et peuvent faire diminuer pour elle la rigueur de la loi;

« Arrête que la femme Béthune ne pourra quitter le territoire de Versailles sans une permission expresse et par écrit; qu'elle restera en état d'arrestation chez elle, sous la garde d'un gendarme, jusqu'à décision définitive, à la charge encore par elle de donner pour caution de sa conduite et de sa personne deux citoyens bien connus qui répondront de représenter ladite Béthune toutes les fois qu'elle en sera requise, lesquels citoyens ne pourront être reçus et admis en ladite qualité de caution que par l'administration du Département. »

Sortie de cette épreuve si périlleuse, Mme de Béthune resta à Glatigny, attendant des jours meilleurs.

Il est vraisemblable qu'elle ne fut plus inquiétée et qu'elle put, dans les limites de sa fortune réduite, continuer à faire du bien autour d'elle.

Elle mourut en 1809, après avoir légué sa propriété de Béthune à sa fille Louise-Charlotte, alors veuve en premières noces de M. Jean-René Mons, marquis de la Tour du Pin de la Charce, et épouse en secondes noces de M. Tatius-Rodolphe-Gilbert, baron de Salix-Samade.

Mme de Salix étant décédée le 21 juin 1818, son fils, M. René-

Louis-Victor, marquis de la Tour du Pin, recueillit Béthune, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 4 juin 1832.

Ce décès créa une indivision entre sa veuve, née Honorine-Camille-Athanaïs Grimaldi, princesse de Monaco, et ses enfants, Mme Joséphine-Philis-Charlotte de la Tour du Pin de Gouvernet de la Charce, veuve de M. Charles-Fortuné-Jules-Guignes de Moreton, comte de Chabrillan, et M. Louis-Gabriel Aynard, marquis de la Tour du Pin de Gouvernet de la Charce; elle subsista jusqu'en 1879, époque à laquelle, par suite des décès successifs de M. Aynard de la Tour du Pin, décédé à Marseille dès le 11 novembre 1855, de Mme de Chabrillan, morte au château de Fontaine-Française (Côte-d'Or) le 7 avril 1865, et de la marquise de la Tour du Pin, née Grimaldi, décédée à Paris le 8 mai 1879, MM. Fortuné et Robert de Chabrillan, ses petits-fils, restés seuls propriétaires de Béthune, s'en dessaisirent par voie de licitation, au profit de la Société anonyme de l'Ecole Saint-Jean, dont le siège était alors à Versailles, rue des Bourdonnais, n° 2.

L'adjudication fut prononcée le 22 mars 1881, devant Me Desmonts, notaire à Paris.

A cette date, la propriété n'était pas sensiblement modifiée; elle était toujours limitée par l'ancienne route de Versailles à Vaucresson, devenue rue de Béthune, par le carrefour de Glatigny, par la rue prolongée du Parc-de-Clagny et par l'avenue du Château-de-la-Maye. Elle comprenait un parc de près de 3 hectares, admirablement ombragé par des arbres séculaires; au milieu, le château proprement dit, grande maison d'habitation modeste de style, des communs, une construction datant de M. de Béthune, enfin une petite chapelle avec fronton et médaillon encadrant la couronne de comte et les initiales B. P. entrelacées par un motif d'ornementation.

C'est dans cette chapelle, décorée de peintures murales aux armes des de Béthune et de leurs familles, que le père Lacordaire célébrait la messe quand il était l'hôte de la famille de la Tour du Pin.

C'est là aussi que reposaient jadis les restes de cette honorable famille et du chevalier de Saint-Germain, l'ami fidèle dont nous avons constaté la présence dans le prétoire révolutionnaire.

Toutes les pierres tombales qui les recouvraient ont été transportées dans le cimetière de Thugny (Ardennes) et réunies dans un monument.

Nous devons à la bienveillante obligeance de M. le comte Aynard de Chabrillan de pouvoir reproduire ici les diverses inscriptions de ce monument.

Sur le côté ouest, on lit :

D. O. M.
LES CORPS
QUI ATTENDENT ICI
LA BIENHEUREUSE RÉSURRECTION
ONT ÉTÉ DÉPOSÉS DANS CETTE TOMBE
EN 1881
APRÈS AVOIR LONGTEMPS REPOSÉ
DANS LA CHAPELLE DE GLATIGNY
R. I. P.
Nepotum Pietas monumentum instituit.

ICI REPOSE
LE CORPS DE RENÉ-LOUIS-VICTOR
Mis DE LA TOUR DU PIN
DÉCÉDÉ A PARIS
LE IV JUIN MDCCCXXXII
DANS LA LIII ANNÉE DE SON AGE
Priez pour lui.

Sur le côté nord :

CI-GIT
ANTOINE-ALEXANDRE
RAFELIO St SAUVEUR
NÉ LE 2 ET DÉCÉDÉ
LE 6 JANVIER
1802

ICI REPOSE
MADAME LOUISE-CHARLOTTE DE BÉTHUNE-POLOGNE
VEUVE EN PREMIÈRES NOCES DE RENÉ-JEAN MONS
MARQUIS DE LA TOUR DU PIN, MARIÉE EN SECONDES NOCES
A TATIUS-RODOLPHE-GILBERT BARON DE SALIS
ET DÉCÉDÉE LE 21 JUIN 1818, AGÉE DE 59 ANS
COMME SA MÈRE
ELLE AIMA A SECOURIR L'INDIGENCE
A CONSOLER DANS LA PEINE
HEUREUX OU AFFLIGÉ, PRIEZ DIEU POUR ELLE
CETTE TOMBE A ÉTÉ ÉRIGÉE A UNE ÉPOUSE TENDRE
A UNE BONNE MÈRE PAR SON ÉPOUX ET SES ENFANTS
QUI L'ONT PLEURÉE ENSEMBLE
Requiescat in pace.

Sur le côté est :

CY-GIT
TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT
SEIGNEUR MONSEIGNEUR JOACHIM-
CASIMIR-LÉON COMTE DE BÉTHUNE
BARON D'APREMONT, BRIGADIER
DES ARMÉES DU ROY, LIEUTENANT
GÉNÉRAL POUR SA MAJESTÉ DE
LA PROVINCE D'ARTOIS, GOUVERNEUR
DES VILLE ET CITADELLE D'ARRAS
CHEVALIER D'HONNEUR
DE MADAME ADÉLAÏDE DE
FRANCE, DÉCÉDÉ EN SA MAISON
DE GLATIGNY LE DIX-NEUF
DÉCEMBRE MIL SEPT CENT
SOIXANTE-NEUF, AGÉ DE
QUARANTE-CINQ ANS ET INHUMÉ
LE LENDEMAIN DANS CETTE
CHAPELLE
Requiescat in pace.
Amen.

Enfin, sur le côté midi :

CI-GIT
LE CHEVALIER
DE SAINT-GERMAIN
DÉCÉDÉ LE 22 JUIN
1795
Requiescat in pace.

ICI REPOSE
MADAME ANTOINETTE-LOUISE-MARIE CROZAT
DE THIERS, VEUVE DE JOACHIM-CASIMIR-LÉON
Cte DE BÉTHUNE-POLOGNE, DÉCÉDÉE EN SA
MAISON DE GLATIGNY LE 30 MAI 1809
DANS LA 79me ANNÉE DE SON AGE

ELLE FUT LA MÈRE DES PAUVRES
LA CONSOLATION DES AFFLIGÉS
PAUVRE OU FORTUNÉ, PRIEZ DIEU POUR ELLE

CETTE TOMBE LUI A ÉTÉ ÉRIGÉE PAR LA PIÉTÉ FILIALE
DE SES ENFANTS
Requiescat in pace.

Tel était Béthune, dont nous venons de suivre les mutations successives depuis 1719.

La construction du très beau collège de Saint-Jean épargna l'ancien château et sa chapelle, et respecta une partie du parc; mais cette création d'un établissement d'instruction aussi important et aussi apprécié des familles versaillaises devait avoir, dans le quartier de Glatigny, une répercussion aussi rapide que considérable.

En vingt ans, nous vîmes tracer de nouvelles rues, construire nombre de villas, et, sous l'influence bienfaisante de tous les progrès modernes au point de vue de l'hygiène et des communications, Glatigny et Béthune se confondirent pour donner à Versailles un nouveau quartier qui, malgré le développement paral-

lèle du Chesnay, reste très recherché, très suivi, et ajoute au charme que les étrangers et les Parisiens savent trouver à Versailles.

Au moment où Béthune, redevenu propriété privée, va subir de nouvelles transformations, nous nous permettrons en terminant d'exprimer un vœu : Puissent ce manoir de Glatigny et cette école de Béthune subsister longtemps et perpétuer dans ce quartier, si connu des pauvres, les pieuses traditions de charité que nous avons rencontrées au cours de cette étude.

Ch. Porquet.

LE LYCÉE DE VERSAILLES

(1815—1860)

Le 16 mai 1907, beaucoup d'entre nous ne l'ont pas oublié, le Lycée de Versailles célébrait le centenaire de son inauguration. Le chef respecté et aimé qui en avait alors la direction, le proviseur Guigon, à cette occasion, retraçait le passé glorieux de l'établissement. Il disait quels maîtres éminents y avaient enseigné, quels élèves distingués, célèbres même, en étaient sortis. Il disait aussi le zèle de ses devanciers, les sacrifices de la Ville, répétés, généreux, et comment notre maison, autant dans l'ordre du progrès matériel que dans celui plus élevé des études, toujours avait su se maintenir en l'un des premiers rangs. Après M. Guigon, l'inspecteur général Combette à son tour prenait la parole : ancien élève de Versailles, et lui appartenant encore mieux par son père, pendant trente ans l'un des actifs, des habiles, des dévoués artisans de la prospérité et du succès, Combette, devant ces auditeurs très divers, mais qu'une même pensée unissait et qui formaient ce jour-là comme une famille, se laissa aller au charme des souvenirs et à revivre lui aussi les années écoulées. Puis, ce fut le tour des professeurs Zidler et Berret qui, dans leurs vers sonores, surent à merveille évoquer la physionomie de nos anciens et cette suite de dates qui sont les points marquants d'une carrière féconde : 1807 et l'Epopée impériale, les Bulletins de la Grande-Armée lus entre deux versions de César, sur le front des compagnies; 1840, Théry et les prix d'honneur; 1850, l'Association amicale; 1864, le Petit-Lycée. Ceux qui ont assisté à cette fête en ont emporté une forte et chère impression.

Ce n'était pourtant pas la première fois qu'il était question

chez nous de centenaire. Trente et quelques années avant, avec moins d'éclat, dans un cadre plus modeste, on avait déjà commémoré notre maison.

C'était en 1873, à la distribution des prix que présidait Valette. Zévort, professeur d'histoire, avait été chargé du discours. En quelques mots très simples, mais d'un sentiment sincère, il rappela l'installation des dames de Compiègne, chanoinesses régulières de Saint-Augustin, appelées à Versailles pour enseigner les filles des officiers de la Maison royale et aussi les enfants des pauvres. Par un synchronisme amusant, il dit aussi le don précieux de Louis-Philippe, le portrait de Nattier, « où revit la physionomie, si douce sous son grand air, si pieusement résignée, de cette noble et pauvre princesse qu'une intrigue politique appela sur le trône de France, qui y fut plus sujette qu'épouse et compagne, et qui voulut du moins donner aux autres le bonheur qu'elle connut si peu ». — « Fondatrice de cette maison, elle y avait sa place marquée, et ce fut une heureuse pensée de renouer d'une manière visible le lien qui rattache la reine Marie à votre maison. »

Oui, il y a dans cette filiation qui nous rattache à une reine une poésie qui n'est pas sans valeur, et les esprits sentimentaux y ont volontiers mis quelque prix. Denonvilliers, par exemple (1867), a eu ce souvenir pieux : « Je me retrouve avec bonheur dans cette maison qui a abrité ma jeunesse... De notre temps, c'était une vie fort dure que la vie du lycée. Le réveil était plus matinal, les dortoirs mal clos, les études peu chauffées, la discipline excessive dans ses rigueurs... Jusqu'à nos amusements, tout sentait la rudesse... La séparation des divers âges a permis de traiter les plus jeunes avec indulgence. La règle s'est adoucie pour tous... Quelle satisfaction éprouverait, si elle pouvait revenir ici-bas, la pieuse fondatrice de cette maison, la reine Marie Leczinska, elle qui avait prescrit la douceur dans l'éducation, l'attention la plus exacte pour la santé et l'égalité parfaite entre les pensionnaires. Combien elle serait heureuse de voir ses intentions si remplies, et distribués à tous les avantages qu'elle réclamait pour ses enfants d'adoption. »

Théry, dans sa notice malheureusement presque introuvable aujourd'hui, s'est intéressé aussi à ces premières origines. Il nous montre la Reine mourant avant l'œuvre achevée, mais la

laissant aux princesses ses filles comme un legs précieux qu'elles recueillent. Il décrit presque amoureusement l'élégante chapelle en forme de croix grecque. Il n'oublie même pas la légende qui veut que ce soit une élève de ces Augustines que Bernardin de Saint-Pierre ait fait passer à l'immortalité sous les traits de Virginie. Et quand vient le dernier acte, le départ pour la prison, l'exil, peut-être la mort, sa parole se teinte d'une nuance plus grave, et l'on sent en lui une émotion devant ces retours étranges des fortunes humaines : « Le 1er octobre, après vingt ans et un jour de possession, les dames de Saint-Augustin quittèrent leur asile. Le silence se fit dans cette maison où avaient retenti les paroles de l'enseignement et les chants de la prière. »

Cette époque est lointaine. Bien des faits depuis se sont déroulés; les choses ont suivi leur destin. Le quinconce ombreux où, dans les beaux soleils d'été, promenaient leurs grâces les demoiselles de Marie Leczinska, a disparu. Le potager de Duchesne aussi, et le jardin botanique que Philippar avait mis tant de zèle à instituer. Les murs n'ont pas subi seuls la métamorphose. Les méthodes d'instruction, au cours d'un siècle, se sont transformées, et l'éducation encore davantage. Dans cette maison un peu sévère, un peu sombre, elle l'a été du moins, des vies d'hommes toutes dévouées, laborieuses, ont trouvé leur orientation, et, administration ou enseignement, quelques-unes s'y sont écoulées tout entières. Depuis les premiers-nés de Dieudonné Thiébaut, des milliers et des milliers d'élèves ont passé, dont les noms de quelques-uns sont dignes de composer un livre d'or. Tous ces points de vue mêlés m'ont fait désirer, si peu préparé que je sois, de retracer cette évolution; au moins jusque vers l'époque qui a été la nôtre et où les noms deviennent ceux de contemporains. Ce ne sera plus, comme dans un précédent chapitre, les détails accumulés d'une embryologie minutieuse. L'organisme est maintenant en action de la vie; il convient un crayon plus rapide qui note les ensembles et les points principaux. *Renascentur quæ jam cecidere.* Pour l'éclair d'un instant, j'essayerai de leur donner un air de vie. Si à quelques lecteurs le récit semble de peu d'intérêt, les incidents d'ordre trop secondaire, auprès d'eux je m'en excuse d'avance; j'écris pour ceux de la maison.

I

Dans ce premier chapitre, nous allons étudier la période qui s'étend de 1815 au provisorat de Théry (avril 1831). De cette période, les documents sont très pauvres, ou bien j'ai eu la malchance dans mes recherches. Et c'est dommage, car ce lycée de la Restauration eût été intéressant. Il eût été intéressant de résoudre pour notre ville le problème général qui se propose : Comment l'organisme créé par Napoléon se modifia-t-il sous un régime nouveau où tant de gens, pour des raisons multiples, étaient ses ennemis? Jusqu'à quel degré se marqua dans l'éducation civile l'ingérence cléricale? Quel était l'esprit des élèves, quelle était la vie des maîtres qui ne se courbaient pas devant la Congrégation? Y eut-il, comme en 1850, réaction cyniquement publique, et des injustices criantes à la face du soleil? Tout cela reste aujourd'hui à peu près impénétrable. Quelques rares pièces d'archives mises à part, il nous faut nous contenter de ce que veut bien dire le *Journal de Seine-et-Oise*, reconstruire le cadre avec les palmarès et les annuaires du département, tirer quelques inductions des biographies qu'a publiées l'Association amicale. On devine plus qu'on ne saisit une vie languissante et par moments troublée. L'Université dans son ensemble traverse d'ailleurs une crise redoutable.

Au lendemain de la chute de l'Empire, les résistances, durement comprimées, subitement se font jour de toutes parts, et le bruit se propage que les jours de l'Université sont comptés. C'était la rançon nécessaire d'un despotisme qui avait abusé. Et les premiers actes du Gouvernement étaient propres à donner créance. Le retour si prompt à l'ancien nom de collèges; le décret du 17 février 1815 supprimant la charge de Grand Maître; — pour consoler Fontanes, le souple adulateur de tous les pouvoirs, on lui octroyait une pension de 30,000 francs, et le sénateur et comte de l'Empire devenait marquis et pair de France; c'est en cette qualité qu'il votera la mort du maréchal Ney; — l'ordonnance du 15 août supprimant, à son tour, le Conseil de l'Université : ses pouvoirs et ceux du Grand Maître

étaient attribués à une commission, de cinq membres d'abord, plus tard de sept, que présida Royer-Collard (en 1819, Cuvier). Pourtant, ces changements étaient plus de forme que de fond, et le gouvernement nouveau, tout en se réservant de modeler l'Université à sa guise, n'aurait eu garde de sacrifier un tel instrument de domination. La circulaire du ministre Lainé, du 4 juillet 1816, est à ce point de vue un document capital : « Le Roi veut améliorer et non détruire. Sa volonté, manifestée par l'ordonnance du 15 août, n'est point équivoque. La Commission que cette ordonnance a instituée est investie de tous les pouvoirs du Grand Maître; les règlements qui ont régi de 1808 à 1814 sont toujours en vigueur, et toutes les tentatives de s'y soustraire sont coupables... Vous trouverez, Messieurs les Préfets, dans l'assistance des procureurs royaux les moyens d'en assurer l'exécution. » Lainé prévient du même coup l'abus qu'on prétendait faire des petits séminaires : « Il n'est pas au pouvoir des autorités communales de faire des écoles ecclésiastiques. Ceci est du droit des archevêques et évêques. Dans aucune circonstance, d'ailleurs, ces écoles ne peuvent recevoir d'externes, et après deux ans d'études, leurs élèves doivent revêtir l'habit de la profession. »

Une note, en marge de l'exemplaire déposé à nos archives, porte : « 15 juillet. Répondu qu'on ne connaît dans le département aucun des abus signalés. » Ce n'était pas précisément vrai. Çà et là nous lisons qu'il n'y a pas d'externes au collège parce qu'on les envoie au Petit Séminaire, et à la rentrée d'octobre 1816, Lacroix dénonce les maîtres de pension qui ne lui amènent pas leurs élèves : ce sont les sept pensions existant à cette date, elles y figurent au complet. Le préfet, M. des Touches, donne mission au maire : « Je vous invite à leur donner individuellement l'ordre formel de se soumettre aux règlements, en les prévenant que, faute par eux de le faire, je me trouverai forcé de provoquer leur déchéance. La loi du 28 avril maintient la perception du droit universitaire qui est destiné à couvrir les frais de l'administration de l'instruction publique. Cette disposition est bien positive. Elle rend le payement de ce droit obligatoire comme celui de toute autre contribution. »

En fait, aussi bien que sous l'Empire, il fallait faire suivre les classes aux élèves âgés de dix ans et payer la rétribution du

vingtième; et sur ces deux points, les volontés rebelles durent s'incliner. La situation était trop nette. La longue et minutieuse ordonnance du 12 mars 1817, qui réglementa les bourses, ouvre une nouvelle comptabilité, prescrit la liquidation de l'arriéré, inscrit aux dépenses publiques un crédit de 1,800,000 francs : 950,000 francs pour les pensions royales, 38,000 francs pour secours, 812,000 francs d'allocation fixe, et en fait la répartition aux divers établissements, ne peut laisser de doute sur l'intention de faire vivre l'Université; et à chacune de ses lettres, le ministre insiste : « Ce qui est dû doit être payé; donnez des ordres précis; prenez des mesures. »

Ce qui ne veut pas dire que la porte était fermée à toute discussion. La Restauration était un gouvernement certainement autoritaire, mais qui, à la différence de l'Empire, raisonnait et entendait le raisonnement. Les principes imposés, subis, on prenait position derrière les détails. Et à Versailles, comme partout ailleurs sans doute, en ces années 1816-1817 et suivantes, le chapitre des bourses, pour citer celui-là, compose un volumineux dossier. J'ai eu tort de dire qu'il ne subsistait pas de pièces d'archives. Il n'en subsiste pas d'intéressantes, voilà.

Cette question des bourses communales est inépuisable. Du 10 mai 1808 au 28 août 1827, je n'ai pas relevé au *Bulletin officiel* moins de dix lois ou ordonnances y ayant trait, et toutes ayant eu leur répercussion locale, comme une pierre qu'on lance dans la mare des grenouilles. Le ministre Lainé alla jusqu'à provoquer un referendum des municipalités : conservation ou suppression, partage ou non des bourses; ce qui était hasardeux, car le Gouvernement n'entendait point les supprimer, et bien des conseils municipaux y eussent été directement. Il existe un peu partout une grande répugnance à continuer les sacrifices que les bourses imposent, écrit-on dans les bureaux de la Préfecture. A Versailles, une des pierres d'achoppement était que les élèves recevaient pour commencer une fraction de bourse, et que c'était leur travail, leur bonne conduite qui les faisaient parvenir, au bout d'un certain temps, à la bourse entière. Or, la Ville, qui, suivant la législation en vigueur, disposait de moitié des bourses, entendait en disposer jusqu'au bout, tandis que du moment où c'était question de mérite, l'autorité universitaire se prétendait seule compétente. A Saint-Germain, autre prétexte; mais le maire,

ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, élevait haut la voix.

Je ne veux insister. Aussi bien on se représente ce que peuvent dire des municipalités qui trouvent leurs sacrifices méritoires, onéreux, et qui réellement étaient fort pauvres. Je ne veux reprendre davantage les embarras d'argent de Lacroix, que j'ai indiqués suffisamment dans mon premier travail. C'est toute l'horreur d'une administration qui mesure la charge dont elle est investie, qui voudrait s'en tirer avec honneur, et qui, du premier jour au dernier, se heurte au déficit criard. Il y a un amas de papiers là-dessus; c'est toujours la même chose, et navrant d'un bout à l'autre. Ah! si Lacroix avait eu l'intuition de l'avenir et que l'Université ne deviendrait jamais riche!

Au point de vue des études, cette administration de Lacroix est la fin de l'âge précédent. C'est toujours la division en rhétorique, classes d'humanité, classes de grammaire. Au palmarès de 1817 seulement apparaît la terminologie qui a été celle de notre temps et sonne toujours familière à nos oreilles. Teyssèdre fait la rhétorique; Collache et Chevallier, les deux années d'humanités. Liez fait la première de grammaire; quant à la seconde, c'est Paillet en 1815, Paillet qui ne savait pas le grec; c'est Loyson en 1816.

Il ne s'est, en 1815, présenté aucun élève pour suivre la philosophie, et l'abbé Caron enseigne la physique qu'il connaît aussi bien, et qu'il aime autant, si ce n'est davantage. En 1816, les rangs se sont regarnis et il réoccupe sa nouvelle chaire. La physique a été confiée à Treuil, professeur de spéciales, de l'année précédente, puisque Demaizières a quitté le Lycée pour l'Ecole des pages. Le professeur d'élémentaires, Debains, depuis longtemps ne faisait plus son cours; le décret de septembre 1814 l'a mis à la retraite, et Faure, après plusieurs années de suppléance, est devenu titulaire.

Autant qu'on en peut juger par le dépouillement des palmarès, la philosophie et les spéciales ont mêmes élèves; la rhétorique suit la deuxième année d'élémentaires, et la seconde d'humanités la première. Pour la première d'humanités, il y a un cours d'arithmétique que fait un maître d'études.

En 1815, la distribution des prix avait été écourtée, hâtive. Mais en 1816, les fastes universitaires ont repris leur solennité;

l'abbé Caron fit le discours. Devant le préfet qui présidait, il célébra le nouvel ordre de choses, le règne de justice et d'humanité : les promesses du talent ne seront plus fauchées avant que d'éclore. L'inhumaine loi qui arrachait les jeunes gens à la tendresse des mères, au baiser des Muses, pour les jeter dans la licence et les horreurs des camps, n'est plus. — Il exhorta les jeunes gens qui l'entendaient à faire renaître en eux cette fleur exquise de l'urbanité française dont les étrangers venaient subir le charme. Il fit un portrait touchant de Madame, duchesse d'Angoulême, dont chaque pensée respire la bonté, dont chaque action est un bienfait. Lacroix termina par le couplet sur la religion : « Si vous la prenez pour guide..... »

Tout le monde, semble-t-il, était satisfait : Lacroix a rétabli l'ordre, a rétabli la dignité, la décence ; c'est l'éloge sans réserve. On célèbre la première communion : les directeurs du Séminaire qui sont venus apporter la parole de vie sont édifiés ; le *Journal de Seine-et-Oise* n'a pas d'assez expressives félicitations. A toutes les cérémonies royalistes, le collège est représenté, son proviseur en tête, et pour le 16 octobre, on commémore, dans la chapelle même, l'anniversaire funèbre de Marie-Antoinette. Le 28 avril 1817, Versailles est en fête : c'est en l'honneur du Dauphin et de la Dauphine, et pour la bénédiction des drapeaux de la garde nationale ; la duchesse d'Angoulême profite de l'occasion pour visiter les demoiselles de Saint-Louis ; on range sur l'avenue les élèves du collège pour l'acclamer au passage. Où donc était le défaut dans la prudence de Lacroix, et quel était le serpent sous les fleurs? Notre proviseur touchait à la disgrâce complète.

Commission de l'Instruction publique au préfet : « Monsieur le Préfet, M. Lacroix avait été mandé, il y a quelques jours, pour donner des explications sur son administration. Ces explications ont déterminé la Commission à accepter sur-le-champ la démission qu'il a jugé convenable d'offrir. » Et l'on sollicite la bienveillance pour Dubruel, son successeur : « Les regrets que peut laisser M. Lacroix, qui avait su se concilier des suffrages honorables et qui affecte de se donner comme une victime de l'injustice, peuvent rendre difficile une administration qui commence. » Je le crois. Il y eut des scènes de tumulte. Dubruel fut accueilli au cri de : Vive Lacroix! Des élèves escaladèrent le mur, cou-

rurent à Saint-Cloud et portèrent leurs regrets jusqu'aux pieds du Roi. Incontestablement, ils étaient attachés à leur proviseur. Voilà la pétition qu'ils adressèrent au baron des Touches : « Monsieur le Préfet, la perte que nous allons faire est si grande que nous croyons devoir employer tous les moyens pour prévenir ce malheur. Nous avons en conséquence osé porter nos plaintes, nos regrets jusqu'au pied du trône, et nous espérons tout de la justice et de la clémence du Roi... Nous espérons aussi que vous n'êtes pas moins indigné que nous des basses intrigues..., et que vous voudrez bien rendre au proviseur et au censeur ce témoignage, que tous les honnêtes gens les estiment et les regrettent. »

Il est difficile, à la distance où nous sommes, de se prononcer. Lacroix avait contre lui la haute administration; le rapport de l'inspecteur Raynal lui est franchement hostile. De l'autre part, il n'avait pas seulement la popularité auprès des élèves, laquelle pourrait être suspecte. Les lettres du préfet, des autorités locales sont élogieuses sans réserves : M. Lacroix a tout fait pour apaiser le tumulte. Il a réalisé depuis dix-huit mois des améliorations comme personne n'aurait fait : nourriture, habillement, instruction. Le clergé de la paroisse n'osait espérer un tel retour à la religion. Bref, « tout est changé en bien, et tout le monde croit que si le collège est privé de ses soins, il touche à la dissolution ».

Lacroix, qui signe « proviseur démissionnaire », demande au baron des Touches une attestation de sa conduite pendant le temps où il a rempli ses pénibles fonctions : s'il a pu lui être agréable, il sera dédommagé du mauvais traitement qu'il subit; et des Touches, en lui adressant le certificat le plus flatteur, se plaît à joindre ce témoignage à ceux que M. Lacroix a obtenus de toutes les autorités de la Ville. — Bref, il y a dans ce mince dossier une énigme. Royer-Collard était un philosophe, partant un homme véridique. Ce que je sais du baron des Touches me donne pour lui estime et confiance. Je laisse à de plus habiles de dénouer le nœud gordien.

De juin 1817 à avril 1831, quatre proviseurs se partagent le temps : Dubruel, qui fut sept ans en fonctions. Il était député de l'Aveyron, et quitta l'enseignement quand un décret du 5 avril 1824 le nomma questeur. — Les abbés Périn et Auger, qui restèrent un an à peine chacun; et Carbon, qui eut Théry

comme collaborateur d'abord (censeur en 1827), puis comme successeur.

C'est de 1817, on s'en souvient, que date la division moderne des classes. Nous donnons de suite la succession des professeurs ; ce sera un cadre qui fixera l'esprit.

	1817	1818	1819	1820	1821	1822
	—	—	—	—	—	—
Rhétorique . .	Teyssèdre.	»	»	»	Chevallier.	»
Seconde. . . .	Collache.	Chevallier.	»	»	Théry.	»
Troisième. . .	Chevallier.	Garrigues.	»	Théry.	Bouchitté.	»
Quatrième . .	Liez.	Larsonneur.	»	»	Legay.	»
Cinquième . .	Garrigues.	Bouillier.	»	»	»	»

	1823	1824	1825	1826	1827
	—	—	—	—	—
Rhétorique . .	Chevallier.	»	»	»	Chevallier et Anot.
Seconde. . . .	Théry.	»	»	»	Bouchitté.
Troisième. . .	Bouchitté.	»	»	»	Sicamois.
Quatrième . .	Legay.	»	Sicamois.	»	Marchand.
Cinquième . .	Larsonneur.	»	»	»	Leduc.

	1828	1829	1830	1831
	—	—	—	—
Rhétorique . .	Chevallier et Anot.	»	»	»
Seconde. . . .	Bouchitté.	»	»	Anquetil.
Troisième. . .	Sicamois.	»	»	»
Quatrième . .	Marchand.	»	»	Leduc.
Cinquième . .	Leduc.	»	»	Sandras.

Ce tableau s'arrête aux classes infimes. Il donne la succession des professeurs ayant eu effectivement la charge des classes sans s'arrêter aux distinctions de titulaires et de suppléants. Ainsi, en 1827, Anot, adjoint à la rhétorique, restait titulaire de seconde, de même que Bouchitté et Sicamois de la troisième et de la quatrième. Marchand, jeune agrégé, était chargé de la quatrième en attendant qu'il fût titulaire pour la sixième. Mais cela n'a aucun intérêt pour le lecteur. Nous avons omis aussi des détails. En 1829 et 1830, il y a deux divisions de troisième ; en 1831, deux divisions de quatrième s'y ajoutent. *De minimis non curat.....*

L'abbé Caron enseigne la philosophie, parfois en y adjoignant

les sciences physiques, régulièrement et seule à dater de 1822. En 1828, il a pour suppléant Adolphe Garnier, lequel devient titulaire en 1831.

Treuil est professeur de spéciales. A sa mort, en 1823, on donne la chaire à Demontferrand, qui l'occupe jusqu'en 1836.

Les sciences physiques semblent les moins bien partagées : une chaire d'attente, volontiers, ou d'occasion. Tantôt Caron, tantôt Treuil, avons-nous dit. Puis Demontferrand (1822-1827), mais comme une annexe de la chaire de spéciales. Gally-Cazalat (1828-1833) est un physicien; mais, après lui, Vannson (1834 et 1835) paraît n'attendre que la vacance de spéciales, où il sera, on le sait du reste, un distingué professeur. Il faut en arriver à Quet (1836) pour avoir un professeur qui fasse de la physique et rien que de la physique, et qui reste.

De tous ces noms, la plupart n'ont aucun intérêt aujourd'hui. Plusieurs, par contre, méritent davantage que la sèche énumération. Nous réservons Théry, aussi bien que Bouchitté, Anot et Anquetil, qui ont été ses collaborateurs dévoués, pour le chapitre suivant, le provisorat de Théry. Mais Treuil, qui mourut prématurément, a droit à un mot d'adieu.

Un accès de goutte viscérale l'emporta le 4 février 1823, à trente-neuf ans. Il paraît avoir été brillant, plein d'activité, de zèle; il était fort considéré. Né à Saint-Domingue, entré à dix-sept ans à l'Ecole Polytechnique, il était passé de là dans le corps des Ponts et Chaussées; mais sa prédilection l'attirait à l'enseignement. On l'avait nommé au Prytanée. Nous avons dès lors suivi sa carrière. Il était en dernier lieu, concurremment avec le Lycée, professeur à l'Ecole des pages. Le *Journal de Seine-et-Oise* raconte qu'on lui fit de belles funérailles. Le comte de Belle-Isle, gouverneur, et M. de Crux, le sous-gouverneur des pages, tinrent à montrer combien on le distinguait. Leforestier, professeur de belles-lettres à Saint-Cyr, parla au nom de l'Ecole militaire; et, au nom de sa classe du Lycée, Abel Transon, le futur ingénieur, son élève favori, et qui, cette année 1823, allait emporter tous les prix de spéciales, au Lycée et au Concours général. Mais les professeurs, dans ce temps-là, gagnaient à leur métier plus d'honneur que de fortune. Treuil laissait derrière lui une veuve avec charge de famille, et quelques semaines après, son nom reparaît sur le journal. C'était pour la

vente de sa bibliothèque, 1,500 volumes, sans doute rassemblés un à un avec amour, et que le savant feuilletait le soir, aux heures brèves de son loisir : tous les ouvrages scientifiques du temps, Montucla, Monge, Lagrange, Thénard, Chaptal, Puissant; et beaucoup de littérature anglaise, tous les classiques anglais. La dispersion des objets qu'on a aimés, des outils de pensée et d'étude surtout : c'est mourir une seconde fois.

Demontferrand, qui remplaçait Treuil, fit une belle carrière universitaire. Il devint inspecteur général, et nous le retrouverons. C'était un homme de mérite, et que Poisson distingua pour en faire un de ses auxiliaires. Mais, chose singulière, il semble qu'en passant des lycées de l'Empire aux collèges de la Restauration, une orientation ait tourné les esprits, et que le mot d'ordre nouveau, ce soit la prééminence des lettres. Quelque distingués et même supérieurs que soient ces professeurs de sciences, on parle moins d'eux et de leurs études, et les premiers palmarès sont à cet égard curieusement significatifs. On y appelle toutes les classes, de la rhétorique qui tient la tête aux classes enfantines inclusivement, et c'est après ce long défilé, quand les auditeurs sont déjà un peu las, un peu distraits, que trouvent place la philosophie et les sciences. Ce n'est qu'en 1821 que Caron gagnera le haut de l'échelle. Et même vingt ans après, en 1840, voyez l'allocution de Théry. Le Lycée vient d'avoir deux fois le prix d'honneur de philosophie ; antérieurement, il avait eu celui de spéciales; pourtant, il semble que rien n'était tant que celui de réthorique, le discours latin, échappait; et c'est Hippolyte Rigault qui vient apporter à la couronne son beau fleuron.

Le programme des classes nous est connu par les palmarès; car tout ce qui restait en dehors, tout ce qui ne comportait pas une récompense en fin d'année, devait être assez tenu pour secondaire. Il y avait cinq prix pour la rhétorique, les deux discours, les vers latins, les deux versions. En 1827, et les années suivantes, s'ajoute un prix de mathématiques. Jusque-là, c'était le système des deux séries parallèles, un échelon des sciences répondant à un échelon des lettres, mais sans que la fixité soit absolue; cela pouvait dépendre de la force de l'élève.

Les trois classes suivantes ont le thème et les vers latins, les deux versions; la narration latine s'ajoute en seconde en 1824.

Quant à la cinquième, l'ancienne première de grammaire, elle n'a pas de vers latins. On en fera un essai en 1826, mais cela ne durera qu'un an, et la version grecque ne lui est donnée que de 1816 (1).

C'est en 1818 que furent créés les professeurs d'histoire. Jusque-là, l'histoire et la géographie appartenaient au professeur de la classe qui, si ce que les anciens nous ont transmis est vrai, les négligeait au mieux. Un statut du 28 septembre 1814 fut particulièrement mal accueilli. Il ajoutait une demi-heure à chaque classe pour y faire de l'histoire et de la géographie : une demi-heure, quand on a trouvé plus tard que la classe de deux heures retenait trop l'attention des élèves; une demi-heure pour des hommes fatigués de deux heures de parole; et surtout un surcroît de besogne sans améliorer les émoluments dont on se plaignait déjà amèrement. Le proviseur d'alors, tout en reconnaissant que l'histoire et la géographie étaient trop sacrifiées, se fait l'écho des plaintes et montre l'irrecevabilité de la chose. Il proposa plusieurs solutions, dont l'une était fort accep-

(1) Au début (1815 et années suivantes), la philosophie, les spéciales et la physique constituent un bloc, l'année qui couronne l'édifice pour ceux qui poussent les études jusqu'au bout. Marchand et ceux qui se destinent à l'Ecole normale, à l'enseignement, redoublent leur rhétorique, mais ne font pas la philosophie. La rhétorique est liée à la deuxième année d'élémentaires, et la première d'humanités ou classe de seconde à la première année.

Les élémentaires ont tantôt et d'abord deux années ou divisions, puis une seule. Les élèves de seconde et de rhétorique y sont mélangés ou distincts; mélangés de fait, nous croyons le voir; mais c'est peu important : ceci l'est davantage. L'ordonnance, contresignée du ministre Corbières, du 27 février 1821, dit : « L'enseignement des sciences sera séparé de celui des lettres; le cours de philosophie durera deux ans, les leçons se feront en latin. » Je pense qu'une partie des intentions de Corbières dut s'arrêter à l'état de désir. Je ne vois à aucun moment le cours de philosophie durer deux ans, et cela se comprend. Mais se fit-il en latin, comme dans les séminaires tout à fait? Je ne puis vraiment le croire. Et pourtant, l'ordonnance importante de Vatimesnil (24 mars 1829), celle qui dit que les proviseurs doivent être licenciés et les maîtres d'études bacheliers, qui prescrit que les langues vivantes feront partie de l'enseignement des collèges et que l'histoire ne se terminera qu'en rhétorique, spécifie : le cours de philosophie se fera en français. En tous les cas, ce qui est acquis, à dater de 1822, les spéciales se sont désagrégées de la philosophie. Celle-ci est liée aux élémentaires, et ce n'est que l'année d'après que l'on passe en spéciales, qui constituent l'échelon supérieur. La physique reste encore commune aux deux années. Mais, en 1825, nous trouvons une division de physique mathématique ou supérieure et une division élémentaire. La séparation est faite complètement.

Nous profitons de cette note pour insérer quelques chiffres qui peuvent intéresser. — Le lycée de Versailles, pendant toute cette période, est de 1re classe, à 800 francs de pension. Une ordonnance de 1815 majore de 36 francs, supplément

table : une classe entière par semaine pour l'histoire. Mais la question n'était pas mûre, ou l'on eut d'autres soucis, car plusieurs mois après nous lisons de lui cette exclamation : Que reste-t-il du statut de 1814?

Le premier professeur choisi pour notre collège fut un maître de pension de Versailles, un ecclésiastique nommé Fauh, plus tard chanoine honoraire, en récompense sans doute de son bon esprit, et dont l'institution, rue Saint-Antoine, était fort réputée. On y donnait les prix en grand carillon, au moins jusqu'en 1816, car plus tard la Commission royale avait défendu à tout maître de pension, à tout chef d'institution, de donner des récompenses publiques là où existait un collège royal ou communal. A ces solennités de la rue Saint-Antoine, l'évêque présidait, l'évêque félicitait, Fauh faisait des discours de la plus pure religion, du plus entier royalisme, et dans lesquels l'ancien régime était fortement houspillé. Il louait ses élèves de ne plus avoir cet aspect militaire qui effarouchait chez les lycéens de naguère ; il rapprochait volontiers l'ex-tyran des Césars romains de plus fâcheuse mémoire. Quelle histoire il eût enseigné, on peut aisément l'imaginer; jamais le parti prêtre de 1822 n'eut un plus irréprochable représentant. Fort heureusement, Fauh se ravisa. Il renonça à cette chaire qu'on lui avait proposée, qu'il avait acceptée d'abord; et le *Journal de Seine-et-Oise* de 1821 s'en

pour cherté de vivres. Cette majoration a-t-elle subsisté quand les finances furent devenues moins précaires? De cette misère des débuts, un des témoignages les plus piteux est cette décision qui fait remise de 1 franc par mois aux familles qui s'acquitteront de l'arriéré dans un laps convenable. — Le nombre des élèves, qui, en 1816, était de 224 internes, 4 demi-pensionnaires et à peu près point d'externes, est devenu en 1829 : 210 internes, 200 élèves de pensions et 30 externes. Ce petit nombre d'externes prêterait à des considérations intéressantes. Quant à l'importance que prennent les pensions, nous y reviendrons dans le chapitre suivant. Pour les 210 internes, l'infirmerie contient 20 lits ; mais on nous avertit qu'il y a rarement plus de 2 ou 3 malades. — L'ordonnance royale du 25 décembre 1819 fixe le chiffre des bourses communales. Saint-Denis, porté pour 1 et 3/4 B, disparaît assez vite, et il reste 77 boursiers (B-E. 19 — 3/4 B. 26 — 1/2 B. 32), dont Paris fournit 50, Versailles 14, et les villes secondaires le reste (Saint-Germain, Pontoise, Etampes, Châteaudun, Melun, Fontainebleau). — Les annuaires de Seine-et-Oise nous ont aidé à contrôler les tableaux du personnel. C'est, par exemple, en 1824 qu'apparaît comme aumônier adjoint l'abbé Quinton, celui qui a son monument dans la chapelle. Il est curieux de voir combien durent les vieilles dénominations. En 1820, il est encore question de compagnies : les maitres d'études des trois compagnies. Le mot a disparu sur l'annuaire suivant, et il y a 6 maitres d'études au lieu de 3. — Un dernier chiffre comparatif a son intérêt. En 1829, le Petit Séminaire de Versailles a 240 élèves, et celui de Mantes, qui le double, en a 60.

réjouit pour son école, où son mérite et ses succès ininterrompus depuis vingt ans le rendent trop précieux.

Le professeur nommé fut Chalumeau de Verneuil, dont nous ne savons pas grand'chose, qui n'a pas autrement marqué, et qui probablement se conforma en toute docilité à l'ordonnance du 4 juillet 1820 : « Pour l'histoire, son but est surtout moral. Le professeur s'appliquera à faire chérir aux élèves le gouvernement monarchique sous lequel ils ont le bonheur de vivre. Il s'attachera à fortifier les sentiments d'amour pour la dynastie régnante. »

Depuis lors, il y eut un enseignement régulier. En 1822 et 1823, nous trouvons des prix d'histoire dans les quatre classes au-dessous de la rhétorique, tandis que la géographie est réservée pour les trois classes infimes, sixième, septième et huitième. En 1824 et 1825, la géographie subsiste, mais il n'y a plus de prix d'histoire. Ils reparaissent en 1826. En 1827 et 1828, c'est en seconde seulement qu'il y a interruption pour faire place à un prix de mathématiques. Modifications de programme, diversités d'un enseignement qui s'essaye, soit. Mais je crois que cela n'a lieu que sur les matières de secondaire importance. Et de fait, un autre indice vient corroborer. Tandis que sur les palmarès, chaque classe d'ordinaire, chaque branche d'étude porte le nom du maître qui en a eu charge, pour l'histoire, souvent cette mention est omise. Certainement, dans l'estime d'alors, elle pesait bien moins que le discours ou les vers latins.

(*A suivre.*) H. Duhaut.

LOUIS-PHILIPPE & LE CHATEAU DE VERSAILLES [1]

Mesdames, Messieurs,

Le sujet que j'ai entrepris, un peu légèrement peut-être, d'esquisser devant vous offre deux inconvénients inverses : il est trop étroit, ou trop large, pour le temps que vous voulez bien m'accorder. Trop étroit, et j'ajoute trop aride, si je le limite à des notions sur les circonstances dans lesquelles Louis-Philippe a entrepris de sauver le château de Versailles et la manière dont il s'en est acquitté ; trop étendu, si j'y comprends sa conception du musée historique qu'il se mit en tête d'y ouvrir, les éléments dont il le composa, les artistes auxquels il recourut. C'est pourtant à ce dernier parti que ma crainte de vous fatiguer par un excès de technique m'a définitivement arrêté. Mais, si j'introduis ainsi de la variété dans mon sujet, je me condamne en revanche à le traiter un peu en surface. Le petit nombre de minutes dont je dispose, la température régnante et aussi la fatigue d'un petit voyage chez la plupart de mes auditeurs, m'excuseront peut-être à leurs yeux d'effleurer, plutôt que d'approfondir, une matière qui demanderait tout un volume.

Le 10 juin 1837, le château de Versailles, évacué par la famille royale dans la sinistre journée du 6 octobre 1789, fut rouvert et inauguré solennellement, avec la destination de Musée historique qu'il a définitivement gardée. Bien des projets successifs avaient, tour à tour, réglé ses conditions d'existence, depuis la

(1) Conférence faite le lundi 14 juin 1909, dans la *galerie des Batailles*, par M. H. Marcel, administrateur de la Bibliothèque nationale, sur l'initiative de la *Société des Amis de Versailles*, à propos de l'inauguration des salles consacrées au règne du roi Louis-Philippe.

loi des 6-19 septembre 1792 ordonnant l'enlèvement des tableaux, statues et objets d'art, pour les déposer au Louvre, laquelle fut bientôt suspendue dans ses effets sur les réclamations des Versaillais. Celle du 5 mai 1794 en avait fait une sorte de lieu de récréation pour le peuple, bizarrement accolé à des « établissements utiles à l'agriculture et aux arts ». Puis, en 1797, un musée spécial de l'Ecole française y avait été installé, à l'aide d'emprunts faits au Louvre, qui permirent d'y réunir six cents tableaux et nombre de statues, parmi lesquels la collection des ouvrages dits « de réception » des membres de l'ancienne Académie de Peinture et de Sculpture.

Napoléon agita de grands projets d'achèvement du Palais, que lui soumit Gondouin, l'architecte de l'Ecole de Médecine et de la colonne Vendôme; mais il dut les ajourner, faute de ressources, ne pouvant y consacrer que 6 millions, pour des réfections qui en réclamaient dix fois plus. Il n'attachait pas, au reste, grand prix au château de Versailles, dont, avec son goût offusqué par le classicisme davidien, et son idéal roide de guerrier, il ne pouvait comprendre la riche et harmonieuse beauté. Ne fit-il pas à l'architecte, quand il reçut son réfrigérant devis de 50 millions, cette réponse qui stupéfie? « Pourquoi la Révolution, qui a tant détruit, n'a-t-elle pas démoli le château de Versailles? Je n'aurais pas aujourd'hui un tort de Louis XIV sur les bras et un vieux château mal fait, comme ils l'ont dit : *un favori sans mérite* à rendre supportable. » Il est heureux, au surplus, que Napoléon n'ait rien fait à Versailles. M. Pératé nous rappelle, dans son excellente monographie, des projets à faire frémir sur l'ordonnance du Parc, naïvement formulés dans une page du *Mémorial de Sainte-Hélène*. « Je condamnais Versailles, dans sa création, dit Napoléon à Las Cases; mais, dans mes idées parfois gigantesques sur Paris, je rêvais d'en tirer parti, et de n'en faire, avec le temps, qu'une espèce de faubourg, un site voisin, un point de vue de la grande capitale. J'avais conçu une singulière idée, dont je m'étais même fait présenter le programme. De ces beaux bosquets je chassais toutes ces nymphes de mauvais goût, ces ornements à la Turcaret, et je les remplaçais par des panoramas en maçonnerie de toutes les capitales où nous étions entrés victorieux, de toutes les célèbres batailles qui avaient illustré nos armes. C'eût été autant de mo-

numents éternels de nos triomphes et de notre gloire nationale posés à la porte de la capitale de l'Europe, laquelle ne pouvait manquer d'être visitée, par force, du reste de l'univers. »

Il faut se féliciter que la chute du colosse, quelque sentiment qu'on professe sur lui, nous ait épargné la réalisation de ce rêve barbare d'iconoclaste. En attendant, il s'en tint à une réfection partielle des façades, et, faute d'argent aussi bien que de temps, abandonna toute reconstruction d'ensemble.

Ce fut Louis XVIII qui, avec la même somme exactement, fit bâtir par Dufour le pavillon avancé à colonnade correspondant à celui de Gabriel, restaurer la cour de Marbre et la Chapelle de Mansart et Robert de Cotte, nettoyer l'intérieur et, par un retour aux plus fâcheux usages de l'ancien régime, y rétablir des cloisonnements qui en permissent l'habitation par les familles d'émigrés spécialement autorisées. Mais à Louis-Philippe devait échoir l'honneur de lui donner une affectation nationale. Ce fut une de ses premières pensées de roi, et il ne devait pas consacrer moins de 24 millions sur sa liste civile à réaliser les plans de l'architecte Nepveu, en trois années de travaux et d'aménagements. Pour un prince que les oppositions de toute couleur s'accordaient à accuser journellement de lésine, il faut reconnaître là une inspiration qui attend encore des imitateurs. La dépense se répartit ainsi :

Entretien, réparations, travaux neufs . .	15.059.000	fr.
Œuvres d'art achetées et restaurées. . .	6.625.000	»
Acquisition et restauration de mobilier .	1.810.000	»

Avant d'examiner à grands traits l'usage qui fut fait de ces sommes, une observation préliminaire s'impose. Il faut se rendre compte que, dans son ensemble, Versailles ne présenta jamais l'aspect dégagé, l'ordonnance régulière, les vastes pièces éclairées dans toute leur hauteur, que nous voyons aujourd'hui, et que, sous son aspect actuel, il répond peut-être plus fidèlement aux plans de Le Vau et de Mansart qu'il ne l'avait jamais fait auparavant. Le droit donné aux princes du sang, aux officiers de la Maison du Roi, aux gentilshommes de service et à une foule de courtisans, de loger dans la demeure royale, avait transformé peu à peu le Château en une véritable ruche, en une sorte de polypier géant aux innombrables cellules exiguës et obscures,

aux abords singulièrement malpropres. Il y avait, en 1789, à Versailles, d'après Dussieux, 288 logements formés de 1,252 pièces à cheminées et plus de 600 pièces sans feu, et il faut ajouter à ce chiffre les 152 pièces occupées par le Roi, la Reine, les princes et les princesses, soit plus de 2,000 pièces en tout.

Le premier remaniement dut donc consister, pour rendre à l'édifice son caractère monumental, dans la suppression des cloisonnements, des entresols factices, sans correspondance avec la hauteur des fenêtres. Des jours furent ouverts dans les toitures pour éclairer les attiques, les longs corridors furent dégagés, en vue d'y exposer les statues tombales ou autres, tant en originaux qu'en moulages ; les salles adjacentes furent affectées aux portraits, aux vues, aux tableaux commémoratifs, rassemblés de divers côtés, ou exécutés par ordre. Dans l'aile du Midi, le grand étage fut réuni à l'attique par la suppression des petits appartements, parmi lesquels celui qu'avait habité le comte d'Artois jusqu'à la Révolution ; et dans le haut vaisseau ainsi créé, soutenu par des fermes métalliques dont la hardiesse fit sensation en son temps, s'ouvrit cette *galerie des Batailles* où nous sommes en ce moment, de 120 mètres de long sur 13 de large, où les fastes militaires de la France, de Tolbiac à Wagram, furent glorifiés dans trente-deux vastes compositions demandées aux peintres d'histoire en renom : Gérard, Heim, Picot, Delacroix, Ary Scheffer, Horace Vernet, qu'escortèrent Steuben, Couder, Schnetz, Alaux, Bouchot et maint autre. La *salle des Gardes* voisine devint la *salle du Sacre*, où la célèbre composition de David, maintenant au Louvre, prit place auprès de la *Distribution des aigles au camp de Boulogne*, du même, et de la *Bataille d'Aboukir*, due à Gros. C'était comme une chapelle dédiée à Napoléon. L'ancien régime avait aussi sa part, au rez-de-chaussée, dans les salles lambrissées, garnies des écussons des familles ayant figuré aux croisades, et qui reçurent une décoration évoquant page à page ces expéditions fameuses.

Enfin, la nouvelle dynastie se consacrait elle-même, à l'extrémité de la galerie des Batailles, dans la salle de 1830, où les épisodes de la Révolution de Juillet et les phases de l'avènement de la branche cadette furent retracés par des pinceaux en vogue : Vernet encore, Eugène Dévéria, Larivière. Parallèlement, l'œuvre militaire du régime de Juillet prit corps dans les salles

de l'aile du Nord consacrées aux campagnes d'Algérie, dont la *Prise de la Smalah*, d'Horace Vernet, aux côtés de l'*Assaut de Constantine* et de la *Bataille de l'Isly*, fut, avec ses 23 mètres de développement, la plus vaste, sinon la plus artistique attraction.

Ces agencements si considérables, si compliqués, ont soulevé de nombreuses critiques, dont plusieurs sont fondées. Mais elles se sont concentrées uniquement sur Louis-Philippe, alors que le faux goût du temps, plein de mépris pour les merveilles d'art et de décoration du XVIIe et du XVIIIe siècle, la conception exclusive et tyrannique d'un esprit comme Fontaine, l'ancien collaborateur de Percier, encore tout-puissant de par ses fonctions d'inspecteur général et de président du Conseil des Bâtiments civils, Fontaine qui avait déjà abîmé les Tuileries, en supprimant l'élégante terrasse reliant le pavillon de l'Horloge à la Chapelle, devraient être également pris à partie.

Les principaux griefs contre la restauration de Versailles sont les suivants. On détruisit beaucoup, sans raison : d'abord, une partie de la décoration de la chambre de la Reine; ailleurs, l'appartement entier de Mme de Maintenon; puis, au rez-de-chaussée, de faux lambris et du badigeon recouvrirent, point pour toujours, heureusement, la décoration des appartements du Dauphin fils de Louis XV, de Mesdames ses filles et de la marquise de Pompadour. Nombre de délicieux ornements furent vendus à la ferraille, détruits, ou même volés. Autre reproche : la façade primitive de Le Vau fut abaissée au niveau de la cour de Marbre, dont l'isolait auparavant un perron, dans le but de la raccorder aux ailes latérales (la mesure ne me paraît pas, d'ailleurs, indéfendable, tant au point de vue de la commodité des communications que de l'unité d'ensemble, et une réfection du pavé, beaucoup trop bombé, suffirait sans doute à rendre à cette partie primitive du Château l'exhaussement désiré); dans l'avant-cour, on dressait en files parallèles les seize statues apportées du pont de la Concorde, à la suite des menaces d'affaissement qui s'y étaient produites, statues d'une échelle exagérée au regard des bâtiments avoisinants, de valeur très inégale, et dont plusieurs, comme M. Bapst nous l'a conté, subirent les plus étranges métamorphoses, par la substitution des têtes rapportées de Jourdan et de Mortier, maréchaux morts

sous Louis-Philippe, à celles des généraux Espagne ou Colbert, soldats de l'Empire, bravement tués à l'ennemi, mais jugés trop petites gens pour avoisiner Condé ou Bayard.

A l'intérieur encore, sur les instructions personnelles de Louis-Philippe, on adopta le système très contestable d'encastrer dans la boiserie, uniformément teinte et bordée d'or, des ouvrages de peinture anciens et nouveaux, des originaux et des copies, souvent fort médiocres, en les agrandissant ou en les rognant, pour les adapter à leurs emplacements. Le théâtre de Gabriel, si délicat et si distingué dans son décor gris et or, fut, par ordre exprès du Roi, dont on trouve trace dans les rapports de l'architecte Nepveu, badigeonné en rouge bordeaux, de l'effet le plus sourd et le plus vulgaire.

Mais, enfin, toutes ces réserves faites, n'est-ce rien d'avoir rendu au Château ses proportions et ses distributions intérieures, de l'avoir réparé, consolidé, de l'avoir mis, pour l'éternité, espérons-le, celle du moins dont peut se flatter un ouvrage des hommes, à l'abri de l'assaut destructeur des vandales, ou des caprices, presque aussi funestes, de la mode passagère et du goût trop souvent égaré?

Ces travaux mirent en relief la figure originale et attachante de Nepveu, qui, durant quinze ans, de 1833 à 1848, ne déploya pas moins d'invention, d'ingéniosité dans les transformations et agencements nécessaires, trop souvent remaniés en cours de travail par de soudaines et assez arbitraires exigences du Roi, que de caractère et de fermeté dans ses rapports avec ce dernier. On a conservé le souvenir de quelques-unes de leurs piques, au cours des visites parfois bihebdomadaires, et se prolongeant des quatre et cinq heures, de Louis-Philippe aux chantiers, et pendant lesquelles il inspectait tout, comme un contremaître, jusqu'aux souches de cheminées en construction. Celui-ci, fort de son expérience chèrement acquise de la vie, et ayant fait dans son exil un peu tous les métiers, prétendait à une sorte d'omniscience. Comme, un jour, Nepveu résistait à ses idées : « Savez-vous, s'écria le Roi impatienté, que j'ai fait beaucoup bâtir! — Et moi, Sire, répondit Nepveu, j'ai beaucoup bâti moi-même! » Puis, comme, avant de partir, Louis-Philippe, désireux de ne pas quitter mécontent un homme qu'il estimait, cherchait à lui permettre de se faire valoir, en lui demandant l'explication des

peintures d'un plafond, qu'il avait d'ailleurs vu cent fois : « Quelle est donc, interrogea-t-il, cette figure dans l'angle gauche? — Sire, répondit Nepveu, c'est une figure allégorique; c'est ce qu'on appelle la persévérance dans un roi et l'obstination dans un pauvre architecte. » Mais, une autre fois, il perdit patience, et, dans la vivacité de la repartie, s'oublia jusqu'à dire au souverain : « Sire, je ne me mêle pas de votre boutique, f...ez-moi la paix! » Vite dégrisé, le pauvre homme s'attendait à tout; dans sa détresse, il pensa à Madame Adélaïde et à son ascendant sur son frère; et de se précipiter chez elle, la suppliant d'intervenir, de faire pardonner son accès de grossièreté. L'avisée personne lui conseilla d'écrire à Louis-Philippe une lettre qui, fort bien tournée, fit son effet, car huit jours après, comme il allait, le cœur battant, au-devant du Roi venant faire au Château une de ses visites périodiques, celui-ci, à sa descente de voiture, lui donna la main et dit seulement : « Monsieur Nepveu, j'ai reçu votre lettre et j'en suis enchanté, car j'ai pu constater par moi-même combien vous aviez le style plus agréable que la parole. » M. Terrade, qui nous a conté ces anecdotes dans une fort intéressante brochure, montre que, cette fois encore, Nepveu ne fut pas pris sans vert. « Sire, reprit l'architecte, qui avait un timbre de voix nasillard, excusez-moi, mais je n'écris pas avec mon nez. » Et tout reprit comme avant. Ce bourru n'en fut pas moins un ami fidèle du malheur, et, après la chute du Roi, il se rendait chaque année en Angleterre, à Claremont, pour le saluer, lui et sa famille. Il mourut en 1862, à quatre-vingt-cinq ans.

Je voudrais maintenant vous retracer, en quelques mots, les circonstances de l'inauguration du Musée de Versailles et les mouvements divers qu'elle suscita dans l'opinion.

Louis-Philippe, que touchait beaucoup le reproche quotidien fait à la monarchie de Juillet d'être un régime sans prestige séculaire, sans générosité d'allures, simple produit d'un compromis d'intérêts entre les éléments bourgeois qui avaient préparé la Révolution de 1830 et les masses populaires qui l'avaient faite, se préoccupait vivement d'affermir son trône; mais, pris entre l'animosité injurieuse des partis légitimiste et républicain à l'intérieur, et la prévention hostile des monarchies étrangères, à qui son origine insurrectionnelle le rendait suspect,

il sentait tout à la fois la nécessité d'assurer sa dynastie par un mariage et l'extrême difficulté de l'effectuer dans les Cours d'Europe. De laborieuses et ingrates négociations, où la séduction personnelle du duc d'Orléans ne put triompher des partis pris, à Vienne notamment, où un roman s'était ébauché avec une fille de l'archiduc Charles, l'amenèrent à se rabattre sur une maison secondaire, celle de Mecklembourg-Schwerin, qui lui offrait, dans la princesse Hélène, un exemplaire accompli des charmes et des vertus de la femme. Les oppositions exploitant naturellement la modestie d'une telle alliance, le Roi s'attacha à en entourer la célébration de toute la pompe imaginable. De là, les fêtes qui accompagnèrent, au camp et au palais de Fontainebleau, la triple cérémonie du mariage civil, catholique et protestant; de là, l'inauguration du Musée de Versailles, habilement tenue en réserve pour la circonstance; hommage rendu à la continuité de la tradition française, et où le Roi affirmait avec éclat le caractère national de son pouvoir, en le rattachant non seulement à la dynastie des Bourbons, mais, par delà ses derniers représentants, à l'Empire et à la Révolution elle-même, et en flattant ainsi, du moins l'espérait-il, les sentiments des partisans, toujours nombreux, de ces deux régimes.

Comment cette démonstration fut-elle comprise? Assez mal, il faut le reconnaître. Les oppositions ne désarment jamais volontiers, et la justice s'exprime rarement par leur bouche. Les légitimistes, qui avaient pris, lors de l'équipée de la duchesse de Berry en Vendée, et même, pour quelques-uns, aux côtés des républicains, dans l'affaire du cloître Saint-Merry, — on se rappelle le rôle qu'y joua le papetier Jeanne, — une attitude franchement insurrectionnelle, traitèrent, par l'organe d'un des plus modérés d'entre eux, Alfred Nettement, la restauration de Versailles de « sacrilège »; Louis Blanc a traduit, dans l'*Histoire de dix ans*, avec la faconde imagée et l'espèce de psalmodie solennelle qui lui sont propres, le sentiment des démocrates militants par cette phrase : « L'herbe qui poussait dans les avenues d'un château bâti sur la misère du peuple était une indication mélancolique, mais éloquente. » Seule, Mme de Girardin, dans un des courriers qu'elle signait : Vicomte de Launay, rendit pleine justice à l'acte rédempteur du souverain, ajoutant d'ailleurs ces lignes désabusées : « Nous ne laissons pas à nos rois

le temps de bâtir en marbre, nous ne leur laissons plus prendre à l'Etat ce qu'il leur faudrait d'or pour en couvrir les murs de leur palais; Versailles, aujourd'hui, n'est plus l'œuvre de la munificence d'un monarque (il eût fallu magnificence, car munificence signifie cadeau bénévole, et non simple emploi de l'argent reçu; mais Mme de Girardin n'est pas une styliste très sûre), c'est le fruit de ses économies... En surveillant les travaux de Versailles, Louis-Philippe disait chaque jour : « Pourvu qu'*ils* « me laissent le temps de finir cela! » *Ils*, c'étaient les assassins; toute la stabilité du trône moderne n'est-elle pas aussi dans ce mot, et croyez-vous qu'il soit possible de bâtir des palais en marbre et de sculpter des lambris d'or avec un budget de « roi-citoyen », entre la machine infernale de la veille (celle de Fieschi, en 1835) et les coups de pistolet du lendemain? » Pour ceux-là, nous n'avons que le choix, d'Alibaud, Meunier, Darmès, Quénisset, Lecomte, Joseph Henri et autres régicides, dont Victor Hugo, qui eut à les juger comme pair de France, nous a décrit dans *Choses vues* l'étrange et affligeante mentalité. On ne pouvait exprimer avec plus de mélancolique justesse que Mme de Girardin la haute et si peu comprise pensée de Louis-Philippe ouvrant, sans nul ressouvenir haineux à l'endroit de la Révolution qui l'avait proscrit, de l'Empereur qui l'avait exilé, de la Restauration qui l'avait traité en suspect, sans distinction d'époque ni de parti, le palais du Grand Roi, « à toutes les gloires de la France ».

Quant aux simples chroniqueurs, écoutons un instant leur babil frivole. A Fontainebleau, ils signalent, à l'arrivée de la future duchesse d'Orléans, le joli mouvement spontané par lequel elle a sauté de son landau — à huit chevaux, s'il vous plaît — pour baiser la main du Roi, qui l'a prévenue et embrassée. La galerie Henri II (fraîchement restaurée, beaucoup trop, avec ses Primatice), où le mariage civil a été célébré par le chancelier Pasquier, resplendissait des feux de deux mille bougies. Les *Fausses Confidences* ont été interprétées par Mlle Mars, Monrose et Samson; puis est venu *Guillaume Tell* avec Duprez. Le rédacteur de la *Chronique de Paris* fait ressortir d'un ton d'admiration que les frais de poste incombant à la liste civile, à l'occasion du mariage, se sont élevés à 620,000 francs.

Pour les fêtes versaillaises, le chroniqueur se récrie sur la prise d'assaut de la ville par une cohue de voitures, où tapissières et pataches couvraient de leur poussière les landaus, berlines ou simples fiacres des invités. Le nombre total des cartes lancées pour les trois banquets de Fontainebleau, de Versailles et du Louvre a atteint 6,200. Le mouchoir de la duchesse d'Orléans est un chef-d'œuvre : l'aiguille-fée de Mme Hardry y a représenté — en dix jours seulement — une Vierge de Raphaël, et le cadre de ce tableau arachnéen est une dentelle haute comme un volant de robe. Les lettres d'invitation portent la mention expresse qu'elles sont personnelles, par peur des trafics ou vols de cartes. Préoccupation bien prosaïque, bien platement moderne, aux yeux de notre courriériste talon rouge. On a remarqué, au banquet de quinze cents couverts à Versailles, la presque totale absence des femmes, élément décoratif par excellence, qui n'eût certes pas été sacrifié, sous Louis XIV, à de basses préoccupations électorales ou parlementaires. — Ne croirait-on pas entendre le langage de notre presse d'aujourd'hui, lors des soirées de gala? — La représentation du *Misanthrope* a eu lieu aux bougies, comme au temps du Grand Roi, la famille royale occupant, derrière le parterre, une estrade surélevée. Mlle Mars fut, à son ordinaire, divine en Célimène — elle comptait alors cinquante-huit printemps, à peine la maturité pour les comédiennes; — le cinquième acte de *Robert le Diable* le suivit, chanté par Duprez et deux de ses admirables créateurs, Levasseur et Mlle Falcon. Puis vint un à-propos de Scribe; le fond de la scène s'ouvrit pour un menuet dansé sur la musique de Lulli et les paroles de Quinault, que suivit une apothéose de Louis XIV, statue colossale détachée sur le Versailles de Louis XIII et la cour de Marbre. Le rédacteur s'apitoie, à l'exemple de Mme de Girardin, — qui avait aussi découvert, dans la suite du passage que j'ai cité plus haut, qu'un des traits de médiocrité de ce temps-ci était la substitution générale des nez camards aux nobles nez aquilins du grand siècle, — sur la pénurie et la disparate des habits d'homme, qu'un ordre de service eût dû régler; mais ce qui le scandalise bien davantage, ce sont les éclats de la *Marseillaise*, qui fit jaillir tout à coup, sous les fleurs de lis du décor, la vision de l'échafaud révolutionnaire. Heureusement, dit-il, après cet impair (le chant officiel

était alors la *Parisienne*, de Casimir Delavigne), la sérénité reparut sur les fronts à la vue des étoiles de la danse moderne : Fanny Essler, Noblet, Fitz-James, Dupont, se nouant gracieusement en guirlandes, dans les figures d'un ballet. Puis ce fut la promenade aux flambeaux, le Roi en tête, dans la galerie des Batailles, dont les marbres, les glaces et les vitrages répercutèrent fantastiquement mille feux entre-croisés. Tout était fini à deux heures du matin.

Mme de Boigne nous révèle un détail amusant, qui dénote chez le Roi un tour d'esprit humoristique assez inattendu. Louis-Philippe avait fait don des costumes du *Misanthrope* à la Comédie-Française. « On les avait apportés, dit-elle, le matin, de Trianon. La Reine me raconta que le Roi s'était diverti à en revêtir un, avec l'accompagnement obligé de la grande perruque, et il était entré dans la chambre où elle se trouvait avec ses filles. Sa ressemblance avec Louis XIV était si frappante qu'elles avaient pu croire que le portrait peint par Rigaud avait quitté son cadre pour venir leur rendre visite. » Il est bien dommage pour l'art que Daumier ait ignoré ce trait; quelle figure d'épopée comique il eût faite du nouveau Roi-Soleil!

On sait que l'épilogue des fêtes à Paris fut lugubre, comme trop souvent en pareille circonstance. La foule, en cherchant à tâtons les issues du Champ-de-Mars, dans les ténèbres épaissies qui succédèrent au feu d'artifice représentant la prise de la citadelle d'Anvers, avait produit des poussées où vingt-quatre personnes périrent étouffées ; triste et littérale répétition de la catastrophe qui avait signalé le mariage de Louis XVI. Les pronostics sanglants ne manquèrent pas à cette occasion ; ils devaient se réaliser à cinq ans de là, le 13 juillet 1842, jour où la dynastie de Juillet s'écrasa, sur le pavé de la route de la Révolte, avec le corps du duc d'Orléans.

Passons sur ces évocations sinistres. La poésie ne fit point défaut au baptême du nouveau Versailles ; mais alors qu'il s'était trouvé un Victor Hugo pour chanter la Colonne et l'Arc-de-Triomphe, un Lamartine pour célébrer le sacre de Charles X, on dut se rabattre, pour glorifier la résurrection du Palais, sur une muse bien modeste. Louise Colet, née Revoil, commençant cette carrière de poète à tout faire où elle devait successivement pindariser, le front ceint de lauriers académiques usurpés,

sur les funérailles de Napoléon, le monument de Molière, le marabout de Sidi-Brahim et la colonie pénitentiaire de Mettray, salua les ombres illustres qui planaient sur Versailles, y fit revenir la nuit les héros commémorés par ses œuvres d'art, dialoguer la princesse Marie d'Orléans avec la statue de Jeanne Darc, et loua l'initiative de Louis-Philippe dans ces vers, dont l'amabilité n'excuse pas la platitude :

Roi par nos mains, il sut mieux que les autres rois
Quels hôtes convenaient pour repeupler Versaille ;
Il comprit qu'il fallait des héros à la taille
De ces murs de géant, et fit un noble choix.
Jusqu'à nous, d'âge en âge, explorant nos annales,
Il sut vous découvrir, gloires nationales...

Je ne poursuis pas, tout est de ce style d'orphéon; mais je ne voudrais point vous priver du début du sixain final, où brille un vers digne de Joseph Prudhomme :

Courage donc, jeunes athlètes,
A la foudre exposons nos têtes.
Des morts obscurs se souvient-on?...

Jamais, il faut en convenir, la poésie officielle ne donna naissance à plus exécrable production. Doit-on en conclure que tout artiste ainsi investi d'une sorte de mandat public se sent, sur cette estrade trop élevée, comme pris de vertige et ne peut plus que se guinder dans l'enflure, ou choir dans la platitude? Ce serait trop généraliser, car, juste à la même époque, plusieurs des peintres conviés, par des administrateurs avisés comme MM. Cavé et de Cailleux, à la tâche de commémorer les événements saillants du règne, surent déployer dans cette tâche difficile les mêmes qualités d'invention, de goût et d'esprit qui avaient, soixante ans auparavant, distingué à un si haut degré les productions d'un Cochin et d'un Moreau, le jeune. Il semble même que, se trouvant sur la terre ferme des réalités observables, ils aient facilement triomphé de leurs confrères appelés à évoquer en ordonnances conjecturales les fastes de notre histoire lointaine. Et le plus grand nombre des vastes pages de la galerie des Batailles pâlit et s'efface devant les représentations où, servie par les aspects pittoresques de leur temps, la grâce

des femmes et le piquant de leurs modes, ou même enfin par la familiarité accueillante des mœurs de Cour, la verve de nos peintres se révèle et s'ébat librement, associant à la vision légère et aimable de leurs pères du XVIIIe siècle finissant des richesses et des pétillements de palette empruntés à l'Ecole anglaise, à travers Bonington et Lawrence.

Ce côté de notre passé artistique est à peine représenté au Louvre, que Versailles, à ce point de vue, complète excellemment, Versailles trop négligé, sous ce rapport, par nos écrivains d'art. Les salles nouvelles que la Conservation du Musée vient d'ouvrir dans les attiques, et que vous allez tout à l'heure inaugurer, offrent pour principal intérêt un ensemble important de ces représentations officielles traitées dans des formats réduits et un style plus pittoresque que solennel. Granet ouvre le défilé; il pratiqua le clair-obscur avec la perfection d'un maître hollandais. Les deux scènes qui ont pour théâtre la chapelle des Tuileries : *La Remise de la barrette au cardinal de Cheverus* (1836) et *Le Baptême du duc de Chartres* (1840), expriment à merveille le glissement de la lumière intérieure et la vibration des formes colorées dans la demi-teinte.

Les mérites de Heim sont d'un autre ordre; moins bon praticien, c'est un physionomiste fort expert, et il ordonne à souhait les scènes compliquées. Sa *Remise des récompenses du Salon de 1824 au Louvre* en faisait foi; les deux toiles représentant ici, dans des éclairages différents, mais le même milieu et les mêmes costumes, la remise par les présidents des deux Chambres, Pasquier et Laffitte, des adresses appelant Louis-Philippe d'Orléans au trône, ne le cèdent guère à ce tableau; mais elles sont dépassées, pour la finesse des types et des expressions, par une *Lecture d'Andrieux au foyer de la Comédie-Française*, où tout le Paris littéraire est rangé autour du vieil académicien, « qui se faisait entendre, à force de se faire écouter ». Le tableau est de 1847, et Andrieux était mort en 1833; il est admirable que Heim ait su vivifier à ce point de rapides études prises à si long intervalle. Court vient ensuite avec une agréable toile : *Le Mariage du roi des Belges et de la princesse Louise dans la chapelle du château de Compiègne*. Puis, c'est une page d'Eug. Dévéria, cette grande espérance sitôt éteinte : *Le Serment du Roi devant les Chambres*, de la plus spirituelle désinvolture.

Mais voici Eugène Lami, un des maîtres les plus attachants de cette époque; lui et Isabey offrent de grands rapports avec l'Ecole anglaise; le dernier avait travaillé la lithographie aux côtés de Bonington; Lami, très apprécié à Windsor, traduisit à merveille les élégances de la *gentry* et du *peerage*. Ils ont beaucoup de caractères communs, mais Isabey est plus clinquant dans ses empâtements, Lami plus dégagé et spirituel. Ils ont traduit, dans des formats restreints, les fêtes et cérémonies du temps : Lami, les épisodes de la visite de Victoria à Eu en 1843 : *Débarquement au Tréport*, *Arrivée au château d'Eu, Promenade en tapissières* aux environs de cette petite ville, dans un admirable paysage dû à Marilhat; ce dernier tableau fut payé 1,500 francs; heureuse administration qui avait de si excellente peinture à pareil prix! Le rapprochement de ces toiles avec une scène nocturne d'un grand caractère : *Transport de canons dans une tranchée au siège d'Anvers*, donne la mesure de sa souplesse de talent. Isabey, de son côté, a retracé les phases de la visite rendue par le Roi à la reine d'Angleterre en 1844 : *Embarquement au Tréport*, *Arrivée à Portsmouth*, et y joint une scène imposante dont l'effet de nuit accentue encore la solennité : *L'Arrivée à Cherbourg de la* Belle-Poule, *rapportant les cendres de Napoléon*. Tous deux ont collaboré, dans une sorte de panorama du boulevard du Temple, au moment de l'attentat de Fieschi, où le contraste des toilettes pimpantes avec le désordre et l'effarement produit par les ravages de la machine infernale donne lieu aux scènes les plus mouvementées, et où l'horreur du spectacle s'exalte en quelque sorte de toutes les gaietés du printemps. Le tableau, de dix ans postérieur à la scène représentée, offre néanmoins la confusion, brusquement fixée, d'un instantané en couleurs. Mais la véritable découverte qu'on fera dans cette série est celle d'un peintre oublié, Lafaye, élève de Couder, né en 1806, mort en 1876; sa *Visite de la famille royale dans les salles des Croisades* est une page charmante où les blancs, les gris, les noirs s'harmonisent avec une rare délicatesse. Parmi les portraits, celui de *Grégoire XVI* assis, par Delaroche, offre une gravité imposante. Un bon *Louis-Philippe* en culotte de Cour, par Winterhalter, s'est substitué à une copie défectueuse du même peintre, une reine *Victoria* toute jeune est d'une aimable fraîcheur de sentiment et de palette. Son voisinage avec les

beaux portraits de *Madame Adélaïde* et de la *Reine Marie-Amélie* fera, il faut l'espérer, justice du discrédit excessif qui pèse sur un artiste très habile, sinon très fort.

Il faut noter encore un *La Fayette* anonyme, en officier de la garde nationale, dont l'expression moutonnière eût dû dissuader à elle seule un roi physionomiste de lui confier des tâches écrasantes pour sa médiocrité; un portrait de *Nepveu*, d'après Hersent, qui dit au vif la loyale rudesse de l'homme; une pensive *Marie-Amélie*, du même, entre ses fils d'Aumale et Montpensier en uniforme militaire; un *Victor Hugo* anonyme en déshabillé, étendu sur une chaise longue, et bien curieux avec ses babouches rouges et sa robe de chambre perse à fleurs; un *Baudelaire* barbu de 1844, du romantisme le plus truculent, par un peintre mort très jeune, Deroy, qui fit ce jour-là ses preuves de maîtrise. Ces deux acquisitions récentes montrent une fois de plus l'attention éveillée et le sûr jugement des conservateurs de Versailles, qui tirent le meilleur parti de crédits d'acquisition dérisoires... Et je m'arrête, pour ne point trop déflorer cette excursion en pays nouveau, après vous en avoir signalé les avenues maîtresses et les principaux points de vue. Et quand nous aurons visité ensemble les nouvelles salles des attiques, nous descendrons dans ces jardins devenus, par la collaboration auguste du temps, la plus profonde, la plus émouvante des merveilles de Versailles. Gautier, avec plus d'émotion qu'il n'a coutume; Musset, dans un sentiment d'ironie un peu trop boulevardière, les ont chantés vers le milieu du dernier siècle. Il n'appartenait qu'aux poètes de ce temps de n'y plus célébrer seulement les grâces compassées, les romans libertins, les fantaisies pastorales qu'y déroula successivement l'ancienne société, mais surtout, dans l'âcre senteur des buis, dans la fade émanation des bassins, dans l'effeuillement lent des grands arbres, dans la splendeur défaillante des crépuscules, de nous faire respirer à longs traits, avec de nostalgiques délices, l'arome grisant du passé, la tonique amertume de la mort. Ecoutons un moment, pour finir, la flûte magique du charmeur de la *Cité des Eaux*.

SALUT A VERSAILLES

Celui dont l'âme est triste et qui porte à l'automne
Son cœur brûlant encor des cendres de l'été
Est le prince sans sceptre et le roi sans couronne
De votre solitude et de votre beauté!

Car ce qu'il cherche en vous, ô jardins de silence,
Sous votre ombrage grave où le bruit de ses pas
Poursuit en vain l'écho qui toujours le devance,
Ce qu'il cherche en votre ombre, ô jardins, ce n'est pas

Le murmure secret de la rumeur illustre
Dont le siècle a rempli vos bosquets toujours beaux,
Ni quelque vaine gloire accoudée au balustre,
Ni quelque jeune grâce au bord des fraîches eaux.

Il ne demande pas qu'y passe ou qu'y revienne
Le héros immortel, ou le vivant fameux,
Dont la vie orgueilleuse, éclatante et hautaine
Fut l'astre et le soleil de ces augustes lieux.

Ce qu'il veut, c'est le calme et c'est la solitude,
La perspective avec l'allée et l'escalier,
Et le rond-point, et le parterre, et l'attitude
De l'if pyramidal auprès du buis taillé,

La grandeur taciturne et la paix monotone
De ce mélancolique et suprême séjour,
Et ce parfum du soir et cette odeur d'automne
Qui s'exhalent de l'ombre avec la fin du jour.

A. P. F. BOËLY, né a Versailles en 1785
mort en 1858
d'après un dessin original de son neveu G. Pellerin

UN DISCIPLE DE BACH

PIERRE-FRANÇOIS BOELY

(1785 — 1858)

Il y a cinquante-deux ans, on rencontrait à Versailles, chaque jeudi exactement, un vieillard d'allure modeste, marchant le dos voûté, la tête penchée, vêtu d'une longue redingote quelque peu usée, toujours armé d'un parapluie et muni d'un cache-nez. Il allait, trottinant dans les rues du quartier Notre-Dame, donner des leçons de piano à quelques jeunes Versaillaises, et finissait parfois sa journée rue de la Paroisse, chez sa sœur, avant de retourner à Paris, dans son humble logis, uniquement décoré d'un portrait du grand Sébastien Bach.

Ce simple professeur de piano était un compositeur éminent dont Saint-Saëns, le maître actuel de l'Ecole musicale française, a proclamé (1) qu'il a écrit « de purs chefs-d'œuvre », dans lesquels « il a égalé Séb. Bach, son modèle », et qu'il doit être « mis au rang des plus grands musiciens ».

Alexandre-Pierre-François Boëly, né à Versailles, rue des Bourdonnais, n° 37, le 19 avril 1785 (2), était le fils d'un « ordi-

(1) *Préface des Œuvres de Boëly*. Nouvelle édition revue et doigtée par J. Philipp ; Costallat et Cie, éditeurs.

(2) Registre des baptêmes de la paroisse Saint-Louis de Versailles :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq, le vingtième d'avril, Alexandre-Pierre-François, né hier, fils légitime de Jean-François Boëly, ordinaire de la musique du Roi, et de Catherine-Louise Levesque, a été baptisé par nous soussigné, prêtre de la Mission faisant les fonctions curiales. Le parrain, Pierre-Louis Levesque, son oncle maternel; la marraine, Marie-Geneviève Guyot, veuve de Martin David. »

naire de la musique du Roi », qui fut naturellement son premier professeur, et dont il est intéressant de faire connaître les principes et le caractère.

Jean-François Boëly, né à Paris en 1739, avait reçu son éducation musicale, dit-il lui-même, dans une de ces maîtrises qui, jusqu'à la Révolution, avaient conservé pieusement les traditions classiques de la musique religieuse. Nommé musicien de la Chapelle, il paraît avoir été chargé d'enseigner le solfège aux pages du Roi, et composa dans ce but une série de pièces, bien écrites pour la voix, dont plusieurs sont restées des modèles et figurent encore aujourd'hui dans les meilleurs recueils de solfège. A l'époque de la Révolution, il vint se fixer à Paris, rue Sainte-Anne, dans le quartier Saint-Roch, prenant encore le titre de « gouverneur des pages et ordinaire de la musique », et cherchant à donner des leçons pour vivre. Déjà père de deux enfants au moins, une fille aînée, Thérèse-Philippine, et son fils Pierre-François, il eut, le 25 février 1792, une deuxième fille, Alexandrine-Thérèse, que nous retrouverons plus tard à Versailles.

L'ancien musicien du Roi ne devait pas avoir beaucoup de leçons à donner sous la Terreur ; ayant la passion de l'enseignement, il s'appliqua à inculquer à son fils, naturellement bien doué, la science de l'harmonie et le culte du style classique, si bien que les règles du contrepoint n'eurent bientôt plus de secrets pour le jeune Pierre-François.

Lors de la création du Conservatoire national de Musique, Jean-François Boëly y fut-il attaché ? — Nous n'en avons pas la preuve, mais on est porté à le supposer en remarquant qu'il quitta la rue Sainte-Anne pour venir demeurer rue des Petites-Ecuries, n° 45, tout près de l'établissement du faubourg Poissonnière. Cependant, on va voir qu'il blâmait ouvertement l'enseignement institué par Gossec au Conservatoire, protestait qu'on y méconnaissait les lois essentielles de l'art de la musique, et voulait en appeler au jugement du public. Vers cette époque, le pauvre homme fut accablé d'une série de malheurs ; il perdit d'abord sa fille aînée, puis sa femme au commencement de 1804, et enfin devint complètement sourd, ce qui était la ruine pour lui. Il obtint alors une petite pension de l'Etat, et, en 1806, se retira dans la maison de Sainte-Périne, à Chaillot.

Il n'en continua pas moins de poursuivre des critiques les plus vives l'enseignement déplorable, suivant lui, du Conservatoire.

En octobre 1806, il adressa à Gossec deux longues lettres (1) pour le provoquer à une sorte de débat contradictoire, en présence des quatre professeurs d'harmonie du Conservatoire, se faisant fort de les convaincre de leurs erreurs.

Gossec répondit, le 24 octobre, par ce billet :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre et l'espèce de cartel que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser avant-hier 22 octobre.

J'en ai fait part à mes ignorans confrères en harmonie qui, comme moi, ont regardé cela comme *un acte de démence* qui devait rester sans réponse.

Je vous salue et vous souhaite ouïe et santé.

GOSSEC.

Boëly répliqua, de bonne encre, que la réponse de M. Gossec n'était qu'*impudence*, *ineptie* et *sottise*, et il développa ce triple thème en une longue lettre ouverte. Puis il publia le tout en une grosse brochure de plus de 200 pages, dont voici le titre :

LES VÉRITABLES CAUSES DÉVOILÉES de l'état d'ignorance des siècles reculés, dans lequel rentre visiblement aujourd'hui la Théorie pratique de l'Harmonie, notamment la profession de cette science.

Offres généreuses de l'en faire sortir promptement, faites à M. Gossec, chef des professeurs en cette partie, au Conservatoire impérial de Musique, qui n'a point eu la modestie de les accepter.

RÉPONSES INDÉCENTES de ce chef, etc...

L'auteur, après avoir reproduit la correspondance échangée entre lui et Gossec, se livrait à la critique du nouveau *Traité d'Harmonie* substitué par le Conservatoire à celui de Rameau. Il en détaillait, chapitre par chapitre, les erreurs monstrueuses, s'indignant de l'ignorance et de la présomption de prétendus professeurs qui ne comprenaient rien à l'immortel ouvrage de Rameau et à son principe de *la basse fondamentale*. Enfin, s'inspirant de celui-ci, il posait les règles immuables qui devaient toujours, suivant lui, présider à la composition musicale. Il nous serait impossible de résumer, encore moins d'apprécier cette étude technique, mais il s'en dégage l'impression d'une

(1) *Les Véritables Causes dévoilées*, par M. Boëly, ancien artiste musisien, retiré en la maison de Sainte-Périne, à Chaillot (1 vol. in-8°, chez Mme Masson, libraire-éditeur, 1806). — Collection personnelle.

sérieuse érudition, d'une rigueur inflexible, peut-être excessive, et d'un culte ardent pour les vieilles traditions. On devine facilement l'éducation qu'un tel homme dut donner à son fils et l'empreinte que celui-ci en conserva.

Cependant, Pierre-François Boëly reçut d'autres leçons que celles de son père ; il étudia le piano avec l'excellent professeur Ladurner et avec Mme de Montgerault, et y acquit une grande habileté ; il travailla aussi l'orgue, l'alto, et se mit en état de tenir même une partie d'instrument à vent dans un quatuor. D'après le témoignage de ses contemporains, ce fut tout d'abord un pianiste merveilleux par la finesse et la légèreté de son jeu. Elevé depuis l'enfance dans l'étude approfondie des anciens maîtres, il s'était pénétré du style particulier de Scarlatti, de Hændel, d'Haydn, de Mozart, et surtout de Bach, et excellait à les interpréter. Il commença dès lors à se livrer à la composition suivant les principes rigoureux de son père.

Jean-François Boëly, l'apôtre des doctrines de Rameau, l'adversaire implacable des innovateurs, mourut à Paris, dix ans après sa femme, le 24 janvier 1814, sans laisser, comme bien on pense, aucune fortune.

Pierre-François, demeurant seul avec sa jeune sœur Alexandrine, avait à subvenir aux besoins du ménage. Il était heureusement très estimé et aimé de ses anciens professeurs ; recommandé par eux, il donna des leçons. Ayant, comme son père, le goût de l'enseignement, il composa pour le piano d'excellentes Etudes qui furent remarquées, et dont un éditeur lui demanda la publication. Ce premier recueil se vendit bien, et l'éditeur Richault lui en demanda un second, puis plus tard un troisième. Entre temps, plusieurs de ses amis, et notamment le savant professeur Perne, lui conseillèrent de se livrer spécialement à la pratique de l'orgue, ce qu'il fit d'abord en amateur et pour son propre plaisir. Puis, il arriva que le culte ayant été restauré à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, on y chercha un organiste, et l'on en proposa la place à Boëly. Il accepta avec joie et se voua dès lors avec passion à la musique religieuse, vers laquelle le portaient son caractère et ses goûts.

En 1825, sa sœur Alexandrine, âgée de trente-trois ans, le quitta pour épouser un commis principal à la Guerre, nommé Jean-Pierre Pellerin, âgé lui-même de près de cinquante-trois

ans et retraité à Versailles. Ce mariage de raison pouvait s'expliquer par d'anciennes relations versaillaises, car, au temps de Louis XV et de Louis XVI, vivait à Versailles un commis de la Marine, nommé Pellerin, numismate émérite, que Jean-François Boëly, « ordinaire de la musique et gouverneur des pages », avait dû connaître, et qui semble avoir été le père du mari d'Alexandrine Boëly (1).

Ce mariage laissait P.-Fr. Boëly, à l'âge de quarante ans, dans un complet isolement. Il vécut plus que jamais retiré, ayant horreur de la foule et du bruit, et se confinant dans l'étude. Il composa alors, dans le style de Bach, une quantité considérable d'ouvrages, tant pour le piano que pour l'orgue, des Etudes, des Suites, et surtout des messes et des morceaux religieux pour le chant et l'orgue, qu'il fit exécuter à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Malgré son extrême réserve, P.-Fr. Boëly arrivait à être connu des artistes et de quelques amateurs qui appréciaient hautement, non seulement son talent d'exécutant, mais aussi l'érudition impeccable et le caractère de ses compositions. Après ses deux *Cahiers d'Etudes* pour piano qui avaient eu du succès, l'éditeur Richault publia de lui successivement plus de deux cents pièces pour orgue, composées de préludes, fugues, hymnes, canons, fantaisies, chorals, toccatas, etc..., trois cents pièces environ pour le piano, plusieurs messes complètes, des quatuors, des trios pour musique de chambre, etc... Et tout cela n'était encore qu'une faible partie de ce qu'écrivait ce travailleur acharné.

Pour faire connaître le mérite de cet immense labeur, en même temps que le caractère de l'homme et l'estime qu'il inspirait, nous ne saurions mieux faire que de citer quelques passages de ce qu'ont écrit certains juges compétents.

Dès janvier 1846, paraissait dans une *Revue de la Musique religieuse, populaire et classique*, publiée sous la direction de

(1) De ce mariage naquit un fils, G. Pellerin, pour lequel P.-Fr. Boëly avait une tendre affection. Doué de dispositions pour la peinture, il avait acquis un certain talent, et a fait à Versailles plusieurs portraits, entre autres celui du Dr Le Roi et celui de son oncle Boëly, qui se trouve au Musée municipal. Il a fait du portrait de son oncle un dessin finement exécuté et très ressemblant, dont nous donnons la reproduction en tête de cette étude. Malheureusement, G. Pellerin, d'une santé délicate, est mort à trente ans, en 1859, à Versailles.

F. Danjou, organiste de Notre-Dame, une notice étendue sur Boëly et ses œuvres, par Stephen Morelot, qui s'exprimait ainsi :

... Il est des hommes qui n'appartiennent point à l'époque au milieu de laquelle ils vivent...; l'artiste éminent qui fait l'objet de cette étude est de ce nombre; le soin qu'il met à se cacher égale celui que d'autres mettent à se produire. ... Il mérite plus que personne, en ce siècle, d'être opposé aux capricieuses préférences de la mode, comme le type le plus honorable et le moins connu de l'artiste demeuré fidèle au culte des grandes traditions.

Puis l'auteur, étudiant en détail l'œuvre de Boëly telle qu'on la connaissait en 1845, signalait la variété de ses productions, se rattachant tantôt à l'élégance un peu maniérée de Couperin, tantôt à la simplicité d'Haydn ou à l'expression pénétrante de Mozart, mais revenant le plus souvent à la forme mélodique de son maître préféré, Jean-Sébastien Bach. Enfin, il ajoutait :

... Comme organiste, la manière de M. Boëly participe à la fois du style de l'école française par le choix des jeux, les habitudes qui président à leurs combinaisons diverses, le traitement du chant choral, etc., et du style allemand par un travail harmonique et un développement de la pensée musicale dont l'école française fournit peu d'exemples. C'est dans ce style qu'il a écrit un nombre assez considérable de pièces d'orgue, dont une partie a été publiée, entre autres une *Messe de Noël* formée de thèmes populaires traités d'une manière originale et pleine d'intérêt...

... Mais les plus grands résultats que M. Boëly ait obtenus dans l'étude de l'orgue sont encore un mystère pour le public... Il faut compter en première ligne une habileté d'exécution sur le clavier de pédales qui a mis M. Boëly en état de lutter avec succès contre les difficultés vraiment effrayantes que présentent en cette partie les compositions d'orgue de J.-S. Bach. Mais ce n'était pas assez pour M. Boëly d'arracher au grand homme le secret de son prodigieux mécanisme, il a voulu s'emparer encore de son admirable style de composition. C'est ce que notre artiste a fait non seulement, comme nous l'avons dit, dans ses œuvres pour le piano, mais encore et surtout dans un certain nombre de grands préludes avec pédale obligée, encore inédits, qui semblent écrits par l'illustre maître, tant ils en retracent fidèlement les habitudes...

Un peu plus tard, en 1852, un autre critique, d'Ortigue, écrivait dans le *Journal des Débats*, après avoir parlé de Lefébure-Wely, dont les virtuosités sur l'orgue de la Madeleine bouleversaient les traditions de la musique religieuse :

Au point extrême opposé à celui qu'occupe M. Lefébure-Wely se trouve M. Boëly, le savant et modeste organiste de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont

il ne faut parler qu'avec le plus grand respect. Si M. Lefébure a brisé, non sans éclat, avec les traditions du style consacré, en d'autres termes, s'il s'est fait le champion de l'orgue nouveau, M. Boëly s'est déclaré, et depuis longtemps, le partisan de l'orgue ancien. Voué exclusivement au culte de Jean-Sébastien et d'Emmanuel Bach, de Rameau, des Couperin, au dernier desquels il a, croyons-nous, succédé à la paroisse de Saint-Gervais (1), il conserve fidèlement les traditions de cette école, mais sans aller au delà. Comme pianiste, il fait de fréquentes excursions dans le domaine de Haydn, de Mozart, de Clementi, et jusque dans les premières œuvres de Beethoven ; mais là, à un point marqué, s'élève une barrière au delà de laquelle peu d'œuvres et peu d'auteurs trouvent grâce aux yeux de M. Boëly. Comme compositeur, il nous a donné des suites d'Etudes progressives, œuvres d'un maître, et il est à remarquer que, dans les dernières, le partisan très exclusif des vieux musiciens n'a pu se soustraire aux influences du génie moderne. Il faut le dire, cette nuance est absente dans le style de l'organiste.

Enfin, cinquante ans après, voici ce que l'illustre Saint-Saëns, meilleur juge que personne, a dit des œuvres religieuses de Boëly (2) :

... Aux mélodies grégoriennes, il a appliqué, souvent avec succès, les procédés par lesquels Sébastien Bach a tiré parti des chorals allemands; il en est résulté un grand nombre de pièces qui s'adaptent parfaitement à la liturgie catholique. On est heureux de ne pas y rencontrer une faute de goût, une écriture insuffisante, un écho du style mondain qui détonnerait dans l'austérité de l'église.

Ses meilleures pièces appartiennent au style ancien. *Quelques-unes sont de purs chefs-d'œuvre*, comme la pièce en *si mineur*, op. 43, n° 13 (Toccata), des œuvres posthumes; mais l'œuvre hors ligne, *celle qui le met au rang des plus grands musiciens*, c'est le petit recueil des *Noëls du XVIe siècle*, op. 15, harmonisés pour l'orgue.

Au mérite d'avoir découvert et mis en lumière ces chansons d'un admirable caractère, dans un style lapidaire et achevé, *l'élève de J.-S. Bach a égalé son modèle... C'est un pur chef-d'œuvre.*

Cependant, vers 1852, alors que les critiques et les artistes rendaient justice, comme on vient de le voir, au grand talent de Boëly et s'efforçaient, presque malgré lui, de le faire con-

(1) D'Ortigue commettait ici une erreur que Boëly a dû lui signaler amicalement. Il résulte, en effet, d'une obligeante communication, qu'à la mort du dernier des Couperin en 1826, celui-ci fut remplacé à Saint-Gervais par Marigue, auquel succéda en 1838 Mlle Bigot, puis en 1840 M. Daillet, et qu'à aucune époque Boëly ne fut organiste titulaire dans cette église. Il y vint seulement dans des circonstances exceptionnelles, notamment le 2 octobre 1845, pour l'inauguration du petit orgue de chœur, mais à titre d'organiste de Saint-Germain-l'Auxerrois.

(2) *Préface de la nouvelle édition des Œuvres de Boëly*, déjà citée.

naître au public, il se trouva que le curé et le Conseil de fabrique de Saint-Germain-l'Auxerrois eurent la pensée malheureuse de le trouver arriéré, démodé, et de lui préférer un jeune organiste quelconque, au goût du jour. Ils eurent le triste courage de signifier son congé à Boëly, âgé alors de plus de soixante ans, mais dans toute la force de son talent. Boëly se retira sans murmurer, et, à l'un de ses amis qui s'indignait, il se contenta de répondre, en souriant, « que son goût à lui n'était plus à la hauteur du siècle et qu'il était un peu trop vieux pour en changer ».

N'ayant aucunes ressources, cet éminent musicien se remit à donner des leçons de piano. Sa sœur, mariée, était fixée à Versailles, avec son mari et son fils, avenue de Saint-Cloud, n° 41. Ils étaient en relations avec plusieurs familles versaillaises, notamment avec le Dr Le Roi, l'historien de Versailles, très répandu dans la ville, et avec Mme Le Roi, musicienne remarquable, organiste de Notre-Dame, admiratrice fervente des classiques et, par suite, de Boëly. Par leur entremise, celui-ci fut sollicité de venir donner des leçons à Versailles. Il y consentit, et c'est ainsi qu'il prit l'habitude de venir chaque jeudi, avec une exactitude scrupuleuse, passer quelques heures dans sa ville natale. Il était loin d'ailleurs de chercher à augmenter le nombre de ses élèves, et ne les accueillait pas toujours d'une façon encourageante. Mais, après quelques leçons, s'il reconnaissait chez son élève l'instinct musical, de l'intelligence et de la bonne volonté, il s'y attachait affectueusement, et ce savant compositeur se plaisait à écrire de petits morceaux enfantins (1) qu'il dédiait à ses petites préférées. Très bon, très paternel, c'était néanmoins un professeur sévère en ce qu'il ne laissait pas passer la moindre faute et ne tolérait pas la moindre infraction aux règles classiques. Il proscrivait rigoureusement les gestes si habituels maintenant aux pianistes. Avec lui, les mains devaient rester sur le clavier, sans aucuns mouvements du bras ou du poignet. L'usage des pédales, qui n'existaient pas au temps de Bach, était interdit, et Boëly montrait par l'exemple comment on pouvait, sans leur secours, faire sentir les nuances les plus délicates des maîtres anciens. Très peu ménager de son temps, il s'oubliait

(1) Coll. pers.

volontiers, après la leçon, à laisser courir ses doigts, merveilleusement agiles, sur le piano de son élève, et improvisait une suite de fugues sur le thème qui lui venait à l'esprit.

Ses ouvrages étaient souvent difficiles à déchiffrer pour des débutants. Un jour, le père d'une de ses plus jeunes élèves, feignant de lire mal le titre d'un Recueil de PIÈCES et de prendre le C pour un G, lui dit en souriant : « Ce sont des *pièges* pour le piano. » Boëly prit mal la chose, et, se retournant, d'un ton courroucé : « Monsieur, je n'ai jamais tendu et je ne tends de pièges à personne. » Il disait vrai, et la plus innocente malice ne lui venait pas à l'esprit.

Cet excellent homme, passionné d'art et de science, avait seulement deux petites faiblesses. Il aimait le tabac à priser, ce qui était habituel de son temps, et puisait souvent dans sa tabatière; mais une fois absorbé dans ses improvisations, il oubliait les soins de propreté que réclamait l'action du tabac. D'où certains accidents réitérés, dont souffraient ses vêtements et dont riaient sous cape ses jeunes élèves.

D'autre part, il cultivait le jeu de billard, y jouait fort mal, mais se faisait des illusions sur ses progrès. Chaque année, à l'époque des vacances, il allait faire un séjour à la campagne, dans une famille amie. Il partageait alors son temps entre ses travaux au piano et le billard. Mais, à la fin de l'automne, il retrouvait avec plaisir ses élèves. Dans une lettre datée de Conantre, le 23 octobre (1856 ou 57), il se rappelait au souvenir de « ses bonnes écolières » de Versailles, et ajoutait (1) :

... Je me fais une fête de les retrouver bien disposées à reprendre mes leçons que j'ai tant de satisfaction à leur donner. Moi-même je suis très disposé à reprendre le cours de leurs travaux musicaux, auxquels elles montrent tant de goût et réussissent si bien. Cela sera une consolation pour moi, car mes élèves ici ont abandonné momentanément le piano, et depuis six semaines que je viens de passer, ai-je eu à peine quelque occasion de faire résonner le piano, si ce n'est dans ma chambre, où j'ai travaillé seul tous les jours. Le reste de mon tems s'est passé en causeries, en promenades, et *au jeu de billard où j'ai fait quelque progrès.* Mais je ne puis plus continuer à passer le tems ainsi. Aussi ai-je pris la résolution de partir mardi prochain... J'ai écrit à ma sœur en lui disant que j'irais passer les fêtes de la Toussaint à Versailles et que, par conséquent, j'aurais l'honneur d'aller vous voir, etc...

(1) Coll. pers.

En décembre 1858, Boëly, toujours si exact d'ordinaire, ne vint pas donner ses leçons à Versailles. On apprit bientôt qu'il était mourant dans son pauvre logis parisien, rue de Ponthieu, n° 14, où ses derniers regards devaient se porter vers son maître S. Bach, dont le portrait ornait seul les murs de sa chambre. Sentant sa fin prochaine, et aussi attaché à ses convictions chrétiennes qu'à ses vieilles traditions musicales, il appela un prêtre à son chevet. Puis, il ferma les yeux, ne proféra plus une parole et parut avoir perdu connaissance. A ce moment, un de ses plus anciens amis, le musicien Sauzay, vint le visiter, et, le voyant en cet état, lui cria : *C'est moi, Sauzay... de la Société des Concerts!* — Alors le moribond, comme sortant d'un rêve, murmura : *En quel ton?* — Sauzay, pour suivre la pensée du pauvre Boëly, lui répondit : *En ut! — Bon... et les basses?* répliqua le mourant, — et il rendit le dernier soupir.

Le critique musical P. Scudo, qui a raconté cette fin bizarre du vieux musicien dans la *Revue des Deux-Mondes* (1), exprimait en quelques lignes la pensée de ceux qui avaient connu Boëly :

L'art musical et particulièrement la musique religieuse viennent de faire une perte douloureuse par la mort de M. Boëly, artiste sérieux et probe, organiste d'un style sévère, qui avait conservé intacte la tradition de l'école de Sébastien Bach... D'un caractère tenace et un peu bizarre, M. Boëly avait résisté à toutes les innovations qui se sont produites dans la musique religieuse depuis un demi-siècle... Vivant à l'écart et profondément pénétré de la sainteté, je dis le mot, de sa mission d'artiste, M. Boëly est resté inébranlable dans sa foi et dans l'idéal qu'il s'était formé d'un organiste classique...

Les obsèques de Boëly eurent lieu le 29 décembre 1858, et, devant sa tombe, d'Ortigue prononça un discours qui fut reproduit avec éloges dans diverses Revues artistiques, et dont voici quelques passages :

... De toutes les vies d'artistes, on ne saurait en citer une plus simple, plus modeste, plus humblement et plus énergiquement dévouée que celle de Boëly. Il était l'artiste des anciens jours, l'homme du passé, et je suis de ceux qui pensent que cette qualification d'homme du passé, malgré ce qu'elle présente d'exclusif, est son plus bel éloge...

... Il a été notre contemporain, il a vécu en plein XIXe siècle de la vie de ces grands artistes du passé qui ne sortaient pas de leur cabinet et qui igno-

(1) Numéro du 1er février 1859.

raient le bruit que leurs noms faisaient au dehors. Si vous eussiez dit à Boëly qu'une de ses œuvres, jouée dans un salon, y avait obtenu du succès, ce mot de succès l'eût effarouché... Avec quel soin il se dérobait à ces applaudissements, à ces triomphes qui seraient venus le chercher d'eux-mêmes, pour peu qu'il eût voulu s'y prêter! Avec quelle indifférence il parlait de ses compositions, dans lesquelles nous admirions une facture si riche et si habile, un style si large et si plein, souvent une expression si noble et si élevée!...

... Contemplons, en finissant, la belle unité de cette longue existence. Ce grand défenseur des traditions classiques en musique a montré combien il était attaché de cœur à la religion dans laquelle il était né. Le disciple de Haydn et de Mozart est mort dans la foi de Mozart et de Haydn. Boëly a rempli tous ses devoirs de chrétien...

Tels ont été les témoignages des contemporains de Boëly sur son talent, son caractère et sa vie. Puis, l'oubli s'est fait sur son nom. Durant de longues années, le goût du public se porta vers la musique moderne, et S. Bach lui-même fut délaissé. Cependant, un groupe d'artistes éminents, à la tête desquels était Saint-Saëns, pensèrent, il y a peu d'années, qu'une édition nouvelle des œuvres de Boëly serait une révélation bien accueillie par le public. C'est à ce propos que fut écrite cette *Préface* déjà citée par nous, et dont voici les premières lignes :

Ecrivain musical impeccable, théoricien de premier ordre, Boëly avait cette originalité bizarre de chercher à vivre dans le passé. Il s'efforçait d'écrire dans le style de Scarlatti et de Jean-Sébastien Bach, l'objet de sa plus grande admiration.

Un artiste imbu d'un pareil système n'a pas à compter sur l'appui de ses contemporains; il ne peut attirer l'attention que plus tard, quand la question d'actualité n'existe plus. C'est pourquoi le temps est venu d'apprécier les œuvres de ce musicien de grand talent et de grande conscience.

C'est par ces derniers mots que doit se terminer cette petite notice biographique. On a vu plus haut dans quels termes élogieux Saint-Saëns a apprécié les œuvres de Boëly. Après un pareil juge, il nous sera permis de dire avec lui que Boëly mérite d'être mis au rang des plus grands musiciens, et que sa ville natale a le droit, sinon le devoir, de ne pas oublier son nom.

P. Fromageot.

L'ÉCOLE CENTRALE DE SEINE-&-OISE

Chapitre Ier. — Ancien régime.

Les écoles centrales, définitivement instituées par la Convention [le 3 brumaire an IV (24 octobre 1795)], la veille du jour de sa séparation, et organisées par le Directoire, étaient des établissements d'enseignement secondaire, analogues à nos lycées, ou du moins en tenant la place. Il y en avait une par département. Leur histoire est mal connue; elle n'a tenté jusqu'ici aucun écrivain. On a sur elles des renseignements épars dans les Histoires de la Révolution, dans quelques livres spéciaux comme l'*Instruction publique et la Révolution*, de M. Albert Duruy, le *Vandalisme révolutionnaire*, de M. Despois, l'*Enseignement supérieur*, de M. Liard, le *Dictionnaire pédagogique*, de M. Buisson, et dans quelques très rares monographies. Ces renseignements sont incomplets, manquent souvent de précision, quelquefois d'impartialité.

Les documents en apparence assez nombreux des Archives départementales et des Archives nationales sont fragmentaires. On n'y trouve sur l'organisation, la formation du personnel, les effectifs, la comptabilité, le fonctionnement, la correspondance avec les administrations départementales et la direction de l'Instruction publique, que des épaves qui ne permettent pas de reconstituer nettement la physionomie de ces établissements.

Toutefois, des faits acquis il semble résulter que les écoles normales n'ont pas inspiré confiance, qu'elles ont été peu peuplées, que leur enseignement a été médiocre, qu'enfin elles se sont éteintes spontanément avant qu'on ait eu le temps de pourvoir à leur succession.

Pour être clair, je crois devoir dire quelques mots de la genèse des écoles centrales et tout d'abord faire un sommaire exposé

de l'état de l'enseignement secondaire au moment où s'ouvre la période révolutionnaire.

A la fin du XVIIIe siècle, la France était largement pourvue d'établissements d'instruction. On comptait en province quarante-sept académies, dont trente portaient le titre de royales; à Paris, on avait l'Académie française, l'Académie de peinture et de sculpture, l'Académie d'architecture, l'Académie des sciences, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'Académie de médecine. Le Collège de France avait dix-neuf chaires. L'histoire naturelle était brillamment enseignée au Jardin du Roi ou Jardin des Plantes. L'astronomie continuait à faire de grands progrès à l'Observatoire, qui dépendait de l'Académie des sciences. On avait organisé sept écoles d'artillerie, trois écoles de marine, quatorze écoles militaires, une école du génie militaire, une école des mines, une école des ponts et chaussées, deux écoles vétérinaires, une école des jeunes de langue, et enfin la maison de Saint-Cyr. Il y avait de plus vingt-deux universités, des collèges et des petites écoles (c'était leur nom) pour l'enseignement primaire.

Les universités, qui comprenaient quatre facultés : théologie, droit, médecine et arts, étaient, par ordre d'ancienneté, celles de Paris, Toulouse, Montpellier, Reims, fondées au XIIIe siècle; Orléans, Perpignan, Orange, Angers, au XIVe; Aix, Caen, Poitiers, Bordeaux, au XVe; Douai, Strasbourg, au XVIe; Dijon et Pau, au XVIIIe. Celle de Grenoble, fondée en 1339, avait été transférée, en 1452, à Valence; celle de Dôle, fondée en 1492, avait été transférée, en 1691, à Besançon; celle de Pont-à-Mousson, fondée en 1572, avait été transférée à Nancy; celle de Cahors avait été supprimée en 1731 et réunie à celle de Toulouse.

Les Facultés des arts, qui seules intéressent directement notre sujet, étaient importantes et considérées. Cependant, on pouvait leur adresser le grave reproche de n'avoir pas organisé l'enseignement supérieur que donnent nos Facultés des lettres et nos Facultés des sciences, tandis que Cambridge, Oxford, Edimbourg, Dublin produisaient de remarquables travaux, et que les universités allemandes, pleines de vitalité, préludaient à ce puissant essor scientifique qui devait porter si haut leur réputation dans le courant du XIXe siècle. Ainsi les Facultés des arts s'étaient bornées à assurer la prospérité de l'enseignement secondaire.

Autour d'elles s'étaient fondés 562 collèges, peuplés par 73,000 élèves, dont 40,000 boursiers.

Quelques mots d'explication donneront à ces chiffres toute leur valeur. Le nombre des élèves des lycées et collèges est actuellement de 95,000. Il semblerait, au premier abord, en tenant compte de l'augmentation de la population, que la comparaison est tout à l'avantage de l'ancien régime. Mais la comparaison est incomplète. Aux collèges universitaires il faut ajouter ceux des congrégations régulières. Le nombre de leurs élèves n'est pas exactement connu. On peut toutefois, d'après les travaux récents, l'évaluer à 25,000 ou 30,000. Il y avait donc dans les anciens collèges environ 100,000 élèves. D'un autre côté, nous avons aujourd'hui un grand nombre d'établissements libres dont la population scolaire équivaut à peu près à celle des établissements de l'Etat. De sorte qu'on peut compter actuellement dans l'enseignement secondaire environ 150,000 élèves. Le rapprochement de ces chiffres conduit à affirmer que, sous l'ancien régime, au point de vue de l'effectif, les humanités étaient très prospères. Cette prospérité tenait en partie au grand nombre des bourses. Nous avons dit qu'il y avait 40,000 boursiers sur 73,000 élèves. Malheureusement, ce nombre de 40,000 manque de clarté. Il comprend des externes et des internes. Or, il n'y avait pas, à proprement parler, de bourses d'externes ; mais beaucoup d'universités avaient établi la gratuité de l'externat. Il y aurait intérêt à connaître exactement le nombre des bourses d'internes. Nous ne sommes renseignés, sur ce sujet, que pour Paris. Nous savons qu'en 1789, il y avait dans les collèges universitaires de Paris 5,000 élèves, 2,000 externes et 3,000 internes, dont 1,000 boursiers.

Ces 5,000 élèves étaient répartis en 10 collèges. Antérieurement, le nombre des collèges avait été beaucoup plus considérable, sans que la population scolaire fût plus élevée. Il y en avait 42 en 1600. Je vais en donner la liste, après avoir expliqué ce que l'on doit entendre par collège. Ce mot est pris ici dans son sens étymologique ; il s'agit d'un groupe plus ou moins nombreux, généralement peu nombreux, d'écoliers, qui, grâce à une dotation, sont logés et entretenus gratuitement pendant la durée de leurs études. Ces fondations, primitivement, n'avaient en vue que le recrutement du clergé. Elles étaient dues, le plus

souvent, à des évêques qui voulaient assurer à quelques jeunes gens pauvres de leur diocèse une solide instruction théologique.

Les élèves de ces établissements apprenaient la langue sacrée de l'Eglise, le latin; puis la rhétorique, au point de vue de la prédication; la philosophie, comme base de la théologie, qui formait le couronnement de l'édifice. Cet enseignement ne pouvait pas exister dans une maison qui ne contenait que quelques écoliers. On ne le trouvait que dans un nombre restreint de collèges assez puissants pour pouvoir l'organiser. La durée des études pouvait être fort longue quand on voulait conquérir le grade de docteur en théologie; commencées vers douze ans, elles se terminaient entre trente et quarante ans.

Les études de théologie seules exigeaient de douze à quinze années. On arriva à séparer généralement les collèges d'humanités, ou d'enseignement secondaire, des collèges de théologie. La Sorbonne n'était pas autre chose qu'un collège de théologie, qui, après des débuts fort modestes, avait acquis, par la valeur de son enseignement, une très grande notoriété, et une autorité avec laquelle la royauté et la papauté même étaient obligées de compter. Dans certaines maisons, comme à Navarre, on avait organisé et juxtaposé les deux collèges.

Le régime primitif était donc l'internat gratuit. Plus tard, on admit des internes payants et des externes. Les internes couchaient dans des dortoirs. Cependant, quelques élèves, appartenant à des familles importantes, avaient des chambres, où leur travail était surveillé par des précepteurs, qu'on nommait maîtres de chambre ou instituteurs.

Les dotations des collèges étaient généralement absorbées par l'entretien des internes.

La portion du budget de l'Université de Paris qui permettait de rémunérer, en partie du moins, les fonctionnaires et les professeurs provenait de propriétés et de droits dont l'origine et l'étendue ne sont qu'imparfaitement connues. On sait cependant que l'Université de Paris possédait le Pré-aux-Clercs, immense terrain, d'un très médiocre rapport, qu'elle aliéna partiellement en 1637. Pour faciliter la vente des parcelles, elle prolongea la rue du Colombier, depuis rue Jacob; et la nouvelle voie s'appela naturellement rue de l'Université. L'opération réussit parfaitement, et le prix du terrain s'éleva à 5 francs le mètre.

L'Université avait aussi des droits divers, sur la librairie, sur le parchemin et, chose assez inattendue, sur les messageries. Je ne ferai pas, ce qui serait trop long, l'historique de ce dernier droit, qui remontait fort loin, à une époque où l'Université fut chargée d'assurer elle-même les voyages et les correspondances de ses étudiants. Je me bornerai à faire connaître un arrêté royal du 14 décembre 1641 sur ce sujet :

« Le Roi en son Conseil, sans s'arrêter aux arrêts du Conseil du 12 décembre 1640, a maintenu et gardé, maintient et garde les petits messagers ordinaires de ladite Université en la possession de faire voyages en leurs jours ordinaires, comme ils ont toujours fait par le passé, concurremment avec les messagers pourvus par Sa Majesté; et de porter lettres, hardes, paquets, or, argent et autres choses pour toutes sortes de personnes; et de faire la conduite de ceux qui se présenteront à eux, sans aucune distinction; leur fournir chevaux et vivres, et faire toutes autres fonctions et exercices de messageries; et à cette fin, pourront tenir bureaux en cette ville de Paris et en celles de leurs établissements, ainsi qu'ils ont fait par le passé; et fait défenses auxdits Drapier, Boyer et tous autres de les y troubler. A ordonné et ordonne sadite Majesté que tous les deniers, qui proviendront du revenu desdites messageries, seront employés au paiement des gages qui seront accordés aux principaux et régents de ladite Université, ès collèges de la Faculté des arts, esquels il y a plein et entier exercice, sans aucun divertissement. »

Ces ressources étaient insuffisantes. On avait recours pour les compléter à une rétribution scolaire que les élèves versaient directement à leurs professeurs. Ce système avait des inconvénients et engendrait des abus. En 1719, le régent décréta, pour l'Université de Paris, à la grande satisfaction des professeurs, la gratuité de l'enseignement, et, pour la réaliser, il assura aux collèges une subvention de 120,000 livres.

Des 42 collèges universitaires existant à Paris en 1600, 7 dataient du XIIIe siècle, 28 du XIVe, 5 du XVe et 2 du XVIe.

Les 7 collèges du XIIIe siècle étaient :

1° Le collège des Bons-Enfants, fondé en 1248, rue Saint-Victor. Saint Vincent de Paul en a été principal. Il fut supprimé

en 1763 et ses élèves entrèrent à Louis-le-Grand, devenu collège de l'Université en 1762, à la suite de l'expulsion des Jésuites. Cette mention va, dans notre énumération, se reproduire assez fréquemment, parce que, à cette date de 1763, on a supprimé tous les petits collèges, au nombre de 25 qui subsistaient encore, et leurs élèves ont été réunis dans les locaux de Louis-le-Grand.

Tandis que les grands collèges ne laissaient rien à désirer au point de vue de la discipline et du travail, la plupart des petits collèges étaient, au contraire, depuis fort longtemps, des foyers d'indiscipline et de graves désordres. On y trouvait, en assez grand nombre, des étudiants âgés, paresseux et vicieux, incapables de se créer des moyens d'existence en dehors du collège et ne songeant qu'à prolonger le plus longtemps possible la jouissance de leurs bourses. Impatients de toute discipline, ils accueillaient par des injures, quelquefois par des violences, les observations des principaux, que des statuts imprévoyants laissaient presque désarmés en face de ces audacieux révoltés.

D'un autre côté, quelques principaux peu consciencieux ne remplaçaient pas les boursiers sortants et continuaient à toucher le montant des bourses; de plus, ils louaient les locaux vacants à des personnes quelconques. Dans certaines inspections, — et les inspections sérieuses étaient fort rares, — on a trouvé des collèges sans boursiers; et dans d'autres, on a constaté que les boursiers cohabitaient avec des personnes dont la conduite n'avait rien de scolaire. Si affligée que fût l'Université de ces scandaleux désordres, elle était impuissante par elle-même à les faire disparaître. Elle profita, pour arriver au remède décisif, de l'appui que lui offrit le Parlement de Paris, lorsque, après avoir triomphé des Jésuites, il s'occupa activement de réformer l'enseignement. C'est ainsi que fut réorganisé Louis-le-Grand, qui devint alors le plus riche des collèges de Paris;

2° Le collège du Trésorier, fondé en 1268, pour douze boursiers. Il était situé rue des Maçons-Sorbonne, aujourd'hui rue Champollion;

3° Le collège de Calvi, fondé en 1271 par Robert de Sorbon, et administré par la Sorbonne. Il était situé sur l'emplacement de l'église de la Sorbonne. Il a été démoli en 1626 pour les constructions de Richelieu;

4° Le collège des Dix-Huit ou de Notre-Dame, fondé en 1280. La reconstruction de la Sorbonne par Richelieu a nécessité sa démolition en 1626. Il était situé dans la petite rue des Poirées, qui s'étendait de l'est à l'ouest, à partir de la rue Saint-Jacques, en face du collège de Clermont, devenu plus tard collège Louis-le-Grand;

5° Le collège d'Harcourt, fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, chanoine de Paris, archidiacre de Rouen et de Coutances, conseiller de Philippe le Bel. Il a été construit rue Saint-Côme, devenue rue de la Harpe, sur l'emplacement actuel du lycée Saint-Louis;

6° Le collège de Tournay, fondé en 1292, rue Bordet, actuellement rue Descartes. Il a été réuni en 1638 au collège de Navarre;

7° Le collège des Cholets, fondé en 1295 par le cardinal Cholet, dans la petite rue des Cholets qui a disparu en 1845, par la construction de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Il a été supprimé en 1763.

Les 28 collèges du XIVe siècle sont :

1° Le collège d'Arras, fondé en 1302 par Nicolas le Caudrelier, abbé de Saint-Waast d'Arras, en faveur de pauvres écoliers de ce diocèse. Il fut supprimé en 1763. La rue d'Arras, où il était situé, existe encore; elle commence à la rue des Ecoles et se dirige du nord au sud jusqu'à la rue Clopin, derrière l'Ecole Polytechnique. Cette rue d'Arras longeait le mur d'enceinte de Philippe-Auguste;

2° Le collège du Cardinal-Lemoine, fondé en 1302 par Jean Lemoine, qui, avant d'être cardinal, avait été chanoine de la cathédrale de Paris, puis doyen de celle de Bayeux. Cet établissement resta pendant le moyen âge et jusqu'à la Révolution l'un des meilleurs collèges de Paris. Lhomond y a été professeur. Il était situé rue Saint-Victor;

3° Le collège de Navarre, dont l'Ecole Polytechnique occupe l'emplacement, a été fondé en 1304 par Jeanne, reine de Navarre, femme de Philippe le Bel. Aux termes de l'acte de fondation, il était destiné à 70 écoliers pauvres, 20 en grammaire, 30 en philosophie, 20 en théologie. Tous les Français pouvaient y être admis. A partir de 1458, on autorisa l'admission d'élèves

payants. La clientèle devint très distinguée; elle provenait des principales familles de France. Henri III et Henri IV y ont été élèves. Parmi les docteurs célèbres de Navarre, on peut citer Nicolas Oresme, précepteur de Charles V, Pierre d'Ailli, Jean Gerson, le cardinal de Richelieu et Bossuet. Il a subsisté jusqu'à la Révolution;

4° Le petit collège de Bayeux a été fondé en 1309, pour douze boursiers, par Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux, dans la rue de la Harpe. Il a été supprimé en 1763;

5° Le collège de Laon a été fondé en 1313, pour vingt-cinq boursiers, dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, à côté du couvent des Carmes, sur l'emplacement duquel on a construit le marché de la place Maubert. Il a été supprimé en 1763;

6° Le collège de Montaigu, sur l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui une partie de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, a été fondé en 1314 par Gilles Ascelin de Montaigu, archevêque de Narbonne. Il avait la réputation de nourrir ses écoliers de la façon la plus sommaire. Il a subsisté jusqu'en 1792;

7° Le collège de Cornouailles a été fondé, pour dix boursiers, en 1317, dans la rue du Plâtre. Cette rue allait de l'est à l'ouest, de la rue des Anglais à la rue Saint-Jacques. C'est actuellement la rue Domat. Il a été supprimé en 1763;

8° Le collège de Narbonne, rue de la Harpe, en face du collège d'Harcourt, a été fondé en 1317 par Farges, évêque de Narbonne, pour neuf écoliers de son diocèse. Il a été supprimé en 1763;

9° Le collège de Presles, fondé en 1322 par Raoul de Presles, secrétaire de Philippe le Bel, a été ultérieurement réuni au collège de Beauvais, fondé en 1370 par Jean de Dormans, chancelier de France, évêque de Beauvais. Le cardinal instituait sept bourses pour des écoliers nés à Dormans, en Champagne, ou, à leur défaut, originaires du diocèse de Soissons. Au cours des deux années suivantes, le fondateur créa de nouvelles bourses pour des écoliers du diocèse de Reims. Jean de Dormans mourut en 1373. Son neveu et successeur à l'évêché de Beauvais, Miles de Dormans, compléta son œuvre en faisant achever les bâtiments du collège et construire la chapelle, dont Charles V posa la première pierre, et qui fut consacrée le

29 avril 1380, sous l'invocation de saint Jean l'Evangéliste. Les fondateurs et les membres de leur famille y furent ensevelis. Leurs tombeaux, au nombre de huit, y demeurèrent jusqu'en 1793. Quelques-uns ont fait partie du Musée des monuments français de Lenoir. Cette chapelle existe encore, elle est affectée au culte de l'Eglise roumaine. Le collège de Beauvais, dont Rollin a été principal, a été supprimé en 1763; il était situé entre la rue des Carmes et la rue Saint-Jean-de-Beauvais, qui toutes deux, se dirigeant du nord au sud, partent du boulevard Saint-Germain, près de la place Maubert;

10° Le collège du Plessis a été fondé en 1322 par Geoffroy du Plessis, protonotaire de France. Il était destiné à de pauvres écoliers des diocèses de Tours, Saint-Malo, Reims, Sens, Rouen, Evreux. Il fut restauré en 1641 par l'architecte Lemercier, aux frais de la succession du cardinal de Richelieu, prit le nom de Plessis-Sorbonne, parce que son administration fut alors confiée à la Sorbonne. Il était situé derrière le Collège de France et derrière le collège Louis-le-Grand. Il a été supprimé en 1793. Ses bâtiments ont subsisté jusqu'à ces dernières années. Ils ont été démolis lors de la reconstruction du lycée Louis-le-Grand. Napoléon avait placé au collège du Plessis la Faculté des lettres et l'Ecole Normale. La Faculté des lettres a été transportée à la Sorbonne en 1822, et l'Ecole Normale a pris possession de ses nouveaux bâtiments de la rue d'Ulm en 1847. Elle a été remplacée au collège du Plessis, en 1848, par l'Ecole d'administration, qui n'a subsisté que peu de temps;

11° Le collège des Ecossais a été fondé en 1323, rue des Amandiers, aujourd'hui rue Laplace, qui se dirige de l'est à l'ouest, à partir de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève jusqu'à la rue Valette, qui longe la Bibliothèque Sainte-Geneviève;

12° Le collège de Marmoutiers, voisin du collège Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, a été fondé en 1329 par Geoffroy du Plessis. Il a été acheté par les Jésuites en 1639;

13° Le collège de Bourgogne a été fondé en 1331 par les exécuteurs testamentaires de Jeanne de Bourgogne, reine de France, femme de Philippe le Long. Il était destiné à des écoliers bourguignons, venant étudier la philosophie à Paris. Il fut supprimé en 1763. Il était situé sur l'emplacement actuel de l'Ecole de médecine;

14° Le collège des Lombards a été fondé en 1334, rue des Carmes;

15° Le collège de Tours a été fondé en 1336, rue Serpente. Il a été supprimé en 1763;

16° Le collège de Lisieux a été fondé en 1336 par Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, pour vingt-quatre écoliers. Il est devenu important et a subsisté jusqu'à la Révolution. Il était situé rue Saint-Etienne-des-Grès, sur l'emplacement actuel de l'Ecole de droit;

17° Le collège de l'Ave-Maria a été fondé en 1339, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, par Jean Hubaut, conseiller du roi. Malgré le petit nombre de ses élèves, il a joué un rôle important à l'époque de la Renaissance, grâce à l'enseignement de Ramus, qui, vers 1528, rompant ouvertement avec les méthodes scolastiques, pratiqua, pour la première fois dans l'Université, l'étude directe des lettres anciennes par la lecture des écrivains grecs et latins. Il fut supprimé en 1763. Ses bâtiments existent encore au n° 83 de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève;

18° Le collège d'Autun a été fondé en 1341, rue Saint-André-des-Arts, par Bertrand, évêque d'Autun. Il a été supprimé en 1763;

19° Le collège Mignon, supprimé en 1763, a été fondé en 1343, rue Mignon. Cette rue, qui existe encore, se dirige du sud au nord, à partir du boulevard Saint-Germain, en face de l'Ecole de médecine, jusqu'à la rue Serpente;

20° Le collège de Cambrai a été fondé en 1348 par Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai. La plus grande partie de ses bâtiments a été acquise par le roi en 1612, pour l'installation du Collège de France, qui occupe encore le même emplacement. Le collège de Cambrai a été supprimé en 1763;

21° Le collège Saint-Michel a été fondé en 1348, rue de Bièvre, qui se dirige du sud au nord, du boulevard Saint-Germain au quai de Montebello. Il a été supprimé en 1763;

22° Le collège Boncourt a été fondé en 1353 par Pierre de Boncourt, pour huit écoliers du diocèse de Thérouanne. Il a été réuni en 1638 au collège de Navarre. Il était situé rue Bordet, actuellement rue Descartes, dans le prolongement de la rue Mouffetard;

23° Le collège de la Justice a été fondé en 1354, rue de la Harpe, à côté du collège d'Harcourt. Il a été supprimé en 1763;

24° Le collège de Boissy a été fondé en 1358 par Etienne Vidi, natif de Boissy; il était situé rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts; cette rue était parallèle à la rue Saint-André-des-Arts;

25° Le collège de Maître-Gervais, supprimé en 1763, a été fondé en 1370, pour vingt-quatre boursiers, rue du Foin-Saint-Jacques. Cette rue, située sur l'emplacement actuel du boulevard Saint-Germain, allait de la rue de la Harpe à la rue Saint-Jacques;

26° Le collège de Dainville a été fondé en 1380. Il était situé sur la rue de la Harpe, entre la rue Pierre-Sarrazin et la rue des Cordeliers, actuellement rue de l'Ecole-de-Médecine. Il a été supprimé en 1763;

27° Le collège de Fortray a été fondé en 1391, rue des Sept-Voies, actuellement rue Valette, longeant la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Il a été supprimé en 1763;

28° Le collège de Tréguier a été fondé en 1325. Il était voisin du collège de Cambrai. Supprimé en 1763.

Les 5 collèges fondés au xve siècle sont :

1° Le collège de Reims, fondé en 1412, rue de Reims. Il a été supprimé en 1763. Mais ses bâtiments ont subsisté; ils sont devenus, à partir du xixe siècle, la propriété du nouveau collège Sainte-Barbe, et n'ont disparu qu'il y a une vingtaine d'années;

2° Le collège de la Marche, fondé en 1323, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Il a été florissant et a subsisté jusqu'à la Révolution;

3° Le collège de Séez, fondé en 1427, rue de la Harpe, pour huit boursiers. Il a été supprimé en 1763;

4° Le collège Sainte-Barbe, fondé en 1460, rue de Reims, par Geoffroy Lenormand, professeur de l'Université de Paris. Il a été supprimé en 1763. Ignace de Loyola est venu y étudier la théologie;

5° Le collège Coquerel, fondé en 1463, rue Chartière, derrière le collège du Plessis. Il a été supprimé au xviie siècle.

Les 2 collèges fondés au xvie siècle sont :

1° Le collège du Mans, fondé en 1526, rue Chartière, à côté du collège Sainte-Barbe. Il a été cédé aux Jésuites en 1682;

2° Le collège des Grassins a été fondé en 1569, rue des Amandiers, aujourd'hui rue Laplace, par Pierre, vicomte de Busancy, en faveur de pauvres écoliers de la ville de Sens. Il a subsisté jusqu'à la Révolution.

Il restait à Paris, en 1789, 10 collèges universitaires, contenant 5,000 élèves, dont 1,046 internes boursiers et 1,970 externes gratuits.

En voici la liste, avec leurs effectifs et leurs revenus :

Noms des collèges.	Effectifs.	Revenus.
Cardinal-Lemoine. .	250 élèves.	14.600 livres.
Grassins.	250 —	7.300 —
La Marche.	250 —	20.200 —
Montaigu	300 —	38.200 —
Lisieux	400 —	8.600 —
Navarre.	400 —	11.500 —
D'Harcourt	500 —	34.500 —
Louis-le-Grand . . .	700 —	528.100 —
Du Plessis	800 —	6.700 —
Mazarin	1.150 —	85.400 —

Indépendamment de ces collèges universitaires, il y en avait un grand nombre d'autres, fondés et dirigés par des congrégations : Oratoriens, Bénédictins, Minimes, Lazaristes, etc. On n'en connaît pas encore exactement le nombre, mais on sait déjà qu'il y en avait plus de 300. Les Jésuites, de leur côté, avaient fondé un grand nombre d'établissements prospères, qui avaient disparu en 1762.

Ces nombreux collèges formaient autour des universités et des congrégations des groupes distincts, entièrement indépendants les uns des autres et à peu près indépendants aussi de l'Etat.

Cependant, l'enseignement était partout d'une remarquable uniformité. La première raison de ce fait est que, comme nous l'avons déjà dit, les fondateurs des premiers collèges avaient pour but le recrutement du clergé.

On enseignait aux élèves surtout et presque exclusivement le latin. La tradition se maintint alors même que l'éducation, élargissant ses limites, n'eut plus uniquement en vue le sacerdoce. Tout au plus, sous la pression des hellénistes de la Renaissance,

borda-t-on le latin d'une teinte de grec. Ultérieurement, l'uniformité des programmes et des méthodes fut encore affirmée par la création des collèges de la Compagnie de Jésus.

Grâce à d'heureuses innovations dans les procédés d'enseignement, grâce aussi au talent et au zèle de leurs professeurs, le succès de ces établissements fut rapide, et d'autant plus éclatant que les collèges universitaires s'étaient depuis assez longtemps engourdis dans une stérile routine. Réveillés en sursaut par une concurrence inattendue et menaçante, force leur fut, pour soutenir la lutte, d'adopter les méthodes de leurs redoutables rivaux. C'est ainsi que le *ratio studiorum* des Jésuites s'épanouit en France, pour dominer sans conteste jusqu'à la Révolution. Son influence fut encore prépondérante au début du XIXe siècle, et aujourd'hui elle n'a pas encore entièrement disparu, malgré les nombreux et profonds remaniements de nos programmes.

Cet enseignement du XVIIIe siècle nous est fort bien connu par le *Traité des Etudes* de Rollin, qui en est un très fidèle et très intéressant exposé. Le latin s'y est fait la part du lion; il a abandonné un coin de son domaine au grec; il n'y a pas d'enseignement direct du français; les écrivains français n'y ont pas accès; l'histoire n'est pas enseignée. Rollin, qui est historien, comme le prouve sa volumineuse *Histoire ancienne*, déclare qu'il n'y a pas de culture sérieuse sans des connaissances historiques précises et étendues; mais il pense qu'il faut acquérir ces connaissances par des lectures faites en dehors des classes, car, empiéter sur la part faite au latin serait un impardonnable sacrilège; il n'y a pas de professeurs de sciences, mais le professeur de philosophie donne quelques notions sur les débuts des mathématiques et de la physique. Quant aux langues vivantes, elles ne sont pas même mentionnées.

L'esprit de cet enseignement était en parfait accord avec celui de la société brillante que la Cour de Louis XIV avait formée et que celle de Louis XV avait développée, société qui semblait n'avoir d'autre préoccupation que les relations mondaines et qui avait porté au plus haut degré de perfection la noblesse et la grâce de la conversation. Dans les collèges universitaires, on n'a nul souci d'acquérir des connaissances positives, on n'a en vue que la culture de l'art de bien dire. L'étude des poètes et des

orateurs, le vers latin et le discours latin préparent à ces nombreux exercices publics, si prisés des parents, où les élèves brillants peuvent mettre en évidence leurs talents de composition et de diction. Et cet enseignement était puissant, à n'en juger que par l'éclat et la fécondité des nombreux écrivains qu'il a formés.

Toutefois, la médaille avait un revers, et si l'Université donnait au monde et à la littérature tout ce qu'on attendait d'elle, elle était inhabile à satisfaire aux besoins généraux de la nation. Ce n'est pas d'ailleurs sans de nombreux et de sérieux inconvénients qu'elle maintenait la jeunesse pendant huit années dans un sillon étroit et profond, dans lequel ne pouvaient pénétrer les réalités du monde extérieur, et où elle excitait une admiration sans réserve pour une antiquité mal connue et étudiée sans critique.

Les lacunes et les défauts de l'instruction publique ont été mis en évidence dès le XVIIIe siècle par les parlementaires, adversaires irréconciliables des Jésuites, et par les encyclopédistes, ennemis passionnés de toutes les institutions de l'ancien régime.

Un homme éminent par le caractère, l'intelligence et le savoir, La Chalotais, procureur général au Parlement de Bretagne, acquit, au milieu de cette polémique, une notoriété sans égale. Son *Compte rendu des constitutions des Jésuites*, publié en 1761, eut un immense retentissement. Il fut immédiatement traduit en plusieurs langues. Voltaire en fit à tous égards un très grand éloge. Ce fut le coup le plus décisif porté à la Société de Jésus. A ce Compte rendu s'annexait un *Essai d'éducation nationale*, œuvre magistrale, plusieurs fois rééditée, et dont se sont inspirés, tant en France qu'à l'étranger, tous les pédagogues du XIXe siècle. Cet Essai, qui proposait de substituer aux méthodes des Jésuites une éducation qu'on peut dire absolument moderne, se distingue singulièrement de la plupart des œuvres du XVIIIe siècle par un sens pratique qui ne le cède en rien aux vues les plus larges et les plus élevées.

Avec moins d'éclat et moins de philosophie que La Chalotais, un autre parlementaire, le président Rolland, du Parlement de Paris, réclamait l'extension des études grecques, l'enseignement direct du français, des professeurs spéciaux pour l'histoire, les

mathématiques et les sciences physiques. Mais, sur un point particulier, il était plus précis et plus complet que La Chalotais. Il demandait la création d'une école normale pour former les maîtres; l'organisation d'une surveillance efficace de l'Etat sur les procédés et l'esprit de l'enseignement; une inspection annuelle des collèges; un bureau de l'instruction publique pour assurer l'harmonie dans les programmes, le maintien de la discipline et de la hiérarchie. Toutes les universités auraient été rattachées à ce bureau.

Ainsi se trouve nettement formulée pour la première fois l'idée de l'intervention directe et générale de l'Etat dans l'instruction nationale. Cette idée va faire fortune. Turgot va l'adopter avec enthousiasme. Dans un rapport au Roi, il dira : « La première et la plus importante de toutes les institutions que je croirais nécessaires, celle qui me semble le plus propre à immortaliser le règne de Votre Majesté, celle qui doit influer le plus sur la totalité du royaume, serait, Sire, la formation d'un Conseil de l'instruction nationale, sous la direction duquel seraient les académies, les universités, les collèges, les petites écoles. » Et plus loin, il ajoute, non sans quelque utopie : « Sire, en présentant au Roi un plan d'éducation politique, j'ose vous répondre que dans dix ans votre nation ne sera plus reconnaissable, et que, par les lumières, les bonnes mœurs, par le zèle éclairé pour votre service et pour celui de la patrie, elle sera au-dessus des autres peuples. Les enfants qui ont actuellement dix ans se trouveront alors des hommes préparés pour l'Etat, affectionnés à leur pays, soumis, non par crainte, mais par raison, à l'autorité, secourables envers leurs concitoyens, accoutumés à reconnaître et à respecter la Justice. »

Les cahiers des Etats généraux, même ceux du clergé et de la noblesse, demandaient : l'organisation d'un système d'éducation propre à former des citoyens; l'extension de l'enseignement aux deux sexes et à toutes les classes; la création d'un corps enseignant; une agence centrale présidant à l'exécution du plan dans toute l'étendue du royaume.

Chapitre II. — Genèse des Ecoles centrales.

Malgré son vif désir de satisfaire aux vœux formulés dans les cahiers des Etats généraux, l'Assemblée constituante, absorbée par de multiples et urgents travaux, ne parvint pas, faute de temps, à organiser un enseignement national. Toutefois, elle inséra dans la loi constitutionnelle, le 3 septembre 1791, un article ainsi conçu : « Il sera créé une instruction publique, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables à tous les hommes. » Et en exprimant le regret de ne pas fonder les bases de la régénération de l'éducation, elle renvoya à l'assemblée future l'examen d'un projet de loi, rédigé par Talleyrand, et dont elle avait approuvé et fait imprimer le rapport.

Talleyrand plaçait une école primaire dans chaque chef-lieu de canton, une école d'enseignement secondaire dans chaque chef-lieu de district, une école d'enseignement supérieur dans chaque chef-lieu de département. Cette organisation était couronnée par un Institut national qui était à la fois une réunion d'académies et un vaste corps d'enseignement supérieur, destiné à remplacer, à lui seul, les vingt-deux universités de France. La direction suprême de l'enseignement était confiée à six commissaires nommés par le Roi et obligés à présenter un rapport annuel. L'enseignement n'était pas obligatoire, mais gratuit dans les écoles primaires.

Le programme des écoles d'enseignement secondaire était ainsi formulé : Théorie de l'art d'écrire ; langues anciennes ; une langue vivante ; histoire de la religion et exposé des titres d'après lesquels elle commande la croyance ; développement de la morale dans ses applications privées et publiques ; exposition développée de la déclaration des droits et de l'organisation des pouvoirs ; éléments des mathématiques, de la physique, de la chimie ; histoire des peuples libres ; histoire de France ; règles et surtout beautés de l'éloquence et de la poésie ; éléments de la musique et de la peinture ; natation ; escrime ; équitation ; danse.

Ce projet, favorablement accueilli par l'opinion, et dont on a souvent parlé avec éloge, est apprécié par Mignet dans les termes suivants : « Séculariser l'enseignement en le fondant, comme tout le reste, sur une base civile, et en le faisant donner par l'Etat et non par l'Eglise, tel est le principe. C'est le premier travail de cette nature conçu d'une manière philosophique, et approprié, par son ensemble, à l'usage d'une grande nation. L'éducation y est offerte à tous ses degrés, destinée à tous les âges, proportionnée à toutes les conditions. Sans négliger les belles connaissances et les savants idiomes qui placent les peuples modernes dans l'intimité des peuples anciens, et qui conservent l'union spirituelle du genre humain, elle a surtout pour objet d'enseigner ce qu'il est aujourd'hui nécessaire de bien savoir pour bien agir..... Le professorat y était faiblement organisé. »

La critique qui termine cette citation de Mignet est beaucoup trop timide. Il aurait pu dire que le professorat n'est nullement organisé, ni l'administration, ni le contrôle, ni le budget ; que le programme est réduit à une sèche nomenclature de toutes les connaissances dont on peut souhaiter l'acquisition pour la jeunesse ; qu'il y a loin de la simple indication d'un enseignement encyclopédique aux mesures nécessaires pour en assurer le fonctionnement. Ce projet de loi n'est en réalité qu'une brillante façade. La Constituante, en le publiant sans le discuter, avait surtout pour but de calmer l'impatience de l'opinion qui, à ce moment, était d'autant plus exigeante que le fonctionnement des anciens collèges se trouvait gravement compromis. La suppression des dîmes et des octrois et l'émigration les mettaient dans l'impossibilité d'assurer l'entretien de leur personnel. Ultérieurement, l'exigence du serment et les persécutions achevèrent de les désorganiser, et l'on arrivera à cette situation étrange où le gouvernement révolutionnaire, qui affiche hautement et brutalement son empressement de détruire entièrement ces foyers de superstition, se trouvera obligé de les subventionner pour que l'enseignement secondaire ne disparaisse pas complètement avant qu'on ait pu tenter de le reconstituer sur de nouvelles bases.

L'Assemblée législative, qui fonctionna moins d'une année, du 1er octobre 1791 au 20 septembre 1792, se montra très préoc-

cupée des questions d'éducation. Son Comité d'instruction publique tint plus de cent séances. Après avoir rejeté le projet de Talleyrand, il aboutissait, le 20 avril 1792, au projet de Condorcet, que la Législative accueillit avec faveur, et dont elle ordonna l'impression. Mais elle ne trouva pas le temps de le discuter.

Cependant, elle aggrava singulièrement la situation de l'enseignement par son décret du 17 août 1792 qui déclarait détruites et supprimées toutes les corporations séculières ecclésiastiques, et généralement toutes les corporations religieuses et congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques. Tous les membres de ces corporations employés dans l'enseignement étaient invités à en continuer l'exercice, mais seulement à titre individuel et jusqu'à son organisation définitive. Les biens formant la dotation de ces corporations devaient être aliénés ; mais on faisait exception pour les bâtiments et jardins des collèges encore en exercice. Dans ces conditions, la plupart des professeurs se trouvaient sans moyens d'existence.

Le projet de loi de Condorcet et le rapport qui l'accompagne appellent l'attention. Né en 1743, Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de Condorcet, était célèbre à seize ans par une thèse de mathématiques que Clairaut et d'Alembert déclarent très remarquable. Il entre à l'Académie des sciences ; à trente ans, il est nommé secrétaire perpétuel. Lié avec Turgot et Voltaire, il devient économiste et philosophe. A trente-neuf ans, il entre à l'Académie française. A mesure qu'approche la Révolution, ses écrits politiques et sociaux deviennent plus nombreux. Membre influent de la Législative, il fait ensuite partie de la Convention. Compris dans la proscription des Girondins, il parvient à se cacher quelque temps. Il accuse les auteurs de la nouvelle Constitution de vouloir restaurer la royauté. Dans sa retraite, il compose un brillant tableau historique des progrès de l'esprit humain. Enfin, le 29 mars 1794, il est arrêté et meurt subitement dans la prison de Bourg-la-Reine.

C'est un très intéressant représentant de la philosophie du XVIIIe siècle. Il en a l'éclat, l'ampleur, la fécondité, la générosité, et cette confiance imperturbable dans la raison raisonnante (comme dit Taine), dans cette raison superbe qui méprise la tra-

dition et qui, faute d'observations rigoureuses, mêle aux vérités fécondes les utopies les plus dangereuses.

Le rapport de Condorcet produisit, quand il parut, une grande impression ; depuis lors, il a été souvent apprécié comme une œuvre de grande valeur. J'en citerai quelques passages qui en mettent en évidence les principes :

« M... Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs ; assurer à chacun d'eux la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être appelé, de développer toute l'étendue de talents qu'il a reçus de la nature ; et par là établir entre les citoyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi : tel doit être le premier but d'une éducation nationale ; et, sous ce point de vue, elle est pour la puissance publique un devoir de justice.

« Diriger l'enseignement de façon que la perfection des arts augmente la jouissance de la généralité des citoyens et l'aisance de ceux qui les cultivent ; qu'un plus grand nombre d'hommes deviennent capables de bien remplir les fonctions nécessaires à la société ; et que les progrès toujours croissants des lumières ouvrent une source inépuisable de secours dans nos besoins, de remèdes dans nos maux, de moyens de bonheur individuel et de prospérité commune ; cultiver enfin dans chaque génération les facultés physiques, intellectuelles et morales, et par là contribuer à ce perfectionnement général et graduel de l'espèce humaine, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée : tel doit être l'objet de l'instruction ; et c'est pour la puissance publique un devoir imposé par l'intérêt commun de la société, par celui de l'humanité entière.

. . . . . .

. . . . . .

« Nous avons pensé que, dans ce plan d'organisation générale, notre premier soin devait être de rendre, d'un côté, l'éducation aussi égale, aussi universelle, de l'autre, aussi complète que les circonstances pouvaient le permettre ; qu'il fallait donner à tous également l'instruction qu'il est possible d'étendre sur tous ; mais ne refuser à aucune portion des citoyens l'instruction

plus élevée qu'il est impossible de faire partager à la masse entière des individus ; établir l'une parce qu'elle est utile à ceux qui la reçoivent, et l'autre parce qu'elle est utile à ceux mêmes qui ne la reçoivent pas.

« La première condition de toute instruction étant de n'enseigner que des vérités, les établissements que la puissance publique y consacre doivent être aussi indépendants qu'il est possible de toute autorité politique.

. . . . . .

. . . . . .

« Nous avons observé enfin que l'instruction ne devait pas abandonner les individus au moment où ils sortent des écoles, qu'elle devait embrasser tous les âges, qu'il n'y en avait aucun où il ne fût utile et possible d'apprendre, et que cette seconde instruction est d'autant plus nécessaire que celle de l'enfance a été resserrée dans des bornes plus étroites. C'est là même une des causes principales de l'ignorance où les classes pauvres de la société sont aujourd'hui plongées ; la possibilité de recevoir une première instruction leur manquait encore moins que celle d'en conserver les avantages.

« Nous n'avons pas voulu qu'un seul homme dans l'empire pût dire désormais : La loi m'assurait une entière égalité de droits, mais on me refuse les moyens de les reconnaître. Je ne dois dépendre que de la loi, mais mon ignorance me rend dépendant de tout ce qui m'entoure. On m'a bien appris dans mon enfance ce que j'avais besoin de savoir ; mais, forcé de travailler pour vivre, ces premières notions se sont bientôt effacées, et il ne m'en reste que la douleur de sentir dans mon ignorance, non la volonté de la nature, mais l'injustice de la société.

« Nous avons cru que la puissance publique devait dire aux citoyens pauvres : La fortune de vos parents n'a pu vous procurer que les connaissances les plus indispensables, mais on vous assure des moyens faciles de les conserver et de les étendre. Si la nature vous a donné des talents, vous pourrez les développer et ils ne seront perdus ni pour vous, ni pour la patrie.

« Aussi l'instruction doit-elle être universelle, c'est-à-dire s'étendre à tous les citoyens. Elle doit être répartie avec toute l'égalité que permettent les limites nécessaires de la dépense, la distribution des hommes sur le territoire et le temps plus ou

moins long que les enfants peuvent y consacrer. Elle doit, dans ses divers degrés, embrasser le système entier des connaissances humaines, et assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la faculté de conserver leurs connaissances, ou d'en acquérir de nouvelles.

« Enfin, aucun pouvoir public ne doit avoir ni l'autorité, ni même le crédit d'empêcher le développement des vérités nouvelles, l'enseignement des théories contraires à sa politique particulière ou à ses intérêts momentanés. »

. . . . . .

. . . . . .

Tels sont les principes de ce célèbre rapport, dont le dernier paraîtra peut-être d'un libéralisme transcendant.

Condorcet proposait :

1° Des écoles primaires, à raison d'une pour chaque village ;

2° Des écoles secondaires (c'est-à-dire primaires supérieures), à raison d'une par district ;

3° Des instituts (correspondant à nos lycées et collèges), au nombre de cent dix, au moins un par département ;

4° Des lycées (correspondant aux anciennes universités), au nombre de neuf pour toute la France ;

5° Une Société nationale des sciences et des arts (correspondant à notre Institut) divisée en quatre sections :

1° Sciences mathématiques et physiques ;

2° Sciences morales et politiques ;

3° Sciences appliquées aux arts ;

4° Littérature et beaux-arts.

Le programme de l'enseignement secondaire est exposé dans l'article 2 du titre IV, ainsi conçu :

« Les instituts seront organisés de la manière suivante :

Première classe.

Sciences mathématiques et physiques.

« Un professeur de mathématiques pures ;

« Un professeur de mathématiques appliquées ;

« Un professeur de physique et de chimie ;

« Un professeur d'histoire naturelle.

Seconde classe.

Sciences morales et politiques.

« Un professeur d'analyse des sensations et des idées, de morale, de méthode des sciences ou logique, de principes généraux des constitutions politiques ;

« Un professeur de législation, d'économie politique et d'éléments de commerce;

« Un professeur de géographie et d'histoire philosophique des peuples.

Troisième classe.

Applications des Sciences aux Arts.

« Un professeur d'anatomie comparée, d'accouchement et d'art vétérinaire;

« Un professeur d'art militaire;

« Un professeur de principes généraux des arts et métiers et de géométrie graphique.

« Il y aura de plus, dans chaque département, un enseignement de médecine pratique.

Quatrième classe.

Littérature et Beaux-Arts.

« Un professeur de théorie générale et élémentaire des beaux-arts;

« Un professeur de grammaire générale et d'art d'écrire;

« Un professeur de langue latine. Dans quelques instituts, il y aura de plus un professeur de langue grecque;

« Un professeur de langue étrangère.

« L'enseignement est gratuit à tous les degrés. »

Le rapport insiste sur les raisons qu'il y a d'accorder aux études scientifiques une prépondérance marquée sur les études littéraires.

Pour assurer l'indépendance de l'instruction vis-à-vis des pouvoirs publics, la nomination des maîtres est refusée au Gouvernement. Les membres de la Société nationale se recrutent par l'élection; les professeurs des lycées sont élus par les membres

de la Société nationale, ceux des instituts par ceux des lycées, ceux des écoles primaires et secondaires par les municipalités, sur des listes établies par les professeurs des instituts.

Enfin, au projet de loi est annexé un examen des frais qu'entraînera le nouveau plan d'instruction publique. J'en extrais simplement les chiffres suivants. Les appointements des professeurs des instituts sont de 2,500 francs. Le budget des dépenses d'enseignement des 110 instituts s'élèvera donc à 3,960,000 francs. On compte sur 80,000 élèves, dont chacun coûtera 50 francs par an.

Cette espérance de 80,000 élèves peut ne pas paraître exagérée, puisque les anciens collèges en comptaient vraisemblablement plus de 100,000. Il y aurait eu 800 élèves environ par institut et il n'y avait pas alors de locaux qui pussent abriter une telle population scolaire. Il fallait, de toute nécessité, élever de dispendieuses constructions, et, par conséquent, demander des sommes énormes à un budget anémié, qui déjà était dans l'impossibilité de supporter les lourdes charges de la gratuité. La loi, vu les circonstances, était donc mort-née. Il y a plus. Ces 800 élèves vont se partager, pour les huit années de scolarité, en groupes de 200. Il y aura 200 élèves par classe pour un seul professeur. Il faudra, de toute nécessité, ou quadrupler le personnel, et partant le budget, ou partager en quatre groupes ces 200 élèves et réduire ainsi au quart, pour chaque élève, le nombre des classes. A quelque point de vue que l'on se place, on voit apparaître ou la faillite matérielle de l'Etat, ou la faillite morale de l'enseignement.

Ajoutons que le projet de loi semble fort peu soucieux des nombreux rouages que nous considérons aujourd'hui comme indispensables au bon fonctionnement de l'enseignement. Nous avons un ministre de l'Instruction publique, des directeurs, des chefs de bureau, de nombreux expéditionnaires, des recteurs, des inspecteurs généraux pour les trois ordres d'enseignement, des inspecteurs d'académie, des inspecteurs primaires, et enfin des proviseurs et des censeurs. Au lieu de ce puissant mécanisme, on propose, pour les instituts, simplement la subordination aux lycées. C'est-à-dire que les professeurs d'enseignement supérieur, absorbés par leurs travaux scientifiques, sans hiérarchie, sans règlements qui fixent leurs attributions, devront, pour

les douze instituts de leur circonscription, recruter le personnel, assurer à grande distance la discipline, diriger et surveiller l'enseignement. Cette lourde tâche, délicate et complexe, qui ne concorde en rien avec leurs préoccupations habituelles, sera pour eux pénible et fastidieuse. Ils la rempliront d'autant plus imparfaitement qu'elle ne comporte aucun contrôle. Et les professeurs des instituts, livrés ainsi à eux-mêmes, sans chefs, sans guides, sans surveillance effective, sans aucune perspective d'avancement, et partant de récompense de leurs services, arriveront nécessairement et rapidement à une inertie et à une anarchie qui précipiteront la décadence des établissements qui leur sont confiés. Je n'ai pas épuisé les critiques qu'on peut faire du rapport de Condorcet. Mais j'en ai dit assez, je pense, pour mettre en évidence les impossibilités qu'eût rencontrées sa mise en œuvre. On est surpris qu'une intelligence si forte et si sérieuse ait produit une œuvre si irréelle. Il en faut chercher l'explication dans la fièvre qui, à cette époque troublée, n'épargnait personne et paralysait le sens de la réalité. C'est alors que la raison raisonnante surexcitée, avec son imperturbable confiance en elle-même, son dédain de l'observation et de l'expérience, formulait très consciencieusement les propositions les plus subversives, avec la certitude qu'elle détruisait des superstitions délétères, qu'elle rénovait la société, et qu'elle restituait à la nature la pureté dont l'avait dépouillée le régime de la tyrannie. L'utopie luttait contre la routine et préparait une réaction qui devait imposer au XIXe siècle de rudes labeurs.

(A suivre.) GODART.

LE LYCÉE DE VERSAILLES

(1815—1860)

(*Suite.*)

Tout ceci, c'est en quelque sorte la forme extérieure, le cadre où évolue la vie de l'établissement. Ce que nous aurions curiosité de connaître, c'est le détail des particularités locales, la vie propre, la physionomie d'un et chacun, les menus incidents qui font qu'une année ne ressemble pas à une autre, ni une semaine à la suivante, et c'est là justement où les témoins sont muets. Et la chose eût été si facile, si la fantaisie d'écrire cette notice fût venue à l'un de nous quelques années plus tôt. Ceux qu'on pouvait interroger ont été là longtemps. Etant adolescent, j'ai eu plusieurs années pour répétiteur Hippolyte Marchand, qui, n'ayant pas épargné le peu d'aisance nécessaire au repos de la vieillesse, prolongeait courageusement son labeur. Son humeur était celle d'un sage qui croit que le devoir professionnel tient lieu de tout; sa créance, qu'aborder d'un visage serein les choses même adverses, c'est les rendre plus légères. Il enseignait, il démontrait, il suivait les concours et les récompenses scolaires. La mort seule l'arrêta. Faire parler à un tel homme les chroniques de la maison où toute sa vie s'était écoulée, c'eût été, je crois, un cordial qui eût réchauffé ses dernières années.

Et plus facilement encore, bien de mes collègues de la Société des Sciences morales ont connu Anquetil, dont ils continuent de parler avec un affectueux respect. Là, c'était des causeries qui se prolongeaient dans la nuit. On reconduisait à son logis de l'avenue de Paris le vieux maître qui, pour se rendre à nos séances de la Bibliothèque, ne redoutait pas cette steppe de la place d'Armes, si désagrégeante pour beaucoup. Enfin, les plus anciens de nous se rappellent même Théry, qui vint prendre sa retraite et mourir à Versailles (1878). Mais tout cela n'est plus,

pallentes umbras Erebi, et je ne puis que demander grâce pour l'incomplet de cette restitution.

Donc, en 1817, dans les circonstances que nous avons dites, on avait renouvelé l'administration. Dubruel et Labrousse, ancien professeur de philosophie et censeur d'Orléans, remplaçaient Lacroix et Liénard. Dubruel était un nom qui avait alors quelque notoriété, et surtout il était *persona grata* auprès du régime d'alors. « M. Dubruel s'est constamment montré le défenseur des opprimés, l'avocat des malheureux, l'impitoyable ennemi de l'injustice et de la tyrannie. Au Conseil des Cinq-Cents, il couvrit toujours d'un zèle protecteur les prêtres et les émigrés. Fidèle à la cause sacrée des Bourbons, il refusa pendant les Cent-Jours de soumettre le lycée de Marseille, dont il était le proviseur, à l'ordre du général Verdier de reconnaître l'usurpateur. » Voilà comment s'expriment les biographies du temps. Il est vrai que d'autres un peu moins favorables ajoutent : « Durant ses deux années de législation des Cinq-Cents, il produisit si souvent des motions en faveur des ecclésiastiques qu'on eût dit que son mandat était de traiter les affaires du sacerdoce et du clergé. » Louis XVIII avait reconnu son zèle en lui octroyant des lettres de noblesse et la Légion d'honneur, et aussi, nous le voyons, en l'appelant à Versailles. Le département de l'Aveyron, dont il était originaire, venait de l'envoyer au Corps législatif. Tout son orgueil, aimait-il à répéter, était de partager cette mission avec Clauzel de Coussergues et M. de Bonald, dont toutes les opinions étaient les siennes.

On augure donc ce qu'allait être cette administration qui se prolongea sept ans, laborieuse, dévouée, consciencieuse, profondément honnête, mais point amie des nouveautés, et surtout la moins propre à défendre la malheureuse Université des empiétements croissants du clergé. Versailles allait achever, s'il lui en restait quelque chose, de perdre « cet aspect militaire offensant et cet esprit pernicieux qui présentait à l'enfance l'art d'exterminer les hommes comme le plus beau de tous ». Seulement, ce qui remplaçait valait-il sensiblement mieux?

Il ne se fit pas, au point de vue matériel, de transformations. Le nombre des pensionnaires n'augmentait pas, dans la floraison privilégiée des institutions libres et des petits séminaires, et la Ville n'avait pas d'argent. En 1815, rapporte la notice que nous

avons trouvée dans les cartons de la Mairie, il se produisit des affaissements qui causèrent des craintes, mais on en fut quitte à peu près pour la peur; et jusqu'en 1839 on n'engagea rien d'important, l'entretien simplement, les éternelles toitures. Le devis le plus important est celui de la couverture de la chapelle, fin 1822, qui monte à 13,693 fr. 90. Aussi laissons-nous complètement de côté jusqu'à Théry le chapitre architectes et entrepreneurs.

Au point de vue administratif, une chose intéressante est à signaler : l'existence de la Commission administrative, qu'on eut tant de peine à restaurer vingt et quelques années plus tard, et dont le souvenir est si souvent rappelé dans les contentions de la Municipalité avec le ministre Villemain. C'est le statut de 1809 qui prescrivait cette commission, présidée par l'inspecteur, dans les lycées éloignés du chef-lieu d'académie. Je ne sais ce qu'il en fut de l'exécution. En 1816, la Commission de l'Instruction publique rappela le statut et ordonna un bureau d'administration à Versailles et à Reims, en confiant à ces bureaux des attributions étendues : vérifier les comptes, réformer sur-le-champ les abus, proposer toutes les mesures qui seraient jugées bonnes, tant pour la gestion économique que pour la discipline et les études. Toutefois, ce ne fut que dans sa séance du 4 septembre 1817 qu'elle nomma les membres pour Versailles : Frédéric Cuvier, inspecteur de l'Académie de Paris, président; le proviseur Dubruel, le maire, marquis de la Londe, le procureur du roi Brunet, Peyronet, ancien secrétaire général de la Préfecture, et Pétigny, ancien maire, membres. Ultérieurement, on y adjoignit Grandjean, curé de Saint-Louis et grand vicaire. « Cette commission administrative sera installée pour le 1er octobre prochain par M. Cuvier, qui en rendra compte. » Je n'ai pas retrouvé les procès-verbaux des séances. Villemain dit en 1842 : « Quand cette commission existait il y a vingt ans, on avait la plus grande peine à la réunir et à en obtenir une délibération. »

Le choix fait de Dubruel pour Versailles, avec son zèle et la faveur dont il jouissait, ne pouvait que procurer des avantages au Collège. « L'année 1819, dit la notice du professeur Marchand, restera célèbre dans les fastes de l'établissement. Sur les vives instances de M. Chevallier, M. Dubruel, usant de l'influence de sa situation au Corps législatif, sollicita pour le collège de Versailles

l'honneur de prendre part aux luttes du Concours général. Deux inspecteurs généraux, MM. Noël, auteur des dictionnaires, et l'abbé d'Andrezel furent délégués pour ouvrir une enquête dirigée par M. Royer-Collard, alors président de la Commission d'Instruction publique. Cette commission avait voulu, avant de se prononcer, s'assurer s'il n'existait pas une trop grande disproportion de forces entre les élèves de Versailles et leurs concurrents (lettre de Royer-Collard); et le 18 juin, après cette enquête... la Commission autorisa... A peu près à la même époque, le collège de Versailles fut assimilé sous tous les rapports à ceux de Paris et mis sur le même rang. » — Les succès de Versailles furent, d'ailleurs, plutôt modérés, et sur le relevé que j'en ai dressé les prix sont rares et les accessits eux-mêmes clairsemés. Cependant, en 1823, on le sait, Transon a le prix d'honneur de spéciales. En 1825, de Boureuille a le prix d'honneur de philosophie, et, l'année suivante, le premier prix des sciences physiques. En 1829 et 1830, on a encore des premiers prix de sciences. Mais il suffit de se rappeler ce qu'a été le Concours général pour les générations d'alors, ce qu'il était encore un peu pour notre génération, et que les plus jeunes ne savent que de ouï-dire, pour imaginer l'enthousiasme dont on fut saisi, et combien tous, élèves et professeurs, durent savoir gré à leur chef.

Ce fut la faveur encore et l'influence de Dubruel qui décidèrent cette visite de la famille royale dont tout le monde se montra si flatté. — *Journal de Seine-et-Oise*, 1821. Jeudi 9 août : « Monsieur, le duc et la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry ont visité le Lycée, où se trouvaient réunis l'évêque, le maire, le préfet. On s'est rendu d'abord à la chapelle, où les élèves ont entonné le *Domine salvum*; puis les augustes personnages ont parcouru l'établissement dans le plus grand détail. Un élève a récité une pièce de vers. » Les princes s'intéressèrent particulièrement au cabinet d'histoire naturelle, qui rappelait les jours d'autrefois, et au sujet duquel une correspondance venait d'être échangée, à leur instigation peut-être. Mais il ne faut cependant s'émerveiller trop. C'est l'unique visite qui fut faite au Lycée; et à reprises répétées, nous voyons les princes et princesses à Versailles, à Saint-Cyr. Ils vont à l'Hospice, au Grand-Commun, où l'œuvre de Saint-Joseph entretient deux cents

enfants pauvres. La prédilection de Madame la Dauphine est visiblement pour le Petit-Séminaire ; elle y entretient cinquante bourses, et, accompagnée du duc et de la duchesse de Damas, elle se rend à la distribution des prix, au clos Toutain. Après la cérémonie, un repas champêtre est servi aux élèves. Mais les grandes favorites, ce sont encore les demoiselles de Saint-Louis, toutes voisines de notre collège, sur l'avenue de Saint-Cloud. Elles ont les visites les plus empressées, l'accueil le plus flatteur. Le ministre de la Maison du Roi vient chez elles présider les prix, et l'assistance est aristocratique. Après tout, on gardait rancune peut-être à nos collégiens d'occuper le plus bel emplacement de la ville, et qui, dans sa destination première, avait été consacré au Seigneur.

Dubruel n'était, d'ailleurs, pas sensible qu'aux questions de vanité. Il veut une bibliothèque pour le Collège, il va en instituer une ; mais il négocie, il insiste pour que la Ville lui donne les doubles de la sienne. Cette fois, sa demande dût échouer, car la question est reprise en 1826, et nous avons la fin de non-recevoir opposée à l'abbé Auger. En 1831 encore, le préfet reprend : « Un millier de vos classiques que personne ne consulte jamais... »

Nous complétons ces vues éparses en parcourant les « Au jour le jour » du *Journal de Seine-et-Oise.* — 1817, le 17 novembre (et cela se répétera les années suivantes), aussi brillamment au Collège qu'en ville, on célèbre la fête du Roi.

1819. Ce dimanche, jour de Pâques, 11 avril, les élèves de l'Ecole de musique exécutent une messe à grand orchestre dans la chapelle du Collège. Assistance choisie. Ce n'est que la seconde audition qui est donnée le lendemain à la chapelle du Château.

Le 13 juin, procession du Saint-Sacrement, le reposoir du Collège, celui de la Mairie, les élèves en cortège. Ça se répétait tous les ans. Mais cette fois il y a plus de solennité, parce qu'on inaugure le prolongement de la rue Royale qui vient d'être achevé et qui permet un développement d'une bien plus grande beauté. « Versailles est enfin vengé de la sombre réclusion imposée volontairement sous Louis XIV à la vieille ville, pour laisser la ville neuve se développer seule. Le grand et triste quartier du Parc-aux-Cerfs est tiré de son opprobre. »

1821. 16 janvier, mort de Lepître. C'est un professeur que

nous n'avons pas mentionné, parce qu'il ne demeura que quelques mois. Sa figure est curieuse. Il était en 1792 membre de la Commune de Paris et fut un des commissaires chargés de la surveillance du Roi au Temple. Ses manières décentes le firent apprécier de l'infortuné souverain. Il s'efforçait de lui rendre de petits services, il lui procurait des journaux et des livres. Et comme Louis XVI lui disait un jour, étonné : « Vous savez le latin?

Non ego cum danaïs Trojanam exscindere gentem
Aulide juravi. »

Le jour où il revint au Temple, après la mort du Roi, il offrit à la Reine, sur ce malheur, une romance qu'elle fit chanter au Dauphin. Lepître ne s'en tint pas à de stériles paroles. Il entra dans un complot pour faire évader la famille royale. Un des affiliés y trouva la mort, et lui fut incarcéré à Sainte-Pélagie. Lepître dirigeait avec le plus grand succès un pensionnat à Paris. C'est par amour de l'enseignement qu'il avait accepté la chaire de rhétorique à Versailles, car il avait de l'aisance, et il employait son traitement à payer la pension d'enfants peu fortunés. Hippolyte Marchand, qui était son élève et qui réussissait le vers latin, témoin ses succès répétés au concours, publia une ode : *Musa rhetorices defunctum professorem lugens.* Heureux temps quand même, où les journaux accueillaient des pièces de vers latins !

Le 13 mai et le 2 juillet, on eut deux solennités. Pour le baptême du duc de Bordeaux, une distribution aux élèves les plus méritants de médailles frappées à cette occasion. Le préfet présidait, un concours distingué d'assistants remplissait la chapelle ; cinq élèves lurent des odes latines. — Le transfert de la dépouille mortelle de la duchesse douairière d'Orléans à Dreux. Tout le collège alla attendre le convoi à la barrière de Paris, et rendre les derniers devoirs à l'auguste princesse, fille du plus vertueux des princes. — Cette même année 1821, Bouchitté publia sa réfutation de Lamennais, et Théry son *Conciones* français ; mais les ouvrages classiques de Théry sont trop nombreux pour que nous les relevions au passage.

1822. Une ordonnance royale du 16 janvier autorise la Ville à prendre sur le terrain du Collège pour faire un jardin à l'Hospice. On se préoccupe fort de l'ordonnance du 1er juin qui resti-

tue au chef de l'Université le titre de Grand Maître, et confère cette dignité à l'abbé Frayssinous. Déjà, deux ans auparavant, le Conseil royal avait remplacé la Commission de l'Instruction publique, et Lainé, puis Corbières en avaient pris la présidence, pour la laisser ensuite à Cuvier. A défaut d'indépendance, on rendait à l'Université ses prérogatives et ses honneurs.

1823. A l'occasion de la première communion, une retraite par un prédicateur en renom. Mgr l'évêque d'Hermopolis, le nouveau Grand Maître, s'est rendu à la chapelle du Collège pour recevoir le renouvellement des vœux du baptême. Il est monté en chaire, et on l'a écouté avec recueillement et émotion. La présence du préfet, du maire, du général ajoutait à la pompe de cette auguste cérémonie. Son Excellence est repartie à six heures du soir, aux acclamations des élèves le reconduisant à sa voiture.

L'ordonnance du 16 août 1824, créant un ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, n'est pas accueillie moins bien que les précédentes. Il semble que chacun prenait un peu d'importance de celle qui était donnée à son chef. — Vers la fin de cette année 1824, nous lisons une réception des fonctionnaires au Grand-Trianon. Chevallier, le professeur de rhétorique, présente une pièce de vers, et le Roi lui en fait témoigner sa satisfaction par M. de Damas.

1825. Le 28 avril, le Collège conduisait à sa dernière demeure son aumônier, Antoine de Glo de Besse, âgé de soixante-treize ans. — Mais j'ai dépassé la période de Dubruel. L'ordonnance du Roi qui le nomme questeur est du 5 avril 1824, et l'abbé Périn, proviseur de Troyes, était venu le remplacer.

Cette période des deux proviseurs-abbés, Périn et Auger, est la plus obscure de toutes et justement celle qui pique la curiosité. Delacroix, dans sa notice sur Théry, dit qu'il accepta les fonctions de censeur dans des conditions particulièrement difficiles; « mais les instances de l'administration supérieure et celles de ses collègues imposèrent ce sacrifice. Plusieurs révoltes successives avaient tout à fait compromis la discipline et les études. Il se mit à l'œuvre avec résolution. Le relèvement fut l'œuvre de dix-huit mois ». Nous avons, d'autre part, des rapports de mairie et de police : « Depuis que l'abbé Auger est proviseur, les élèves avaient à plusieurs reprises manifesté leur mécontente-

ment, se plaignant des maîtres, de la nourriture. Le 2 novembre, à huit heures et demie du soir, après souper, ils brisèrent la vaisselle, renversèrent les bancs, les tables, et s'armant de bâtons, frappèrent les maîtres et se portèrent en masse pour sortir. Le proviseur manda au procureur du Roi, qui envoya quinze gendarmes et dix Suisses. Les portes furent gardées; alors tout se calma et les élèves gagnèrent leurs lits. Le lendemain, le proviseur avait encore demandé des gendarmes en bourgeois. Mais quand le commissaire se présenta, on lui dit que ce n'était rien. Il fallait que l'on eût intérêt à cacher le désordre. Le surlendemain, sous le prétexte de la fête du Roi, on donna une sortie générale, se réservant de ne pas laisser rentrer les plus mutins. Le dégât est évalué à 700 ou 800 francs. » Et le rapport ajoute : « On reproche au proviseur de tout transformer à sa guise, de changer les maîtres... On dit que le proviseur et le censeur vont être changés. »

Ce que le maire reproche, c'est qu'on lui ait tout caché; il n'a rien appris que par la voie publique; et il en écrit au préfet : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que des scènes de trouble ont lieu dans cet établissement, et toujours on a gardé soigneusement le silence. »

En décembre, Carbon allait arriver dans quelques jours : nouveaux désordres; et l'abbé Thibaut écrit au maire pour lui dire la nécessité d'en venir à des expulsions. Les esprits étaient d'ailleurs trop montés pour que le calme renaisse immédiatement. En janvier 1827, le tumulte recommence, les élèves font pleuvoir du plomb, des morceaux de bois sur le censeur, et Carbon écrit au maire : « L'esprit d'insubordination, malheureusement établi depuis de longues années dans notre collège, vient encore de se manifester. » C'était donc par de nouvelles expulsions qu'il allait avoir à inaugurer son administration.

Que se cachait-il sous ces effervescences, et quel était le secret de ce piteux échec des proviseurs-abbés? Y avait-il simplement l'incapacité d'un homme, ou bien était-ce le régime qui était détestable? Une curieuse correspondance du marquis de la Londe avec l'abbé Thibaut, inspecteur de l'Université, chargé de l'administration du Collège, soulève imparfaitement le voile. M. de la Londe aurait bien voulu que l'abbé Thibaut acceptât cette place de proviseur, peu enviable après les secousses que le

Collège vient d'éprouver; mais on lui aurait donné en même temps le titre d'inspecteur général; il paraît que cela se pouvait, cela existait à Louis-le-Grand; et il en écrit au ministre : « La nomination de M. Théry en qualité de censeur m'a été infiniment agréable; elle a été approuvée par tous; c'est un grand pas vers le rétablissement du bon ordre et du travail, et nous n'aurions plus rien à désirer si nous avions un bon proviseur. J'ai suivi M. l'abbé Thibaut depuis son arrivée à Versailles, et plus j'apprends à le connaître... » Mais l'abbé Thibaut n'était nullement disposé à consentir. Il est reconnaissant de voir ainsi apprécier le peu de bien qu'il a été assez heureux de faire dans le Collège; il s'associera toujours avec bonheur au succès d'un établissement où il a pu contribuer à ramener l'ordre, la discipline et l'économie. « Mais la fatigue que j'éprouve m'avertit qu'il serait téméraire à mon âge, et après trente-sept ans de service, de sortir du repos que je goûte depuis deux ans. » Et finalement il fait part de la nomination de Carbon : « Il n'y a qu'une voix pour son éloge. Il est laïque. Son Excellence a pensé donner par ce choix une preuve du vif intérêt... »

Carbon arrivait de Bourges. C'était un homme de zèle et de devoir, et secondé par le censeur qu'était Théry, les résultats ne se devaient pas faire attendre. Un registre appartenant aux archives du Lycée est intéressant. Carbon avait organisé un conseil composé de lui, du censeur et des professeurs, et dans lequel se traitaient toutes les affaires intéressant la discipline et les études. Dans la première séance, on adopta un règlement; de ce règlement, certaines choses sont du temps : « En tête de la copie, les élèves inscriront deux versets de l'Ecriture; chaque jour, ils réciteront un passage de l'évangile du dimanche. » Mais les autres sont bonnes dans tous les temps : la répétition hebdomadaire des leçons de la semaine et l'examen mensuel des matières du mois précédent; « les élèves de troisième, quatrième, cinquième et sixième consacreront chaque semaine quatre heures d'étude à la leçon d'histoire; il y aura dans chaque classe où l'on enseigne l'histoire des cartes géographiques de l'histoire qu'on enseigne ». Après les graves ébranlements que la discipline avait subis, le souci de la bonne conduite s'imposait naturellement. « Le censeur, le sous-censeur et les maîtres d'étude désigneront dans chaque division l'élève qui se sera le mieux appliqué pendant le mois.

Le 15 juillet, on remettra dans chaque étude, à l'élève qui aura été le plus souvent désigné, une médaille gravée à son nom. » Au cours des séances de ce conseil, on glane quelques détails : Quelques professeurs se dispensent trop facilement de porter la robe (en 1828, déjà!) ; les distributions de prix de semestre se font en présence des maîtres de pension. On exhume une circulaire de Fontanes, de 1812 : les fonctionnaires de l'Université ne doivent pas recevoir de cadeaux des élèves ; les professeurs ne doivent pas donner de leçons en ville. Cela s'appelle trafiquer de leur instruction ; mais il y a une réserve : cette défense ne s'applique pas aux maisons où l'on va plus en ami qu'en répétiteur. A la bonne heure, on s'entendra toujours ; M. Dimanche cédait du drap à ses amis pour de l'argent. Et puis, nous retrouvons le fâcheux souci du concours, je dis fâcheux quand il est abusif : « Les professeurs sont invités à s'enquérir des moyens qu'emploient les professeurs de Paris pour arriver à leurs succès ; ils donneront la liste des élèves paraissant propres à redoubler leur classe avec honneur. Le proviseur fera les démarches auprès des familles. » Nous glanons encore ce détail que les plus fréquentes punitions étaient les pains secs, dont on faisait le relevé tous les quinze jours.

Si, pareillement à ce que nous avons fait pour le temps de Dubruel, nous relevons les menus incidents qui ont pu intéresser le Lycée au temps de ses successeurs, voici les quelques détails à transcrire dans notre récit :

1825. L'abbé Auger et le censeur Vincent, lequel succédait à l'abbé Guégan, venaient d'être installés par l'inspecteur d'académie Taillefer (notre ancien proviseur de 1814 et l'ancien proviseur de Louis-le-Grand). Je ne sais s'il y avait eu mot d'ordre de l'autorité supérieure, ou sollicitation puissante des intéressés ; mais le *Journal de Seine-et-Oise* (c'était un journal officiel) publiait dans son numéro du 29 octobre le plus élogieux des articles : « Il n'est personne de Versailles qui ne sache avec quel zèle la nouvelle administration... Cet élan vers le bien d'un proviseur infatigable... Tout ce que réclamait la salubrité s'est fait comme par enchantement... — Le préfet et le maire ont tenu à connaître par eux-mêmes les améliorations dont ils entendaient parler... Les élèves n'oublieront pas ce mot du préfet : « Tâchez d'avoir « des prix au Concours, car nous avons faim de ces prix... »

Les deux magistrats ont voulu voir défiler les cinq divisions dont se compose le Collège. Le mouvement s'est accompli avec un ordre qui donne une juste idée de la vigilance des maîtres et du bon esprit des élèves. » — Et, deux mois après, ledit journal revenait à la charge : « Le proviseur, le censeur, l'aumônier, les professeurs, les chefs d'institution rattachés au Collège ont eu l'honneur de présenter leurs hommages au ministre des Affaires ecclésiastiques, à l'occasion du renouvellement de l'année. « Je « vous vois avec plaisir, a dit le ministre, parce que je n'ai que « des compliments à vous faire. » Voilà la juste récompense des travaux assidus par lesquels la nouvelle administration a fait ce collège digne du séjour magnifique où il se trouve placé. » Il n'était guère question des morceaux de plomb grêlant sur le censeur, et de la défiance mal déguisée du maire, et du piteux départ du proviseur-abbé. Et puis, allez donc croire aux rapports et aux éloges officiels !

En l'année 1826, mourut à Versailles, où il s'était retiré depuis dix-huit mois, rue Lafayette, l'abbé d'Andrezel, dont le nom avait été mêlé à plusieurs reprises à l'histoire du Collège. C'était un ecclésiastique fort distingué que l'archevêque de Bordeaux avait choisi comme grand vicaire à sa sortie du collège d'Harcourt, et qu'il avait gardé comme son confident le plus intime, quand il fut nommé garde des Sceaux. L'abbé d'Andrezel passa les dix années de l'émigration à Londres, où il fut aussi apprécié qu'en France. A son retour, en 1802, il fut un des premiers inspecteurs généraux choisis par Napoléon. « Indulgent sans faiblesse, d'un esprit fin et enjoué du tour le plus aimable, d'un abord plein d'aménité, il s'est acquis les amitiés les plus précieuses et les plus honorables. » Nous voyons qu'il fut question de lui élever un monument : ses amis, les membres de l'Université, les jeunes gens... ; mais nous ne savons rien de plus. Tout ce qu'on nous donne, c'est la vente de son mobilier : un costume complet d'inspecteur, une bibliothèque de 2,000 volumes, dont un certain nombre annotés ; une cave bien fournie, du chambertin, des bordeaux ; une calèche...

La même année, une autre mort frappait plus directement le Collège, celle du baron des Touches, emporté le 8 juin, d'une attaque d'apoplexie. Il n'avait que cinquante-trois ans. Le préfet alors était bien plus proche du Collège qu'il ne l'est aujourd'hui.

J'ai expliqué comment, dans les temps anciens où il n'y avait aucun des ministères de second ordre spécialisés depuis, tout appartenait au ministre de l'Intérieur et au préfet, son direct représentant. Et quand fut créé le département de M. Frayssinous, il y eut un temps encore conservation des habitudes acquises. Ce n'est pas une phrase de convention simple de dire que le baron des Touches emportait les regrets de tous. Il était aimé et il le méritait. Ce que j'en ai trouvé dit dans les *Mémoires* de Marquiset n'a fait que me le confirmer. Ce qui distinguait cet excellent administrateur, c'était un caractère modéré, une bienveillance qui était acquise à tous, un esprit naturellement tout de conciliation et d'équité ; avec cela, la facilité et le goût du travail. Aussi son œuvre en Seine-et-Oise (j'espère le raconter quelque jour) a été considérable pour guérir les maux de l'invasion et de la guerre. Enfin, il avait l'oreille du Roi, de la famille royale, et son influence était grande.

Cette même année 1826, on mettait en vente le *Choix d'Oraisons funèbres* de Dussault, continué par Théry, quatre in-octavo, 60 francs, et avec les eaux-fortes, 200 francs. C'était un livre de luxe n'ayant plus rien des classiques pour écoliers. « Les journaux de Paris disent que Théry est au rang de nos bons écrivains. » Tout ce qu'on lui reprochait, c'était de n'y avoir point accueilli l'oraison funèbre de Madame, duchesse d'Orléans, de l'abbé Feutrier.

En 1817, c'est la mort de Louis Charrier de la Roche, prieur de l'abbaye d'Ainay, évêque constitutionnel de Rouen, évêque concordataire de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir. Lui aussi s'était mêlé de notre collège : trop, comme tous les ecclésiastiques d'alors. Il avait quatre-vingt-huit ans. J'ai eu l'occasion de retracer sa biographie. Son corps fut porté processionnellement par les ecclésiastiques, au milieu d'un concours immense où les professeurs du Collège royal étaient à leur rang ; puis « il fut descendu dans un caveau de la cathédrale où il doit attendre la résurrection pour la vie éternelle ». — C'était le 17 mars. Le mois suivant (3 avril), eut lieu, au nom de l'Université de France, l'adjudication des bâtiments et terrains de l'ancien collège d'Orléans, ci-devant occupés par les écoles chrétiennes : trois lots payables ensemble 30,049 francs, avec délais et intérêts.

1830. Le dernier deuil intéressant le Collège : Louis-Paul Le

Cordier de Bigars, marquis de la Londe, mort le 4 mars. Comme Gravelle de Fontaine, ce n'était pas un Versaillais d'origine. Il était avant la Révolution président au Parlement de Normandie. Il succéda au chevalier de Jouvencel à la Mairie, et y resta neuf ans et trois mois, le plus long exemple de cette magistrature qu'on ait cité à Versailles jusqu'à ces derniers temps. Son œuvre fut considérable, autant pour l'embellissement de la ville que pour son utilité : le percement de l'avenue de Berry, aujourd'hui avenue Thiers, la restauration de l'Hôtel de Ville, l'achèvement d'un des corps de logis de l'Hospice avec la construction de sa chapelle, la régularisation de la rue Saint-Pierre, la réfection du pavage des rues et la clôture complète de la ville. Au Lycée, il ne fit pas de choses importantes : mais loin s'en faut qu'il se désintéressât de l'établissement.

Le plus grand souci de M. de la Londe était la détresse des pauvres. Il était infiniment charitable. Rentré de l'émigration, et à peine recueillis les débris de son patrimoine, il ne s'occupait que de le partager avec les malheureux. En 1812, une place d'administrateur de l'Hospice étant devenue vacante, il l'accepta. C'était une manière de faire du bien. Cet hiver de 1830 fut long et dur; il avait fait appel au cœur de tous; et nous voyons Carbon verser au Bureau de charité 750 francs, fruit d'une collecte des professeurs et des élèves.

Il ne nous reste, pour avoir terminé ce lycée de la Restauration, que de tracer un raccourci rapide des cérémonies universitaires par excellence, les distributions de prix. Nous ne saurions nous en dispenser. Elles ont quelque intérêt par elles-mêmes, et puis c'est là où nous trouverons les lauréats qui ont relui plus tard de par le monde après avoir brillé au Lycée.

Nous avons dit les deux années de Lacroix. En 1817, soit pour faire oublier les particulières difficultés qui avaient marqué la prise de possession de Dubruel, ou simplement l'importance personnelle de ce proviseur-député, il semble qu'on ait donné une solennité inaccoutumée. C'est Silvestre de Sacy, de l'Institut, qui préside, conservateur de la Bibliothèque du Roi et l'un des membres de la Commission de l'Instruction. Deux inspecteurs généraux l'accompagnaient. « Toutes les autorités civiles et judiciaires avaient répondu à l'invitation de M. Dubruel, membre du Corps législatif, ainsi que les chefs militaires et les

officiers de Saint-Cyr. M. l'Evêque était entouré de membres de son chapitre. On voyait aussi MM. les curés, ainsi que les ecclésiastiques du Séminaire. »

On nous a conservé le discours de Silvestre de Sacy. C'est d'une rhétorique qui date, mais sans être désagréable : « La douceur d'un jour d'été a moins de charme que ces premiers rayons qui, succédant aux tristesses de l'hiver, présagent l'approche du printemps. » « Et comment ces jeunes athlètes ne se sentiraient-ils pas animés d'un courage toujours renaissant, quand leurs nobles efforts sont ainsi l'objet de l'intérêt général? » Quant à Teyssèdre, il se félicite de ce que notre pays va acquérir l'éloquence politique qui agrandira son patrimoine intellectuel. Il voit dans la tribune de la Chambre des Pairs quelque chose de sérieux, de grave, d'élevé, différent de l'éloquence de l'antiquité, mais d'autant plus précieux qu'il n'y avait pas de modèle. (Je ne sais pourquoi il ne fait aucune allusion à la tribune anglaise, qui n'a pourtant pas été découverte par Villemain.)

En 1818, nous voyons apparaître le prix de bonne conduite, donné au suffrage des élèves (c'est d'ailleurs une innovation de peu de durée). Il est décerné à Pierre-Godefroy Levasseur, qui avait réuni tous les prix de philosophie, de physique et de spéciales. Toutes ces cérémonies se terminent, on nous le répète, et c'était vraiment inutile, aux cris tumultueux de : « Vivent les Bourbons! Vive le Roi! »

1819. C'est la présidence de Cuvier, conseiller d'Etat et le nouveau président de la Commission, assisté de Noël, inspecteur général, et de son frère Frédéric Cuvier. Auprès d'eux, Richaud, pour le préfet absent, et le comte de la Roche-Aymon, pair de France, commandant d'armes. « On remarquait la présence de plusieurs familles anglaises de distinction venues se fixer à Versailles depuis la paix. » Caron prononça l'éloge de la philosophie, et par une coïncidence amusante, cette année 1819, la seule avec 1815, le palmarès ne fait pas mention de la philosophie.

1820. C'est l'abbé Eliçagaray, toujours de la Commission, et c'est encore Teyssèdre : « Combien la position des pensionnaires royaux est heureuse. » Il parla de l'événement du jour, la mort du duc de Berry, de la députation d'élèves envoyée à Saint-Denis, de la sagesse du chef de la maison à les rendre témoins

de la désolation publique, « parce qu'en versant le sang d'un petit-fils de Henri IV, on a ouvert les veines de la France ». Quant à l'abbé, il avait terminé : « L'honorable assistance apprendra avec satisfaction que quatre élèves de rhétorique ont obtenu des nominations au grand Concours de Paris. »

1821. « Ma dernière année de collège », écrit rétrospectivement Marchand sur les palmarès : avec triomphe? avec joie? avec regret peut-être. — C'est l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la Faculté de théologie, protonotaire apostolique; et Théry fait le discours. J'ai toujours été déçu en lisant Théry. C'est sans distinction, ni relief, et ça date. Ce n'est pas prenant, ça ne scintille pas. On peut être un grand proviseur, un entraîneur de la jeunesse, et ne point être un écrivain de race. Cette année 1821, il venait pourtant de remporter le prix d'éloquence de l'Académie, pour son génie poétique, et l'assistance dut l'entendre avec une respectueuse attention exposer : comment la saine morale doit vivifier toutes les parties des études. — C'est la dernière année où il est fait mention du prix de bonne conduite. Il est décerné à Guyot, vétéran de rhétorique et lauréat à Paris. Après lui, les voix se portaient sur Carette. « Ce brillant élève a été empêché par une maladie de prendre part au Concours général. » Le prix de Guyot était donc le seul, et Versailles arrivait sixième et dernier, tout à fait lointain, sur une liste en tête de laquelle Louis-le-Grand, puis Henri IV et Charlemagne brillaient comme des soleils.

1822. Delvincourt, doyen de la Faculté de droit, assisté de F. Cuvier, inspecteur de l'Académie de Paris. Discours de l'abbé Bouchitté, à qui sa réfutation de Lamennais donnait une petite notoriété. Il parla « de ce nouveau Joas qu'un miracle nous a conservé au milieu des ruines de sa race ».

1823. Encore Burnier-Fontanel, assisté cette fois de Barbié du Bocage, doyen de la Faculté des lettres; et nous entendons l'abbé Caron sur un thème qui sent un peu le sermon : *Deum timete, reges honorificate.* Le censeur Guégan avait signé les invitations et la demande du détachement de garde nationale, pour le proviseur absent par mission. C'est ce qu'on reprochait à Dubruel d'être parfois absent. Les grandeurs se payent. En cette année 1823, Guégan a justement maille à partir avec les voisins. Ceux-ci se plaignent des libertés des élèves et que leurs

fenêtres servent de cibles. L'abbé, lui, paraît prendre très allégrement les carreaux cassés et les grillages arrachés. Mais il se montre aux fenêtres, principalement pendant les récréations, des personnes mal famées qui agacent les élèves et sont indécemment vêtues; et ça, il en gémit tous les jours. Il y a à ce sujet des rapports de police dont je n'ai pas parlé, parce qu'ils ne sont qu'amusants. Mais on lit plusieurs fois la phrase : « Ah! si M. Dubruel n'était pas absent! »

1824. Présidence de Barbié du Bocage. Chevallier fait une charge à fond de train contre le romantisme : « Un fléau qui menace notre belle littérature; vous le nommez : ce fléau se produit dans le monde sous le nom de genre romantique. — L'expérience des siècles nous a appris que l'altération de la langue est la marque certaine de l'altération des mœurs et un signe avant-coureur de la chute des empires... Ministre des autels, vous combattez toutes les dépravations du cœur avec les foudres de la parole : je combats toutes les dépravations de l'esprit avec les traits du ridicule. » Ce qu'il devait être vieux jeu comme professeur! L'Université demi-congréganiste avait dans ses collections un certain nombre de ces antiquailles. Enfin, il nous définit le signe du fléau : c'est de préférer Walter Scott à Saint-Réal.

1825. Encore Barbié du Bocage. Théry nous donne ce parallèle de la poésie et de la prose : « On pourrait comparer l'une à une reine belle et puissante, dont le trône répandrait au loin l'éclat de ses rayons. L'autre est une vierge céleste qui semble à chaque pas se détacher de la terre. » Ensuite, il module le couplet monarchique : « Le Roi dont le front vient d'être consacré par l'onction mystérieuse de Clovis... Permettez-moi de dire à Charles le Bien-Aimé ce qu'un poète de l'antiquité disait à un Romain illustre, le sauveur et l'idole de son pays... » « Puis l'abbé Périn a préconisé la gloire des lettres. Salins venait d'être ravagé par un incendie; l'aumônier a eu l'idée heureuse de proposer une quête qui a produit 400 francs. »

1826. Le comte de Tocqueville, le nouveau préfet, prend la présidence sur l'invitation de M. du Chayla, inspecteur général des études. Il prononce une allocution qui est à plusieurs reprises interrompue par les applaudissements. « C'est de vous, jeunes gens, que la vieillesse attend la sécurité et le bonheur de

ses derniers jours. Inquiète de vos destinées, elle voudrait vous léguer son expérience. » Le proviseur fit l'exposé de la situation du Collège. Voilà ce qu'on aurait dû nous conserver, bien plus que le sermon de l'abbé Bouchitté, professeur de troisième : « Compagne fidèle de l'homme, et son soutien inébranlable, la religion le reçoit à sa naissance et adoucit pour lui les horreurs du tombeau. »

Apparaissent en cette année 1826 les cours dits spéciaux, préparatoires aux écoles, qui, toute la période suivante, ont une grande importance. Ils répondaient à cette évidente nécessité d'alléger les études classiques pour les jeunes gens faisant des sciences (déjà, en 1819, on avait fait l'essai d'une rhétorique française), et à la sévère concurrence que commençaient à faire des écoles libres, dites justement préparatoires, et qui ont été longtemps renommées à Versailles. On confia ces cours à la tête des professeurs Chevallier, Anot, Demontferrand; et ils prenaient place sur le palmarès immédiatement avant la rhétorique.

1827. Delvincourt, du Conseil royal, doyen de la Faculté de droit, assisté de l'abbé Thibaut, inspecteur d'académie. « Il a fait des remontrances paternelles sur quelques désordres qui ont troublé cette année l'établissement... Les acclamations redoublent, M. Delvincourt a remercié les élèves de l'assentiment donné à ses reproches. » Comme on gaze bien les choses! Si on eût donné à son tour la parole au commissaire de police : mais non; on aurait donc le droit d'insinuer que tout n'est pas parfait dans les institutions de l'Etat? Delvincourt continua : « Hommage à l'Université, hommage à l'illustre prélat qu'elle se glorifie d'avoir pour chef et pour protecteur! » Anot de Maizières prononça le discours. Nous aurons de lui, on le verra, beaucoup de bien à dire. Son discours, médité, sortait de la banalité d'habitude : « On a songé chez nous trop peu à donner de la force au caractère; on n'a pas cru qu'il fallait développer l'énergie morale en même temps que l'intelligence. Tous les soins ont eu pour objet la culture de l'esprit; où sont parmi nous les âmes fortes? — Combien d'êtres faibles ont cédé aux promesses de la fortune! Combien de sophistes ont composé sur des tables d'or l'éloge menteur de la pauvreté! Combien de guirlandes de fleurs ont été naguère jetées par la main des Muses sur le sabre des conquérants! — Les tribunaux, durant nos révolutions, ont sacrifié à la peur; ils

nous ont donné un exemple domestique et terrible; l'histoire a durement enregistré que l'audace du crime a pour complice la faiblesse de la vertu. » Il y a trop de rhétorique poncive, mais le sentiment est sincère.

1828. Delvincourt encore, assisté de Lemaire, doyen de la Faculté des lettres. On donna comme orateur à ces deux hauts personnages Poulain, professeur d'histoire. Ce Poulain, dont nous ne savons rien autre, avait remplacé Chalumeau : deux noms également sans gloire. L'histoire, qui eut à Versailles de qualifiés représentants, débutait en personne modeste.

1829. L'abbé Clauzel de Coussergues, assisté de l'abbé de Feletz. Adolphe Garnier disserte : si l'Etat doit régir l'éducation publique ou s'il doit retirer sa main. « Il a démontré la nécessité de donner une direction à l'instruction. » Etait-ce vraiment la peine de l'ajouter? « Sa voix malheureusement trop faible... » Comme l'année précédente, le proviseur avertit que des classes, dont les professeurs ont bien voulu se charger, resteront ouvertes pendant les vacances.

1830. Nous voyons commencer la présidence, qui se répétera dix-huit ans, de M. Aubernon. Il est assisté de Frédéric Cuvier, devenu inspecteur général des études. Sicamois fit le tableau des idiomes qui, depuis les Gaulois jusqu'à la langue française, ont été parlés dans notre belle patrie. C'est sur ce palmarès de 1830 que le grec s'introduit en sixième.

Ici se clôt la période assignée à ce premier chapitre. Un mot sur les élèves qui furent les héros de ces concours, et ce sera tout. Deux sortes de noms, à des degrés fort inégaux, nous peuvent intéresser. Il y a ceux qui, sans succès remarquables et sans notoriété ultérieure, appartiennent à ces familles qui composent la notabilité locale, dont le nom, par suite d'un long commerce, nous est familier, et qu'on note au passage comme de vieilles relations. Ainsi Féburier, Rabourdin, Pluchet, apparentés évidemment aux Pluchet, aux Rabourdin, aux Féburier de la Société d'Agriculture. Dans un autre ordre, l'administration, les fonctions publiques, simplement ce qu'on appelle la société : qui n'a connu à l'époque Le Harivel du Rocher, Blanquet du Chayla, Macips, Romain Legrand, de Saulty, Simon de la Mortière? Debains et Eigenshenck sont également des noms familiers. Ici, c'est simplement un peu de curiosité de remueur de vieux pa-

piers. Ce qui est beaucoup plus intéressant et l'est pour tous, c'est, ou des études absolument brillantes et remarquées en leur temps, ou le talent conduisant plus tard à une situation supérieure, ou, ce qui a été le cas le plus fréquent, la réunion des deux avantages. De tels élèves, le Lycée doit se souvenir et rester fier, car ils ont contribué à sa renommée.

Le premier en date de ces noms, c'est Carette, l'avocat au Conseil d'Etat, le rival souvent heureux de Marchand, et notre premier lauréat au Concours général. C'était un des émigrés de 1814, du lycée de Bruxelles. Il a raconté plus tard cet exode, le long voyage sur un chariot découvert et garni de paille, à travers les plaines de la Belgique et du nord de la France, que la neige couvrait de son manteau blanc. Carette et Marchand, c'est la rhétorique de 1820. Celle de 1821, c'est Marchand encore, et avec lui Fisanne et Transon. En 1822, Fisanne a tous les succès de philosophie. En 1823, c'est Transon en spéciales, Simon de la Treilhe en philosophie, Valette en rhétorique. Valette est un des noms qui honorent notre Lycée. L'Annuaire de l'Association de 1881 lui a consacré une notice; nous en détachons le passage suivant : « Il occupa la chaire de code civil plus de quarante ans... Atteint d'un mal douloureux, qu'il connaissait incurable, il le disait parfois d'un mot à ceux qui s'informaient de lui; puis il ramenait bien vite l'entretien vers d'autres sujets, le droit surtout, qui avait été la passion comme le charme de sa vie. Il sut mourir presque en enseignant... Il fallut, trois jours avant sa mort, l'emporter défaillant de sa classe, et sa fin fut aussi ferme que modeste. Il mourut chrétiennement, demandant à être enseveli dans sa robe de professeur, sans apparat et sans discours. »

1824. Valette continue les mêmes succès en philosophie. La rhétorique de cette année, c'est de Boureuille, le futur conseiller d'Etat, brillant entre les brillants, et Charles Lenormand, l'architecte dont Valette a prononcé l'éloge au banquet de 1862. Cependant, c'est Denonvilliers qui l'emporte. En seconde, sont Paul-Edouard de Mentque et Charles-Albert de Lisa, dont nous retracerons la figure quand nous en serons à parler de l'Association amicale. Arnould Frémy, le fils du Frémy de la Société d'Agriculture, Versaillais d'adoption, mais le plus Versaillais des Versaillais, et le frère du chimiste, est en troisième.

1825. De Boureuille a le prix d'honneur de philosophie au Concours général, et, en 1826, celui de physique mathématique. De Lisa le suit, en rhétorique et en philosophie; et Philippe Touchard, qui était en troisième, quitte le Lycée pour l'Ecole de marine, alors le collège d'Angoulême. Lui aussi a sa notice, et à juste titre, dans l'Annuaire. Le discours qu'il a prononcé le 3 février 1877, au banquet de l'Association, nous éclaire de quelques traits vivants la figure du vieux Lycée : « Vous souvient-il du censeur l'abbé Guégan? Il me semble le voir encore; son front s'incline légèrement, et sa lèvre souriante est empreinte d'une expression doucement railleuse. Je vois les bonnes et bienveillantes figures des professeurs que nous aimions. Celle de M. Leguay, notre professeur de quatrième. Elle m'apparaît émergeant d'une haute cravate blanche, bien empesée, bien raide, dans laquelle elle se meut tout d'une pièce. Voici notre professeur de troisième, l'abbé Bouchitté, figure fine, souriante, épanouie, homme d'esprit et de cœur. Puis notre professeur de seconde, M. Théry, au visage froid et sérieux, sinon sévère.

Plus jeunes que Touchard étaient Lefuel, l'architecte des Tuileries et du Louvre, prix de Rome qui devint membre de l'Institut; John Patrick Madden, qu'on retrouve dans l'enseignement des langues vivantes : ses fortes études lui servirent à suppléer ses collègues les plus divers; Des Roys du Roure, un nom qui semble rendre héréditaire le goût du succès et des fortes études.

Les cours spéciaux attirent hors de la succession réglée des classes ceux que presse le souci d'une carrière savante, comme Amédée Burat, ou que l'éclat bruyant des ambitions militaires a tentés, comme Abel Douay et de Lavarande, que l'Association a commémorés tous les deux. — Enfin, si nous en venons à notre dernière année 1830, c'est Paul Croiset qui tient la tête, en rhétorique. Au-dessous de lui, Ozanne et Gosselin, chirurgiens tous deux, mais aux destinées inégales : l'un, praticien modeste d'un hôpital de province; l'autre, membre de l'Institut et professeur réputé dans la première école de médecine du monde. Au-dessous encore, Braulart et Jules-Antoine Lissajous; et tout à fait aux échelons du début, Imgarde de Leffemberg, le futur procureur général, et Michel Pavet de Courteille, le futur orientaliste. On voit que depuis les premiers-nés de Thiébaut la race n'a pas faibli, et que les générations qui se suc-

cèdent apportent chacune à l'œuvre commune de renommée et de gloire la moisson également féconde de leur travail, de leurs talents et de leurs mérites.

II

Théry était à Versailles fort estimé, autant des autorités administratives que des familles qui lui confiaient leurs enfants. En 1829, le bruit s'était répandu que M. Carbon allait être appelé à Paris; le marquis de la Londe en requit à nouveau au ministre; il demandait cette faveur que le mérite de l'intéressé justifiait: faire passer M. Théry proviseur sur place. Et c'est ce que les circonstances n'allaient pas tarder à réaliser. En effet, la Révolution de 1830 survint. Carbon, qui était un esprit scrupuleux, pensa devoir se retirer (1), et Théry tout naturellement fut chargé de l'intérim. Le moment était difficile; l'agitation du dehors pouvait facilement retentir dans ce collège, que son indiscipline avait naguère si fâcheusement signalé; il y fallait, pour l'exercice de l'autorité, avec une particulière fermeté, beaucoup de tact. Notre nouveau chef s'en acquitta si bien, il maintint si exactement l'ordre le plus parfait, qu'après une courte épreuve, le corps des professeurs fit entendre son vœu. Une députation de trois d'entre eux (Anquetil était du nombre) fut envoyée à Paris, chargée d'obtenir que, de provisoire, le mandat devînt définitif. Par un favorable hasard, ces messieurs rencontrèrent, le jour même de leur voyage, Bertin de Vaux, notre représentant à la Chambre des Députés, lequel accepta de se joindre à eux. L'on se rendit en-

(1) C'est l'année académique achevée, et ayant tout mis dans l'ordre le meilleur, que Carbon résilia ses fonctions. Il se retira à Paris, où il demeura quatre ans, entretenant les plus affectueuses relations avec ses anciens collaborateurs, avec les élèves mêmes qu'il avait distingués. Puis, cédant à des sollicitations des plus honorables, il reprit la vie active : proviseur à Poitiers, recteur ensuite à Besançon. La Révolution de 1848 marqua pour lui la retraite définitive. Il vécut dès lors à Paris; comme Théry, comme Bouchitté, comme Anquetil, faisant le charme de sa vieillesse de deux biens qu'aucune traverse politique n'enlève, l'étude, le commerce d'une société choisie. Il avait emporté, avec l'estime de tous, la réputation d'un administrateur habile et plein de zèle, d'un caractère ferme, mais de la plus franche bienveillance. Il mourut en 1866. Théry lui survécut longtemps; mais leurs trois successeurs avaient déjà disparu : Rinn dès 1855, Jannet en 1861, Sauveroche en 1858, deux ans après avoir quitté Versailles.

semble au cabinet du ministre, et la nomination fut emportée (avril 1831).

La vie de Théry nous est connue. Outre le souvenir si légitime que l'Association amicale lui a consacré, il y a de Delacroix, professeur de seconde à Louis-le-Grand et son ancien élève, une notice très complète, faite au titre de l'Ecole Normale. De ces documents abondants, nous ne reproduirons que l'essentiel à notre sujet.

Le jeune Théry était d'une famille très modeste. A l'âge de dix ans, il avait été admis au Prytanée. Deux ans après, nous le retrouvons externe au Lycée, où il fait, dans les trois années 1808, 1809, 1810, ses deux classes de grammaire. Ses succès furent de suite assez marqués pour qu'un maître de Paris (on voit que l'industrie commençait déjà) vint offrir la pension gratuite, et avec la pension le cours de Charlemagne. On pense si l'offre fut acceptée. Le jeune homme eut dès lors pour maîtres Villemain, Cousin, Leclerc, et ses condisciples furent Damiron, Ph. Chasles, Crémieux, Eugène Delacroix, Dufaure, Elie de Beaumont. Dans cette élite, il allait continuer de tenir le premier rang. Il avait, pour son début, été premier en thème latin, premier dans une classe de cent vingt élèves, et c'était le prélude d'une série de succès, tant au lycée qu'au Concours général, et qui finalement allaient le conduire à l'Ecole Normale. — Il lisait l'*Esprit des Lois* : « Mes dix-sept ans se révoltaient contre cette âpre nourriture ; à force de vouloir, je parvins à surprendre le secret de la pensée et du style. » Ce n'était pas seulement ses facultés d'intelligence, c'était son caractère aussi qu'il soumettait à l'austère discipline ; le sérieux en lui prédominait, les jeux turbulents lui inspiraient une véritable horreur. Longtemps plus tard, dans des temps bien changés, Dufaure lui écrivait : « A Charlemagne, vous étiez notre modèle à tous. » En rhétorique, il eut à la Sorbonne le deuxième prix de discours français. Le premier prix, c'était Michelet.

Comme tout bon rhétoricien d'alors, Théry avait fait sa tragédie, une *Lucrèce*, qu'il put faire lire à l'acteur Firmin, et cela valut au brillant lycéen ses entrées à la Comédie. Son goût l'eût porté vers le barreau ; le manque de fortune, la nécessité de pourvoir de suite à son existence lui firent choisir l'enseignement. Il entra, nous venons de dire, à l'Ecole Normale, là encore reçu le

premier. M. de Chabrol, préfet de la Seine, l'invita à cette occasion; il se trouva à sa table entre le baron Gros et Fenimore Cooper. — Il aimait dans son âge mûr à revenir sur ces souvenirs de l'Ecole : « Nous rédigions les leçons de Jouffroy avec amour, quoiqu'il les débitât avec une froideur glaciale. Cette froideur n'était qu'apparente, nous apercevions la flamme intérieure. » Le *Cursus honorum* était alors fort différent de ce qu'il est aujourd'hui. Il fut reçu bachelier au bout de la première année, licencié au bout de la seconde, docteur au bout de la troisième ; et Guéneau de Mussy, qui était membre du Conseil royal, lui fit accorder 300 francs pour l'impression de ses thèses. Il n'eût tenu qu'à Théry, à ce moment, de poursuivre sans obstacle la carrière la plus brillante. Le ministre lui faisait offrir soit une rhétorique à Nancy, soit la philosophie à Rouen. Mais il ne voulait pas s'éloigner des siens, et il préféra à Versailles la simple chaire de troisième.

Nous avons suivi dès lors Théry. Nous avons parlé de ses écrits, nombreux, peut-être trop : un *Conciones français*, suivi à bref délai d'une *Histoire d'Angleterre*, d'une *Vie de Condillac*... Il collaborait également au *Lycée français*. Nous avons mentionné que l'Académie lui avait, en 1821, décerné son prix d'éloquence; mais nous avons dit à peine le retentissement de ce succès qui lui valut les offres les plus flatteuses, une chaire à Varsovie, une suppléance (celle d'Andrieu) au Collège de France. A Versailles, le Conseil municipal lui fit l'hommage d'une édition des *Œuvres de Platon*, richement reliée aux armes de la Ville. L'année suivante, ce fut le tour de la poésie. Le succès ne fut pas aussi grand; mais s'il n'obtint que l'accessit, du moins le prix ne fut décerné à personne. Ce qui me touche davantage que ces concours académiques, c'est que, revenant à ce qui avait d'abord été sa vocation, on vit Théry, le lauréat fêté, le brillant humaniste, se mettre sur le tard aux études de droit : ainsi, on s'en souvient, avait fait autrefois Leuliette. Etant professeur, il se fit recevoir avocat, et il prêta même serment devant la Cour de Paris.

On venait, en 1826, de lui confier une partie de la rhétorique, quand l'abbé Auger dut partir, laissant les choses dans l'état que nous savons. Ce fut un sacrifice certainement pour Théry d'accepter, et surtout dans ces conditions, la place de censeur,

et il ne se rendit que parce qu'on invoqua, ce qui pour lui dominait tout, l'intérêt de l'enseignement et celui du Collège. En dix-huit mois, tout fut remis dans l'ordre, et il s'était révélé administrateur éminent, autant que jusque-là on le connaissait pour un lettré de distinction. Mais il avait abusé de ses forces, et sa santé avait fléchi, au point qu'il lui fallut prendre un congé. Ce congé, il l'employa d'ailleurs à traduire Perse. — Tel était l'homme qui, d'avril 1831 à octobre 1844, l'espace de plus de treize ans, allait gouverner notre collège, le renouveler en quelque sorte, tant la transformation fut profonde, et imprimer un mouvement tel que, dans son histoire séculaire, la division en deux périodes semble naturelle : avant le provisorat de Théry, depuis ce provisorat.

Deux choses rendirent d'ailleurs efficace et plus aisée l'action de Théry : son influence auprès du Corps municipal dont il était membre, et la bienveillance que toujours M. Aubernon lui témoigna. En ce qui est de la Ville, nommé conseiller au renouvellement qui suivit l'installation du nouveau régime, son mandat lui fut conservé tout le temps qu'il demeura à Versailles. Il pouvait ainsi défendre directement les projets que, comme chef du Lycée, il avait conçus. Et, dans d'autres conditions, eût-il obtenu aussi facilement les 200,000 francs que nous allons voir dépensés en améliorations fécondes? Il est permis à tout le moins de se le demander. En ce qui touche la haute administration, l'accès lui était tout aussi facile. On sait le préfet habile et consciencieux, l'esprit libéral et ouvert à tout progrès que fut M. Aubernon; non seulement bon administrateur, mais homme du meilleur monde, et ayant su réunir dans le salon de la Préfecture une société choisie, qui, les dix-huit ans du régime de Juillet, fit de Versailles une ville lettrée, aimable, intelligente. Vis-à-vis de Théry, on peut dire que M. Aubernon eut mieux que de la simple bienveillance. Il l'honora d'une vraie amitié. Et nous en avons la preuve dans une occurrence où pour notre proviseur le risque fut grand.

On se souvient peut-être de la discussion qui eut lieu au Parlement, en 1838, touchant la conversion de la rente. Le 5 0/0 était à 111, et le 3 à 80; ces conditions avaient paru celles qui convenaient pour alléger la dette publique. Le projet, assez mal vu de l'opinion, qui prononça même le mot de banqueroute, passion-

nément discuté à la Chambre des Députés, fut finalement écarté par la Chambre des Pairs. Mais bien des rentiers, et Théry était du nombre, avaient pris peur, et plus ou moins réalisé leurs titres. Lui, en particulier, avait fait l'achat des deux immeubles, 71, 75, encadrant le Lycée, et dont il est si souvent question à propos de leurs servitudes gênantes. « Le vœu de leur acquisition a été plusieurs fois formulé. Lui, croit peu à leur nécessité. Cependant, le cas échéant, mieux vaut les voir entre ses mains qu'en celles d'un spéculateur. » Justement alors s'achevait la construction du chemin de fer de la rive droite, qui allait être inauguré le 2 août de l'année suivante. On ne s'occupait que de cela à Versailles; c'était l'objet des conversations, le but des promenades; les esprits étaient férus de la nouveauté; quelques lignes d'un discours de Luys nous renseignent curieusement à cet égard. Or, le premier tracé empruntait une portion des terrains du Lycée; et Théry, pourtant fonctionnaire sage et circonspect, s'était avancé jusqu'à signer, n'y étant pas autorisé réellement, un traité qui faisait abandon de ces terrains. C'était une double faute; car, outre l'imprudence d'empiéter sur des droits supérieurs, c'était méconnaître l'intérêt du Collège. « On considère avec raison le collège de Versailles comme un des plus beaux de France. Rien ne doit être négligé pour faire écarter un projet qui entraînerait sa ruine. J'ai écrit dans ce sens au ministre des Travaux publics, et si, contre mon attente, il ne partageait pas mon opinion, j'en appellerais au Conseil du Roi. » Ainsi écrit M. de Salvandy, et l'on voit la divergence du tout au tout avec son subordonné. Théry, nous l'avons dit, était fort estimé, mais il le sait : tout homme en place a des ennemis; et, de fait, on répandit sur son compte les plus iniques calomnies : d'avoir spéculé sur ses maisons en escomptant une plus-value; d'avoir reçu une somme de la Compagnie. Incontestablement, l'affaire était sérieuse et son avenir y pouvait sombrer. « J'ai eu à comparaître devant une commission d'enquête..... M. Thénard m'a posé quinze questions : ..... sur mon intervention non autorisée dans les négociations avec M. Pereire, sur mon manque de clairvoyance et le préjudice causé au Lycée..... Je crois avoir répondu avec clarté et dignité dans ce pénible interrogatoire qui a duré trois heures..... Peut-être trouveriez-vous, dans l'intérêt amical que vous voulez bien me témoigner, l'occasion d'une intervention

auprès du Ministre. » Effectivement, M. Aubernon intervint : « M. Théry a commis une légèreté, une erreur, disons une faute grave. Mais il est évident que l'excès du pouvoir n'est pas dans ses habitudes, qu'il n'a pas eu la volonté réfléchie d'empiéter sur votre autorité, et que, s'il l'a fait, c'était croyant agir pour le bien du Collège. »

Le Conseil royal annula les conventions dans des termes fort durs pour Théry, tout en laissant les mesures le concernant à la sagesse du ministre. Heureusement, la Ville se montra à son tour. Une délibération fut prise à l'unanimité, « réprouvant les calomnies infâmes dont M. Théry est victime, lui donnant les témoignages les plus élogieux, et demandant énergiquement qu'il fût maintenu à la tête de l'établissement qu'il a mis en si beau point », et une députation, à la tête de laquelle était le maire, M. Remilly, fut chargée de la porter au ministre. Enfin, après deux mois et plus d'alarmes qui avaient été vives, Théry eut lieu de rendre grâces à ses amis. — Préfet au maire, le 7 septembre : « Le Ministre a décidé le maintien de M. Théry à la tête de notre excellent collège ; il me charge de le faire connaître au Corps municipal, dont l'honorable témoignage n'y a pas peu contribué..... Je suis heureux moi-même que cette affaire soit terminée selon nos vœux. » Il n'est que juste d'ajouter que M. Aubernon avait lui aussi, à plusieurs reprises, renouvelé ses instances.

Je me suis étendu un peu sur cet incident. C'était surtout pour montrer quel bon accord existait entre le préfet, les autorités municipales et notre proviseur. A cette date de 1838, Théry avait accompli la grosse part de son œuvre. En ce qui touche le relèvement des études et les succès universitaires, le point culminant était atteint ; et tout ce qu'on pouvait souhaiter était de s'y maintenir. Pour l'organisation matérielle, également les grandes transformations étaient faites, et même l'activité allait se ralentir, retour de ces éternelles difficultés financières que nous connaissons si bien. — « M. Théry, dit Hippolyte Marchand, est le seul de nos proviseurs auquel sa longue administration ait permis de concerter un plan d'ensemble et de le réaliser. C'est lui qui a métamorphosé la grande cour d'entrée en un beau jardin garni de massifs et de pelouses, converti en cours de récréations, avec des préaux pour les jours de pluie, le potager qui ne rapportait rien. Les dortoirs et réfectoires, les classes et salles d'études ont été

par lui assainis et aérés. Une bibliothèque a été créée. Le parloir, qu'il avait aménagé et pour lequel il avait obtenu du Roi, en 1840, le portrait de Marie Leczinska, a été remplacé depuis par celui de Baric; mais l'infirmerie actuelle est toujours la sienne, et c'est encore à lui qu'on doit le décor intérieur de la chapelle. Sa dernière installation fut la salle des actes, salle de distributions de prix, que des cloisons habilement agencées permettent de diviser et qui sert au cours de l'année à des usages variés. »

Voilà, en effet, le résumé de l'œuvre de Théry, éminemment intelligente et utile. Mais toutes ces améliorations, c'était de grosses dépenses, et pour la Ville une forte contribution. Je sais bien que le Lycée maintenant réalisait des bénéfices et qu'il les employait à son profit. Ainsi, je relève les comptes de 1837 et 1838, approuvés par le Conseil royal :

	1837	1838
Recettes.	221.333 fr. 54	256.775 fr. 76
Dépenses.	226.359 54	252.974 20

5,000 francs de déficit en 1837, mais à cause des dépenses extraordinaires, sans quoi c'eût été un boni de 13,500 francs. En 1838, un actif, mais qui, sans lesdites dépenses, fût monté à 18,000 francs. Mais ce n'était là qu'un appoint; et un mémoire produit au Conseil municipal établit que, dans la période décennale 1831-1841, la Ville a contribué de ses deniers pour 129,000 francs. Or, justement elle entrait dans une période de travaux pour elle-même, qui allaient la constituer en frais considérables : le déblaiement de la place du marché Notre-Dame (elle indemnisait de 100,000 francs les tenanciers des baraques qu'on allait raser), la construction des halles couvertes. En 1842, le rapporteur du Conseil établit : « La Ville est sous le coup de deux emprunts qui absorberont pour de longues années toutes ses réserves. Il a même fallu, pour équilibrer le budget actuel, surcharger les habitants d'une somme de 25,000 francs. » Ce n'était donc pas un revirement capricieux qui changeait les bonnes dispositions jusqu'alors effectives. Et pourtant les progrès mêmes du Collège impliquaient la nécessité des aménagements coûteux.

1838. Théry expose que tous les locaux sont remplis : il les faut agrandir ou fermer les registres; et le projet à l'appui com-

portait une dépense de 40,000 francs. « Vu l'état des finances », il fut ajourné; mais la demande était reproduite l'année suivante et encore l'année d'après (1840). Ce mémoire de Théry de 1840 était remarquablement étudié; c'est le rapporteur au Conseil qui nous le dit. Il partait d'un fait qu'on ne pouvait écarter : le chiffre des pensionnaires est de deux cent cinquante-sept, que fera-t-on à la rentrée d'octobre? Pour Théry, la solution était simple : la Ville fait l'emprunt de son marché, qu'elle fasse cet emprunt plus fort; et il pensait la décider en s'engageant à contribuer des économies du Collège. Seulement, lui-même tout à côté nous dit que ces économies sont absorbées déjà par le mobilier et l'entretien. Je ne saurais entrer dans le détail de ces questions de chiffres. Le Lycée continua de grandir. Les Annuaires de Seine-et-Oise de 1842 et 1844 nous donnent respectivement : 282 internes, 220 externes, au total 502; — 270 internes (61 boursiers royaux ou communaux, 209 pensionnaires libres), 242 externes, au total 512. Autant qu'il ressort de ces amas de pièces fastidieux à dépouiller, on modéra le mieux possible la dépense, on s'ingénia à agrandir sans construire, utilisant les greniers, les combles, les souterrains; ce qui veut dire que sagement tous les intérêts furent conciliés.

Aucune perspective d'ailleurs n'épouvantait Théry. En 1842, quand son règne touche à sa fin, c'est encore tout un vaste plan d'avenir qu'il élabore, sur l'invitation, il est vrai, du ministre. — Lettre du 10 juin : « Monsieur l'Inspecteur général, conformément à votre instruction du 27 août, j'ai étudié les améliorations réalisables... j'ai établi l'année où chacune d'elles se pourra placer... L'Administration espère que ce système n'entraînera aucune conséquence défavorable pour les fonctionnaires, notamment les maîtres d'études, pour qui une augmentation de 200 francs est sollicitée... Car, si aucun intérêt de personnes ne pouvait être satisfait avant l'achèvement des aménagements matériels, ce serait ajourner à douze ans toutes les justes espérances... Nous avons 30,000 francs disponibles des bonis antérieurs... Un certain nombre des dépenses proposées peuvent tomber en tout ou en partie à la charge de la Ville... » Et Théry ajoute : « Au moment où une concurrence sérieuse va peut-être s'établir... » La perspective de la liberté de l'enseignement, que nous verrons réalisée dix ans après, commençait à inquiéter fort.

Voici quels étaient les principaux objets de ce plan qui embrassait douze années. 1842 : des salles de dessin à établir dans les greniers. — 1843 : une salle des actes dans la cour intérieure, pour remplacer la tente des distributions de prix. Elle servirait au cours de l'année pour la musique vocale, la danse, l'escrime. — 1844 : le renouvellement du mobilier des fonctionnaires, qui est fort sommaire, et le peu existant en mauvais état. — 1846 : le calorifère ; l'orgue pour notre belle chapelle. — 1848 : de l'argenterie pour les maîtres d'études. — 1851 : des chaires pour les professeurs qui n'ont qu'une chaise et une table. — 1853 : restaurer la coupole de la chapelle, dont les peintures se détériorent.

Les raisons de chaque chose et de l'ordre où on l'avait placée étaient rigoureusement exposées ; chaque devis avait été minutieusement étudié dans son détail. L'ameublement des fonctionnaires ainsi prévoyait 5,332 francs ; 2,317 pour le proviseur ; le reste également partagé entre le censeur, l'aumônier et l'économe. Pour la chapelle, plusieurs facteurs d'orgues avaient été consultés ; ce ne pouvait être moins de 6,000 francs. Le coût total était estimé 209,482 fr. 47.

Ce plan si bien entendu ne devait pas être réalisé, si ce n'est très partiellement, par son auteur. Il était maintenant proche de son départ.

Quittez le long espoir et les vastes pensers.

Aux mains de ses successeurs, il reçut forcément maintes modifications et remaniements. Mais nous l'avons cité, parce qu'il montre bien l'esprit d'ordre de Théry, son intelligence administrative et sa capacité d'organisateur, mérites qui n'étaient pas chez lui inférieurs à ceux du professeur et du lettré.

H. Duhaut.

RODOLPHE KREUTZER

Né à Versailles le 15 novembre 1766, mort à Genève le 6 janvier 1831.

(D'après un portrait inédit, au crayon, appartenant à la Bibliothèque de Versailles.)

RODOLPHE KREUTZER

SA JEUNESSE A VERSAILLES

(1766 — 1789)

La *Biographie universelle des Musiciens*, de Fétis, est la source où puisent ordinairement ceux qui désirent avoir des détails sur la vie ou les œuvres d'un artiste, lorsqu'un travail spécial n'a pas été fait sur le personnage.

Malheureusement, elle est remplie d'erreurs, qui toutes ne sont peut-être pas imputables à Fétis, mais n'en sont pas moins fâcheuses, puisqu'elles entretiennent le lecteur dans des idées fausses.

C'est ainsi que, pour *Rodolphe Kreutzer*, dans les quelques lignes qu'il consacre à sa jeunesse, on relève presque autant d'erreurs que de faits (1).

Et le peu de renseignements qui soient exacts sont d'une insuffisance regrettable, surtout lorsqu'il s'agit d'un homme

(1) C'est dans la *Revue Musicale* du 15 janvier 1831. c'est-à-dire neuf jours après la mort de *Rodolphe Kreutzer*, que Fétis, voulant rendre hommage à la mémoire du grand artiste, fit paraître une Notice nécrologique sur ce célèbre violoniste. C'est celle qui est insérée dans sa *Biographie universelle des Musiciens*, première édition de 1839; une seconde, quelque peu augmentée, parut en 1863.

Il n'est pas douteux que, se trouvant pris au dépourvu, il se soit servi de l'article de Choron et Fayolle, publié dans leur *Dictionnaire des Musiciens* en 1810, et que, pour compléter la biographie, il y ait ajouté les notes qu'il avait recueillies à ce sujet.

Du reste, les renseignements que ceux-ci donnent sur sa jeunesse semblent avoir toujours été admis par la famille. C'est ainsi que nous avons retrouvé dans les papiers de son neveu, Léon Kreutzer, critique musical très distingué, un projet de biographie sur R. Kreutzer, qui conserve non seulement les mêmes erreurs, mais en augmente encore le nombre.

aussi éminent que *Rodolphe Kreutzer*. En effet, ce dernier ne fut pas seulement un grand virtuose, mais encore un artiste à tous les titres possibles, professeur émérite, compositeur de quarante-sept œuvres lyriques, chef d'orchestre, et auteur d'ouvrages d'enseignement pour le violon, dont un seul même eût suffi pour lui conquérir la gloire. Nous parlons des *Quarante Etudes*, ouvrage qui ne périra jamais et dans lequel, tout comme leurs devanciers, les violonistes à venir chercheront encore la source de leur savoir.

C'est pour détruire ces erreurs, et connaître de plus près certaines circonstances de sa vie, que nous avons fouillé dans les Archives nationales, dans celles de la ville de Versailles, du département de Seine-et-Oise et du ministère de la Guerre, dans les journaux et mémoires du temps, dans les ouvrages où il est parlé de notre virtuose. Nous indiquerons, du reste, fidèlement les sources où ces renseignements ont été puisés.

Nous avons l'intention, plus tard, d'étudier la vie entière de *Rodolphe Kreutzer*, dont les détails nous ont séduit et attiré; aujourd'hui, nous ne nous occuperons que de sa jeunesse à Versailles, c'est-à-dire depuis sa naissance, survenue en 1766, jusqu'en 1789, date de son départ pour Paris, où son service de musicien du Roi l'appelait à la Cour.

En retraçant sa jeunesse, nous parlerons brièvement des Concerts spirituels, témoins de ses premiers succès, et de la musique des Gardes-Suisses, puisque c'est à l'organisation de cette musique, dont l'origine semble ignorée de tous les historiens, que nous devons la bonne fortune d'avoir vu Kreutzer naître en France.

Quoi qu'il en soit, nous avons cru, en racontant la vie de Kreutzer, faire œuvre utile, puisqu'on trouvera pour la première fois réunis en quelques pages nombre de documents et de faits qui se trouvaient jusqu'ici éparpillés dans cent endroits différents. Il nous a été, de plus, agréable de pouvoir rendre ainsi publiquement un hommage d'admiration à ce grand virtuose, qui offrait à nos recherches un double intérêt : celui d'être un artiste de haute valeur et d'avoir vu le jour à Versailles.

C'est le but même de cet ouvrage; il n'y faut pas chercher autre chose.

*
* *

A peine le duc de Choiseul eût-il pris possession de la charge de colonel général des Gardes-Suisses et Grisons, la plus considérable des charges militaires de l'époque, et qui lui fut conférée par le roi Louis XV, le 4 mars 1762, qu'il continua dans ce corps d'élite, dont il venait ainsi d'être nommé le grand chef, les nombreuses réformes qu'il avait déjà entreprises dans l'armée, depuis un an qu'il avait été appelé au ministère de la Guerre.

Lui-même le marque ainsi dans un « Mémoire justificatif présenté au Roi en 1765 » et consigné dans ses *Mémoires* : « J'ai entrepris, dit-il, quand Votre Majesté m'a donné la charge de colonel général, de mettre cette milice étrangère sur le pied le plus utile au service de Votre Majesté (1). » Et plus loin il ajoute : « Les Gardes-Suisses n'étaient pas mieux que les autres; j'ai commencé par ce régiment (2). »

Une des premières réformes qu'il entreprit dans le corps des Gardes-Suisses fut de donner à la musique une organisation et une composition qui, jusqu'alors, avaient été facultatives.

En effet, nous trouvons dans l'*Etat militaire de France* qu'en 1762 « Sa Majesté a accordé à son Régiment des Gardes-Suisses une Musique composée de 4 Bassons, 4 Cors de Chasse, 4 Hautbois et 4 Clarinettes (3) ».

Ce nombre de seize musiciens était considérable, si l'on se reporte à l'époque, puisque, jusque-là, chaque régiment en comptait tout au plus huit.

La composition elle-même marquait un grand progrès, et cependant elle nous ferait sourire si nous la comparions à nos musiques militaires actuelles, dont elle fut pourtant l'origine, la musique des Gardes-Françaises, dont la composition était identique, n'ayant été organisée que quelque temps après.

Cette nouvelle musique ainsi formée venait remplacer « les fifres et tambours, les seuls instruments qui fussent alors à la tête des régiments d'infanterie (4) ».

(1) *Mémoires du duc de Choiseul,* page 401. Plon et Nourrit, 1904.

(2) *Ibid.*, page 402.

(3) *Etat militaire de France*, 1763, par MM. de Montandre, Lonchamps et de Roussel.

(4) *Manuel général de musique militaire,* par G. Kastner, page 116. Firmin-Didot, 1848.

Enfin, par une ordonnance en date du 1er juin 1763 (1), le service de la musique était fixé d'une façon définitive ; cette ordonnance disait :

— « Chapitre XVIII. Il sera aussi attaché à la suite de l'Etat-Major de la Compagnie Générale seize Musiciens que Sa Majesté a jugé à propos d'y établir. Lesdits Musiciens seront toujours affectés à la garde qui servira près de Sa Majesté et subordonnés à tous les Officiers de la garde, et particulièrement à l'Aide-Major, lequel sera chargé de la discipline, police et entretien desdits Musiciens. »

Au chapitre LVIII, il était dit : « Il sera payé, à chacun desdits Musiciens, tant pour son habillement que pour les réparations annuelles de l'habillement, l'entretien des instrumens et son chauffage au corps de garde, 166 livres 13 sols 4 deniers par an. »

Les appointements étaient, pour chaque musicien, de 1,066 livres par an.

Dans le service, leur chef était le basson Simonet. Quelques quittances conservées aux Archives du ministère de la Guerre nous renseignent à son sujet, et nous montrent qu'il était fier de son emploi, car, lorsqu'il signait une pièce, il ne manquait jamais de faire suivre son nom du titre de : *premier musicien* des Gardes-Suisses. C'est également lui qui accordait les permissions aux musiciens, aucun d'eux ne pouvant se libérer d'un service ou s'absenter de Versailles sans son autorisation écrite. Il ne se doutait certainement pas alors qu'il devenait ainsi, par le fait, le premier en date des chefs de musique de France.

L'état-major de la compagnie générale étant toujours à Versailles, les musiciens résidaient donc dans cette ville, quelle que fût celle des onze compagnies qui se trouvât de service au Château. (Ces compagnies, d'ailleurs, se relayaient tous les cinq jours.)

Parmi les innovations apportées dans la nouvelle musique des Gardes-Suisses, une des plus importantes était l'adjonction de deux instruments alors à peu près inconnus en France. La clarinette et le cor étaient, en effet, deux instruments fort rares, puisque l'Opéra même n'en possédait pas lorsque Rameau fit repré-

(1) Antérieure de huit mois à l'ordonnance qui constituait la musique des Gardes-Françaises, et qui porte la date du 29 janvier 1764.

senter, le 18 novembre 1751, en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne, *Acanthe et Céphise,* pastorale en trois actes, paroles de Marmontel. Ayant mis dans sa partition « des *cors en fa* et des *clarinettes* dont il sut tirer les effets les plus heureux (1) », il dut emprunter sans doute à l'orchestre de La Pouplinière les seuls instrumentistes de ce genre existant alors en France, et que ce riche amateur avait fait venir d'Allemagne (2).

L'Opéra ne s'enrichit de ces précieux instruments qu'en 1765, où Rodolphe y introduisit le cor, et en 1770, où la clarinette y eut pour titulaires Stadler et Gaspard.

Cette musique créée, il fallut songer à lui constituer un répertoire; aussi Choiseul fit-il appel aux compositeurs les plus en renom de ce temps-là.

Gluck lui-même fut sollicité par Favart, au moins indirectement. Nous avons de ce dernier une lettre au comte de Durazzo, avec lequel il était en correspondance suivie et dont le passage nous intéressant est ainsi conçu :

« 1762, 20 juin.

« M. le duc de Choiseul, premier ministre, désireroit avoir une marche militaire pour les Suisses, dont il est colonel. Rameau, Mondonville et d'Auvergne en ont chacun présenté une, dont on n'est pas tout-à-fait content. J'ai nommé M. Hass et Gluck. Leurs talens si connus font espérer qu'ils rempliront l'objet, si V. E. veut les engager à concourir avec nos musiciens français; ce seroit obliger singulièrement M. de Choiseul. Il faut que la marche soit en *d*, *la*, *ré*, d'un caractère belliqueux, et peigne, en quelque sorte, le génie de la nation helvétique, et qu'en même temps elle soit chantante et facile à retenir. Bassons, fifres et tambours, voilà les instrumens pour lesquels il faut travailler. Je vous supplie, Monseigneur, d'avoir la bonté de me faire réponse au plus tôt; ce seroit une occasion de faire ma cour au ministre (3). »

Gluck composa-t-il cette marche? Si oui, son travail resta inutile, puisqu'il ne répondait plus à la nouvelle composition,

(1) *Rameau,* par Laloy, page 64. Alcan, 1908.

(2) Voir *Les Concerts en France sous l'ancien régime,* par Michel Brenet, p. 221 et suiv. Fischbacher, 1900.

(3) Favart, *Mémoires et Correspondance littéraire,* 1808, tome Ier, page 306. — Cette lettre a déjà été citée par M. Desnoiterres dans *Gluck et Piccinni,* page 30.

ignorée de Favart, bien qu'elle eût déjà quelques semaines d'existence.

Enfin, quel que soit le nom de l'artiste assez heureux pour faire accepter la marche tant désirée, il est presque certain que nos musiciens devaient en être en possession le 26 janvier 1763, puisqu'à cette date, nous dit la *Gazette de France*, « le duc de Choiseul a fait entendre au Roi la Musique attachée au Régiment des Gardes-Suisses; et Sa Majesté en a paru très satisfaite (1) ».

*
* *

Pour former cette musique, les éléments nécessaires faisant défaut en France, on avait dû faire venir d'Allemagne les instrumentistes indispensables à cette nouvelle organisation.

Le choix était du reste excellent, puisque plusieurs d'entre eux se firent entendre en solistes au *Concert spirituel*, le plus réputé de tous les concerts d'alors, et où tous les artistes venaient demander la consécration de leurs talents.

Parmi ces musiciens venus d'Allemagne, se trouvait un nommé Kreutzer, qui, obligé de quitter Breslau, sa ville natale, à la suite d'un mariage d'inclination, dit la *Biographie Michaud*, était venu tenter fortune à Versailles.

Etait-il déjà chez nous lors de la formation de la musique? Fut-il engagé directement dans son pays, et vint-il à Belfort, où les recrues des régiments suisses étaient obligées de se rendre pour rejoindre leur quartier d'assemblée (2)? C'est ce que nous ignorons.

Toujours est-il que, lors de la création de 1762, il se trouvait à Versailles avec sa femme, âgée comme lui de trente et un ans, et son fils Georges, âgé de un an environ.

Jean-Jacobe (3) Kreutzer, fils d'un bon bourgeois de Breslau, avait fait de bonnes études musicales dans cette ville et y avait suivi les cours, à ce moment très florissants.

L'Allemagne avait copié l'Italie, elle possédait plusieurs écoles de musique très réputées, et c'est là que se trouvaient les meilleurs exécutants sur les instruments à vent.

(1) *Gazette de France*, 28 janvier 1763.

(2) *Archives historiques du ministère de la Guerre*, carton 50.

(3) Et non Rodolphe, comme le nomme la *Biographie Michaud*.

Sarrette, le fondateur du Conservatoire, le constatait trente ans plus tard, et il en faisait mention dans le discours qu'il avait habilement placé entre les deux parties du concert donné le mercredi 20 novembre 1793, par les artistes de l'*Institut national de Musique*, lequel, deux ans plus tard, devenait le *Conservatoire*.

Le surlendemain, le chroniqueur du *Journal de Paris* rendait compte du discours de Sarrette : « Il est impossible de concevoir, sans l'avoir entendu, la perfection de l'exécution. Tout ce qu'il existe à Paris de grands Artistes y ont paru. Sarrette a observé dans son discours que c'étoit par une routine bien ignorante qu'on *alloit autrefois chercher en Allemagne les exécutans sur les instrumens à vent.* Ce que ce concert a montré nous prouve bien, en effet, qu'en musique comme en tout, la France n'aura besoin jamais de recourir à ses voisins. »

Oui, mais ce concert était de trente et un ans postérieur à l'époque qui nous occupe ; et en 1762, force était bien de faire venir d'Allemagne, la seule source encore de la musique instrumentale, les artistes nécessaires à la musique des Gardes-Suisses.

Jean-Jacobe Kreutzer fut donc engagé comme clarinettiste à cette musique. Il n'appartint jamais à la Chapelle du Roi, comme le disent à tort Fétis et tous les autres biographes qui l'ont copié ; sa femme ne fut jamais admise à cette même Chapelle en qualité de récitante, comme l'affirme à tort la *Biographie Michaud*, et tout nous porte à croire qu'elle ne s'occupa que d'élever ses enfants et de vaquer aux soins de son ménage.

J.-J. Kreutzer était en même temps professeur de violon et devait avoir comme élèves les jeunes gens de la noblesse, qui, à ce moment, comptait de nombreux représentants à Versailles. Il eut, entre autres élèves, Arnault, qui fut plus tard membre de l'Académie et collaborateur de Méhul, et dont le père avait un emploi à la Cour ; lui-même nous renseigne à ce sujet dans ses *Souvenirs d'un Sexagénaire.* « La musique, dit-il, est un art que je n'ai jamais pratiqué. J'ai pourtant eu le père de Kreutzer pour maître de violon. Il a trouvé en moi un élève moins habile que son fils, soit dit sans vanter ce dernier (1). »

(1) *Souvenirs d'un Sexagénaire*, par A.-V. Arnault, tome Ier, p. 452. Dufey, 1833.

Ces quelques lignes suffisent à nous prouver que J.-J. Kreutzer pratiquait et enseignait réellement cet instrument.

Il devait en même temps faire partie de l'orchestre du théâtre de la ville de Versailles, qui, à partir du 7 juillet 1768, fut dirigé par la célèbre Montansier (1), et où son fils Rodolphe, qui est l'objet de notre étude, fit ses premiers essais aussitôt qu'il fut en état d'exécuter sa partie.

J.-J. Kreutzer eut plusieurs enfants ; nous avons fait les recherches les plus minutieuses sur les registres des paroisses, aujourd'hui aux Archives de la ville de Versailles, et voici les noms que nous avons trouvés. Nous croyons leur liste complète.

Ce n'était pas chose très facile ; dans tous les actes que nous avons consultés, le nom de Kreutzer (qui se prononce *Cretce*) est en effet orthographié de façons différentes, surtout lorsque le père, obligé par son service de musicien des Gardes-Suisses de suivre la Cour dans ses déplacements de Compiègne, Fontainebleau ou Marly, n'était pas présent à la cérémonie du baptême. Il en est de même pour sa femme, que l'on dénomme Trapol, Trabol, Trabaul, Trabolt, Trabolle.

Ils devaient avoir l'un et l'autre un fort accent allemand, ce qui fait que l'on n'est pas fixé sur le nom exact de la mère ; quant au père, lorsqu'il assiste à la cérémonie, sa signature est toujours *Kreutzer*.

Voici donc les noms des enfants, qui, à l'exception du premier, sont tous nés à Versailles :

1° Georges, né en 1761, probablement à Breslau, mort à Versailles, le 13 mars 1767 ;

2° Louise-Josèphe, née le 16 août 1764 ;

3° *Rodolfe*, né le 15 novembre 1766 ;

4° Charles-François, né le 28 décembre 1768 ;

5° George-Charle, né le 14 décembre 1770, mort à Versailles, le 3 décembre 1771 ;

6° Elizabeth-Rosalie, née le 26 juillet 1773 ;

7° Marie-Thérèse, née le 9 avril 1776, morte à Versailles, le 1er décembre 1776 ;

8° Jean-Nicolas, né le 3 septembre 1778.

(1) Voir *Le Théâtre de Versailles et la Montansier*, par M. P. Fromageot, p. 17.

Ce dernier fut également un très bon violoniste; élève de son frère Rodolphe, il le suppléa et lui succéda comme professeur au Conservatoire.

On voit que ce n'est point le 16 novembre 1766, comme le dit Fétis, et comme le croyait probablement lui-même Rodolphe Kreutzer, que celui-ci naquit, mais bien le 15; et l'acte de baptême relevé par nous, sur les registres de la paroisse Notre-Dame de Versailles (1), l'établit nettement.

L'acte qui précède celui de Kreutzer porte en toutes lettres : « L'an mil sept cent soixante-six, le seize novembre, etc. »

F° 89. Rodolfe (*sic*) Kreutzer.

« Les même Jour Et an (*16 novembre 1766*) que dessus, Rodolfe, *né d'hier*, fils de Jean-Jacobe Kreutzer, Musicien du Roy au Régiment des Gardes-Suisse, Et d'Elizabeth Trapol, son Epouse, a Eté Baptisé par nous soussigné, prêtre de La mission, faisant Les fonctions Curiales. Le parein a Eté Rodof Krettly, ausi musicien du Roy Dans Le Régiment des Gardes-Suisse. La marraine, Louise Vincent, fille majeure, qui ont Signé avec Le père.

« Krettly.
« Vincent.
« Kreutzer.
« Deusy, prêtre. »

Il n'y a donc pas d'incertitude possible, et l'erreur de Fétis provient de ce qu'il a pris la date du baptême pour celle de la naissance.

Quant à son prénom, il lui fut donné par son parrain Rodof Krettly (2), hautboïste aux Gardes-Suisses depuis la fondation de cette musique; plus tard, il l'écrivit *Rodolphe*.

Son enfance fut ce qu'est ordinairement celle des fils de musiciens, auxquels, sans le chercher, le sentiment de la

(1) *Archives de la ville de Versailles.* — L'erreur de date a déjà été corrigée par M. P. Fromageot dans les *Compositeurs versaillais*, page 75.

(2) Rodof Krettly fut le père du capitaine Krettly, qui s'illustra dans les guerres de la Révolution et du premier Empire.

musique s'inocule de lui-même. Comme les enfants ont un don particulier d'imitation, on est, si on sait les observer, renseigné dès leurs premières années sur leurs aptitudes et sur leurs dons; car la musique est une langue, et la plus frappante. Et si l'enfant fredonne vers l'âge de trois ans les mélodies qu'il entend, et s'il les répète juste, on est fixé sur son oreille musicale; s'il les chante en mesure, s'il les rythme bien, et si même, comme cela se voit quelquefois à cet âge, il nuance avec goût de petits fragments, alors, sans aucun doute, le bambin sera musicien.

Rodolphe Kreutzer fut donc un de ces enfants précoces, pas aussi rares qu'on est tenté de le croire, mais qui eut l'heureuse chance de naître dans le milieu propre à développer ses heureuses dispositions; car, si nous en croyons la princesse de Salm : « Il ne suffit pas d'ensemencer la terre que l'on veut faire produire, il faut encore que le climat, que la température soient favorables à la jeune plante qui vient de naître. Celui qui est destiné à cultiver un art doit, pour ainsi dire, respirer en naissant l'air de cet art, grandir, croître avec lui, et par là s'identifier à ses plus intimes secrets (1). »

Ces précieuses facultés lui permirent de commencer l'étude du violon à cinq ans. Son père fut pour lui le plus excellent maître de début, puisque, le fait est certain, c'est lui qui enseigna au petit Kreutzer les premiers principes de l'instrument sur lequel il devait plus tard acquérir un si haut talent et une notoriété telle, que le plus grand génie musical qui ait existé lui dédiait sa plus belle sonate; ce musicien est Beethoven, et la sonate, la neuvième, op. 47, en *la majeur*, que tous les violonistes et les musiciens ne connaissent aujourd'hui que sous la dénomination de : *La Sonate à Kreutzer.*

*
* *

En 1771, année où Rodolphe Kreutzer commença l'étude du violon, une seule méthode était digne d'attirer l'attention d'un bon professeur; elle était l'œuvre de Léopold Mozart, le père du

(1) *Œuvres complètes de Mme la princesse Constance de Salm,* tome IV, p. 37. Firmin-Didot, 1842.

divin Mozart; elle avait été traduite en français l'année précédente, chez l'éditeur Boyer, et dès son apparition elle avait obtenu un grand succès.

C'est sur cette méthode que le jeune R. Kreutzer exécuta ses premières gammes (1), sous la direction de son père, qui, sans doute, y ajouta les copies qu'il avait faites à l'école de Breslau, suivant l'usage de cette époque, où les élèves d'une école de violon copiaient, au fur et à mesure de leurs besoins, les exercices et études nécessaires à leur éducation musicale, et que leurs maîtres leur indiquaient.

Rien que par ce choix, on peut deviner l'esprit méthodique et pratique du père; aussi comprend-on facilement que lorsque son enfant fut en état d'être mis en des mains plus habiles que les siennes, il n'ait pas choisi dans les vingt violons de la Chapelle du Roi, à Versailles, un maître pour son fils. Pourtant, Mondonville, Lemière, Guénin et Gautherot en faisaient partie, mais il faut croire que ces artistes ne lui inspiraient pas confiance. Du reste, aucun d'eux n'appartenait à une école, et, sous le rapport technique, il leur était bien supérieur.

Quoi qu'il en fût, l'enfant devait déjà posséder un certain acquit lorsqu'il fut confié aux soins d'Antoine Stamitz, un des plus brillants élèves de son père, J.-C. Stamitz, le fondateur de cette école de violon de Manheim (2) qui avait donné de si brillants résultats, que Grimm, ayant eu l'occasion, le 19 janvier 1772, d'entendre l'orchestre du théâtre de cette ville, en sortit à ce point enthousiasmé, lui habituellement si difficile à satisfaire, qu'il nota ainsi son admiration : « Quant à l'exécution surprenante, sublime, aujourd'hui peut-être unique en Europe, de l'orchestre de Manheim, je ne sais combien de temps il me faudra pour l'oublier et pour refaire mon oreille à la discordance de ces scieurs de corde qui accompagnent nos acteurs à la Comédie-Italienne, sans nuances, sans âme et sans sentiment (3). »

(1) Nous tenons ce renseignement de notre regretté professeur M. Grodvolle, directeur-fondateur de l'Ecole de musique de Tours, qui le tenait lui-même de L. Massart, son maître, et qui nous l'a plusieurs fois confirmé.

(2) Fétis est encore dans l'erreur lorsqu'il attribue à Antoine Stamitz la fondation d'une école.

(3) *Correspondance de Grimm*, tome IX, page 439. Garnier, Paris, 1879.

A quelle époque le jeune Kreutzer commença-t-il ses leçons? Il est difficile de le préciser, les renseignements sur Antoine Stamitz faisant défaut; est-ce en 1778, année où il se fit entendre au Concert spirituel? Il avait alors vingt-cinq ans. C'est possible ; mais, dans tous les cas, il faut reconnaître que le choix était des meilleurs; et le jeune Rodolphe profita rapidement des excellentes leçons qu'il reçut de ce précieux maître (1).

Antoine Stamitz, fils de compositeur et compositeur lui-même, inculqua à son jeune élève tous les éléments de la musique, violon, solfège et composition; il lui fit travailler un grand nombre des œuvres italiennes connues en Allemagne, mais complètement ignorées en France, les virtuoses d'alors s'en tenant à leur pauvre musique. Il y avait bien celles de Leclair et de Gaviniès, mais il semblait, à quelques exceptions près, de bon ton de les dédaigner. Il y avait peut-être à cela une autre raison, c'est qu'ils étaient pour la plupart incapables de les exécuter.

Le terrain de culture avait été si bien préparé par le père, les progrès du jeune Kreutzer furent si rapides, que, dès le jeudi 25 mai 1780, il se produisait au Concert spirituel, dans un concerto, non de sa composition, comme l'écrit Fétis, mais de celle de son maître; voici du reste le programme de ce premier concert, tel qu'il fut imprimé dans les journaux d'alors (2):

« Le jeudi 25 mai 1780. Concert Spirituel au Château des Thuilleries.

« Il commencera par une Symphonie del Signor Sterkel.

« Il Signor Rovédini chantera un Air Italien del Signor Sacchini.

« M. *Kreutzer*, âgé de 13 ans, exécutera, pour la première fois, un Concerto de violon de la composition de *M. Antoine Stamitz*, dont il est élève.

(1) Nous n'avons pu savoir si, vers cette époque, Antoine Stamitz habitait Versailles ou Paris; nous croirions plus volontiers que ce fut dans cette dernière ville, Versailles n'offrant que peu de ressources à des violonistes en dehors de la Chapelle. Mais que ceci ne soit pas une objection; il y avait à ce moment entre Versailles et Paris un service de voitures partant du quartier Saint-Louis plusieurs fois par jour; le jeune Kreutzer pouvait donc assez facilement se rendre chez son maître; le voyage devait durer environ de deux à trois heures, la distance étant de vingt kilomètres.

(2) *Journal de Paris, Affiches, Annonces, Avis divers, etc.*

« Mlle Girardin et MM. Legros et Laïs chanteront un Motet de la composition de M. Gossec.

« M. Rathé exécutera un Concerto de clarinette de sa composition qui a été redemandé.

« Il Signor Rovédini chantera, pour la dernière fois, un Air Italien del Signor Sacchini.

« Il Signor Bruni exécutera, pour la première fois, un Concerto de violon de sa composition.

« Le concert finira par *Lauda Sion*, nouveau Motet de la composition de M. Candeille, chanté par Mlle Girardin et M. Laïs. »

Kreutzer se trouvait ainsi, quoique très jeune, l'émule des violonistes Fodor, Pieltain, Henry, Le Noble, Hayenkeck, Capron, Chapelle, Berthaume, Bruni, qui s'étaient fait entendre cette même année aux Concerts spirituels.

Il réussit complètement, et le succès qu'il obtint fut mérité. Antoine Stamitz, artiste consciencieux, qui s'était déjà fait entendre (1), ainsi que son père et son frère, au même concert, n'aurait jamais voulu produire un élève médiocre ou insuffisamment préparé.

Deux feuilles du temps, de celles qui s'occupaient de théâtre et de musique, nous renseignent à ce sujet.

Voici ce que dit la première, qui parut deux jours après : « Le Concert d'avant-hier attira, malgré le beau tems, un grand nombre de Spectateurs. Il eut en général beaucoup de succès; mais on applaudit sur-tout le Motet de M. Gossec, qui cependant ne fut donné qu'en partie, et celui de M. Candeille, qui fut exécuté pour la première fois. Le jeune *Kreutzer* eut le plus grand succès; on lui demanda de recommencer un morceau de son Concerto. Le jeu de M. Bruni fut trouvé hardi et du bon genre, et M. Rathé fut très-applaudi (2). »

Dans l'autre, le rédacteur, un peu dérouté par la difficulté du morceau, n'en admire pas moins la parfaite exécution. « M. *Kreutzer*, dit-il, âgé de 13 ans, a exécuté sur le Violon un Concerto d'*Antoine Stamitz*, dont il est l'Elève; ce jeune Virtuose annonce les plus rares talens pour l'exécution; il a fait entendre

(1) Le 2 février 1778, dans des solos d'alto-viola de sa composition.

(2) *Journal de Paris*, 27 mai 1780.

des difficultés étonnantes pour son âge, étonnantes même chez les plus habiles Maîtres, et à cet égard il n'a rien laissé à désirer, si ce n'est que ces difficultés prodigieuses deviennent enfin impossibles.

« M. *Bruni*, autre Virtuose, a joué sur le même instrument un Concerto de sa composition, et qui n'a pas été moins justement applaudi ; un bel à-plomb, une manière décidée, une vigueur de doigts et d'archet peu commune, une mélodie très-variée, et sur-tout phrasée avec un art infini ; voilà ce qui le distingue (1). »

Quelques mois plus tard, le souvenir du succès de notre jeune virtuose était encore présent à la mémoire d'un annaliste, puisque, dans ses *Nouvelles historiques et littéraires des Théâtres chantants,* il lui consacrait ces quelques lignes : « Le 25 mai 1780, écrivait-il, *M. Kreutzer*, âgé de treize ans, a exécuté sur le violon un Concerto, composé par *M. Antoine Stamitz*, son Maître. On l'a prié de recommencer ce concerto, et il a été applaudi une seconde fois avec la même universalité. On a reconnu, dans ce jeune Virtuose, un talent rare ; l'étude, la réflexion, le travail le porteront sans doute bien au-delà du terme ordinaire de la perfection (2). »

Si cet écrivain eut le bonheur de vivre encore quelques années, il put voir s'accomplir sa prophétie.

C'était un peu audacieux de se produire dans le même concert que Bruni, alors âgé de vingt et un ans et élève de Pugnani ; malgré cela, comme on vient de le voir, le jeune Kreutzer fut bissé, honneur très rare à cette époque ; ce fut pour son début un véritable triomphe, dont put être fier le maître et qui dut donner confiance au jeune virtuose.

Ce premier succès, dont l'écho se répandit au loin, dut mettre en joie tous les siens et, en leur donnant l'espérance pour l'avenir, leur procurer momentanément un peu de bonheur, surtout si ce triomphe fut accompagné de quelque argent, dont la famille avait un grand besoin.

Le brave Jean-Jacobe était bien loin d'avoir trouvé la fortune qu'il était venu chercher dix-huit ans auparavant à Versailles. Bien au contraire, la gêne était grande dans la maison, et

(1) *Mercure de France,* 3 juin 1780.

(2) *Almanach musical*, année 1781, page 110.

il faut croire que ce pauvre homme ne pouvait suffire à lui seul à nourrir les robustes appétits des cinq enfants qui lui restaient, puisque, le 9 décembre 1780, nous relevons sur les registres de la Prévôté de l'Hôtel du Roi un jugement le condamnant à payer au boulanger Guillard « la somme de Cent douze livres treize sols, pour fournitures de pain, qu'il reconnoît devoir, et aux dépens liquidés à huit livres six sols six deniers, non compris les présents scel et signification, etc. (1) ».

Il est agréable de constater que R. Kreutzer se souvint toute sa vie d'avoir été élevé pauvrement, et que plus tard il fit tout ce qui fut en son pouvoir pour soulager les misères. Ce n'est jamais en vain qu'on s'adressa à lui; sa bourse et son talent étaient toujours au service des infortunes.

*
* *

Le Concert spirituel, où s'était produit notre jeune virtuose, avait été fondé par Anne-Danican Philidor (2). L'inauguration en avait eu lieu le 18 mars 1725; ces concerts étaient donnés pendant la quinzaine de Pâques et les jours de fêtes solennelles, les théâtres étant fermés pendant ces jours-là par ordre de l'autorité ecclésiastique; le nombre en était de vingt-quatre à vingt-cinq par année (3).

Il fallait avoir une réelle valeur comme compositeur ou instrumentiste pour être admis à s'y faire entendre, puisque, comme le dit Castil-Blaze, « le Concert spirituel opposait son privilège exclusif à tous les artistes assez impertinents pour vouloir sonner ou chanter en public sur d'autres points de la capitale. Tous étaient contraints d'escalader l'estrade élevée dans la salle des Tuileries; ils ne pouvaient se produire que sur ces tréteaux privilégiés, et pendant les vingt-quatre ou vingt-cinq jours assignés à la musique non dramatique (4) ».

Ce privilège, donnant le choix aux directeurs du Concert spirituel, en fit la grande réputation.

(1) *Registre d'audiences de la Prévôté de l'Hôtel du Roi,* Archives départemen tales de Seine-et-Oise.

(2) Né à Paris en 1681, mort le 8 octobre 1728, mais pas à Versailles, comme l'ont affirmé plusieurs historiens.

(3) Voir *L'Opéra italien,* par Castil-Blaze, pages 215 et suiv. Paris, 1856.

(4) *Ibid.*, page 225.

Des amateurs cherchèrent à fonder quelques concerts à côté, mais n'y purent réussir; seul, le *Concert des Amateurs* put se maintenir grâce au puissant concours des deux principaux organisateurs financiers : le fermier général de La Haye, possesseur de la régie des tabacs, et le baron d'Ogny. Les deux riches dilettantes secouraient de leurs deniers ce concert qu'ils avaient fondé en 1770; malgré l'appui de leur nom, il fut sur le point d'être supprimé en 1772. « Heureusement pour leur petite existence, dit Grimm, que messieurs les amateurs avaient posé leur tabernacle à l'hôtel de Soubise (1). »

Ce concert, dissous le 21 janvier 1781, prit en se reformant le titre de *Concert olympique*.

Mais c'était toujours au Concert spirituel que les artistes venaient demander la consécration de leur talent et de leurs nouvelles œuvres.

Viotti s'y fit entendre en 1782; « son apparition fit l'effet d'un coup de foudre et son talent excita un enthousiasme indescriptible (2) ».

Son premier concert eut lieu le 17 mars, et le rédacteur des *Affiches*, *Annonces*, *Avis divers*, en rendant compte le surlendemain, s'exprime ainsi : « Dimanche, pour la première fois, M. Viotti, dans son Concerto de Violon, a obtenu les plus vifs applaudissemens; une exécution brillante, ferme et rapide dans l'*allégro*; une expression vraie, un fini précieux et une qualité de son admirable dans l'*adagio*, doivent placer cet Artiste au rang des plus grands Maîtres (3). »

Tous les chroniqueurs étaient de cet avis. Un seul, tout en constatant que Viotti était « un des plus grands Violons qui se soient fait entendre au Concert Spirituel depuis vingt ans », trouvait que l'artiste « sacrifiait souvent l'expression et l'esprit

(1) *Correspondance de Grimm*, tome IX, page 443.

(2) *Viotti et l'Ecole moderne du violon*, par M. A. Pougin, page 5. Schott, 1888. — Nous saisissons l'occasion qui se présente de ce premier emprunt à un ouvrage de M. Arthur Pougin pour lui exprimer notre respectueuse reconnaissance de l'aide bienveillante qu'il n'a cessé de nous témoigner en nous encourageant à faire ce travail et en nous indiquant une foule de sources que sa profonde érudition et sa remarquable mémoire lui avaient fait découvrir. Par la suite, nous aurons encore souvent recours à ses ouvrages, si documentés et si précis, pour bien des faits se rapportant à la vie de Kreutzer, et qu'il a été le premier à mentionner.

(3) *Affiches, Annonces, Avis divers*, 19 mars 1782.

de son sujet au désir de tirer de son instrument des sons extraordinaires »; et après avoir ajouté quelques réflexions aussi peu justifiées sur son jeu, il terminait ainsi : « Quand sa tête est montée, il exécute parfaitement et les morceaux d'expression et les choses difficiles; il seroit seulement à désirer que la plupart de ces choses si difficiles devinssent impossibles, nos plaisirs n'y perdroient rien (1). »

C'est le même qui, deux ans auparavant, avait critiqué la difficulté du concerto exécuté par Rodolphe Kreutzer, et cela à peu près dans les mêmes termes.

Il avait néanmoins fait précéder son article des lignes suivantes, qui constataient le succès des concerts et de leurs deux principaux interprètes : « Grâce aux soins de M. Legros, jamais le Concert spirituel n'a été ni plus fréquenté, ni plus digne de l'être que cette année. Mme Mara et M. Viotti ont principalement fixé l'attention des Amateurs. La première est en effet étonnante par l'étendue de sa voix, qui a près de trois octaves. »

Mme Mara, qui, cette même année, partageait avec Viotti les applaudissements au Concert spirituel, était une cantatrice attachée au roi de Prusse, « à qui Legros donnait dix louis chaque fois qu'elle chantait (2) », ce qui était une très forte somme pour l'époque.

Elle se fit entendre quatorze fois pendant la quinzaine de Pâques et neuf fois en compagnie de Viotti, qui, à chaque concert, eut une part plus grande dans les applaudissements du public.

Froissée du succès du violoniste, elle refusa de chanter à un concert que celui-ci donnait à son bénéfice, bien que Viotti eût joué quelques jours auparavant à l'un des siens (3).

Viotti se fit encore entendre les 9 et 19 mai, et il est intéres-

(1) *Mercure de France*, 20 avril 1782. — Cité en entier dans *Viotti et l'Ecole moderne du violon*, page 22, par M. A. Pougin, qui fait suivre ces lignes des réflexions suivantes, que nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire : « On voit, dit-il, que l'écrivain était un peu désorienté par la nouveauté, par l'ampleur du jeu et de la composition de Viotti. C'est ce qui arrive presque infailliblement toutes les fois qu'un artiste tente d'agrandir le domaine de l'art, d'initier le public à des beautés nouvelles, inconnues avant lui. » (Page 23.)

(2) *Mémoires secrets de Bachaumont*, tome XX, 20 mars 1782.

(3) Voir *Viotti et l'Ecole moderne du violon*, par M. A. Pougin, page 24.

sant de lire ce qu'écrivait le rédacteur d'un journal à la fois politique, littéraire et musical, au sujet des œuvres du célèbre virtuose : « Quoique les Concerts Spirituels du jour de l'Ascension et de Dimanche dernier n'ayent offert aucune nouveauté, ils n'en ont pas été moins intéressans par le choix des morceaux qu'on y a exécutés. On a toujours prodigué les applaudissemens les plus vifs à M. Viotti. Nous n'avons parlé jusqu'ici que de son exécution, mais nous croirions ne pas rendre toute la justice qui est due à ses talens si nous ne donnions de justes éloges à ses ouvrages.

« Ses Concertos sont tous brillans, d'une harmonie très-pure et d'un chant très-agréable; *il seroit à souhaiter que nos jeunes Virtuoses les prissent pour modèle, ils se feroient écouter avec beaucoup plus d'intérêt* (1). »

Cette appréciation des œuvres de Viotti prouve le goût et la clairvoyance de ce critique, et voici, certes, des conseils qui furent suivis, car il n'est pas un violoniste qui n'ait joué au moins plusieurs de ses concertos; ceux-ci, d'ailleurs, firent disparaître presque tout ce qui avait été écrit dans ce genre; en effet, parmi les violonistes, qui a jamais joué des concertos de Henry, Capron, Pieltain, Chapelle, Grosse, Chartrain, etc.?

C'étaient pourtant ces œuvres que l'on faisait entendre au public dilettante, et elles étaient le plus souvent exécutées par leurs auteurs.

Rodolphe Kreutzer entendit cette année-là Viotti; ce fut pour lui, disait-il plus tard, une révélation, car, en plus du beau jeu de ce dernier, il trouva dans ses concertos un plan qui le séduisit par sa nouveauté; il se promit d'écrire ainsi ceux dont il sentait germer dans son cerveau les premiers motifs.

Dès lors, le désir d'écrire des œuvres de violon le poursuivit; il s'adonna avec ardeur à l'étude de la composition; cela lui fut d'autant plus facile que son maître, Antoine Stamitz, était entré dans les premiers mois de cette même année à la Chapelle du Roi en qualité de violon (2); il habitait donc Versailles et pouvait donner au jeune Kreutzer des conseils presque journaliers.

(1) *Journal de Paris*, 21 mai 1782.

(2) Archives nationales, Ancien régime, O¹842.

*
* *

En 1783, pendant les concerts de la quinzaine de Pâques, Legros, le directeur des Concerts spirituels, très satisfait des recettes qu'il avait encaissées l'année précédente, grâce aux talents de Viotti et de Mme Mara, recettes qui, au dire d'un journaliste, avaient atteint un chiffre jusqu'alors inconnu (1), eut l'idée d'adjoindre à ces deux artistes une autre cantatrice de grand talent, Mme Todi, habituée des Concerts spirituels; elle vint partager les succès de Mme Mara, sans néanmoins éclipser Viotti, qui joua dans presque tous les concerts.

La baronne d'Oberkirch, qui entendit cette année-là les deux cantatrices, en parle en ces termes dans ses *Mémoires* : « Elles luttèrent de talents et de succès aux Concerts spirituels. On ne pouvait manquer de faire entre elles un parallèle en vers; le voici :

Todi, par sa voix touchante,
De doux pleurs mouille mes yeux;
Mara, plus vive et plus brillante,
M'étonne et me transporte aux cieux.
L'une et l'autre ravit, enchante,
Et celle qui plaît le mieux
Est toujours celle qui chante (2). »

Ces vers, qui pourraient bien être de la baronne elle-même, furent imprimés dans toutes les gazettes du temps.

Comme l'année précédente, Legros accorda à ses principaux interprètes un concert à bénéfice dans la salle des Tuileries; mais ce qui, en 1782, n'avait été qu'une faveur pour les artistes était cette fois un droit qu'ils avaient eu soin de mentionner dans leur contrat.

« On a adopté cette année, disait un annaliste, une innovation bien encourageante pour les talens. Le Directeur des Concerts spirituels, attentif à exciter l'émulation, a donné plusieurs Concerts au profit des Virtuoses qui se sont le plus distingués dans le cours de ce Spectacle (3). »

(1) *Journal de Paris*, 23 mars 1782.
(2) *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, tome II, page 72. Charpentier, Paris, 1853
(3) *Les Spectacles de Paris*, année 1784.

C'était en réalité pour qu'il lui en coûtât moins qu'il avait accepté ces conditions de Mme Todi, de Mme Mara et de Viotti, qui eurent droit chacun à une séance.

Mais tandis que Mme Todi et Viotti se prêtaient mutuellement concours pour leurs concerts, Mme Mara, ne pouvant plus compter sur ce dernier, et désirant néanmoins avoir un violoniste de valeur pour sa séance, fit appel au talent du jeune *Kreutzer*. Cette séance eut lieu le 2 juin; Mmes Saint-Huberty, Amantini rehaussaient la partie chantante; Michel et Ozi exécutèrent un concerto de clarinette et de basson.

Kreutzer, que le *Mercure* qualifie « de jeune violon d'une grande espérance (1) », fit entendre à ce concert, avec beaucoup de succès, un concerto du baron de Bagge, chambellan du roi de Prusse, dont l'exécution donna lieu à une petite scène plaisante.

Mais, pour mieux la comprendre, peut-être ne sera-t-il pas inutile de connaître un peu ce brave baron, qui, malgré ses petites faiblesses musicales, n'en était pas moins l'ami et le protecteur des artistes.

« M. le baron de Bagge, dit un chroniqueur du temps, très connu par un procès fameux que sa femme lui a intenté, il y a déjà quelques années, l'est encore plus par des concerts qu'il donne depuis long-tems, les plus brillans de Paris. Il est fou de musique, il ne parle que de musique, il ne rêve que de musique, il ne vit qu'avec des musiciens, et il consacre à cette passion les trois quarts de sa fortune considérable. Il ne vient point à Paris de virtuose qu'il ne veuille voir et entendre, à quelque prix que ce soit. C'est ordinairement chez lui qu'on débute avant de paraître au Concert spirituel.

« Malheureusement, M. le baron de Bagge a la manie de jouer du violon; et quoique plein de goût et de connoissances, quoiqu'ayant le tact excellent pour apprécier le talent d'autrui, il est aveugle pour son propre compte; il croit ne pas jouer simplement comme un amateur, mais comme un professeur consommé. En conséquence, il n'est aucun de ses concerts où il ne veuille régaler l'assemblée de quelque *solo* de sa façon, et il faut, pour lui plaire, l'entendre avec la plus grande attention, le combler de *bravo*, de *bravissimo*. Cette farce dépare un peu la ma-

(1) *Mercure de France*, 14 juin 1783.

gnificence de son spectacle, plus renommé encore pour la musique instrumentale que pour la vocale. Quoi qu'il en soit, tout ce peuple d'Harmoniphiles, qui ne vit qu'à ses dépens, l'entretient dans sa folie et l'encense du soir au matin sur son superbe jeu, sur son archet divin (1). »

C'est ce même chroniqueur, peu enthousiaste, et peut-être avec raison, du talent de virtuose du baron, qui, rendant compte du concert où eut lieu la petite manifestation de sympathie du 2 juin, s'exprimait de cette manière :

« On connoît les accès de musicomanie du baron de Bagge; au concert de bénéfice donné aujourd'hui au château des Tuilleries, il a voulu absolument, parmi les morceaux de musique à exécuter, qu'on plaçât un concerto de violon de sa composition à jouer par un Sieur *Kreutzer*. On n'a pas voulu affliger l'amour-propre de ce protecteur par un refus ; il en est résulté même une petite farce qui a servi d'intermède. M. le baron de Bagge s'étoit placé très en vue et sur la première banquette; après l'exécution du morceau, on a claqué des mains à tout rompre; les *bravo*, les *bravissimo* se sont fait entendre de tous les coins de la salle; on a fait cercle autour du magnifique seigneur et on l'a proclamé unanimement le roi de l'harmonie.

« Il est fâcheux que la Reine, dont on avoit annoncé la venue, et que Mme Mara s'étoit flattée de voir à ce concert, n'ait pu jouir de ce spectacle qui l'eût bien amusée. Cela eût mis le comble au stupide délire du baron, recevant comme l'effet d'un véritable enthousiasme les éloges outrés qu'on lui prodiguoit (2). »

La critique de l'écrivain était par trop sévère, car enfin ce concerto (3) n'était pas inférieur à beaucoup des compositions de cette époque, et nous parlons de celles qui avaient du succès.

Le baron était en même temps un grand collectionneur d'ins-

(1) *Mémoires secrets*, tome XX, 20 février 1782.

(2) *Ibid.*, tome XXII, 2 juin 1783.

(3) Ce concerto (le 2e) fut gravé à cette époque et « dédié à la princesse royale de Prusse, avec quatre vers au-dessous de son portrait, d'après le dessin de Cochin; il est soutenu par les Grâces et entouré de tous les attributs qui peuvent caractériser l'auguste protectrice, et on lit :

Cet objet enchanteur qui fixe vos regards,
Que les grâces, l'éclat et la gloire environnent,
Protégea de tous tems les talens et les arts;
Les arts et les talens à leur tour la couronnent ».

(Annonces des *Mémoires secrets*, 5 juin 1783, *Mercure*, etc.)

truments de musique; c'était d'ailleurs une passion que lui permettait sa grande fortune. Il en possédait un assez grand nombre dans son hôtel de la place des Victoires, qu'il venait d'aménager; entre autres instruments de valeur, on y pouvait remarquer « un très bon violon de *Gaspard de Salo*, dont Rodolphe Kreutzer parlait souvent avec admiration (1) ».

Il nous est permis de supposer que c'est sur ce violon qu'il exécuta le deuxième concerto du baron, le 2 juin 1783.

En cette même année, le *Journal de Paris* du 23 septembre annonçait qu'il venait de paraître « six duos dialogués pour violon et alto, composés par R. Kreutzer, œuvre 2e, prix 7 liv. 4 s., à Paris, chez M. Boyer, au Magasin de Musique, rue Neuve-des-Petits-Champs, près la rue Gaillon, n° 83 (2) ».

Ce devait être, quoique portant le n° 2, la première œuvre gravée de Kreutzer. Son maître A. Stamitz en avait dû surveiller la composition, et peut-être en devait-il l'impression à la générosité du baron de Bagge.

*
* *

Le 3 mars 1784, Legros adressait au directeur général des Bâtiments un mémoire « tendant, disait-il, à obtenir permission de transporter les exercices du Concert spirituel du Pavillon des Tuileries, tout à fait ingrat pour la musique et très incommode pour le public, dans la Salle qu'ont occupée dans le même Château les Comédiens françois (3) ».

La permission qu'il sollicitait lui fut immédiatement accordée, et aussitôt les travaux pour la transformation de la salle furent commencés; mais, malgré la promptitude apportée, ils ne purent être terminés pour le jour de l'ouverture de la quinzaine de Pâques; ce n'est donc qu'une semaine plus tard que le Concert spirituel quitta la salle qu'il occupait depuis sa fondation, en 1725.

Au dernier concert, donné le 13 avril, La Houssaye eut l'excel-

(1) *Notice biographique sur Nicolo Paganini*, par Fétis, page 14, Paris. Schonenberger, 1851.

(2) Ces duos ne sont pas mentionnés par A. Vidal, dans son 3e volume des *Instruments à archet*.

(3) Archives nationales, Ancien régime, O¹1683.

lente idée de faire exécuter à son orchestre la symphonie d'Haydn dite « *du Départ* », et qui eut un grand succès à cause de son originalité, bien appropriée à la circonstance.

Le *Journal de Paris* en donnait l'explication deux jours après :

« Nous tenons, disait-il, d'un Virtuose célèbre qui a été longtems attaché au prince Esthérasy, que les Musiciens de ce Prince, ayant eu quelques difficultés avec les Officiers de sa Maison, donnèrent leur démission, qui fut acceptée. Le jour de leur départ étant fixé, ils exécutèrent la veille le dernier Concert qu'ils devoient donner au Prince. Haydn composa, pour la circonstance, une Symphonie dont le dernier morceau est d'un genre très-extraordinaire. C'est un *adagio* où chaque instrument récite, l'un après l'autre, un Solo, au bout duquel Haydn avoit écrit sur la partie : « *Eteignez votre lumière, et allez-vous-en.* » En effet, le premier Hautbois et le second Cor s'en allèrent les premiers; après eux, le second Hautbois et le premier Cor; puis les Bassons, puis les Basses, et ainsi de tous les Exécutans; il ne resta que deux Violons qui finirent la Symphonie. Le Prince, étonné, demanda à Haydn ce que cela signifioit; Haydn lui dit que ses Musiciens partoient, et que leurs voitures étoient prêtes. Le Prince eut la bonté d'aller les trouver, leur reprocha avec sensibilité la manière dont ils abandonnoient un si bon Maître; les Musiciens se jettèrent à ses pieds et rentrèrent à son service.

« Telle est l'origine de la Symphonie qui termina avant-hier le dernier Concert spirituel donné dans la Salle actuelle. On l'exécuta avec toute la pantomime, et MM. *La Houssaye* et *Guénin* restèrent seuls dans l'Orchestre pour finir leur morceau. Le Public s'est prêté à la plaisanterie et a beaucoup ri (1). »

Depuis, cette facétie eut beaucoup d'imitateurs.

C'est dans le nouveau local, dont l'inauguration eut lieu le 16 avril 1784, et où Berthaume joua ce même jour un concerto de violon, que, le dimanche 30 mai, R. Kreutzer se fit entendre à son tour, mais, cette fois, dans un *nouveau concerto* de sa composition, et qui doit être son premier en *sol majeur*, le mot nouveau n'impliquant pas que l'auteur en eût déjà fait entendre un précédemment, mais bien que l'œuvre soumise par l'artiste à

(1) *Journal de Paris*, 15 avril 1784.

l'appréciation du public n'avait jamais été entendue de lui. A ce même concert, en compagnie de Guérillot et Gervais, il exécuta une nouvelle symphonie à trois violons, de son ami le chevalier de Saint-Georges (1).

Cette première composition commençait la série des admirables concertos qui sont au nombre de dix-neuf, et dont quatre surtout, publiés dans une foule d'éditions, sont universellement connus; ce sont les 13e, 14e (2), 18e et 19e.

L'illustre violoniste Joachim, mort récemment, appréciait beaucoup les œuvres de R. Kreutzer. Dans son *Traité du Violon,* il considère le 19e concerto comme un des seize chefs-d'œuvre de cet instrument. « J'ai écrit pour le 3e volume, dit-il dans sa préface, une édition analytique des chefs-d'œuvre du violon (3). »

Et comme nous ne saurions trouver de compétence plus grande que la sienne, peut-être nous saura-t-on gré de transcrire une partie de cette analyse :

« L'étude des Concertos de Kreutzer (il y en a dix-neuf pour violon et orchestre) a pour effet non seulement de développer beaucoup la technique du violoniste, mais encore de lui donner une plus grande richesse de nuances et un jeu plus expressif. Mais si le pathos de Viotti, même dans les passages rapides, garde souvent quelque chose d'élégiaque, on trouve presque toujours, dans les premiers mouvements de Kreutzer, des traces de cette audace et de cette décision qui lui valurent de la part de ses contemporains une si vive admiration (4). »

D'ailleurs, nous reviendrons, dans la suite que nous nous proposons de donner à cette étude, sur l'analyse de ce concerto et des œuvres principales de Kreutzer. Mais, dès maintenant, il nous a paru qu'il était bon de signaler au passage l'apparition du premier concerto de Kreutzer, ainsi que le succès qui l'accueillit et qui eut sans doute pour résultat d'affermir chez notre

(1) *Journal de Paris, Affiches, Annonces, Avis divers, etc.*

(2) Ce concerto, dans le ton de *la majeur,* quoique connu sous le nº 14, est en réalité le 12e; il ne peut y avoir confusion. Après sa série des douze premiers, Kreutzer, pour les désigner, adopta les lettres de l'alphabet. La lettre A servant à désigner le 13e concerto, celui portant la lettre B, dans la tonalité de *mi majeur,* est donc bien le 14e.

(3) *Traité du Violon,* en trois volumes, par Joseph-Joachim et Andréas Moser, traduction française de Henri Marteau, 1905. Simrock, Berlin; Max Eschig, Paris.

(4) *Traité du Violon,* déjà cité, 3e volume, page 96.

virtuose une vocation déjà bien dessinée et une confiance plus grande dans son avenir artistique.

Mais cette année 1784, qui avait dû donner tant de joie à sa famille, devait se terminer bien tristement pour Rodolphe Kreutzer; en effet, son père, ce bon Jean-Jacobe, mourait le 11 novembre 1784 à Versailles, à l'âge de cinquante-trois ans, et sa femme ne tardait pas à le suivre. Deux mois après, le 18 janvier de l'année suivante, ses cinq enfants l'accompagnaient au cimetière Notre-Dame (1).

Au moins, ces si dignes parents avaient-ils eu, avant de mourir, la satisfaction de voir les premiers succès de leur enfant.

Rodolphe se trouvait donc chef de famille à dix-huit ans. Il était le plus âgé des garçons; sa sœur Louise-Josèphe, de deux ans plus âgée que lui, dut prendre la direction de leur modeste intérieur.

Quant à lui, il put subvenir aux besoins de la petite famille, grâce au produit des leçons qu'il donnait à quelques élèves de la ville, ainsi qu'aux appointements que lui valait sa place de violon au théâtre de Versailles; il est vrai que la Montansier ne payait pas toujours très exactement ses artistes.

Au moins, Kreutzer put-il ainsi assurer à ses frères et sœurs une existence relativement confortable.

« Il se montra véritablement pour eux un père et un tuteur », dit la *Biographie Michaud*. Nous le croyons d'autant plus volontiers que, dans toute sa vie, les exemples de son bon cœur abondent; il soulagea beaucoup d'infortunes, de son talent et de sa bourse, et il est bien certain qu'il dût commencer par sa propre famille. Ses contemporains, du reste, sont tous d'accord pour faire l'éloge de sa bonté; ils l'avaient surnommé le *bon Kreutzer*.

Est-ce à ce moment qu'il entra comme *quinte* (alto) à la Musique du Roi? C'est très probable. Antoine Stamitz dut s'y employer de toutes ses forces; et s'il est vrai que Kreutzer eût déjà joué et chanté à Trianon, devant la reine Marie-Antoinette, car, selon les biographes, il était doué d'une très belle voix, la

(1) Quoique les deux décès fussent survenus à soixante-huit jours d'intervalle, et non deux jours, comme le dit Fétis, ce n'est point le résultat d'une épidémie, la mortalité étant normale par rapport à la moyenne des années précédentes et suivantes. C'était simplement une douloureuse coïncidence.

chose dut être facile, surtout si l'on fit savoir à la Reine la triste situation de ces enfants et de leur jeune chef de famille, dont les succès si brillants, dans tous les cas, ne devaient pas être ignorés d'elle.

Marie-Antoinette, d'après un contemporain, était « douce et prévenante. Facilement touchée par les malheureux, aimant à les protéger, à les secourir en toute occasion, elle montrait une âme sensible et bienfaisante, et réunissait deux qualités assez rares à rencontrer ensemble, celle de se plaire à rendre service et de jouir du bien qu'elle avait fait (1) ».

De plus, protectrice des arts et principalement des musiciens, étant elle-même élève de Gluck, elle se sera fait un devoir de les aider.

Nous pouvons donc presque affirmer que Rodolphe Kreutzer entra à la *Musique du Roi* dans le commencement de l'année 1785, car, depuis 1782, le service de la Chapelle et de la Chambre était fait par les mêmes musiciens, qui n'avaient plus le titre de musiciens de la Chapelle, mais celui de *musiciens du Roi*.

Nous pouvons d'autant mieux le croire qu'une place se trouvait libre par la disparition d'un violoniste nommé Leclerc.

La Musique du Roi était à cette époque ainsi composée : 4 surintendants, 2 maîtres de Musique-Chapelle, 4 maîtres de Musique-Chambre.

Pour la partie vocale : 7 dessus dont 2 faussets, 6 hautes-contre, 6 tailles, 3 basses-tailles, 7 basses-contre.

La partie instrumentale comptait : 2 organistes, 16 violons, 5 quintes, 6 violoncelles, 2 contre-basses, 2 hautbois, 2 flûtes, 2 clarinettes, 2 cors, 4 bassons, 1 trompette et 1 timbalier.

Ce qui peut encore nous confirmer dans cette supposition que c'est bien alors que Kreutzer entra au service du Roi, c'est que, sur l'*Etat de paiement des Sujets de la Musique du Roi,* pour l'année 1785, nous voyons en regard du nom de Kreutzer qu'une somme de 1,500 livres, plus 500 livres de gratifications, lui sont allouées pour cette année ; or, ceci représente les appointements annuels de chacun des violons de la *Musique du Roi*; mais comme cette pièce n'est point émargée, nous ne pouvons savoir s'il a touché l'année entière. Toujours est-il qu'il n'y

(1) *Mémoires du baron de Besenval*, tome Ier, page 318. Paris, Beaudoin, 1821.

entra pas comme violon, car il est porté comme *quinte* (alto) sur cet état (1).

Il n'y succéda pas à son père, par la raison très simple que celui-ci n'a jamais appartenu à la Chapelle. Pourquoi Fétis et les autres biographes font-ils cette erreur? Est-ce à cause d'un nommé Rodolphe qui, depuis 1774, se trouve attaché à la Chapelle comme *violon et premier cor* (2)?

Celui-ci, compositeur du solfège célèbre et, en même temps, très habile corniste, était venu se faire entendre à Paris en 1764, alors qu'il était encore attaché au duc de Wurtemberg. Grimm disait de lui après l'avoir entendu : « Il joue des concertos de cor de chasse comme d'autres en jouent sur la flûte. Il ne lui en coûte rien de jouer l'adagio en *fa*, *ut*, *fa*, tierce mineure. En fourrant la main droite dans le pavillon de son cor, il monte ou descend chromatiquement de demi-ton en demi-ton. Ce Rodolphe est un homme unique (3). »

Très flatté des succès qu'il obtenait en France, il s'y fixa et appartint à l'orchestre du prince de Conti, ainsi qu'à celui de l'Opéra, avant d'entrer à la Chapelle du Roi en qualité de *violon et cor*.

Est-ce son nom qui fit l'erreur? ou Rodolphe Kreutzer voulut-il plus tard, pour paraître d'une souche plus artistique, cacher que son père était attaché comme musicien aux Gardes-Suisses? Ou bien encore, ne se soucia-t-il pas d'avoir un lien de parenté avec un de ces mêmes Gardes-Suisses dont la conduite, le 10 août 1792, avait si fort indisposé le peuple de Paris?

Ce qui est certain, c'est qu'il faisait partie de la Musique du Roi le 15 août 1785, puisque, à cette date, il joue au Concert spirituel un nouveau concerto de sa composition (4), et que, sur les programmes, son nom est suivi du titre *de la Musique du Roi*.

Ce concert était particulièrement brillant; Reichardt, maître de la Chapelle du roi de Prusse, faisait exécuter une nouvelle symphonie, deux chœurs et un air italien de sa composition; la partie chantante avait été confiée à Mlle Vaillant, à MM. Lays, Chéron et Rousseau.

(1) Archives nationales, Ancien régime, O^1^842.

(2) *Ibid.*

(3) *Correspondance de Grimm,* tome VI, page 41.

(4) Probablement son 2e en *la*.

A part le *Mercure*, qui consacre tout son article aux compositions de Reichardt, à sa brillante interprète Mlle Vaillant et au ténor Bambini, les journaux du temps ne rendent aucun compte de ce concert, leur attention et leurs devoirs professionnels se trouvant probablement accaparés par le prélude de l'Affaire du Collier. En effet, le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, venait d'être arrêté le matin même, à dix heures et demie, au château de Versailles, et la nouvelle en était une heure plus tard répandue dans Paris.

« Reichardt se produisit aussi à Versailles, cette même année, aux concerts de la Reine (1) », et il fit également exécuter à un autre concert spirituel un fragment de sa *Passion*.

Kreutzer se fit entendre encore le 25 décembre de cette année au même concert, et exécuta ce jour-là un de ses anciens concertos.

Enfin, un mois plus tard, une place de violon à la Musique du Roi se trouvant libre par suite de l'admission à la vétérance, après vingt-six ans de service, d'un nommé Camus (2), il passa au pupitre des *seconds violons*; c'est ce que nous trouvons mentionné sur l'*Almanach de Versailles* (3), à défaut des états de paiement de 1786 et 1787, que nous n'avons pu découvrir.

(*A suivre.*) J. Hardy.

(1) *Un Prussien en France en* 1792, *Lettres intimes de J.-F. Reichardt*, par Laquiante, page 10. Perrin, Paris, 1892.

(2) Archives nationales, Ancien régime, O^1^842.

(3) *Almanach de Versailles*, année 1787.

L'ÉCOLE CENTRALE DE SEINE-&-OISE

(*Suite.*)

La Convention s'occupa des questions d'éducation avec la plus grande activité, on pourrait dire avec la plus grande agitation. A un moment donné, elle les mit en permanence à son ordre du jour. Pendant un certain temps, elle substitua à son Comité d'instruction une délégation du Comité de Salut public, dans l'espérance de hâter l'avènement de la réforme si pompeusement annoncée depuis les débuts de la Révolution. Il résulta de ces efforts une foule de projets de loi, dont plusieurs furent votés d'acclamation sur la motion d'un citoyen qui se présentait à la barre, et qui tous étaient annulés le lendemain du jour où ils avaient été votés. Ils poussaient comme des champignons et tombaient comme des châteaux de cartes.

Enfin, le 7 ventôse an III (25 février 1795), on aboutit à un projet partiel sur les écoles centrales, qui ne sera pas encore définitif, puisqu'on le modifiera le 3 brumaire an IV (24 octobre 1795), en l'incorporant à un projet de loi général sur l'instruction publique.

La Convention avait d'abord pris en très sérieuse considération le projet de Condorcet, qui, malgré l'ardeur de ses défenseurs, fut rejeté après de longues et vives discussions. Nous rencontrons parmi les adversaires de ce projet Fourcroy, le futur organisateur de l'Université impériale. C'était un savant éminent, dont les travaux ont largement contribué aux progrès de la chimie et de l'histoire naturelle; c'était, de plus, un professeur incomparable, dont le cours au Muséum était suivi avec tant d'empressement qu'on dut à deux reprises agrandir l'amphithéâtre où il professait. Les arguments qu'il oppose aux propositions du Comité d'instruction sont tout à fait inattendus de sa part. « Je crois, dit-il, qu'il y aurait du danger à établir des écoles publiques salariées

par la nation. Supposons, en effet, plusieurs centaines d'instituts et quelques dizaines de lycées disséminés, comme on le proposait, sur tout le territoire de la république, introduisant des relations intimes entre eux, des rassemblements multipliés, et un centre de direction, de correspondance et de mouvement; n'est-il pas évident que dans cette machine ainsi montée, non seulement seront rassemblées les gothiques universités et les aristocratiques académies, mais encore qu'elle en présentera un amas beaucoup plus considérable qu'il n'était lorsqu'on a senti la nécessité de détruire ces institutions royales? Si l'on adoptait les plans d'instituts et de lycées qui ont été tant de fois reproduits sous différentes formes, on aurait toujours à craindre l'élévation d'une espèce de sacerdoce plus redoutable peut-être que celui que la raison du peuple vient de renverser. Solder tant de maîtres, créer tant de places inamovibles, c'est reformer des espèces de canonicats. Ici, comme dans toutes les parties des établissements républicains, la liberté est le premier et le plus sûr mobile des grandes choses. Laisser faire est ici le grand secret et la seule route des succès les plus certains. » Lakanal, qui rapporta la loi du 7 ventôse an III, eut en 1882 un regain inexpliqué de popularité. On lui éleva une statue à Foix; on donna son nom à un grand lycée de l'académie de Paris. Il était élève des Doctrinaires et avait professé dans leurs collèges. Il était devenu en 1791 vicaire général de son oncle Font, évêque constitutionnel de l'Ariège. En 1792, il était envoyé, comme député de l'Ariège, à la Convention, où il joua un rôle important dans le Comité d'instruction publique. Le 14 décembre 1795; il était nommé membre de l'Institut, dans la section de morale. C'était la récompense de son rapport. Il n'avait que ce titre et n'en acquit pas d'autres pendant sa longue existence, qui se prolongea jusqu'à quatre-vingt-trois ans. Son rôle est effacé sous le Directoire. Nous le retrouvons en 1804 économe du lycée Bonaparte. En 1807, il est nommé inspecteur général des poids et mesures. En 1816, on l'exile comme régicide. Il se réfugie aux Etats-Unis, rentre en France en 1833, reprend sa place à l'Institut et meurt en 1845.

Le long rapport de Lakanal, dont je reproduis le début et la péroraison, témoigne d'un changement notable dans le style et les idées des hommes de la Révolution. Au lieu de la philosophie

calme et sérieuse de Condorcet, voici l'éloquence violente, pompeuse et vide des rhéteurs de la Convention :

« Citoyens,

« Vous n'avez pas cru qu'il pût suffire à la dignité de la nation française que ses enfants se bornassent à des connaissances instrumentales, telles que la lecture, l'écriture, la numération ; si c'est assez pour la masse des citoyens, c'est peu pour la gloire d'une république qui veut jouir de tous les trésors que lui promet le génie de ses habitants, et qui est appelée à régénérer l'univers moral, aussi bien que l'univers politique.

« J'ai entendu, sous le règne du dernier tyran (Robespierre) qu'il ne fallait apprendre aux Français que la Constitution et la guerre. J'admire autant qu'un autre l'austérité des Spartiates, auxquels on prétendait nous assimiler. Mais je crois qu'il est plus beau de mettre en œuvre tous les moyens que la nature a donnés à l'homme pour perfectionner ses sens et étendre ses rapports, que de parvenir, par un effort surnaturel, à prouver à cette mère commune qu'on peut se passer de ses bienfaits. S'interdire la gloire et la jouissance des arts, c'est l'absurde vertu des anachorètes. La vertu de l'homme consiste à les épurer, à les utiliser tous.

« Les écoles primaires, comme l'annonce le nom que vous leur avez donné, sont le vestibule du grand édifice depuis longtemps promis à l'impatience des Français : édifice que plusieurs architectes ont déjà construit par la pensée, sans consulter le génie des temps et des lieux, et dont je vous présente aujourd'hui le plan géométral tracé par votre Comité d'instruction publique. Il dépend de vous de le voir s'élever avec majesté pour servir d'asile éternel aux sciences et aux arts, sans lesquels la liberté ne fera que passer sur la terre.

« Pour cette vaste construction, il faut commencer par déblayer les débris des collèges, où d'inutiles professeurs, étonnés de se trouver encore au poste des abus, rassemblent sur des ruines quelques élèves mendiés, soit pour jouir d'un salaire dont vous avez oublié de dégrever le budget national, soit pour se soustraire, eux et leurs disciples, aux travaux et au mouvement de la Révolution. Ces professeurs sont, dans le culte des arts, ce qu'étaient nos derniers prêtres dans le culte de la divinité.

« Les collèges, contre lesquels réclamait la philosophie depuis tant de siècles, que Montaigne et Rousseau ont dénoncés à la raison humaine comme les asiles de l'ignorance privilégiée, vont donc disparaître du sol de la France libre, et, sans aucune dépense nouvelle, vous allez trouver, dans leurs décombres et dans la dotation qu'ils absorbaient, plus de ressources qu'il n'en faut pour les établissements régénérateurs que nous vous proposons.

. . . . . .

. . . . . .

« Pour la gloire de la patrie, pour l'avancement de l'esprit humain, il faut que les jeunes citoyens exceptés par la nature de la classe ordinaire trouvent une sphère où leurs talents puissent prendre l'essor; quel que soit l'état où le hasard les ait fait naître, quelle que soit leur fortune, la nation s'empare de leur génie; elle les façonne pour elle, bien plus que pour eux; elle en fait, à ses frais, un Euclide ou un Dalembert, un Quintilien ou un Rollin, un Locke ou un Condillac, un Drake ou un Lapérouse; elle rassemble, pour le grand ouvrage, tout ce qu'elle a de ressources, parce que, les employer de la sorte, c'est moins les consommer que les multiplier. Elle ne considère pas les dépenses d'un tel établissement, parce qu'il est essentiellement lié à son existence physique et morale, comme la force armée l'est à son existence politique. Elle ne dit pas : « L'intérêt et l'amour-propre des particuliers, ou même la nature qui « produit le génie, me garantissent tous ces avantages », parce qu'elle ne livre pas ainsi ses plus grands intérêts au calcul de l'intérêt étranger, ou aux chances du naturel; elle ne remet pas cette organisation à des temps plus favorables, parce que les temps sont marqués par l'irrésistible nécessité, oui, l'irrésistible nécessité!

« La tyrannie (la Terreur) a dévoré les génies les plus célèbres. Les flambeaux des sciences à demi éteints éclairent à peine quelques individus isolés et solitaires. Et si vous ne vous hâtez pas de les rallumer, la République va se perdre dans les ténèbres.

« On vous a montré déjà combien il est urgent de former des officiers de santé. Les communes les ont cédés aux armées, où l'humanité, toujours sous le fer et dans le feu, réclame les secours les plus prompts. Vous propagerez les sciences de la

vie, non, comme autrefois, par des formules hiéroglyphiques et quelques adages applicables à tout, et par conséquent à rien, mais par une étude approfondie de la nature, qui, pour la conservation de ses trois règnes, a combiné entre eux des actions réciproques et des secours naturels. C'est la connaissance de ces combinaisons éternelles qui formera notre système médical. Celui-là sera à l'abri des épigrammes du bel esprit et du mépris des philosophes. L'homme qui le possédera sera le vrai conservateur de l'espèce humaine; et par un rapprochement qui paraîtra singulier, mais qui n'en est pas moins réel, en guérissant les maux du corps, il portera le plus grand coup à l'incurable fanatisme, puisque, quand les médecins sauront guérir, le peuple n'ira plus recourir à d'impuissantes reliques. C'est dans l'impossibilité de les adresser à un mortel habile dans cet art que la Grèce ouvrait à ses peuples le temple d'Esculape.

« Tous les arts, toutes les sciences se tiennent et s'enlacent; mais il en est qui ont une connexion plus étroite; il en est d'autres, pour ainsi dire supérieurs, qui entraînent dans leur sillon une foule d'arts subordonnés, qui sont comme leurs satellites; ils sont faits pour se réfléchir mutuellement leur lumière : ainsi, la physique, la chimie, l'anatomie, l'histoire naturelle, quoique chacune ait sa sphère particulière et son existence à part, se rangent autour de la médecine; et vous n'aurez fondé des écoles utiles pour celle-ci que lorsque les autres auront leurs chaires et leurs études. Ce sont les membres d'un même corps; la privation d'un seul arrête ou gêne l'action de tous les autres

. . . . . .

. . . . . .

« Voilà les principaux objets d'enseignement qui seront traités avec une certaine étendue dans les nouvelles écoles, que nous nommons centrales, parce qu'elles sont placées au centre des écoles primaires de chaque département et à la portée de tous les enseignés.

« Quel beau spectacle que de voir, dans toute la république, s'élever ces savantes constructions, où se réuniront dans un foyer commun les lumières de chaque département. Vous y rassemblerez les hommes éclairés des collèges que vous allez supprimer; en les unissant aux élèves sortis des écoles normales, ils seront forcés d'en suivre la direction. C'est là que les gens

de lettres qui, cachés au fond de leur cabinet, y nourrissent solitairement le feu du génie, iront avec allégresse en répandre l'influence. C'est là aussi qu'après tant de campagnes célèbres, les amis des arts qui sont dans nos armées viendront servir la patrie d'une manière aussi utile et moins dangereuse, et unir les palmes des lettres aux lauriers de la victoire. C'est là enfin que vous recueillerez, de tous les points de chaque département, les divers monuments des arts qui doivent servir à leur reproduction; dispersés, ils sont sans objet et sans utilité; réunis, exposés à l'admiration publique et à l'émulation du talent, ils allumeront dans les âmes le feu qui les a créés.

. . . . . .

. . . . . .

« Les écoles normales ont annoncé à la France le complément de l'instruction qui ne peut être que dans les écoles centrales. Vous ne laisserez pas l'édifice imparfait. L'univers, la postérité sauront qu'au milieu des orages d'une révolution inouïe, dans les crises d'une guerre dont vous souffliez l'embrasement sur vingt nations punies de leurs forfaits, tandis que, dans l'intérieur, vous terrassiez d'une main le crime et l'immoralité, et que de l'autre vous cicatrisiez les plaies que la patrie avait reçues de ses parricides enfants, votre génie infatigable, combattant sans relâche l'ignorance et le vandalisme qui menaçaient d'envelopper la république, élevait un temple immense, un temple éternel, et jusqu'à vous sans modèle, à tous les arts, à toutes les sciences, à toutes les branches de l'industrie humaine, et que vous assuriez, par ce chef-d'œuvre, à la nation française, sur les peuples de l'univers, une supériorité plus glorieuse que celle que nous avaient donnée les succès de nos armées triomphantes. »

Avec ce que nous savons à l'avance du sort des écoles centrales, nous pouvons bien dire de ce majestueux et grandiloquent rapport que c'est la montagne qui accouche d'une souris.

Voici d'ailleurs le texte de la loi du 7 ventôse an III :

Chapitre Ier.

Institution des écoles centrales.

« Article 1er. — Pour l'enseignement des sciences, des lettres

et des arts, il sera établi, dans toute l'étendue de la république, des écoles centrales, distribuées à raison de la population; la base proportionnelle sera d'une école pour 300,000 habitants.

« Article 2. — Chaque école sera composée :

« 1° D'un professeur de mathématiques;

« 2° D'un professeur de physique et de chimie expérimentales;

« 3° D'un professeur d'histoire naturelle;

« 4° D'un professeur de méthodes des sciences ou logique, et d'analyse des sensations et des idées;

« 5° D'un professeur d'économie politique et de législation;

« 6° D'un professeur d'histoire philosophique des peuples;

« 7° D'un professeur d'hygiène;

« 8° D'un professeur d'accouchement, des maladies des femmes en couches et de celles des enfants;

« 9° Un professeur d'arts et métiers;

« 10° Un professeur de grammaire générale;

« 11° Un professeur de belles-lettres;

« 12° Un professeur de langues anciennes;

« 13° Un professeur de langues vivantes;

« 14° Un professeur des arts du dessin.

« Article 3. — Dans toutes les écoles centrales, les professeurs donneront leurs leçons en français.

« Article 4. — Ils auront tous les mois une conférence publique sur des matières qui intéressent les progrès des sciences, des lettres, des arts les plus utiles à la société.

« Article 5. — Auprès de chaque école centrale, il y aura :

« 1° Une bibliothèque publique;

« 2° Un jardin et un cabinet d'histoire naturelle;

« 3° Un cabinet de physique;

« 4° Une collection de machines et modèles pour les arts et métiers.

« Article 6. — Le Comité d'instruction publique demeure chargé de faire composer les livres élémentaires qui doivent servir à l'enseignement dans les écoles centrales.

« Article 7. — Il sera statué par un décret particulier sur le placement de ces écoles.

Chapitre II.

Jury central d'instruction. — Professeurs.

« Article 1er. — Les professeurs des écoles centrales seront examinés, élus et surveillés par un Jury central d'instruction, composé de trois membres nommés par le Comité d'instruction publique.

« Article 2. — Le Jury central sera renouvelé par tiers tous les six mois. Le commissaire sortant pourra être réélu.

« Article 3. — Les nominations des professeurs seront soumises à l'approbation de l'Administration du département.

« Article 4. — Si l'Administration refuse de confirmer la nomination faite par le Jury central, elle pourra faire un autre choix.

« Article 5. — Lorsque le Jury central persistera dans sa nomination, et l'Administration dans son refus, elle désignera pour la place vacante le citoyen qu'elle croira mériter la préférence; les deux choix seront envoyés au Comité d'instruction publique, qui prononcera définitivement entre l'Administration et le Jury central.

« Article 6. — Les plaintes contre les professeurs seront portées directement au Jury central d'instruction.

« Article 7. — Lorsque la plainte sera en matière grave, et après que l'accusé aura été entendu, si le Jury juge qu'il y a lieu à destitution, sa décision sera portée à l'Administration du département pour être confirmée.

« Article 8. — Si l'arrêté de l'Administration du département n'est pas conforme à l'avis du Jury central, l'affaire sera portée au Comité d'instruction publique, qui prononcera définitivement.

« Article 9. — Le traitement de chaque professeur des écoles centrales est fixé provisoirement à 3,000 livres.

« Dans les communes dont la population s'élève au-dessus de 15,000 habitants, il sera de 4,000 livres.

« Dans les communes au-dessus de 60,000 habitants, il sera de 5,000 livres.

« Article 10. — Il sera alloué tous les ans à chaque école centrale une somme de 6,000 livres, pour frais d'expériences, salaires des employés à la garde de la bibliothèque, du cabinet

d'histoire naturelle et pour toutes les dépenses nécessaires à l'établissement.

« Article 11. — Le Comité d'instruction publique est chargé d'arrêter les règlements sur le régime et la discipline intérieure des écoles centrales.

Chapitre III.

Élèves de la Patrie. — Prix d'encouragement.

« Article 1er. — Les élèves qui, dans la fête de la Jeunesse, se seront le plus distingués, et auront obtenu plus particulièrement les suffrages du peuple, recevront, s'ils sont peu fortunés, une pension annuelle, pour se procurer la facilité de fréquenter les écoles centrales.

« Article 2. — Des prix d'encouragement seront distribués tous les ans, en présence du peuple, dans la fête de la Jeunesse. Les professeurs des élèves qui auront remporté les prix recevront des couronnes civiques.

« Article 3. — En conséquence de la présente loi, tous les anciens établissements consacrés à l'instruction publique, sous le nom de collèges, et salariés par la nation, sont et demeurent supprimés dans toute l'étendue de la république.

« Article 4. — Le Comité d'instruction publique fera un rapport sur les monuments et établissements déjà consacrés à l'enseignement public des sciences et des arts, comme les jardins des plantes, les cabinets d'histoire naturelle, les terrains destinés à des essais de culture, les observatoires, les sociétés savantes et artistiques, qu'il serait bon de conserver dans le nouveau plan d'instruction nationale. » (7 ventôse an III-25 février 1795.)

Conformément à la loi, le Comité d'instruction publique arrêta le 18 ventôse an III (8 mars 1795) le règlement des écoles centrales. J'en cite les articles les plus importants :

« Article 1er. — Dans chaque école centrale, les professeurs se réuniront tous les trois mois en conseil général.

« Article 2. — Les professeurs réunis nommeront entre eux trois membres qui formeront le directoire de l'école.

« Article 3. — Les fonctions du directoire seront :

« 1° De prendre toutes les mesures de police dans l'intérieur de l'établissement;

« 2° De veiller à la conservation des dépôts d'instruction;

« 3° D'ordonnancer les dépenses;

« 4° De correspondre avec le Comité d'instruction publique et le Jury central d'instruction...

« Article 7. — Chaque professeur donnera une leçon par jour; chaque leçon durera une heure.

« Article 8. — Les écoles centrales vaqueront les décadis et les quintidis.

« Article 9. — Elles vaqueront tous les ans deux mois sans interruption. »

A propos de cette loi de ventôse, je me bornerai, pour le moment, à remarquer qu'il était étrange, en présence de la détresse des finances, de proposer des appointements de 4,000 fr., qui en vaudraient de 8,000 à 10,000 de nos jours, à des professeurs auxquels on aurait demandé six fois moins de temps qu'à ceux des anciens collèges. D'ailleurs, l'exagération de cette proposition rendant impossible l'application de la loi, on a dû, le 3 brumaire an IV, réduire le nombre des professeurs et diminuer de moitié leurs appointements.

Chapitre III. — École centrale de Versailles.

Débuts de l'organisation.

La Convention, afin d'assurer l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, décida, le 18 germinal an III (7 avril 1795), l'envoi dans les départements de cinq commissaires. Le département de Seine-et-Oise se trouvait dans la circonscription du citoyen Baraillon. Ce Baraillon était médecin et archéologue, député de la Creuse à la Convention. Il se récusa d'abord dans le procès de Louis XVI, puis demanda, comme député et non comme juge, la détention provisoire du Roi et la peine de l'ostracisme contre les Bourbons. Il développa son opinion dans un mémoire intitulé : *Considérations sur la nécessité d'ajourner le jugement de Louis Capet et de sa femme.* Plusieurs fois, il tint

tête à Robespierre et à ses partisans. Il devint membre du Conseil des Cinq-Cents, puis du Conseil des Anciens, et, après le 18 Brumaire, il fit partie du nouveau Corps législatif et fut nommé membre correspondant de l'Institut. Il mourut à Chambon (Creuse), le 14 mars 1816.

Le 3 floréal an III (27 avril 1795), Baraillon prenait un arrêté dont voici les principaux articles :

« Article 1er. — L'Ecole centrale du département de Seine-et-Oise, établie à Versailles par décret du 18 germinal an III (7 avril 1795), sera en pleine activité le 1er prairial prochain (20 mai 1795). A cet effet, le Jury central d'instruction procédera sous trois jours à la nomination des professeurs mentionnés en l'article 2 de la loi du 7 ventôse dernier...

« Article 4. — L'Ecole centrale du département de Seine-et-Oise sera placée dans les deux ailes du Château dites des Ministres, sauf la physique et la chimie expérimentales qui seront provisoirement enseignées dans le logement de la ci-devant femme de Stanislas-Xavier (pavillon de Provence). Les professeurs seront logés dans les deux ailes ci-dessus.

« Article 5. — Le Potager reste consacré à la collection et à la culture des plantes, arbres, arbustes, indigènes et exotiques, et à l'enseignement de la botanique. A cet effet, on retirera des serres et des jardins de Trianon tout ce qui pourra être utile. Les bâtiments dépendant du Potager serviront au logement du professeur de botanique et des jardiniers.

« Article 6. — Le citoyen Antoine Richard est nommé, par le présent arrêté, jardinier en chef du jardin de botanique de l'Ecole centrale, aux appointements de 1,500 livres par an.

« Article 7. — Nous nommons et proclamons, au nom de la République française, membres du Jury central d'instruction du département de Seine-et-Oise les citoyens Le Monnier, Montucla et Thuillier. »

Ce jardinier en chef et ces membres du Jury central d'instruction sont de très intéressants Versaillais.

Antoine Richard avait dirigé pendant de longues années ces célèbres cultures que son père, Claude Richard, avait créées pour Louis XV au Petit-Trianon. Ces deux éminents horticulteurs étaient de savants botanistes qui, au point de vue de l'acclimatation des plantes étrangères, ont rendu à la France les plus

grands services. Nous retrouvons près d'eux Montucla, Le Monnier, Duchesne. Ce dernier occupera à l'Ecole centrale la chaire d'histoire naturelle. C'est le savant Le Monnier qui apprit à Claude Richard la botanique et le latin, et le mit en mesure d'entretenir avec Linné une longue correspondance dans laquelle nous trouvons ces phrases :

« *Cum tu sis summus cultor plantarum quem Europa unquam vidit...* »

Et plus loin :

« *Profecto, si Jupiter mihi referret annos, nil magis in votis haberem quam te adire et a te in horticultura instrui.* »

Antoine Richard eut la douleur de voir disparaître ses belles cultures par la création du parc de Marie-Antoinette. Il conserva près de sa maison un certain nombre de plantes ; les autres émigrèrent à Paris, au Jardin du Roi. Il mourut, plus que pauvre, à Versailles, le 28 janvier 1807, au n° 25 de la rue Saint-Honoré.

L'abbé Caron lui consacra, le 14 juin 1807, dans la séance publique de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, une importante notice nécrologique. M. Desjardins, dans le *Petit-Trianon*, et M. Le Roi, dans son ouvrage sur les *Rues de Versailles*, ont longuement parlé des deux Richard et leur ont rendu le tribut d'éloges qu'ils méritaient.

Thuillier est un astronome de valeur qui a professé les mathématiques aux pages de la Petite-Ecurie. Il abandonnera bientôt le Jury d'instruction pour occuper une chaire à l'Ecole centrale.

Montucla était un savant distingué, membre de l'Académie des Sciences, auteur de nombreux travaux de grande valeur, et en particulier d'une *Histoire des Mathématiques* qui a eu, au XVIIIe siècle, un succès très grand et très mérité. Chargé d'une mission scientifique à Cayenne, en 1764, il en rapporta, pour les cultures de Trianon, un grand nombre de plantes, entre autres le cacao et la vanille.

J'ai été longtemps sans pouvoir identifier Le Monnier. Je savais cependant qu'un certain Le Monnier, ancien médecin de Louis XV et de Louis XVI, habitait Versailles, ou plutôt Montreuil, en 1795. Mais je ne pensais pas que le représentant Baraillon aurait osé nommer membre du Jury d'instruction un ancien médecin du Roi. Je me trompais, et j'aurais persisté dans

mon erreur sans la grande amabilité de notre collègue M. Bernard, qui, rencontrant à Paris, ces temps derniers, un lot de papiers de Baraillon, s'empressa d'en faire l'acquisition et de me le communiquer. J'y ai découvert un grand nombre de lettres dont j'avais déjà lu les minutes aux Archives départementales. mais j'y ai trouvé de plus une lettre de remerciements de Le Monnier qui ne laisse aucun doute sur sa personnalité. Cette personnalité, d'ailleurs, est intéressante et mérite au moins une mention sommaire.

Louis-Guillaume Le Monnier est né à Paris le 27 juin 1717. Il est mort à Montreuil le 3 septembre 1799. Il a été en même temps un médecin éminent et un savant botaniste. En 1758, il succédait à Jussieu dans sa chaire du Jardin du Roi; il entrait la même année à l'Académie des Sciences. Il remplaça Quesnay comme médecin de Louis XV et resta médecin de Louis XVI. C'était un homme très simple, désintéressé et généreux. Il ne voulut jamais recevoir d'honoraires comme médecin, mais il prodiguait ses soins aux malades pauvres. N'ayant point de famille, il consacrait ses appointements à des charités et à des travaux scientifiques.

Emprisonné comme suspect en septembre 1792, il était sur le point d'être massacré, quand il fut reconnu et arraché des mains des égorgeurs par des ouvriers qu'il avait soignés gratuitement. Libre, mais entièrement ruiné par la Révolution, il vint établir un commerce d'herboristerie à Montreuil, continua à soigner gratuitement les malades pauvres et, en vrai philosophe, se déclara satisfait de son sort. C'est là qu'on vint le trouver en 1795 pour le nommer membre de l'Institut et, bientôt après, membre du Jury d'instruction.

Sans pouvoir obéir ponctuellement aux surprenantes exigences du citoyen Baraillon, on se mit à l'œuvre avec ardeur pour assurer l'organisation de l'Ecole centrale de Versailles. Pendant que, d'un côté, on presse la mise en état des locaux, de l'autre, le Jury central procède avec le plus grand zèle au recrutement du personnel. Sur ce point, comme sur tous les autres, nous sommes en présence de très nombreuses lacunes. Toutefois, les quelques documents que fournissent les Archives départementales permettent de donner une idée de la physionomie singulière de ces premiers débuts.

Voici d'abord, à la date du 15 floréal an III (4 mai 1795), adressée au Jury d'instruction, une lettre du citoyen Paillet, ancien maître de chambre au collège d'Harcourt, candidat d'office à la chaire de belles-lettres :

« Je vous avouerai, Citoyens, que je ne fus pas peu surpris en apprenant hier que le district m'a compris au nombre des candidats capables de concourir pour les places des écoles centrales. Vivant dans la retraite et l'obscurité, j'espérais y rester caché. Mais puisqu'il est de mon devoir d'en sortir, je le ferai d'autant plus volontiers que je dois m'empresser de désabuser une administration qui me croit beaucoup plus riche de mon propre fonds que je ne le suis en effet; que plus on attend de moi, plus je dois me juger avec justice, plus je dois éclairer votre religion et vous mettre à portée de juger si je puis décemment me présenter.

« Il est bien vrai, Citoyens, et c'est à cela surtout qu'on s'attache, il est bien vrai que j'ai professé pendant près de neuf années l'état d'instituteur dans un des principaux collèges de Paris; il est bien vrai que je me suis livré par goût et par nécessité à l'étude des belles-lettres, que, par parenthèse, j'ai toujours regardées comme le meilleur remède contre les maladies de l'âme; il est bien vrai que j'ai beaucoup médité et réfléchi sur l'art difficile de l'enseignement, et que l'expérience de mes propres fautes, jointe à celle de mes confrères, m'ont fourni des observations précieuses pour tout homme qui enseigne. Mais il n'est pas moins vrai non plus que tout le savoir dont on a la bienveillance de m'enrichir est bien au-dessous de celui que je pense que doit posséder un professeur des écoles centrales; que je n'ai à offrir qu'un acquit très faible dans un moment où le citoyen Baraillon vous a fait sentir la nécessité de n'admettre que de grands talents, et où il vous a cité l'exemple de Paris, qui n'a élu que des Marmontel, des Laharpe, des Ducis et tous autres hommes de cette trempe. Je sens d'avance que je ne pourrais soutenir sans honte la comparaison avec ces colosses de mérite.

« Cependant, Citoyens, pour répondre aux avances que le district a faites à mon égard, pour détourner de ma personne toute opinion désavantageuse et prouver à mes concitoyens que je ne suis pas resté en arrière lorsqu'ils ont eu la bonté de me croire utile à quelque chose, je fais le sacrifice de mon amour-propre à la

chose publique; et si vous pensez, dans votre âme et conscience, et d'après l'aveu que je viens de vous faire, que la bonne volonté d'acquérir peut suppléer le défaut d'acquit, qu'une certaine connaissance du cœur humain, surtout de la jeunesse, et l'expérience de l'enseignement pratique pendant plusieurs années, peuvent me tenir lieu des connaissances qui me manquent, en un mot, si vous imaginez pouvoir tirer quelque parti de moi pour les belles-lettres, parlez, Citoyens; vous me trouverez toujours au poste auquel vous daignerez m'appeler; puissé-je seulement m'y maintenir avec autant d'honneur que j'y volerai avec promptitude.

« Salut et fraternité.

« *Signé :* PAILLET. »

Je ne suis pas certain que cette lettre soit de nature à établir la réputation d'éloquence du citoyen Paillet. Nous verrons bientôt que sa nomination, proposée par le Jury central, n'a pas été confirmée par l'Administration départementale; mais nous le retrouverons plus tard comme bibliothécaire.

Voici trois lettres du Jury central d'instruction à l'Administration départementale :

« 20 floréal an III (9 mai 1795).

« Citoyens,

« Nous vous faisons part du choix que nous avons fait de quelques citoyens pour remplir quelques-unes des places de professeurs à l'Ecole centrale établie à Versailles par décret de la Convention nationale.

« La loi qui nous est imposée de ne faire tomber ce choix que sur des sujets de la capacité desquels nous serions tout à fait assurés ne nous a pas permis jusqu'à ce moment d'en faire davantage. Les citoyens sur lesquels nos suffrages se sont réunis sont :

« Le citoyen Leclerc, ancien médecin, connu par divers ouvrages, pour la place d'histoire naturelle et de botanique.

« Le citoyen de Besse, commis principal de la Commission d'agriculture et des arts, déjà nommé par la Commission d'instruction de Paris à une chaire d'agriculture, pour la place d'agriculture et de commerce.

« Le citoyen Tissier, ancien professeur d'histoire et de géographie à l'Ecole militaire, depuis employé pendant dix années aux Affaires étrangères, et chargé de la manutention du dépôt des cartes de ce département, pour la place de professeur de l'histoire philosophique des peuples, de géographie et d'économie politique.

« Le citoyen Gay pour celle de professeur des langues allemande et anglaise, qui nous ont paru les plus propres à notre localité.

« Nous avons déjà pris les mesures nécessaires pour que les professeurs nommés puissent, au 1er prairial, entrer en fonction et commencer leurs leçons. Nous vous invitons à nous mettre le plus tôt possible en état de leur annoncer, s'ils ont votre assentiment, le choix qui aura été fait d'eux, pour qu'ils puissent se préparer à cette ouverture de leurs cours.

« Salut et fraternité. »

De ces quatre professeurs, il ne sera plus question, sans que nous puissions savoir ce qu'ils sont devenus. Il en sera de même pour quelques-uns de ceux dont nous allons rencontrer les noms.

« 18 prairial an III (6 juin 1795).

« *Au citoyen Procureur général, Syndic du département de Seine-et-Oise,*

« *Les Citoyens composant le Jury central d'instruction publique de Versailles.*

« Citoyen,

« Nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous demandez, au nom de l'Administration du département, des détails ultérieurs sur le mérite et la capacité des citoyens Froissard, Pernot et Lavau, choisis par nous pour des places de professeurs, le premier pour celle de morale et de législation, le second pour le dessin et arts en dépendant, le troisième pour celle des langues grecque et latine.

« Nous ne pouvons, Citoyen, vous donner d'autres détails que ceux que nous vous avons adressés et les suivants. Nos nominations sont fondées sur la connaissance des capacités ou des talents des sujets sur lesquels nos suffrages se sont fixés. Cette

connaissance, nous l'avons acquise, et elle a pour base soit des ouvrages connus et qui ont eu l'estime publique, soit une réputation acquise dans l'enseignement, soit enfin l'examen personnel auquel nous avons soumis ceux qui n'avaient pas de pareils titres à invoquer, c'est-à-dire en les mettant à portée de discourir, en notre présence, comme ils le feraient en une leçon, sur la science ou l'art qu'ils se proposent d'enseigner, de manière à opérer en nous la conviction de leur mérite. Après quoi nous avons balancé, en notre conscience, leurs capacités respectives lorsqu'il y a eu plusieurs concurrents pour la même place; ce qui n'a pas eu lieu pour plusieurs d'entre elles.

« En effet, Citoyen, vous seriez dans l'erreur si vous pensiez qu'il y ait, ou qu'il puisse y avoir ici affluence de candidats bien dignes pour la plupart des places; car : 1° Ce ne seront pas des personnes d'un mérite bien distingué qui quitteront Paris pour venir à Versailles; Paris leur présentera toujours plus de ressources à mille égards; il est heureux que vous ayez trouvé dans les citoyens Duchesne et Leclerc deux hommes propres à remplir avec distinction les deux places pour lesquelles ils ont eu vos suffrages; ils ne seraient pas venus de Paris pour les prendre;

« 2° La cumulation de plusieurs genres de connaissances, rarement réunies dans le même sujet, y est encore un obstacle. On trouvera cent personnes en état d'enseigner la langue latine, et à peine une sur cent qui possède à la fois le latin et le grec. On ne trouvera que très difficilement un homme qui soit à la fois chimiste et versé dans la physique expérimentale, qui exige aujourd'hui des connaissances de géométrie, de mécanique, etc. La morale cumulée avec la législation se trouvera rarement dans la même tête, et ainsi de plusieurs autres.

« D'après ces réflexions, Citoyen, nous croyons devoir inviter le département à prononcer promptement sur les sujets que nous avons choisis. Nous avons fait ces choix en gens pénétrés de nos devoirs.

« Salut et fraternité. »

Ainsi se trouve nettement mise en évidence la difficulté de recrutement du personnel des écoles centrales, difficulté singulièrement aggravée par l'abstention systématique des professeurs des anciens collèges.

« 24 prairial an III (12 juin 1795).

« *Aux Citoyens administrateurs du département de Seine-et-Oise,*

« *Les Citoyens composant le Jury central d'instruction publique.*

« Citoyens,

« Nous avons reçu les deux extraits de délibération du département, du 19 du présent mois, sur divers choix de sujets pour remplir des places de professeurs de l'Ecole centrale de Versailles.

« Par l'un de ces extraits, il est dit que le Jury persistant dans son choix du citoyen Paillet, le département, aux termes de la loi, a nommé de son côté le citoyen Blavet, ancien bibliothécaire de feu Bourbon-Conti.

« Nous croyons, Citoyens, pouvoir vous observer :

« 1° Que nous n'avions pas encore annoncé que nous persistions dans le choix du citoyen Paillet; car le citoyen Gouzon nous ayant adressé le citoyen Michel, nous lui avions donné le temps qu'il avait désiré pour se préparer à l'épreuve à laquelle nous avons soumis les candidats qui n'avaient pas des titres connus, pour juger de leurs capacités. Il fallait l'entendre avant de nous décider; car il pouvait être supérieur au citoyen Paillet, et dans ce cas il eût eu nos suffrages. Le citoyen Michel vient d'être entendu, et il y a de lui au citoyen Paillet le même rapport que d'un bon instituteur d'enfants à initier dans les lettres à un professeur de rhétorique. Nous n'aurions pu nous dispenser de donner la préférence au dernier;

« 2° Nous vous observerons que le citoyen Blavet n'a jamais témoigné, ni fait témoigner au Jury, désirer une place à l'Ecole centrale de Versailles. S'il l'avait fait, il eût eu d'emblée notre nomination, ses titres dans la littérature étant suffisamment connus. Nous ne contesterons donc point auprès de la Commission d'instruction publique; nous ne lui écrirons, au contraire, que pour lui marquer que nous y donnons les mains. Nous nous bornerons à nous justifier sur le choix du citoyen Paillet, qui était, sans contredit, le plus capable parmi ses concurrents, et que nous croyons encore propre à une semblable place.

« Nous ferons passer aux citoyens Dupré, Defler et Vertcaven

les extraits de vos délibérations qui confirment le choix que nous en avions fait.

« A l'égard de l'invitation, que vous nous réitérez, de vous faire passer les détails et éclaircissements qui ont motivé notre nomination des citoyens Frossard, Pernot, Lavau et Rochepont, nous y avons répondu par une lettre écrite, sur les trois premiers, au citoyen procureur-syndic, en notre nom, par un de nous. Nous ne pouvons vous donner d'autres détails sur les motifs de notre choix que ceux contenus dans cette lettre.

« Salut et fraternité. »

L'abbé Jean-Louis Blavet, dont il vient d'être question, était un économiste. Né à Besançon le 6 juillet 1719, il entra dans l'ordre des Bénédictins, mais quitta de bonne heure la vie ecclésiastique et devint bibliothécaire du prince de Conti et censeur royal. Ami de Quesnay et de Beaudeau, il s'occupa d'économie politique, et traduisit en français la *Théorie des sentiments moraux*, d'Adam Smith; les *Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations*, du même auteur; les *Mémoires historiques et politiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, sous les règnes de Charles II, Jacques II, Guillaume III et Marie*, du chevalier Jean Dalrymple; l'*Histoire d'Ecosse*, de Robertson. Il a en outre écrit, en collaboration avec le chanoine Nolin, un *Essai sur l'Agriculture moderne.*

Prévenu de sa nomination au poste de professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de Versailles, il écrit aux administrateurs du département la lettre suivante :

« Citoyens,

« J'apprends que vous m'avez fait l'honneur de me proposer au Comité d'instruction publique pour enseigner les belles lettres dans l'Ecole centrale de votre département. J'accepterais ce poste avec autant de joie que de reconnaissance, si j'étais capable de le remplir. Mais je n'ai plus et je ne puis avoir de prétention aux bonnes grâces des Muses, après l'infidélité que je leur ai faite de les abandonner depuis près de quarante ans, pour me livrer entièrement à l'étude de la morale et de l'économie politique, tant pour ma propre instruction que pour celle de mes compatriotes, à laquelle j'ai contribué de mon mieux, sans autre intérêt que de m'acquitter de ma dette envers la société.

« D'ailleurs, je n'ai pas encore oublié le précepte d'Horace :

Solve senescentem mature sanus equum ne
Peccet ad extremum ridendus et ilia ducat.

« Et quand on a passé soixante-douze ans, on est bien dans le cas de se l'appliquer.

« Agréez donc, Citoyens, que, tout nécessiteux que je suis, par les étranges suites de la Révolution, je refuse une place honorable et lucrative dont je ne suis pas digne. Il est fort triste, à la vérité, de mourir de faim ; mais pour un honnête homme et un bon patriote, ce sort est préférable à celui de trahir sa propre conscience, de vouloir vous tromper vous-mêmes, ainsi que le public, en se chargeant de fonctions importantes qu'on sent être bien au-dessus de ses forces et de ses talents.

« Soyez persuadés, Citoyens, que je n'en suis pas moins sensible à l'honneur de votre choix, et que je regrette sincèrement de ne pouvoir y répondre.

« Salut et fraternité.

« Blavet. »

Toute cette correspondance laisse apparaître l'inexpérience naturelle, mais très fâcheuse en la circonstance, du Jury central et de l'Administration départementale; et l'on ne se sent pas rassuré sur la valeur des professeurs recrutés dans de telles conditions.

Sur ces entrefaites arriva l'ordre de surseoir à l'organisation des écoles centrales, jusqu'à la promulgation d'une loi générale sur l'enseignement public. Cette loi fut enfin rapportée par Daunou, et votée le 3 brumaire an IV (24 octobre 1795). Elle instituait une école centrale par département; elle supprimait quatre chaires : méthodes des sciences, hygiène, accouchements, arts et métiers; elle ajournait la chaire de langues modernes, réduisait les appointements de moitié, confiait aux administrations départementales le règlement intérieur des écoles.

Pendant ce temps, des professeurs nommés depuis plus de six mois restaient sans fonctions, mais aussi sans appointements et sans logements. Ceux de Versailles adressèrent, le 27 brumaire an IV (18 novembre 1795), à l'Administration départementale, la requête suivante :

« Citoyens,

« L'ignorance est la mort des nations, l'instruction en est la vie. Comme les secours publics, l'instruction publique est donc une dette de l'Etat.

« C'est pour acquitter, à Versailles, au nom de l'Etat, cette dette sacrée que nous avons été nommés professeurs à l'Ecole centrale établie dans le chef-lieu de ce département.

« Citoyens administrateurs, nous vous demandons que l'Administration daigne se hâter de nous installer en cette qualité qui nous est chère. Tous les fonctionnaires publics, établis par la Constitution, sont installés; comme les autres, nous sommes fonctionnaires publics constitutionnels; différer notre installation, ce serait manquer à la Constitution, et plus encore à l'intérêt public, qui rend l'exercice de nos fonctions d'une nécessité pressante et indispensable. Depuis assez longtemps, notre misérable jeunesse n'est-elle pas livrée à l'aveuglement et au désordre des passions; depuis assez longtemps, la société n'est-elle pas fatiguée, désespérée de la voir plongée dans l'abâtardissement, pour ne pas dire dans l'abrutissement le plus honteux! Le Gouvernement pourrait-il, sans crime, prolonger ce malheur? Sans doute, il est temps de sauver la génération actuelle de la barbarie où elle s'achemine à grands pas.

« Nous ignorons si toutes les Ecoles centrales établies à Paris sont ou non en activité. Mais quand elles n'y seraient pas, assez d'autres ressources précieuses pour la jeunesse enrichissent cette grande commune. Les trop infortunés habitants de Versailles, en gémissant tous les jours sur la privation désespérante des aliments nourriciers du corps, qui ne manquent point à leurs frères de Paris, doivent-ils encore avoir à verser des larmes amères sur celle des aliments de l'âme?

« Pourquoi certain décret avait-il suspendu, jusqu'après le grand œuvre de la Constitution, tous les travaux dans les bâtiments destinés aux Ecoles centrales? C'est qu'alors on avait proposé de réduire les Ecoles centrales à une seule par deux départements. Mais elle est levée aujourd'hui, cette suspension, par l'article de la Constitution, lequel, en portant qu'il y aura au moins une Ecole centrale par deux départements, fait nécessairement supposer qu'il peut y en avoir une par chaque départe-

ment; mais elle est levée par le fait seul de l'acceptation de la Constitution; mais elle est levée, cette suspension, par l'article du décret postérieur à l'acceptation de la Constitution, décret de vendémiaire dernier que l'Administration doit avoir reçu officiellement, lequel, en établissant une Ecole centrale par chaque département, règle l'organisation de chacune.

« Lorsque, quelques mois après notre nomination, nous nous plaignîmes au Comité d'instruction publique de n'être point installés et envoyés en plein exercice de nos fonctions, il rejeta, nous devons le déclarer, sur l'Administration seule du département toute la faute de ce retard. Citoyens administrateurs, dont tout ce département bénit l'heureuse élection, vous ne la commettrez point cette faute trop funeste aux malheureux Versaillais.

« S'il nous est permis de joindre notre intérêt personnel à l'intérêt général, nous demandons que chacun de nous reçoive les clefs de l'appartement national qui lui est destiné en qualité de professeur de l'Ecole centrale. S'il était vrai, ce que nous ne pouvons croire, que notre installation dût encore être différée, du moins rien ne doit-il s'opposer à ce que nous occupions des locaux dont la Nation ne tire aucun parti, dont la plupart sont vides, et dont la jouissance de notre part ne serait nullement onéreuse pour la Nation. La concession qui nous en serait faite dès à présent tournerait même au profit de la chose publique, puisqu'une fois emménagés avant notre installation, nous n'aurions plus dans la suite à nous distraire de l'exercice de nos fonctions. Il est avéré que la plupart d'entre nous, comptant sur ce logement national, ont renoncé à celui qu'ils occupaient ou qu'ils avaient loué précédemment, et qu'aujourd'hui ils se trouvent presque sans asile. »

(A suivre.) GODART.

LE LYCÉE DE VERSAILLES

(1815—1860)

(*Suite.*)

Quand nous avons parlé tout à l'heure de la générosité en décroissance de la Ville, il ne faudrait pas que le lecteur y comprenne une signification injuste. Elle avait ses dépenses propres, et était forcée de ménager, de réduire; mais, à aucun moment chez elle, on ne revoit poindre l'esprit d'opposition âpre qui l'avait entraînée, au temps de Pétigny. Et ce qui suit suffirait à rétablir la vérité. Le rapporteur de 1842 s'exprime ainsi : « Le Collège verse chaque année 3,000 francs dans la caisse de l'octroi... Il est la raison d'être de ces nombreuses pensions qui attirent des familles à Versailles, qui sont une part de la vie de la cité... Mais il y a bien autre chose que les avantages matériels... Les sacrifices faits pour le Collège ont des conséquences morales inappréciables... » Et un membre ayant proposé de réduire les bourses communales, le Conseil, dans son ensemble, approuva ces conclusions : « Le décret de 1808 n'a fait que stipuler une obligation volontairement consentie... La Ville ne doit pas se priver d'un noble moyen de venir en aide à des familles honorables de la cité. »

Ces discussions, où interviennent tous les noms connus du Versailles d'alors, ont leur intérêt, en nous faisant voir ce que pensaient nos pères sur ces questions vitales d'instruction publique et nous faisant revivre tout un coin de notre histoire municipale. Elles sont intéressantes également parce qu'elles vont aboutir, par le jeu des rencontres et des répercussions, à inaugurer un régime qui sera une phase nouvelle de la vie du Collège. Je veux parler de la Commission administrative. En 1844, le rapporteur du Conseil, ayant retracé les sacrifices longtemps consentis, les demandes sans cesse renaissantes, et

depuis 1838 les refus répétés, ajoute (il se reporte dans cet exposé à 1840) : « Le Conseil a persisté dans son refus... Mais, à cette occasion, il a recherché ce qui autrefois avait existé... et il a adopté la proposition d'un de ses membres qui pourrait avoir pour résultat de modifier ses dispositions... » Cette proposition, c'était le retour au statut impérial de 1809 et aux arrêtés de 1816 et 1817, le rétablissement du Bureau d'administration, que la Ville allait poursuivre si énergiquement, comprenant l'intérêt de ce lien plus étroit avec le Collège, et dont le fonctionnement va nous ouvrir, à dater de 1845, un jour si lumineux. L'introduction de ce nouvel organisme est un des grands faits à signaler dans cet historique. Les négociations difficultueuses avec les ministres Villemain et Salvandy ont occupé la fin du provisorat de Théry; mais comme elles n'ont abouti que l'année qui suivit son départ, j'en rejette l'exposé au chapitre qui suit.

Mais puisque nous en sommes à l'action de la Ville auprès du ministre, un autre point, et qu'il est amusant de signaler, c'est comme on redoutait maintenant les bourses de l'Etat, autant qu'autrefois on les avait désirées. Cette question de bourses, tant des villes que du Roi, est fertile en aperçus changeants. L'Université du gouvernement de Juillet était destinée à y trouver bien des pierres d'achoppement. Au début, les difficultés viennent des bourses communales; plus tard, ce sont les bourses royales. Les bourses communales, imposées par l'Empire, n'avaient jamais été populaires, nous l'avons dit et redit, auprès des municipalités, qui y voyaient un surcroît de dépenses dont elles comprenaient mal l'utilité. Sous les régimes forts, la mauvaise humeur ne se pouvait traduire que par des retards de payement et des rappels à l'ordre, lesquels, nous nous souvenons, sont permanents. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, moins autoritaire en raison de son origine un peu révolutionnaire, l'humeur se tourne en résistance ouverte. — Circulaire de Guizot du 30 octobre 1830 : « Il a été avisé qu'un certain nombre de villes supprimaient sur le budget de 1831 les allocations aux collèges. Ces villes auraient dû faire connaître leurs griefs. On leur aurait donné satisfaction. Il vous appartient, MM. les Préfets, d'adresser ces observations. » La lutte était engagée. En 1833, M. Aubernon transmet avec avis défavorable

une délibération du Conseil d'Etampes, lequel demande la suppression de ses deux demi-bourses : « La situation de la Ville est bonne, son budget se chiffre en excédent, c'est le simple désir d'échapper à une obligation. » Le ministre engagea M. Aubernon à faire valoir ces observations, mais le Conseil de son côté persista, et finalement un décret du 24 juillet lui donna satisfaction. Et déjà, le 17 mai précédent, les bourses de Châteaudun avaient cessé. C'est dans ces conditions que nous lisons une lettre du préfet : la suppression d'un certain nombre de bourses communales, et notamment les vingt bourses de Paris, expose le collège de Versailles à une insuffisance fâcheuse de ressources, dans un moment où les désordres qui s'y sont donné cours (on voit que ce n'était pas oublié) ont décidé nombre de familles à en retirer leurs enfants. Et il demandait que pour y remédier on déverse de notre côté le trop-plein des collèges de Paris. La réponse fut dilatoire. Quelques années plus tard, la situation avait changé. Les élèves libres affluaient, et c'était les boursiers royaux, ne payant que les cinq sixièmes de pension, dont on s'efforçait de faire réduire le nombre. La question occupa le Conseil municipal, et en 1842 un vœu fut adressé, de réduire, conformément à l'arrêté de 1838, à 26 pensionnaires, représentant 15 bourses entières, les 62 boursiers alors existants. Villemain répondit que l'arrêté invoqué portait que, pour opérer cette réduction, l'on ne pourvoirait dorénavant qu'à une bourse vacante sur trois. Il n'avait pas même usé de cette latitude, et le nombre des boursiers (76 en 1839) était tombé déjà à 61. Il ne pouvait donc s'attendre à ces réclamations. Cependant, et pour montrer sa bonne volonté, satisfaction, la plus prompte qui soit en son pouvoir, était promise au vœu du Conseil. — On n'est d'ailleurs jamais satisfait, et dix ans plus tard, ce sont encore des plaintes. Le chiffre des boursiers a bien été toujours en se réduisant : 71 en 1840, 59 en 1848, et aujourd'hui 31 ; mais c'était en substituant les bourses entières aux fractions de bourses ; et voilà où est le préjudice causé ; car les bénéficiaires de bourses entières sont dispensés de la rétribution de 50 francs, frais de livres classiques, à laquelle tous les autres boursiers sont tenus ; et c'est autant que perd le Collège.

En voilà suffisamment sur cette partie de l'ordre matériel. Le lecteur, autant que nous sans doute, a hâte d'arriver à ce qui

est le but et le résultat de cet ordre matériel, et l'âme même de la maison, les études, les élèves, les professeurs.

Que Théry merveilleusement ait relevé le niveau moral du Collège, un simple relevé du palmarès de concours général le dit avec lumière. De ce collège qui était si effacé, si lointain vers les derniers rangs, voilà les succès de 1834 à 1840 :

1834...	4 P.	12 A.	1838...	5 P.	16 A.
1835...	3 »	14 »	1839...	6 »	9 »
1836...	4 »	13 »	1840...	2 »	18 »
1837...	3 »	16 »			

et quatre fois là-dessus les prix d'honneur tant disputés : philosophie, sciences, rhétorique; avec Braulart, avec Cloquet, avec Voisin, le futur ingénieur de Suez, avec Rigault.

C'est que Théry éminemment était, suivant le dicton anglais, *the right man in the right place.* C'était un homme de devoir qui accomplissait le sien exactement, et obligeait chacun d'en faire autant. C'était, et il apparaît bien tel par ses livres, un moraliste éducateur qui mettait son zèle à former des caractères et des esprits, et qui, de cette tâche difficile, possédait les qualités maîtresses et les sûres méthodes. Avec ces dons sévères, il avait la vie, il avait la flamme, qui seules ont prise sur la jeunesse. Il avait aussi, et à un degré merveilleux, l'art de faire naître l'émulation.

Sa direction était effective. Il se tenait proche des élèves. Il aimait pour eux à prendre la parole, en des allocutions condensées, nourries, pleines de conseils et d'enseignements. Chef de la maison, il restait professeur, et ses leçons, pour venir de plus haut, n'étaient que plus écoutées. « Sa parole était vive et nette, un peu brève parfois, mais elle était vibrante, harmonieuse et sympathique. Il savait exciter l'enthousiasme. Il répétait volontiers les mots de combats et de triomphes; ses discours étaient des bulletins de victoires; ils en avaient l'allure et l'accent. » C'est un de ses auditeurs de jadis qui s'exprime ainsi. — Avec cela, Théry savait, tout comme on le ferait aujourd'hui, le temps destiné au travail donné au travail, reposer par des curiosités intelligentes. La dernière lettre que j'ai eue de lui entre les mains, de 1844, a trait à une promenade qu'il organise pour visiter la machine de Marly.

J'ai parlé d'émulation. C'est en 1837 qu'il conçut son musée des portraits de famille, si heureusement exhumés lors du Centenaire : « Vos succès m'ont donné la confiance de placer dans une salle du Collège les portraits de ceux d'entre vous qui ont obtenu et qui obtiendront des prix au concours... mais n'oubliez pas qu'il faudra rendre trop petite la salle que j'aurai choisie, et me forcer à l'agrandir pour contenir les annales vivantes de nos succès. » Et l'année suivante : « Le nombre de nos portraits de famille va s'accroître. L'image de la Reine, fondatrice de cette maison, va décorer leur salle, et présider, souriante, une assemblée de lauréats du Concours général. Ce royal sourire exhortera leurs émules. » — C'était une émulation aussi ce cahier d'honneur, recevant les compositions hors pair, pour les garder comme le trésor même de la maison : Rigault inscrit le premier, puis Adolphe Minot, de Sheldon, Gréard, Lachelier, Philis... Aujourd'hui, c'est une curiosité de voir ces écritures jaunies et ce premier témoignage, ce premier acte public en quelque sorte de devanciers, d'ancêtres, dont plusieurs sont devenus célèbres.

Cet hommage rendu à Théry, il n'est que juste de faire connaître les collaborateurs dont il était soutenu :

	1831	1832	1833	1834	1835
Philosophie.	Garnier.	»	»	Vacherot.	»
Sciences physiques.	Gally Cazalat.	»	»	Vannson.	»
Spéciales	Demontferrand.	»	»	»	»
Elémentaires. . . .	Faure.	»	»	»	»
Rhétorique	Chevallier et Anot.	»	»	»	»
Seconde.	Anquetil.	»	»	»	»
Troisième.	Sicamois.	»	»	»	»
Quatrième	Leduc.	»	»	»	»
Cinquième	Sandras.	»	»	Seignette.	Marchand.

	1836	1837	1838	1839	1840
Philosophie.	Danton.	»	Jules Simon.	Frank.	»
Sciences physiques.	Quet.	»	»	»	»
Spéciales	Vannson.	»	Faurie.	»	»
Elémentaires	Faure.	»	»	»	»
Rhétorique.	Anot et Collet.	»	»	»	»
Seconde.	Anquetil.	»	»	»	»
Troisième.	Sicamois.	»	»	»	»
Quatrième	Leduc.	»	»	»	»
Cinquième	Marchand.	»	»	»	»

	1841	1842	1843	1844
	—	—	—	—
Philosophie.	Mallet.	»	Jacques.	»
Sciences physiques.	Quet.	»	»	»
Spéciales	Vannson.	»	»	»
Elémentaires	Faure.	»	»	»
Rhétorique	Anot et Collet.	»	»	»
Seconde.	Anquetil.	»	»	»
Troisième.	Seignette.	»	»	»
Quatrième	Leduc.	Marchand.	Leduc.	Gourgaud.
Cinquième	Marchand.	Gourgaud.	Marchand.	»

Comme dans un tableau précédent, les noms indiqués sont ceux des professeurs faisant le cours, qu'ils soient titulaires ou suppléants. Ainsi, Anquetil ne devint titulaire de sa classe de seconde qu'en 1837. Egalement, j'ai omis d'indiquer deux divisions de troisième en 1832, et deux divisions de cinquième en 1843 et 1844. Cela n'a pas d'intérêt.

La philosophie, on le voit, fut représentée à Versailles par les noms les plus distingués de l'école cousinienne. Ils sont même trop connus pour que j'y insiste. Je rappellerai seulement que Jules Simon, dit alors Simon-Suisse, a raconté son séjour à Versailles dans quelques pages un peu caustiques de ses *Souvenirs* : « La traduction du *Timée* me prit la moitié de mon année. Je donnai aussi quelque soin à ma classe, qui fut la dernière que je dirigeai, car je n'ai été professeur de collège que pendant deux ans. Mon enseignement ne fut pas trop mauvais, car, d'une part, j'avais passé l'année précédente à le préparer, et de l'autre, je n'avais pas eu le temps de le perfectionner. J'enseignais une philosophie dont je n'étais pas le père. Mon amour-propre en souffrait dans ce temps-là, mais ma conscience s'en réjouit aujourd'hui. »

Quet a laissé la réputation d'un physicien estimable ; et quant à Vannson, ce fut un professeur absolument apprécié et considéré, et qui tint une grande place dans notre ville, où presque toute sa carrière s'accomplit. Né à Paris en 1798, Vannson avait fait à Louis-le-Grand des études remarquées. Répétiteur d'abord à Saint-Cyr, il avait été ensuite nommé professeur aux pages, où il resta jusqu'à 1830. De lui, de cette date, on cite un trait qui vaut d'être rappelé : « En ces jours de fureur populaire, l'Ecole de Saint-Cyr s'était trouvée envahie par des bandes armées.

L'ancien répétiteur, à l'heure du péril, accourut, et ses efforts déterminant ceux de quelques professeurs, il fut avec eux la sauvegarde de l'école. » Mais Vannson, qui avait déjà trente-deux ans, se retrouvait sans position; il se tourna vers l'enseignement privé. Versailles possédait alors ces institutions préparatoires aux écoles du Gouvernement qui étaient une des originalités de la ville et attiraient des élèves de toute la France; il devint un de leurs maîtres les plus réputés, et si bien qu'on lui offrit la suppléance des chaires vacantes au Lycée, physique d'abord, spéciales ensuite, en même temps qu'il était nommé examinateur à l'Ecole navale et à Saint-Cyr. Un obstacle, par malheur, s'opposait à ce que le suppléant prît pied régulièrement dans l'Université, il n'était pas agrégé. A quarante ans, Vannson ne craignit pas de subir ce difficile concours. Il fut reçu avec un brillant succès, le premier de son année.

Vannson ne désirait que Versailles; sa femme et ses deux filles le désiraient comme lui. Mais la chaire de spéciales n'était plus vacante, et il fallut attendre deux ans que Faurie se retirât, deux années pendant lesquelles il alla professer à Stanislas. Enfin, le retour souhaité eut lieu, et ce fut le poste définitif. En Vannson nous avons encore un de ces professeurs excellents qui confondent leur carrière avec la prospérité de la maison à laquelle ils sont attachés; et la note dont on le caractérise constamment est cette phrase pleine d'éloges : « De tels hommes sont l'honneur et la force du Collège. » — « Tout entier à son cher enseignement et à ses travaux de haute science pour les Annales de mathématiques, Vannson n'ambitionnait rien en dehors... Doué des aptitudes les plus étendues, pour les lettres et l'histoire autant que pour l'analyse, s'il se délassait d'une étude, c'était par une autre... Il s'attachait surtout à former chez les jeunes gens l'esprit mathématique, qui vaut mieux que la science même... Pendant sa longue carrière, combien a-t-il donné aux services publics de sujets bien préparés qui ont vite pris leur rang et sont devenus des fonctionnaires ou des officiers distingués... » — Il resta donc professeur jusqu'au dernier moment, et il mourut même presque en enseignant; le fait a été rappelé sur sa tombe (janvier 1864) : « Ne songeant qu'à son cours, à ses élèves, à la science qu'il enseignait, il a soutenu contre le mal qui le détruisait une lutte silencieuse et terrible; il

ne s'est rendu que terrassé, et sa classe a été la constante pensée qui tourmentait sa fièvre. »

Faure, qui datait presque de l'origine (il est porté comme agrégé répétiteur sur le palmarès de 1809, et qui dura jusqu'en 1846, où Arreitter le remplaça, fut un bon maître élémentaire, qui pouvait à ceux de 1850 donner l'illusion d'être les contemporains de Duchesne et d'Appert. Il était riche de souvenirs précieux. — Collet était un vieux classique qui ne voyait rien au delà des auteurs du XVIIe siècle ; une phrase de Bossuet, une période des *Oraisons funèbres* le délectaient, le charmaient. Quant à son collègue Anot, ou Anot de Maizières si l'on veut, puisqu'il avait ajouté à son nom celui de son beau-père (M. de Maizières, le prédécesseur de Treuil de 1812 à 1815), il mérite une mention plus longue.

Il nous intéresse doublement, ayant vécu longtemps à Versailles : il y prit sa retraite, il n'y mourut que dans un âge très avancé (en 1879, à 87 ans), et ayant par lui-même de quoi fixer l'attention. C'était un écrivain point dépourvu de facilité, ayant composé des livres qui eurent la chance de plaire et collaboré à divers journaux avec une distinction réelle. C'était surtout l'homme le plus estimable du monde, d'une fierté de caractère peut-être un peu épineuse, mais qui lui inspira de beaux traits. Voilà pour l'instant celui que je veux conter. L'incident est un peu postérieur de 1845, et du temps de Jannet ; mais il peint l'homme à souhait. Une étourderie des bureaux du ministère lui avait fait conférer une distinction académique dont il était déjà pourvu de bonne date. Il en écrivit à M. de Salvandy, mais sans se borner, ce qui eût été le plus prudent, à cette réponse discrète, et sa lettre fut reproduite par le journal *Le Siècle*. Le rapport de l'inspecteur général Rousselle, chargé de l'administration de l'Académie de Paris, donne la suite de l'incident : « Monsieur le Ministre, ainsi que vous l'avez prescrit, j'ai fait appeler M. Anot pour lui demander des explications... M. Anot proteste de son respect à l'égard de Votre Excellence, dont il reconnaît n'avoir reçu que des témoignages de bienveillance. Il repousse donc bien loin le soupçon que sa démarche puisse être attribuée à un sentiment injurieux qui serait de l'ingratitude. Toute sa conduite et ses habitudes, dit-il, démentent ce soupçon... Ce qui l'a porté de premier mouvement à publier sa lettre, c'est un sentiment

peut-être exagéré, mais sincère, de reconnaissance pour la famille royale, de laquelle il tenait déjà la distinction dont il s'agit. C'est à l'occasion du sacre de Charles X, et à Reims même (Rheims, écrit toujours Anot), qu'il a été nommé officier de l'Université. En ne le rappelant pas, il aurait cru avoir à se reprocher une sorte de lâcheté, et paraître répudier la faveur qu'il tenait d'une autorité déchue, pour se la faire accorder au nom du pouvoir actuel. La connaissance que j'ai du caractère généreux, mais susceptible, de M. Anot rend pour moi son explication véridique. » Rousselle ne craignait donc pas de couvrir son subordonné. Le ministre ne garda aucun mauvais vouloir au professeur. L'anecdote est également à l'honneur de tous trois. Ceci n'est pas de tous les régimes. En 1851, Anot fut nommé inspecteur d'Académie. Il avait désiré cette place plusieurs années, il ne la conserva qu'un an. La même franchise ombrageuse qui l'avait jadis choqué à Salvandy lui fit élever une critique contre les plans du ministre Fortoul. Le temps et les hommes avaient changé. Cette fois, il fut révoqué net.

J'ai une hésitation à parler d'Anquetil. Tant d'autres, et pouvant écrire à cette Revue, l'ont tellement mieux connu ! C'était un humaniste excellent, traducteur non seulement d'Horace, mais des *Ennéades*, beaucoup plus difficiles, ce qu'il avait fait à la demande de son collègue Vacherot, pour l'aider à son *Ecole d'Alexandrie*. Son instruction était générale, plus que celle de beaucoup de professeurs. L'histoire notamment lui était familière. « Il la sait mieux que moi qui l'ai enseignée », disait Bouchitté. Je ne l'ai connu qu'inspecteur d'Académie, et par un hasard singulier ; c'est toujours à la classe des sciences que j'ai assisté à ses interrogations. Une fois dans la chimie ou l'algèbre, il paraissait s'y plaire autant qu'à expliquer Virgile. Secrétaire perpétuel de la Société des Sciences morales, de l'année 1845 à sa mort (mars 1895), sa main ne laissa tomber la plume que glacée : il y faisait ces copieux rapports annuels où, érudition, archéologie, bibliographie, beaux-arts, économie politique, il rendait compte de tout et se montrait au courant de tout. Avec lui, l'ancienne Société est morte qui parlait *de omni re*, ou plutôt, après lui, elle s'est transformée, elle a pris une allure moderne et s'est adaptée aux convenances du jour, se spécialisant dans les recherches d'histoire locale. — Ce qu'il ne faudrait surtout

pas oublier, c'est qu'Anquetil a fait sa complète carrière à Versailles, le seul, dans ce cas, avec Faure et Marchand. Mais Marchand, fils d'un maître de pension de l'avenue de Saint-Cloud, est cependant davantage encore nôtre, élève de 1813 à 1821, ayant suivi les classes avant de les faire : tandis qu'Anquetil, originaire de Normandie, de Valognes, ne nous arriva qu'au sortir de l'Ecole Normale (1826-28). Nommé professeur de sixième en 1828, il fut très vite pourvu de la chaire de seconde, qu'il conserva longtemps. En 1850, il fut nommé censeur. Puis, en 1858, nous le voyons reprendre l'enseignement, sa classe ancienne de seconde, et l'année suivante la rhétorique. De 1864 à 1872, il fut inspecteur d'Académie, succédant à l'abbé Dours, qui devenait évêque de Châlons, et pour successeur, à son tour, ayant M. Puiseux, le frère de l'astronome. Versailles était tout indiqué pour le lieu de sa retraite. Sa verte vieillesse s'y prolongea dans le culte des lettres, dans le commerce d'amitiés choisies. On lui fit de belles obsèques. La notice qui lui est consacrée dans nos Bulletins est signée Gréard.

Je n'ai pas nommé quelques professeurs. L'histoire naturelle fut enseignée par Peyre, puis par Baudry de Balzac, un médecin de la ville, distingué et fort en vogue, mais qui n'appartient que de loin à l'Université. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Autre chose est de l'histoire et de Bouchitté qui l'enseigna de 1831 à 1845, ayant Toussenel, Petit de Baroncourt, Parisot, Wiesener, Dareste comme adjoints. Bouchitté, fut un homme considérable, dont l'influence autour de lui a été grande, et dont les livres ne sont pas oubliés. Né à Paris en 1795, il s'était destiné d'abord à l'état ecclésiastique, puis il avait quitté le séminaire pour l'Ecole Normale, mais sans renier ses origines. En 1817, il débuta à Versailles, sous le proviseur Lacroix, dans les fonctions modestes de maître d'étude. Lui-même, bien des années plus tard, alors qu'il était recteur de Seine-et-Oise au temps des académies départementales, s'est plu à faire revivre ce souvenir. Il fut successivement titulaire des classes de grammaire, puis des classes de lettres, la troisième, la seconde ; et c'est dans ces années 1821 à 1827 que nous le voyons — peut-être y avait-il quelque complaisance pour le régime d'alors — se faire appeler l'abbé Bouchitté. A la date où commence ce chapitre, il est de retour à notre collège, qu'il avait quitté en 1828, et nous le trouvons pro-

fesseur d'histoire, enseignement qu'il garda jusqu'au jour où M. de Salvandy le fit inspecteur de l'Académie de Paris. Bouchitté enseigna l'histoire avec talent, avec éclat, avec renommée. Il ne s'y bornait pas à mettre en belle forme narrative une science de seconde main; ses recherches originales, et alors ce n'était pas commun dans l'enseignement secondaire, allaient puiser aux sources. Il avait d'ailleurs un esprit étendu qui s'appliquait à bien des choses. Il aimait les beaux-arts, dans lesquels il était connaisseur, et on a de lui un livre estimé sur Poussin. A cette époque presque lointaine où les professeurs étaient volontiers sédentaires, il se sentait curieux de connaître dans leur figuration vivante les pays et les villes; et ses vacances, il les consacrait à des excursions qu'il narrait ensuite avec humour : ainsi ses promenades au lac de Lucerne, ses ascensions au Righi. La politique et l'économie politique ne lui étaient pas étrangères. Cependant, sa véritable vocation et son plus haut talent étaient encore la philosophie; et c'est là où il a marqué son sillon. Quand aujourd'hui l'on parle de Bouchitté, c'est bien moins l'historien de Louis le Gros qu'on entend que l'auteur du *Rationalisme chrétien* au temps de saint Anselme, et l'on se reporte bien plus directement à ses dissertations sur les preuves de l'existence de Dieu que l'Institut a recueillies dans ses Mémoires. Il a été un des distingués collaborateurs du Dictionnaire de Frank, où volontiers on lui laissait les articles mi-partie de théologie. Les notices de saint Justin et d'Eusèbe, de saint Jean Damascène et d'Erasme, tant d'autres du genre, y sont de lui.

On voit donc que si Théry donnait sans compter son intelligence, ses soins et son zèle, il trouvait à ses côtés, pour seconder l'œuvre commune, une élite de maîtres qui ne le cédaient pas à ceux dont le nom donnait aux collèges de Paris tout leur éclat.

Ce souci d'un personnel d'élite était d'ailleurs constant chez Théry. Sans cesse, nous le voyons inquiet de l'éternelle attirance de Paris et de ce que « les meilleurs maîtres quittent le Collège aussitôt qu'ils le peuvent ». Il eût voulu relever leurs traitements; intérêt respectable, disait-il, un droit et point une faveur, car ce sont ces maîtres, ces professeurs qui ont fait le Collège si prospère. Là-dessus, ses efforts n'aboutirent pas. Il demandait comme moyen de porter la pension des internes à 875 francs

(au lieu de 800) et la rétribution des externes à 72 francs (au lieu de 60). Cela eût permis de bonifier les traitements et aussi de subvenir à certains soins d'entretien, comme de mieux renouveler l'habillement. — L'inspecteur général Rousselle (1840) écrit à M. Aubernon : « Le proviseur propose... Le Ministre a pensé qu'avant de rien décider, il convenait de prendre l'avis des autorités locales, d'interroger les personnes notables que l'on peut considérer à juste titre comme formant l'opinion. » Et c'est de ce côté qu'il y eut opposition, au moins quant au maire, un peu trop imbu peut-être du ressouvenir des anciens collèges gratuits d'autrefois : « La réputation du Lycée attire chaque année de nouveaux élèves. C'est là où l'on trouvera le moyen de faire les économies pour porter les traitements à leur juste taux. » La crainte qu'il exprime ensuite de voir la mesure proposée faire fuir même les familles déjà établies à Versailles peut paraître un peu exagérée. Toutefois, il ne faudrait, malgré ce refus de M. Remilly, le voir mal intentionné pour les professeurs ; et cette même année 1840, nous le trouvons engagé dans des démarches pressantes auprès du ministre, à l'effet d'obtenir pour Sicamois, chargé de la troisième depuis seize ans « et qui obtient des succès au concours », une juste récompense de ses bons services.

Théry, en chef équitable, ne limitait pas son zèle bienveillant aux professeurs qui étaient ses auxiliaires élevés et directs. Il l'étendait à tous ses subordonnés, les plus modestes y compris, et bien qu'il ait été à l'occasion payé d'ingratitude. Et avant même la démarche que nous venons de dire pour le traitement des professeurs, il s'était déjà intéressé aux maîtres d'études. Il ne trouvait pas juste de leur donner 800 francs la première année, 900 francs la seconde et leurs 1,000 francs seulement la troisième. — Il eût voulu aussi leur faciliter de pouvoir travailler, d'arriver aux grades universitaires; il organisait pour eux des conférences. En tout cela, il réussit peu ; ses successeurs pas davantage. Jannet écrit à la date de 1852 : « M. le Censeur, chargé de ces exercices, m'a déclaré franchement que si l'on espérait avec cette préparation mettre les candidats en état de se présenter à la licence, il ne croyait pas pouvoir plus longtemps porter cette responsabilité. » Le décret du 17 août 1853 sur les maîtres répétiteurs, nom substitué à celui de maîtres

d'études, codifie tout ce que faisait auparavant l'initiative des chefs d'établissements; il donne à ces fonctionnaires subalternes un rôle plus actif et semble réglementer de la façon la plus avantageuse leurs conditions de travail et d'avancement. Ce sont à Versailles les plus distingués professeurs, Etienne, Boutan, que l'on charge de ces conférences de licence. On tient la main à ce que le temps devant être laissé libre pour le travail le soit réellement; et le résultat final apparaît toujours aussi pauvre, tant le problème est difficile à résoudre, et peut-être au-dessus de toutes les bonnes volontés.

Mais pour en revenir à Théry et compléter notre jugement, qui sera, je crois, celui du lecteur (tous ces détails le prouvent surabondamment), ce pouvait être un chef exigeant, sévère à l'occasion peut-être; tout chef en est là d'ailleurs qui poursuit un but élevé et ne se ménage pas lui-même; on ne saurait lui reprocher de s'être désintéressé de ceux qui dépendaient de lui.

Nous donnerons encore pour cette période le tableau des exercices des classes. A certains, ce peut paraître une minutie bien insignifiante, mais pour les vrais curieux de choses scolaires, il peut être de quelque intérêt de parcourir les modifications des programmes et suivre comment, pas à pas, on en arrivait au mode qui était celui de notre génération quand elle traversait le Collège. — Spéciales : cette classe était déjà constituée. Le seul changement qui s'introduit, c'est que la physique mathématique, qui lui était en quelque sorte collatérale, perd cette existence distincte. Il y a un prix de physique et un prix de chimie qui fait directement partie de la classe. — La philosophie a ses deux dissertations. Pour l'enseignement scientifique, elle est plus ou moins liée aux élémentaires et à la deuxième division de physique.

En 1841, apparaissent les mathématiques accessoires qui lui sont affectées plus directement, en même temps qu'une rhétorique supplémentaire a donné en 1839 aux élémentaires leur indépendance. Mais il y a toujours une partie commune, la physique, et avec elle l'histoire naturelle, qui, jusque-là dévolue à la classe de cinquième, passe sans transition au rang des études supérieures. — Rhétorique : uniquement d'abord les cinq prix de lettres (les deux discours, les deux versions, les vers latins). L'histoire s'y adjoint à partir de 1833; la cosmographie

également, mais celle-ci est suspendue en 1838 et 1839, et disparaît en 1841. — Seconde : cinq prix de lettres (narration, thème, vers latins, les deux versions) et le prix d'histoire. En 1834, la narration est remplacée par le thème grec, qui s'introduit également en quatrième et en troisième. L'enseignement scientifique comprend la géométrie (remplacée en 1837 et 1838 par la cosmographie) et la chimie, lesquelles cessent en 1841; et il y a enfin l'anglais, auquel l'allemand s'adjoint en 1841, pour disparaître tous deux l'année suivantet — Troisième : les quatre prix de lettres (thème et vers latins, les deux versions) et le thème grec en plus de 1834; l'histoire, l'arithmétique et l'histoire naturelle (remplacées cette année 1834 par la géométrie); l'anglais, qui se double encore de l'allemand en 1841; et toujours la disparition de ces enseignements, sciences et langues, en 1841 et 1842. — Quatrième : les mêmes prix de lettres que ci-dessus; l'histoire; l'histoire naturelle faisant place en 1834 à l'arithmétique; l'allemand; et toujours l'évanouissement de ces deux derniers enseignements. — Cinquième : trois prix de lettres (thème latin, les deux versions) et quatre en 1836 (le thème grec); l'histoire et la géographie; l'histoire naturelle de 1834 à 1840; l'allemand. — Bref, un tableau qui se résume en l'introduction du thème grec en 1834 et 1836. Quant aux sciences et langues vivantes, elles sont remplacées aux dates que nous avons dites par un enseignement en dehors de la classe, conférences ou cours, comme on les appelle, supérieur, moyen, inférieur, où les élèves, indistinctement mélangés, sont répartis suivant leur travail et leur force. Changement petit en apparence, mais dont l'effet ne dut pas être favorable ; jamais un cours, en quelque sorte scindé de la série régulière des leçons, et où l'élève ne retrouve plus ses condisciples d'habitude, n'ayant été suivi avec la même émulation, la même ardeur qu'il apporte à ce qui est sa classe, la leçon de son professeur, le cycle parcouru avec tous ses camarades.

Villemain avait inventé aussi les prix de mémoire, essayés en 1834 et 1835, abandonnés, puis rétablis en 1843. Je ne sais ce qu'on en disait pour lors; nous les avons connus à notre époque, ils s'étaient gardés jusque-là et ils étaient peu estimés de l'aristocratie scolaire. Je ne les rappelle qu'à cause du nom de Villemain. — Mais il est quelque chose de plus intéressant, et qu'il

convient de signaler parce qu'un peu particulier à Versailles, c'est le cours préparatoire aux écoles, institué de 1826. Chose singulière, malgré tout son succès et son évidente nécessité contre la concurrence d'écoles libres alors très en renom (Barthe, Broutta, Buron, Amadieu), il n'avait pas reçu la sanction officielle; de la part de l'autorité supérieure, on le tolérait en l'ignorant. Théry, sur la fin de son provisorat, voulut rendre son existence régulière. — 8 avril 1843. L'inspecteur général Rousselle au ministre : « M. le Proviseur de Versailles vient de m'adresser un plan d'organisation pour les aspirants aux écoles militaires. Ce projet, qui apporte une grave modification au programme des études, a besoin d'être mûrement examiné. Personne ne me paraît mieux désigné pour cet office que M. de Montferrand. » M. de Montferrand fit son rapport; le Conseil royal apporta quelques retouches au plan de Théry, et finalement le ministre approuva. Les élèves ne pouvaient suivre ce cours qu'une année; ils devaient, en cas de non-réussite, quitter l'établissement ou reprendre l'enseignement régulier d'élémentaires. Le titre même devenait : préparatoire pour les élèves qui se destinent aux écoles du Gouvernement et aux carrières commerciales et industrielles, ce qui était changer le caractère, préparer l'abaissement de niveau. Et de fait, du jour où il eut reçu l'autorisation officielle, le cours ne tarda pas à péricliter. En 1848, il n'était suivi que de vingt à vingt-cinq jeunes gens, et la rétribution de 120 francs était devenue absolument insuffisante pour assurer aux maîtres les traitements prévus; ces traitements se trouvaient réduits de plus de moitié. En 1850, le nombre des élèves était remonté à trente-six, mais le changement d'orientation que nous donnions à prévoir était en train de se réaliser. Jannet soumet à l'approbation du recteur (lettre du 25 octobre) le partage du cours en deux divisions : à cause de l'extrême différence de force des élèves, et pour la deuxième division, il propose M. Delamain, un jeune maître adjoint de l'école normale primaire, bachelier ès sciences, et qui a déjà fait des suppléances pour M. Arreitter. « Les maîtres de ce cours n'ont pas nécessairement de grades et de titres universitaires, ils sont simplement agréés et ne reçoivent pas davantage de traitements fixes. Leur rétribution leur est faite par les élèves qui versent 120 francs, 100 francs pour le traitement des maîtres (mais avec

le maximum de 3,200 francs à se partager) et 20 francs pour la caisse du Lycée. » Avec les trente-six élèves alors inscrits, cela faisait encore un supplément de 400 francs dont bénéficiait cette caisse. Quant aux 3,200 francs, Jannet les répartissait de la façon suivante : 1,200 francs pour le maître de mathématiques, 900 francs à Combette, qui faisait la littérature et l'histoire, et le reste, 1,100 francs, pour les langues, la comptabilité, le dessin linéaire.

En 1852, au moment où va s'appliquer la bifurcation, le cours préparatoire revient à nouveau sur le tapis. Jannet, qui paraît désirer le conserver, en retrace toute l'économie au recteur, cette fois Magin-Marrens : « Ce cours existe depuis vingt-sept ans. Il a été fondé pour répondre à un besoin de la localité, et afin que le Collège de l'Etat ne parût pas offrir aux familles, pour l'enseignement dans un but déterminé (Saint-Cyr), moins de ressources que les maisons particulières (Barthe, Buron et autres). Jusqu'en 1843, son organisation reste purement un arrangement intérieur dans lequel l'autorité supérieure n'était point intervenue. Mais, à cette date, le ministre jugea à propos de régulariser les choses, et le cours fut réglé par l'arrêt du 12 mai pris en Conseil royal..... Ces cours ont parfaitement rempli l'objet qu'on s'était proposé. Il serait à désirer qu'ils puissent subsister à côté de la nouvelle organisation, dite la bifurcation, parce qu'ils sont destinés à un genre d'élèves tout à fait particuliers, qui se réunissent à Versailles de tous les points de la France et qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. » — A la même date (séance du 26 octobre 1852), la Commission administrative inscrit à son procès-verbal : Le cours commercial répond au vœu des familles ; il marche très bien. C'était là, en effet, un changement. Dans le langage officiel, on dit le cours professionnel, le cours préparatoire aux professions commerciales et industrielles ; dans la langue ordinaire, et même pour l'*Annuaire de Seine-et-Oise*, c'est le cours commercial ; et une lettre de Jannet, qui suit de très près la première (22 octobre), ne laisse pas subsister d'illusion. Il s'agissait de remplacer Combette, chargé de la partie de français, géographie, histoire, depuis douze ans, et qui venait d'être nommé surveillant général : « J'avais d'abord réparti les leçons entre MM. Etienne et Rigault. Mais ces messieurs, qui ont commencé par se soumettre avec un dévouement méritoire, sont

venus me montrer, pièces en mains, que le travail de ces jeunes gens, appartenant au cours commercial, accusait une telle faiblesse, manifestée par des fautes si grossières, qu'il leur semblait impossible à eux, professeurs de rhétorique, de consacrer leur effort à l'instruction d'une classe si différente de celle à laquelle ils se doivent avant tout, à laquelle (j'ajoute ceci en mon nom) ils doivent réserver la fleur de leur talent et de leur goût..... Malgré mon désir sincère de faire suivre ce règlement rigoureux, je déclare, Monsieur le Recteur, que les observations de ces messieurs sont fondées. Il est de notre propre intérêt de ne pas user les facultés précieuses de nos professeurs les plus distingués dans un labeur ingrat et fatigant. Ils ont à préparer des leçons d'un caractère élevé..... En outre, ils s'occupent en leur particulier de travaux littéraires, ils préparent des publications que nous devons encourager..... Et il est enfin, je le répète, de l'intérêt du corps enseignant que les fonctionnaires qui lui font le plus d'honneur conservent quelque liberté d'esprit, quelques loisirs même, pour se livrer à ces travaux, à ces lectures savantes qui les maintiennent au rang qu'ils ont acquis. » — Bref, ce cours préparatoire, tentative intéressante, parce que c'était une pensée d'avenir, la première ébauche, dès 1826 et 1843, de tous ces cours spéciaux à chaque école que les grands lycées possèdent aujourd'hui, avait dévié ; au cours de la route, il s'était singulièrement vulgarisé, abaissé ; il avait cessé de recevoir l'élite des écoles, et son véritable aboutissant, ça a été quelque chose de fort inférieur et point reluisant, l'enseignement secondaire spécial de 1865, ceux que nous appelions, sans trace aucune de considération, « les épiciers ».

Comme au précédent chapitre, nous allons repasser d'un trait rapide les distributions de prix, pour connaître les élèves comme nous connaissons les professeurs, et aussi parce que c'est dans ces fêtes que la vie universitaire, à l'ordinaire renfermée et un peu sombre, se déploie, s'épanouit en un bouquet de fusées brillantes, et témoigne de ce qu'elle peut tout de même contenir d'allègre et de vivifiant ; du moins, en était-il ainsi au temps qui nous occupe. Cette époque de Louis-Philippe a été la belle époque de l'Université. Elle était affranchie maintenant de la domination oppressive du clergé. Suivant la formule cousinienne, les deux puissances vivaient côte à côte, en sereine

intelligence ou à peu près (1). Les succès académiques, les succès scolaires avaient une auréole qui aujourd'hui n'est plus qu'une légende; et un prix au Concours général semblait présager pour l'heureux lauréat les destins favorables. Il n'y a donc pas à s'étonner de voir M. Aubernon, les dix-huit ans de son administration, s'astreindre à présider ces cérémonies, y prendre la parole, témoigner aux élèves combien il était proche d'eux et l'intérêt qu'il leur portait; et Théry aussi trouve là matière à ses discours les plus pleins d'action. C'était bien vraiment le jour qui dédommage de tous les autres, un peu moroses. On a ensemencé la terre, on l'a façonnée à grand'peine, et enfin la moisson a levé. Le fruit a mûri, s'est doré sur la tige dont il avait fallu avec tant de soins préserver la verdure et la fleur.

En 1831, Chevallier traite de l'amour de la patrie. C'était le temps de l'insurrection de Pologne. Les élèves avaient demandé de faire abandon de la valeur de leurs prix. Cela ne fut pas autorisé ; mais, aux accents de la *Varsovienne*, exécutée par un orchestre entraînant, ils firent une quête, « pour la Pologne sanglante l'obole de la France régénérée », qui produisit 612 francs. Théry, qui avait dit dans son allocution « la cause la plus sacrée dans le monde, le malheur subi pour la liberté », termina par le cri : Vivent les héroïques Polonais!

1832. L'année où le choléra empêcha de participer au Concours général; discours d'Anquetil. L'exorde nous amuse, nous qui avons toujours un peu confondu le vénérable M. Anquetil avec Nestor aux trois âges d'homme : « Appelé à porter la parole

(1) Il ne faudrait pourtant pas peindre trop les choses en bleu d'horizon céleste, et le *qualis decet esse sororum* serait manifestement exagéré. Facilement, nous réunirions nombre de documents du genre de celui-ci. C'était en 1844; il s'agissait de remplacer le principal d'Etampes, nommé à Sens. Le sous-préfet propose André Rimbault, « beau-frère du curé de Saint-Basile ». — « Le collège d'Etampes trouvera dans les lumières et la bonne administration de M. Rimbault une source de prospérité. Ce professeur, qui a déjà treize ans d'exercice à Etampes, dirige d'une manière remarquable la classe primaire supérieure ; il a mérité une médaille d'argent. Ses sentiments moraux et religieux ne laissent rien à désirer; ses opinions politiques sont à l'unisson. Mais ce qui, aux yeux du Bureau et aux miens, milite en sa faveur, c'est la position qu'il occupe à Etampes, tant par lui que par sa famille. M. Rimbault est propriétaire d'une maison et beau-frère du curé de Saint-Basile. Dans un moment où le clergé fait une si rude guerre à l'Université, nous aurions l'appui de ce clergé, en si bonne intelligence avec l'abbé Buffet. Le procureur du Roi se joint à moi pour faire valoir ces considérations. » — Oui, mais ce qu'on peut dire, c'est que l'Université n'avait plus les mains liées, et pouvait, le cas échéant, soutenir le bon combat et venger ses droits.

dans cette solennité, je ne saurais me défendre d'une crainte légitime en songeant à ma jeunesse et à mon inexpérience. » Et c'est pourtant vrai, il avait vingt-trois ans. Ce discours déroule un large tableau ; c'est une belle leçon d'histoire littéraire générale : « Sur sa galère triomphale, Paul Emile rapportait la bibliothèque de Persée. » Mais le futur traducteur d'Horace a toutes ses dilections pour Virgile : « Il a donné à ses héros une douceur, une piété, je dirais presque une charité inconnue à la terre. » — « Du milieu des débris de l'Empire, le Christianisme s'éleva comme un immense bienfait. » Ce n'était plus la formule d'obligation. Je viens de parler des deux puissances, deux reines intangibles chacune dans leurs royaumes aux frontières limitrophes. Mais l'Université avait toutes les équités pour la Religion, si celle-ci ne la payait pas toujours de retour. Et le discours prend fin sur une note spiritualiste : « L'avenir, voilà la vie. Ce n'est point après sa jeunesse que l'âge mûr soupire..... »

1833. Aubernon venait d'être nommé pair de France. Seignette parla de la poésie, « cette révélation d'une existence meilleure ». — « La littérature, c'est l'histoire morale de l'humanité..... Grâce à de nobles ouvrages, les civilisations se survivent..... Aux époques mauvaises, aux heures troubles, une voix consolatrice s'élève, dont l'accent trouve un écho au fond des âmes..... »

1834. C'était la première année des grands succès. L'allocution de Théry sonne comme un bulletin de victoire : « Il sera beau que vous redisiez un jour : de l'année 1834 a daté pour le collège de Versailles une prospérité nouvelle dont nous avons préparé et goûté les premiers fruits. » — Marc Petit, agrégé d'histoire, fit le panégyrique de la science qu'il avait mission d'enseigner : « Le besoin d'étudier l'histoire est une des gloires de notre âge..... et l'Université, obéissant à l'impulsion générale, l'a introduite dans nos collèges. L'institution en est toute récente; les premiers professeurs occupent encore leurs chaires, et les musées historiques commencent à s'élever. » Il voyait là le dernier trait « de cette éducation inestimable qui nous élève à la liberté morale ».

1835. Nous entendons un remarquable discours de Vacherot, suppléant de Garnier. C'est encore l'éloge de ce système d'études « formé de l'héritage de l'antiquité grecque et romaine, enrichi

progressivement des trésors du génie moderne ». — « Il a servi de berceau au siècle littéraire qui illustra la France et au siècle philosophique qui la réforma. Il a disparu un moment, avec toute aristocratie sociale, sous les coups d'une démocratie aveugle. Hélas! elle ne comprenait, cette démocratie, que l'inégalité n'est pas seulement une nécessité de la nature et de l'histoire, mais encore la condition essentielle de toute société qui ne se conserve qu'en s'organisant et ne s'organise que par la hiérarchie... Il a reparu à la voix d'un grand homme... Sur les ruines de la féodalité, il s'est élevé une aristocratie nouvelle, la seule légitime à une époque qui ne reconnaît que la puissance de l'esprit et la souveraineté de la raison, aristocratie vague, mobile et insaisissable dans ses origines, mais forte et imposante dans ses actes, aristocratie qui est une nécessité, car les besoins impérieux de la vie intellectuelle, enlevant aux masses le temps et les moyens de développer les hautes facultés que Dieu a départies à chaque homme, les placent sous une direction supérieure, légitime, à la condition de respecter leurs droits et de sympathiser à leurs généreuses passions. » Vacherot démontre comment cette éducation de l'Université, instituée pour former l'élite, ne peut avoir un sens populaire : « Mais si cette instruction classique venait à se dessécher, croyez bien que l'intelligence baisserait d'un degré. » Il la dépeint d'ailleurs presque amoureusement : « Une dernière raison, c'est l'ineffable sympathie qu'inspire à l'enfance la noble antiquité; l'homme aime donc à revenir à son berceau, quand ce berceau est si gracieux et si brillant?... » Ce discours est tout entier d'une belle tenue philosophique et littéraire. Certains passages sont prenants : « Il y a du mal dans la société actuelle... » Je m'y suis un peu étendu. Mais c'est que c'est un honneur pour notre lycée d'avoir compté Vacherot dans ses professeurs.

J'ai parlé du prestige d'alors des succès scolaires. Le voit-on mieux que dans cette lettre de Fremy adressée au maire : « J'apprends qu'un enfant de Versailles vient d'honorer notre ville en obtenant le grand prix du concours. Les Conseils précédents ont, dans des circonstances analogues, peut-être moins capitales, témoigné leur satisfaction au jeune lauréat par une récompense décernée publiquement. Je ne crois pas que le Conseil actuel puisse rester en arrière de ses prédécesseurs, lorsqu'ils

lui ont laissé une belle et noble tradition. » — Il s'agissait de Braulart, « l'un des élèves les plus brillants de notre ancien collège », et qui venait d'emporter le prix d'honneur de philosophie. Ce Braulart fut secrétaire d'abord de Cousin; Chaix d'Est-Ange ensuite se l'attacha. Il se fût fait lui aussi une place brillante dans le barreau de Paris; la mort injuste l'enleva avant l'âge, à quarante-six ans (1862). Plus que cette carrière malheureusement avortée, ce que je retiens ici, il fut un des promoteurs, dès 1838, de l'Association amicale, et en 1851 son premier secrétaire. L'Association reconnaissante l'inscrivit au nombre de ses membres perpétuels, et elle décida de contribuer aux frais de ses funérailles. Elle l'a aussi honoré d'une notice qui, dans notre petit cercle, fera vivre son nom.

1836. Un discours d'Anot, conforme à tout ce que nous attendions de lui : « C'est avec raison que l'Université sage a gardé à ses leçons leur austérité séculaire... » Il prétend mettre la jeunesse en garde contre l'erreur de l'opinion qui met le brillant de l'esprit au-dessus de la solidité du caractère; il la veut prémunir contre la tentation de faire abandon des œuvres sérieuses pour les frivolités, d'être des hommes séduisants et point des hommes utiles. — Théry parla des succès du concours d'abord (et incidemment il nous apprend que le Collège compte quatre cents élèves); ensuite, du monument modeste « élevé par votre piété reconnaissante à la mémoire d'un homme vénérable qui fut votre guide et notre ami ». L'abbé Quinton venait de mourir le 24 mai.

1837. Marchand : les élèves et les maîtres, la confiance qui doit exister entre eux. Il dit d'abord ce que c'est que le professeur : « Au collège, de brillants succès; plus tard, l'école où, sous les maîtres les plus habiles, il se perfectionne au prix de durs efforts, le difficile concours d'agrégation... Il fallait, Messieurs, que ses armes fussent fortement trempées... Les ambitions littéraires le tenteront parfois. Il sera sourd à cette voix, comme le sage Ulysse le fut au chant des sirènes. » Il dit ensuite le bon écolier : « Que le maître est heureux quand il a rencontré un élève si heureusement doué! Qu'il est récompensé des labeurs, des fatigues de sa pénible profession!... Avec quelle ardeur il se livre au travail, et dans sa chaire, et dans son cabinet... la plume toujours occupée à noter les citations, les exemples... »

Ce qu'il y a de touchant, c'est que ce portrait, trait pour trait, c'était Marchand lui-même. Il était le bon professeur tel qu'il venait de le dépeindre, comme il avait été jadis le bon écolier. Heureux s'il eût eu toujours lui-même de tels bons écoliers ! Le discours se termina par une allusion au Musée, qui, le 10 juin, venait d'être inauguré. — Cloquet, le fils d'Hippolyte, le neveu de Jules Cloquet, avait emporté à nouveau le prix d'honneur de philosophie. M. Aubernon dit en le félicitant : « Ma voix vous est depuis longtemps familière... Vous accueillez avec quelque amitié celui qui vous aime, qui éprouve un véritable bonheur de vos succès... » Cet Ernest Cloquet, comme son père et son oncle, fit aussi de la médecine, il était assez naturel. « Je ne puis me rappeler sans émotion, dit le professeur baron Larrey, ce grand jeune homme, à l'air doux et timide, au maintien modeste, au langage simple, appelant sans le savoir la sympathie des élèves et la reconnaissance des malades, tant il était bon et affectueux pour tous. » Prosecteur des hôpitaux, médaille d'or de l'internat, Paris et la fortune s'offraient à lui ; la destinée l'entraînait au loin. Il accepta d'être le médecin du roi de Perse. Avant son départ, Guizot, dans une longue conférence, lui donna ses instructions. Ces instructions, il les suivit fidèlement. L'exil qui, les années s'ajoutant aux années, devint définitif, il sut le faire servir noblement à ces desseins. La science ne l'absorba pas seule : la science, les maladies curieuses, la pathologie exotique, la lutte contre le choléra et les fléaux d'Orient, tout ce que réserve au chercheur un pays nouveau. Avant tout, il servait là-bas l'influence française. Il avait réussi au delà de ses vœux ; il possédait la faveur royale, l'influence, une situation enviée. Une mort étrange, imprévue, inexplicable, subitement vint rompre tout cela.

1838. M. Aubernon avait coutume de présider ces assemblées, assisté d'un inspecteur général qui jusque-là avait été Frédéric Cuvier. Il ouvrit cette fois la séance par des paroles de deuil : « Un regret, grave et pieux souvenir que je toucherai légèrement pour ne point attrister cette fête, c'est de ne plus voir auprès de moi mon savant ami..... » Frédéric Cuvier venait de mourir à Strasbourg, et de Montferrand le remplaçait. — Théry parla ensuite : « Il y a peu de jours, dans les galeries où la France vient lire sa glorieuse histoire, vous vous pressiez sur

les pas d'un roi qui aime la jeunesse, parce qu'il voit dans la jeunesse l'avenir de la patrie, et vous l'entendiez vous adresser ces paroles d'une simplicité si expressive : « Chers condisciples de « mes enfants, vous savez que les palmes universitaires causent « aussi de nobles insomnies dans la demeure royale, et que les « prix modestes, les accessits plus modestes encore y sont dé- « sirés avec ardeur, obtenus avec enthousiasme..... » — Le discours fut de Collet, le professeur de rhétorique. Il est un peu prétentieux et sent justement trop la rhétorique : « Un jour, Timon, de bonne humeur, s'avisa d'inviter Apémante, son ami..... Le repas fut élégant et animé ; le cresson était choisi, l'eau de la source la plus limpide, et le prochain d'Athènes plus maltraité que jamais. Enfin, la chair était si fine et les propos si amers, qu'Apémante n'y put tenir. « Timon, s'écria-t-il, l'heu- « reux festin que voici. — Oui, reprit son hôte, si tu n'y étais « pas. » Ce discours est une longue revendication contre l'Allemagne, qui posséderait seule la science de l'antiquité. L'auteur a fait suivre de notes comme dans un travail d'érudition. — 1838 était encore une année à prix d'honneur, en spéciales cette fois, et le vainqueur était Voisin, Voisin-Bey, le futur ingénieur de Suez et inspecteur général des Ponts et Chaussées, lui encore un des membres perpétuels de l'Association amicale.

1839. Un beau morceau de Bouchitté, parlant à cette jeunesse ardente, mais attentive, en historien et en philosophe : « Sans doute, il y a quelque part une âme de l'humanité, éclairée sur le but que la Providence veut qu'elle atteigne, et qui allume successivement dans chaque siècle l'ardeur nécessaire à accomplir son œuvre et apporter sa part à la construction de l'édifice que le monde apaisé un jour contemplera. » — « Nous gémissons d'une vie agitée ou obscure, jusqu'au jour où, inclinés vers la tombe, nous mesurons d'un regard inquiet la carrière parcourue, dans l'effroi du compte à rendre au juge suprême de la part d'action qu'il nous avait réservée. »

1840. Par exception, M. Aubernon empêché ne présida pas, et par exception aussi, le discours avait été confié au censeur, M. Cabrié : un des anciens de la maison, surveillant général au temps de Carbon. C'était un homme du Midi, qui s'occupait passionnément des langues et des littératures de son pays qu'il ambitionnait de faire connaître. Il préparait un ouvrage, *Le Trou-*

badour, composé de textes provençaux habilement traduits et reliés par une glose. Il mettait aussi en bon français les poésies de Jasmin. Sa dissertation fut toute morale : « Nous avons la liberté, le bien-être ; ce qui nous manque, c'est la foi religieuse, la force morale. Le siècle s'enorgueillit de sa civilisation, le génie des sciences brille du plus vif éclat, l'instruction populaire se propage, les lois s'adoucissent, les prisons s'améliorent, mais la conscience ne jette plus qu'une clarté incertaine. » — « Toutes les conquêtes de l'intelligence ne sauraient jamais combler le vide immense que laisse la perte de l'élément religieux et moral. » Certaines de ces propositions seraient plus justes encore de notre temps qu'en celui de Cabrié : « Il n'y a qu'en France où l'on ait voulu ôter à la liberté l'appui de la religion. » — « L'industrie, qui aboutit à des résultats si funestes sur la classe pauvre, est autant déplorable pour la classe riche qui fait travailler les misérables. » — Il termine par un respectueux hommage à cette princesse « dont la perte a été pour la France une calamité publique ». — « C'est dans son cœur qu'elle avait trouvé cette pureté, cette douceur qui respirent dans le chef-d'œuvre que nous admirons au palais du grand roi..... Hélas ! tant de vertus, tant de talents, tant de grâces se sont évanouis en un instant. »

C'est cette année 1840 que Rigault avait remporté son prix de discours latin, et Théry exultait : « Ce prix de rhétorique, le plus anciennement honoré, le plus envié de tous, et qui avait jusqu'alors trompé notre attente, ce prix égal à plusieurs prix, le voici enfin ! N'en laissons pas périr la tradition dans le collège. »

En 1841, nous entendons Wiesener, agrégé d'histoire : « Il est impossible de considérer la longue existence de l'humanité sans reconnaître une puissance mystérieuse et supérieure qui en a dirigé les vicissitudes. L'antiquité l'appelait l'aveugle destin ; les modernes l'appellent la divine providence. » — L'allocution de Théry nous intéresse en ce qu'elle confirme tout à fait les vues que nous avions exprimées sur l'abaissement de l'enseignement scientifique en cette année 1841.

1842. Mallet, l'historien de l'école de Mégare, parla sur le travail : « Nul n'enfreint impunément cette loi providentielle du travail..... J'ignore si l'oisiveté a jamais pu être pour personne un titre d'honneur..... Cette grande loi du travail, impérative pour les hommes, l'est également pour les nations : les nations

dont l'intelligence n'a pas su la comprendre ou la volonté l'accomplir, l'esprit de Dieu s'est retiré d'elles. » — Aubernon déplora en quelques mots émus la mort tragique du duc d'Orléans, « le Prince de la jeunesse, l'illustre élève du collège Henri IV, l'ancien compagnon de veilles et d'études de ceux qui vous ont précédés ».

1843. Ce fut le tour de Gourgaud, suppléant de quatrième. C'est un discours de grammairien et d'humaniste : l'étude des langues anciennes, « ces langues mortes qu'il voudrait voir appeler immortelles ». Gourgaud resta toute sa vie professeur de basses classes. Jamais la vertu morale, jamais la vertu formatrice de l'Université ne se fit mieux sentir que dans ces bons et modestes serviteurs de la chose publique, pour qui leur métier d'éducateur était le plus beau de tous, était un sacerdoce, et dont les quatre murs de leur classe enfermaient l'horizon. Chaque ligne de ce discours de Gourgaud reflète la sincérité. Il commença par des considérations générales : « Il y a à peine quelques années, bien que l'enseignement public eût reçu d'importantes améliorations et que l'introduction de l'histoire dans nos collèges eût déjà répondu à un besoin impérieux, il restait cependant beaucoup à faire. Les sciences réclamèrent à bon droit une plus large part. On s'étonnait que, dans le pays et dans le siècle de Cuvier, l'histoire naturelle ne fît pas encore partie de l'éducation nationale. On se demandait pourquoi nos collèges étaient fermés aux langues modernes. Tous ces vœux de la raison publique ont été exaucés, et cependant l'étude des langues anciennes n'a point faibli. » Cet exorde prononcé, il entre à plein au cœur de son sujet. Il nous peint avec une chaleur concentrée ces exercices que l'expérience de plusieurs siècles a codifiés, et que, comme un testament respectable, l'Université ancienne a légués à la nouvelle. Il nous montre l'élève, son élève, pas à pas, phrase à phrase, dégageant son intelligence des langes où elle sommeillait et se haussant à la possession de ce noble héritage que Rome et la Grèce nous ont laissé. Avez-vous jamais compris tout ce qu'est la traduction, cet acte par lequel un écolier, un enfant se prend à l'œuvre d'un orateur ou d'un poète, se laisse pénétrer par lui et le pénètre ? Ecoutez Gourgaud : « Enfant, il vient lutter contre un homme doué de cet instinct divin qu'on appelle l'inspiration. Il vient lui ravir le secret de sa pensée..... A l'usage, il a

compris toute la puissance que l'expression donne aux idées..... C'est alors qu'à la comparaison des mots succède une comparaison plus délicate et plus subtile qui n'est autre chose que le goût. » Avez-vous jamais réfléchi à tout ce que sont les auteurs anciens que l'on donne pour premiers maîtres à l'enfance ? « Des abréviateurs habiles qui tracent l'horizon de l'histoire et éveillent le désir de connaissances plus précises ; des biographes qui apprennent à admirer et à aimer les grands hommes ; des fabulistes qui, sous le voile de la fiction, donnent les premières leçons de la vérité..... » Et Gourgaud terminait par cet hommage : « O sage et vénérable Rollin, vous qui, dans votre amour pour l'humanité, n'aspiriez à rien qu'à être utile, et que la postérité a placé au rang des grands hommes..... » Et Aubernon, à son tour, en quelque sorte commentait la parole de Gourgaud : « Le travail, mes jeunes amis, c'est la destinée que la Providence a faite à l'homme sur la terre ; c'est le plus sûr acheminement vers sa destinée à venir, c'est le gage le plus puissant du bonheur et de la force de la société. »

(*A suivre.*) H. Duhaut.

A PROPOS DE BOELY

UNE LETTRE DE M. CH. WIDOR

M. Paul Fromageot, ayant fait parvenir à M. Widor un exemplaire de l'étude qu'il a publiée dans une précédente livraison de la *Revue*, sur Boëly, a reçu de l'éminent compositeur la lettre suivante :

25 octobre 1909.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de ma gratitude pour le charmant « Boëly » que je trouve en rentrant à Paris.

Ambroise Thomas me racontait qu'aussitôt diplômé du premier prix d'orgue, il était allé voir Boëly, à Saint-Germain-l'Auxerrois. « Ah ! vous avez obtenu le premier prix ; savez-vous jouer ? — Oh ! monsieur Boëly !... — Il n'y a pas de « monsieur Boëly » ; asseyez-vous sur ce banc, et montrez-moi ce que vous pouvez faire pendant la sortie de la messe. »

Thomas entame un prélude de Bach. « Ah ! mais c'est très bien, cela. Ah ! mais c'est vrai que vous savez jouer de l'orgue ! Alors, on travaille donc sérieusement au Conservatoire ? Allez faire mon compliment à votre professeur ; venez quand vous voudrez ici ; vous êtes mon ami. »

Et cette autre scène que contait Vaucorbeil : Boëly et Meyerbeer se rencontrant devant chez Brandus, l'éditeur, rue de Richelieu. « Vous avez l'air heureux, monsieur Boëly ? — Oui, monsieur Meyerbeer (il se frottait les mains en souriant). — Et pourquoi, monsieur Boëly ? — C'est, monsieur Meyerbeer, que je viens d'ouïr de la très belle musique très bien exécutée. — Et de qui, cette belle musique ? — De moi, monsieur Meyerbeer !

— Et qui l'interprétait? — Moi, monsieur Meyerbeer! — Et moi, monsieur Boëly, qui allais vous inviter à ma répétition générale (on travaillait le *Pardon de Ploërmel* à l'Opéra-Comique); je ne l'ose plus, maintenant! — Vous faites bien, monsieur Meyerbeer; gardez votre place; la musique de théâtre est d'un art inférieur. »

Il était d'une sincérité, d'une naïveté touchante; il vivait dans son rêve : c'était un maître.

Et votre étude traduit bien cette impression.

Veuillez recevoir mes félicitations et remerciements sincères.

Ch.-M. Widor.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Glatigny et ses Seigneurs, par M. Ch. Porquet 5, 125

Madame Du Barry, de 1791 a 1793, d'après des documents inédits, par M. Paul Fromageot (*Fin*) 24

Au temps de Mme d'Houdetot et de J.-J. Rousseau, par M. Auguste Rey (*Suite et fin*) 47, 97

Les dernières années de Thierry de Ville-d'Avray, par le baron de Ville-d'Avray 81

Le Lycée de Versailles, par M. H. Duhaut 162, 228, 307

Louis-Philippe et le Chateau de Versailles, par M. H. Marcel 177

Un disciple de Bach : Pierre-François Boely, par M. Paul Fromageot 193

L'Ecole centrale de Seine-et-Oise, par M. Godart 204, 285

Rodolphe Kreutzer. Sa jeunesse a Versailles, par M. J. Hardy 257

A propos de Boely : Une lettre de M. Ch. Widor 333

GRAVURES

Plan de Glatigny en 1740 7

J.-J. Rousseau, d'après le buste de Houdon, conservé à la Bibliothèque de Versailles 47

Portrait présumé de la marquise de Verdelin (Musée d'Alençon) 97

J.-J. Rousseau en roi de trèfle 106

Ancien Manoir de Glatigny 139

Portrait de la comtesse de Béthune-Pologne, d'après Nattier 145

La comtesse de Béthune-Pologne distribuant des aumônes, d'après une estampe du temps 149

Portrait de Boely, d'après un dessin original de G. Pellerin 193

Portrait de Rodolphe Kreutzer, d'après un dessin inédit, conservé à la Bibliothèque de Versailles 259

Versailles. — Imprimerie Aubert, 6, avenue de Sceaux.

33 113904

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00611 7788